

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'habit antique dans les *Electorum libri* de Juste Lipse et Philippe Rubens

Les recherches et le réseau de deux antiquaires de nos régions

Auteur : Cécile Bouquet

Promoteur(s) : Aline Smeesters

Année académique 2019-2020

Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques, à finalité approfondie

Remerciements

J'aimerais commencer par adresser mes plus sincères remerciements aux personnes qui m'ont aidé et soutenu et sans lesquelles ce mémoire n'aurait pas pu être ce qu'il est.

Je tiens avant tout à remercier Mme Aline Smeesters, promotrice de ce mémoire, pour son aide précieuse et sa disponibilité. Sans ses corrections et ses conseils avisés ce travail n'aurait pas été possible.

Merci aussi à mes proches pour leur soutien et leurs nombreuses relectures.

Introduction

À la faveur du mouvement humaniste qui se déploie dans les anciens Pays-Bas entre la fin du 15^e et le milieu du 17^e siècle environ, se développe un courant particulier d'étude de l'Antiquité : les recherches dites « antiquaires » qui sont définies par leur méthode spécifique, caractérisée notamment par le catalogage systématique des sources touchant à un sujet. Parmi les représentants de ces recherches antiquaires figure le célèbre érudit Juste Lipse (1547-1606), connu pour ses travaux philologiques, notamment des éditions de Sénèque et Tacite, mais aussi pour ses travaux philosophiques sur le néo-stoïcisme. Une autre figure moins connue de ce courant est Philippe Rubens (1574-1611), le frère du célèbre peintre Pierre-Paul Rubens. Ce mémoire se penchera sur les recherches antiquaires réalisées par ces deux érudits.

Ces deux hommes étaient assez proches : en effet, dans les années 1550, lorsqu'il enseignait à Louvain, Lipse a accueilli Philippe Rubens chez lui en tant qu'étudiant et, après le départ de ce dernier, ils continuèrent à correspondre. De surcroît, tous deux ont écrit et publié des *Electorum libri*, des recueils de corrections philologiques, un genre de publication antiquaire courant.

Une intense activité critique entoure Lipse depuis plusieurs dizaines d'années¹ : éditions², études, colloques³, expositions⁴. L'intérêt des chercheurs s'est porté sur de

¹Un état de la question sur les recherches concernant Juste Lipse a été réalisé par Rudolf de Smet : DE SMET Rudolf, « Les études lipsiennes 1987-1997 : état de la question », dans LAUREYS Marc e. a. ed., « The world of Justus Lipsius : A contribution towards his intellectual biography. Proceedings of a colloquium held under the auspices of the Belgian Historical Institute of Rome (Rome, 22-24 May 1997) », *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, 68, 1998, p. 15-42.

²Par exemple : LIPSIUS Justus, *De recta pronuntiatione Latinae linguae dialogus*, édition, traduction française et commentaire par Elisabeth DÉVIÈRE, Hildesheim e. a., Georg Olms, 2007 ; LIPSIUS Justus, *Epistolae*, Bruxelles, Koninklijke academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, 1978-.... Le dernier volume paru est le volume 14 (2006), édité par Jeanine de Landtsheer et portant sur l'année 1601.

³MOUCHEL Christian ed., *Juste Lipse (1547-1606) en son temps. Actes du colloque de Strasbourg, 1994*, Paris, Honoré Champion, 1996 (Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance, VI) ; TOURNOY G., DE LANDTSHEER J. et PAPY J. ed., *Iustus Lipsius Europae Lumen et columen. Proceedings of the International Colloquium. Leuven 17-19 September 1997*, Louvain, Leuven University Press, 1999 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XV).

⁴TOURNOY G., PAPY J. et DE LANDTSHEER J. ed., *Lipsius en Leuven. Catalogus van de tentoonstelling in de Centrale Bibliotheek te Leuven, 18 september-17 oktober 1997*, Louvain, Leuven University Press, 1997 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XIII) ; DE LANDTSHEER J., SACRÉ D. et COPPENS C. ed., *Justus Lipsius (1547-1606) een geleerde en zijn Europese netwerk. Catalogus van de tentoonstelling in de Centrale Bibliotheek te Leuven, 18 oktober-20 december 2006*, Louvain, Leuven University Press, 2006 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XXI).

nombreux aspects de la vie et de l'œuvre de Lipse, par exemple ses travaux d'éditeur et de philologue⁵ ou encore son réseau personnel et ses relations avec d'autres humanistes⁶.

Philippe Rubens, lui, bénéficie de moins d'attention que son célèbre professeur. Quelques recherches ont déjà été réalisées à son sujet, mais elles font souvent partie d'études autour de l'œuvre et de la vie de son frère, Pierre-Paul Rubens⁷.

J'aimerais, au cours de ce travail, mettre en avant un pan méconnu de leurs travaux. En effet, les *Electorum libri* respectifs des deux antiquaires n'ont jamais connu d'édition critique moderne et n'ont été que très peu étudiés dans la littérature secondaire. Dans le cas de Lipse, le manque d'intérêt s'explique par la moindre importance des *Electorum libri* par rapport à ses autres ouvrages ; dans le cas de Rubens, par contre, on peut évoquer le fait que ses écrits n'ont pas souvent été étudiés en tant que travaux philologiques, mais plutôt à travers le prisme de l'œuvre d'artiste ou plus précisément d'illustrateur de son frère. Or, ces deux ouvrages me paraissent très intéressants : d'une part, ils appartiennent à un genre littéraire, les miscellanées, très répandu dans le milieu antiquaire et, d'autre part, ils fourmillent d'informations sur les recherches et les travaux philologiques de leurs auteurs.

Par le biais de ces *Electorum libri*, je souhaite examiner comment les aspects matériels de l'Antiquité sont étudiés par ces deux antiquaires proches mais que plusieurs éléments séparent. En effet, Lipse et Rubens sont non seulement proches d'un point de vue personnel, comme je l'ai déjà dit plus haut, mais leurs travaux sont également proches d'un point de vue philologique. En revanche, les deux humanistes sont de générations différentes (Lipse et Rubens ont environ 27 ans d'écart) et n'ont pas la même place dans la République des lettres

⁵RUYSSCHAERT José, *Juste Lipse et les Annales de Tacite. Une méthode de critique textuelle au XVI^e siècle*, Louvain, Bibliothèque de l'Université. Bureaux du recueil, 1949 ; PAPY Jan, « Les points de vue d'Erasme et de Lipse sur la philologie : continuité ou rupture ? », dans *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction. Volume II*, GALAND-HALLYN Perrine, HALLYN Fernand et TOURNOY Gilbert ed., Genève, Droz, 2005, p. 599-620 (Romanica Gandensia, XXXII).

⁶RUYSSCHAERT José, « Le séjour de Juste Lipse à Rome (1568-1570) d'après ses "Antiquae Lectiones" et sa correspondance », dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, XXIV, 1947-1948, p. 139-192.

⁷On peut citer par exemple : *Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres. Tome premier. 1600-1608*, publiés, traduits et annotés par Ch. RUELENS, Anvers, De Backer, 1887 ; HUEMER F., « Philipe Rubens and his brother the painter », dans BALIS A. ed., *Rubens and his World. Bijdragen. Etudes. Studies. Beiträge*, Anvers, Het Gulden Cabinet, 1985, p. 123-128 ; GRUMMOND Nancy de, « The study of classical costume by Philip, Albert and Peter Paul Rubens », dans *The Ringling Museum of Art Journal*, 1, 1983, p. 78-93 ; BÜTTNER Nils et HEINEN Ulrich ed., *Quellen und Dokumente zu Leben, Werk und literarischen Bezügen des Malers, Unternehmers und Diplomaten Peter Paul Rubens (1577-1640)*. Wolfenbüttel : Herzog August Bibliothek, bearbeit von Agnes HEINE, 2011 (Editiones Electronicae Guelferbytanae, 6).

(déjà à l'époque Lipse était plus connu que son élève). Mon but est de voir si Lipse et Rubens travaillent selon la même méthode, ce que leurs textes révèlent de leur relation avec d'autres savants et leur position par rapport à la recherche de leur époque.

Comme lieu d'observation des recherches antiques de Lipse et Rubens, j'ai choisi un corpus délimité autour d'un sujet précis étudié à la fois par le professeur et l'élève : l'habit antique. Le sujet du vêtement antique était très courant dans les recherches antiques et intéressait également les artistes de l'époque.

Ce corpus centré autour d'un sujet unique va me permettre d'observer et de comparer de manière efficace le travail de Lipse et Rubens : quelles sources consultent-ils, comment présentent-ils leurs textes, font-ils référence à d'autres antiques, etc. Le sujet du vêtement n'est pas anodin puisqu'il peut être relié aux pratiques artistiques de l'époque et élargit donc la question du réseau hors d'un simple réseau de philologues vers un réseau plus complexe : en effet, à la Renaissance, le milieu artistique était fortement lié aux recherches antiques, notamment dans le domaine de l'étude des vêtements anciens. Or, il a déjà été établi que nos deux auteurs étaient en contact avec des artistes. Ces relations sont-elles liées à leurs *Electorum libri* ?

Concrètement, mon corpus respecte un équilibre quantitatif entre les extraits des deux auteurs. Pour les textes de Lipse, j'ai sélectionné les deux seuls chapitres de ses *Electorum libri* dont le sujet principal est l'habillement : le premier sur l'habit romain (I, 13) et le second sur les vêtements des esclaves (I, 25). Pour ceux de Rubens, j'ai sélectionné quatre chapitres de ses *Electorum libri* qui présentaient différents points d'intérêt. Tout d'abord, un chapitre sur le pli de la toge (I, 17), car il est accompagné d'une illustration ; ensuite, un chapitre sur les « armillae », des bracelets qui servaient de récompenses militaires (I, 38), car les sources invoquées par l'auteur y sont non seulement littéraires, mais aussi épigraphiques ; troisièmement, un chapitre sur les vêtements brodés (II, 1), car il cite un texte dont Rubens préparait alors l'*editio princeps*, ce qui me permettra d'étudier le lien entre ses travaux antiques et son travail d'éditeur ; et enfin, un chapitre sur les vêtements militaires (II, 12), car il s'agit d'une étude autour de l'habit d'une partie spécifique de la population romaine, en l'occurrence les soldats, travail que Lipse a réalisé au sujet des esclaves (I, 25).

Une partie importante de mon travail a consisté à transcrire et traduire ces chapitres, mais également à identifier les citations d'auteurs anciens et les références aux travaux d'érudits de l'époque de Lipse et Rubens. En effet, Juste Lipse et Philippe Rubens, s'ils identifient toujours l'auteur et souvent l'œuvre citée, ne situent pas les extraits dans ces œuvres. J'ai donc utilisé des bases de données, la *Library of latin Texts- Series A* de Brepols⁸ et le *Thesaurus Linguae Graecae* de l'Université de Californie⁹, afin de pouvoir retrouver ces citations. Je les ai ensuite contrôlées dans des éditions critiques et j'ai signalé les variantes importantes entre le texte des deux antiquaires et le texte des éditions critiques. Pour identifier les références à d'autres ouvrages néo-latins dont les auteurs n'étaient pas cités, je me suis principalement servi de la littérature secondaire.

Plan

La première partie de mon mémoire est donc consacrée à l'édition-traduction du corpus. La seconde partie s'ouvre sur un chapitre fournissant des informations préliminaires sur le développement de l'humanisme aux Pays-Bas, le phénomène antiquaire ainsi que les biographies de Lipse et Rubens. L'analyse en tant que telle comportera quatre volets.

Dans un premier temps, je me pencherai sur les sources antiques utilisées par Lipse et Rubens dans leurs tentatives de reconstitution des réalités de l'Antiquité. Je commencerai par examiner le type de sources qu'ils utilisent et la proportion des différents types (épigraphique, archéologique, littéraire) dans leurs *Electorum libri* et leurs autres ouvrages. Ensuite, je m'arrêterai plus longuement sur les sources littéraires qui apparaissent dans les textes des deux auteurs, en étudiant notamment les corrections et conjectures qu'ils proposent ainsi que les liens entre leurs *Electorum libri* respectifs et leurs travaux d'éditeurs.

Deuxièmement, je travaillerai sur la façon dont Lipse et Rubens formulent et présentent leurs résultats aux lecteurs, ce que j'appellerai leur méthode de présentation. Dans un premier temps, j'étudierai le genre des miscellanées philologiques et comment Lipse et Rubens s'inscrivent dans ce genre littéraire. Puis, je m'intéresserai à leur méthode de

⁸Consultée au cours des années 2019 et 2020 sur le lien suivant : <http://clt.brepolis.net.proxy.bib.ucl.ac.be/lta/pages/QuickSearch.aspx>.

⁹Consulté au cours des années 2019 et 2020 sur le lien suivant : <http://stephanus.tlg.uci.edu.proxy.bib.ucl.ac.be/index.php>

présentation en elle-même, en détaillant des points comme la structure interne des chapitres, leur entrée en matière ou encore leur situation d'énonciation.

Ensuite, je m'intéresserai aux relations que les deux auteurs entretiennent avec la recherche antiquaire de leur époque. Je commencerai par situer Lipse et Rubens par rapport aux autres études sur le vêtement antique. J'examinerai ensuite ce que leurs textes nous laissent voir de leur réseau intellectuel et personnel. Je terminerai ce chapitre par une analyse de la relation de Lipse et Rubens avec les artistes de leur époque.

Enfin, j'étudierai les *Electorum libri* de Lipse et Rubens sous l'angle de la lexicographie. L'utilisation que ces derniers font du vocabulaire latin en lien avec les vêtements est-elle cohérente avec l'usage courant de leur époque ? Ou, au contraire, leurs travaux contribuent-ils à réévaluer le sens ou la forme de certains mots ?

J'espère, dans ce travail, mettre en lumière des aspects moins connus de l'œuvre de Juste Lipse et Philippe Rubens et peut-être, au terme de celui-ci, offrir un point de vue différent sur ces deux antiquaires.

Corpus

Introduction au corpus

Mon ambition, dans ce mémoire, n'est pas de réaliser une édition critique des textes sélectionnés, j'ai néanmoins mené une réflexion sur le choix de la meilleure édition à transcrire.

En ce qui concerne les textes de Rubens, il n'existe qu'une édition de ses *Electorum libri II*¹⁰, parue du vivant de l'auteur¹¹. Les textes présentés ont donc été transcrits à partir de cette édition.

Les *Electorum libri* de Lipse ont connu trois éditions¹². La première édition¹³ comportant uniquement le premier livre, a été imprimée à Anvers en 1580 par Christophe Plantin et il en existe deux versions qui se différencient par la liste des *errata*. La deuxième édition, datant de 1585, comporte les deux *Electorum libri*. Elle a été imprimée à Leyde par Christophe Plantin. La troisième édition¹⁴, qui date également de 1585 et est identique à la deuxième, a été imprimée à Anvers par Christophe Plantin. Je me suis basée sur le texte de la dernière édition (1585, Anvers) et j'ai noté les éventuelles différences avec la première édition dans les notes de bas de page.

J'ai suivi l'orthographe et la ponctuation modernes, en prenant le *Gaffiot* comme référence. Quant aux auteurs dont des extraits sont cités, j'ai conservé le texte présenté par Rubens et Lipse. Néanmoins, ces textes ont été vérifiés dans des éditions de référence. Pour cela j'ai utilisé, dans la mesure du possible, les éditions de la Collection des Universités de France publiées aux Belles Lettres. Lorsqu'il existait une différence significative entre la version de l'édition des Belles Lettres et celle citée par Lipse ou Rubens, cela a été précisé par

¹⁰RUBENIUS Philippus, *Electorum libri II in quibus antiqui Ritus, Emendationes, Censurae. Ejusdem ad Justum Lipsium Poëmatia*, Anvers, ex Officina Plantiniana apud Joannem Moretum, 1608, *passim*.

¹¹ROOSES Max, « Rubens (*Philippe*) », dans *Biographie Nationale*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1908-1910, tome XX, col. 313-317.

¹²VANDER HAEGHEN Ferdinand, *Bibliographie lipsienne. Œuvres de Juste Lipse. Première série. Tome I*, Gand, C. Vyt, 1886, p. 235-241 (Publications de l'Université de Gand).

¹³LIPSIUS Justus, *Electorum liber I*, Anvers, Ex officina Christophori Plantini, 1580, *passim*.

¹⁴LIPSIUS Justus, *Electorum libri II*, Anvers, Apud Christophorum Plantinum, 1585, *passim*.

une note de bas de page. Je n'ai pas signalé les différences de graphie et de ponctuation. Quant à la traduction de ces extraits, elle a été reprise et éventuellement adaptée des éditions critiques, ce qui a également été signalé en note de bas de page.

En ce qui concerne la mise en page des textes, j'ai tenté de respecter au maximum la mise en page appliquée dans l'édition de la Renaissance, que ce soit au niveau de la numérotation de certains passages, de la mise en évidence des citations, etc. Les manchettes marginales qui figuraient dans les textes de Lipse ont été reprises dans ma transcription et ma traduction entre crochets droits. J'ai toutefois divisé les chapitres en paragraphes afin de faciliter les référencements au sein du présent travail. Ces paragraphes ont été numérotés par des chiffres romains entre parenthèses, par exemple « (1) ». De plus, les extraits grecs qui figurent dans les textes de Rubens sont tous suivis d'une traduction en latin que j'ai choisi d'omettre dans la traduction de ces chapitres.

Enfin, pour certains termes (par exemple les couleurs, les vêtements, ou encore les discussions sur différentes leçons, etc), j'ai rajouté dans la traduction les mots latins utilisés par Lipse et Rubens entre parenthèses afin de rendre leur propos plus clair. Certains de ces termes seront discutés dans un chapitre sur les rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur époque. Ces renvois seront indiqués dans les notes de bas de page.

Au fur et à mesure de la transcription et de la traduction du corpus, j'ai rencontré quelques variantes notables dans les noms d'auteurs, les références d'extraits ou le texte même des passages cités. Ces particularités ont été relevées en notes de bas de page. Dans le cas des références d'un extrait qui diffèrent chez Lipse ou Rubens et dans la tradition moderne, j'ai signalé la différence en note de bas de page. J'ai préféré utiliser les références modernes dans mes analyses pour faciliter la vérification des citations par le lecteur. Je souhaite attirer l'attention ici sur trois cas particulièrement frappants.

Tout d'abord, le *Dialogue des orateurs* de Tacite est attribué à un auteur anonyme par Juste Lipse (I, 13). Ce dernier fait en effet partie des nombreux érudits qui considèrent ce dialogue comme n'étant pas du fait de Tacite, que l'on considérait souvent uniquement

comme un historien¹⁵. Lipse inclut cependant ce dialogue dans son édition des œuvres de Tacite de 1574¹⁶.

Ensuite, je souhaiterais mentionner le cas d'Aulu-Gelle. Lipse (I, 13) écrit son nom « Agellius », ce qui était le nom retenu pour Aulu-Gelle par Priscien et que l'on retrouve aussi sur la plupart des manuscrits pendant le Moyen-Âge. Lactance, Servius et Saint Augustin nous ont transmis le nom « A. Gellius », Flavius Vopiscus « Gellius ». Les savants de la Renaissance ont beaucoup argumenté sur le sujet¹⁷.

Enfin, j'aimerais attirer l'attention sur les grandes différences textuelles qui existent dans la tradition de l'*Apologétique* de Tertullien. Là où, par exemple, Lipse donne « Nam ne vel hieme voluptas impudica cessaret, primi Lacedaemonii paenulam ludis excogitarunt. », l'édition des Belles Lettres a « Ne vel hieme voluptas impudica frigeret, primi Lacedaemonii odium paenulae ludis excogitaverunt. »¹⁸. Les différences entre ces deux phrases viennent de la tradition manuscrite particulière de l'*Apologétique*. En effet, ce texte a deux traditions très différentes. Juste Lipse utilise la tradition commune, composée d'une trentaine de manuscrits, la seule connue jusqu'en 1597, tandis que l'éditeur des Belles Lettres se base sur la « tradition spéciale » : un manuscrit venant du monastère de Fulda dont il ne reste que quelques feuillets et une collation datant de la Renaissance¹⁹.

¹⁵TACITE, *Dialogue des orateurs. Vie d'Agricola. La Germanie*, texte établi et traduit par Henri GOELZER, H. BORNECQUE et G. RABAUD, Paris, Les Belles Lettres, 1922, p. 3-4 (CUF).

¹⁶PAPY Jan, « Les points de vue d'Erasmus et de Lipse sur la philologie : continuité ou rupture ? », dans GALAND-HALLYN Perrine, HALLYN Fernand et TOURNOY Gilbert ed., *op. cit.*, p. 611.

¹⁷AULU-GELLE, *Les Nuits Attiques. Livres I-IV*, texte établi et traduit par René MARACHE, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. VII (CUF).

¹⁸TERTULLIEN, *Apologétique*, texte établi et traduit par Jean-Pierre WALTZING avec la collaboration de Albert SEVERYNS, Paris, Les Belles Lettres, 1929, p. 15 (CUF).

¹⁹*Ibid.*, p. LI-LX.

Juste Lipse, I, XIII (De vestitu Romano collectanea)

Juste Lipse s'attache à décrire l'habit romain. Il commence par parler de la couleur blanche de ce vêtement et annonce vouloir éclairer certains points. La couleur de prédilection des Romains était le blanc et elle était utilisée pour tout type de vêtement. Il existait une coutume qui consistait à porter une toge blanche lorsqu'on devenait un affranchi. En plus de la toge blanche, on trouve dans les textes la mention d'une toge brillante (« candida »), portée par les candidats politiques (d'où ces derniers tirent d'ailleurs leur nom). Les habits portés lors de jours de liesse (jeux, fête religieuse, etc) étaient également plus blancs et plus clairs car ils étaient très souvent neufs ou tout propres. Des hommes plus humbles, ne pouvant pas faire de grandes dépenses et racheter une nouvelle tenue, blanchissaient leurs habits à la craie. Cette coutume de porter des vêtements blancs lors de célébrations est valable aussi pour d'autres peuples notamment les Grecs et les Égyptiens. Pour blanchir les vêtements, les Romains faisaient appel aux services d'un foulon qui les blanchissait avec de la craie et du soufre. La différence entre les citoyens les plus aisés et les plus humbles fut souvent la propreté et la nouveauté de leur toge. Toutefois il existe des exceptions à cette généralité : ainsi, les nobles portaient parfois une tenue sale et usée, lorsqu'ils étaient accusés, afin de paraître plus misérables et d'autres hommes, qualifiés de « graves ac rigidi » par Lipse, refusaient de porter une toge ample et brillante ou blanchie.

Sous l'empire, les habitudes ont changé. La toge ne subsistait alors que chez quelques citoyens honorables. La majorité du peuple (« vulgus ») s'était tournée vers les pénules et les lacernes ou le port de la tunique seule et délaissait le blanc pour une couleur plus sombre. Les lacernes viennent du monde militaire, avec lequel les contacts s'étaient renforcés depuis les guerres civiles. La toge devint l'habit sénatorial mais même les sénateurs portaient souvent d'autres vêtements (notamment des lacernes). Le plus souvent, les lacernes et les pénules étaient brunes mais certaines catégories d'hommes les portaient pourpres ou violettes. Les pénules furent courantes très tôt, dès Auguste : même les orateurs et les sénateurs en portaient. La couleur brune adoptée par la plèbe devint ainsi associée à la pauvreté. Les « candidats » étaient alors les citoyens de haut rang, par opposition aux citoyens plus humbles portant du brun, et non plus des candidats politiques.

Juste Lipse passe ensuite aux tuniques et aux chaussures. La tunique était communément blanche et il était mal vu de porter des tuniques d'une autre couleur. Les chaussures étaient également blanches, sauf pour les empereurs et quelques hommes distingués qui portaient des chaussures pourpres. Il termine par une digression sur la couleur vert pâle, typiquement féminine.

CAPUT XIII²⁰

De vestitu Romano collectanea. Color togae albus. Obiectiones remotae duae. Plautus, Suetonius, Persius, Horatius illustrati. De lacernis et paenulis. Spartianus et Tacitus correcti. Item Seneca, eximio loco. De tunica et calceis.

(1) De colore vestium apud Romanos itemque de candidatis, sordidatis, pullatis, non satis plana hodie res est. Ego paulo uberius dicam quam qui ante me et quidquid in his arduum aut clivosum explanabo, exorsus rem a capite et, quod Aristophanes ait, ἀπὸ βαλβίδων²¹.

(2) [Vestes Romanae albae] Romanis in vestitu placitum reperio colorem album, sive quia is, ut Plato alibi vult, laetitiae proprius et deorum, sive potius agrestis illa et prima gens, spretis accersitis coloribus, lanae nativum retinuit, id est, album. Ita toga Romanorum alba et tunica fuit, et calcei, et omnis cottidiana vestis. [Toga alba] Toga, inquam, alba. Titinius poeta vetus :

*Qui in togis candidis sunt, tunicis sordidis*²².

²⁰Ce chapitre se trouve sur les pages 74 à 83 de l'édition des *Electorum libri* imprimée en 1585 à Anvers.

²¹Citation issue du vers 548 des *Guêpes* ou du vers 1159 des *Cavaliers* d'Aristophane. Texte vérifié dans ARISTOPHANE, *Tome II. Les Guêpes – La Paix*, texte établi par Victor COULON et traduit par Hilaire VAN DAELE, Paris, Les Belles Lettres, 1924, p. 40 (CUF) et ARISTOPHANE, *Tome I. Les Acharniens – Les Cavaliers – Les Nuées*, texte établi par Victor COULON et traduit par Hilaire VAN DAELE, 10^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 130 (CUF).

²²Citation de TITIN., *Com.*. Il ne reste que des fragments de l'œuvre de ce poète. Il s'agit ici des vers 104-105 d'une pièce appelée *Quintus*. Texte vérifié dans *Comoedia togata. Fragments*, texte établi, traduit et annoté par André DAVIAULT, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 120 (CUF). Le texte présent dans l'édition des Belles Lettres est : « togis cum candidis, / Tunicis sordidis synthesinis ».

CHAPITRE XIII

Recueil de témoignages sur l'habit romain. La couleur blanche (« albus »)²³ de la toge. Deux objections écartées. Plaute, Suétone, Perse et Horace éclairés. Les lacernes et les pénules. Spartianus et Tacite corrigés. De même, un passage remarquable de Sénèque corrigé. La tunique et les souliers.

(1) Au sujet de la couleur des vêtements chez les Romains et, de même, au sujet des hommes aux vêtements blancs (« candidatis »), sales ou sombres (« pullatis »)²⁴, aujourd'hui la situation n'est pas assez claire. J'en parlerai un peu plus abondamment que mes prédécesseurs et je développerai les points difficiles ou ardu de ces sujets, en commençant par le début et, comme le dit Aristophane, *depuis la borne de départ*.

(2) [Les vêtements blancs (« albae ») des Romains] Je trouve dans mes recherches que la couleur blanche (« album ») agréée aux Romains pour leurs vêtements, soit parce qu'elle est, comme Platon le veut ailleurs²⁵, une couleur appropriée à la joie et aux dieux, soit plutôt parce que ce peuple paysan et primitif, par mépris pour les couleurs ajoutées, maintint la couleur naturelle de la laine, c'est-à-dire, le blanc (« album »). Ainsi, la toge des Romains est blanche (« album »), de la même manière que leur tunique et leurs chaussures et tout leur habit quotidien. [La toge blanche (« album »)] La toge, dis-je, est blanche (« album »). Titinius, un ancien poète, écrit :

Ceux qui portent des toges blanches (« candidis »), des tuniques sales²⁶.

²³L'interprétation que Lipse fait des mots « albus » et « candidus » sera étudiée dans le chapitre sur les rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur époque.

²⁴Le mot « pullus » et ses différentes significations seront étudiés dans le chapitre sur les rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur époque.

²⁵Ceci fait probablement référence à la page 956a du livre XII des *Lois* de Platon : « χρώματα δὲ λευκὰ πρέποντ' ἂν θεοῖς εἶη καὶ ἄλλοθι καὶ ἐν ὑφῇ ». Traduction : « La couleur qui siérait dans une offrande aux dieux serait le blanc, surtout pour les tissus » (PLATON, *Œuvres complètes. Tome XII (2^e partie). Les Lois. Livres XI-XII*, texte établi et traduit par A. DIÈS et *Epinomis*, par E. des PLACES, Paris, Les Belles Lettres, 1956, p. 68 (CUF)).

²⁶Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (André Daviault, 1981), p. 120.

Agellius de Africano : *Eumque cum esset reus, neque barbam desisse radi, neque non candida veste uti, neque fuisse solito cultu reorum*²⁷. [Plautus explicatus et mos libertorum in mutanda veste] Plautus *Casina* :

*At candidatus cedit hic mastigia*²⁸,

de Olympione, qui iam libertus. At liberti novi in toga apparebant, id est, communi civium veste. Tertullianus *De resurrectione carnis* : *Si famulum tuum libertate mutaveris, et vestis albae nitore, et aurei anuli honore, et patroni nomine, ac tribu mensaque honoratur*²⁹. Toga igitur alba. Statius, in *Silvis* :

-----*albentique humeros induxit amictu*³⁰.

Albentem amictum, togam appellat virilem, ab eodem colore Graecis modo λευκήν, modo, ad discrimen praetextae, dictam ὀλολευκήν. [Item Persius] Eandem circumscrisit Persius :

-----*totaque impune Subura*

*Permisit sparsisse oculos iam candidus umbo*³¹.

Candidus umbo, συνεκδοχικῶς, pars pro ipsa veste.

²⁷Citation de GELL., III, IV, 1. Texte vérifié dans AULU-GELLE, *Les Nuits Attiques. Livres I-IV*, op. cit., p. 156. L'édition des Belles Lettres présente en ordre inverse les mots « cultu » et « solito ».

²⁸Citation de PL., *Cas.*, 446. Texte vérifié dans PLAUTE, *Tome II. Bacchides – Captivi – Casina*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 1933, p. 186 (CUF).

²⁹Citation de TERT., *Res.*, LVII, 12. Texte vérifié dans Q. S. F. TERTULLIANO, *La resurrezione della carne*, a cura di Pietro PODOLAK, Brescia, Morcelliana, 2004, p.156 (Letteratura cristiana antica, 3). Juste-Lipse omet une partie du passage. Le texte entier est : « Oro te, si famulum tuum libertate mutaveris, quia eadem caro atque anima permanebunt, quae flagellis et compedibus et stigmatibus obnoxiae retro fuerant, idcircone illas eadem pati oportebit ? Non opinor. Atquin et vestis albae nitore et anuli aurei honore et patroni nomine ac tribu mensaque honoratur. ».

³⁰Citation de STAT., *S.*, V, II, 67. Texte vérifié dans STACE, *Silves. Tome II (Livres IV-V)*, texte établi par Henri FRÈRE et traduit par H. J. IZAAC, Paris, Les Belles Lettres, 1944, p. 186 (CUF). Dans le texte de Stace, il est question ici du défunt père d'un homme politique romain, à qui la silve est dédiée, qui ne pourra pas accomplir certaines actions, en l'occurrence, vêtir son fils de sa toge blanche.

³¹Citation de PERS., V, 32-33. Texte vérifié dans PERSE, *Satires*, texte établi et traduit par A. CARTAULT, 4^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1966, p. 43 (CUF).

Aulu-Gelle écrit au sujet de Scipion l'Africain : *Et, bien qu'étant accusé, il ne cessa pas de se raser la barbe, portait des vêtements blancs (« candida ») et ne prit pas la tenue habituelle des accusés*³². [Plaute expliqué et la coutume des affranchis de changer d'habit] Plaute dans sa *Casina* écrit :

*Le voici qui s'avance tout de blanc vêtu (« candidatus »), ce vaurien*³³,

au sujet d'Olympion, qui était désormais affranchi. Or les nouveaux affranchis se montraient en toge, c'est-à-dire, avec l'habit habituel des citoyens. Tertullien dans le *De resurrectione carnis* écrit : *Si tu donnes la liberté à ton serviteur, il est gratifié de l'éclat du vêtement blanc (« albae »), de l'honneur d'un anneau d'or, du nom de son patron, de sa tribu et de sa table.* La toge est donc blanche (« alba »). Stace, dans ses *Silves*, écrit :

*Et il revêtit ses épaules d'un blanc (« albenti ») vêtement*³⁴.

Ce « blanc vêtement », c'est ainsi que Stace appelle la toge virile, que les Grecs appellent tantôt « blanche », sur base de cette même couleur, tantôt « entièrement blanche », pour la distinguer de la toge prétexte. [De même Perse] Perse évoque cette même toge :

*Le bouffant désormais blanc (« candidus ») de ma toge m'autorisa à promener impunément mes regards dans toute la Subura*³⁵.

Le bouffant blanc (« candidus umbo »), en tant que partie, est ici pris, par synecdoque, pour le vêtement même.

³²Traduction reprise des Belles Lettres (René Marache, 1967), p. 156.

³³Traduction reprise des Belles Lettres (Alfred Ernout, 1933), p. 186.

³⁴Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1944), p. 186.

³⁵Traduction reprise des Belles Lettres (A. Cartault, 1966), p. 43.

[Umbones in toga] Nam umbones in toga Tertullianus agnoscit *De pallio* et describit eos eleganter Apuleius libro XI in palla. Martialis etiam album colorem togae aliquot locis dat, ut :

*Et toga non tactas vincere iussa nives*³⁶.

Item :

Non amet hanc vitam, quisquis me non amat, opto :

*Vivat et urbanis albus in officiis*³⁷.

[Martialis praeter vulgi mentem explicatus] Albus, non ad pallorem sed ad vestem, quoniam officia haec anteambulorum in toga alba. Ideo Juvenalis :

*-----niveosque ad frena Quirites*³⁸.

³⁶Citation de MART., II, XXIX, 4. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome I (Livres I-VII)*, texte établi et traduit par H. J. IZAC, 3^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1969, p. 64 (CUF).

³⁷Citation de MART., I, LV, 13-14. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 33.

³⁸Citation de JUV., X, 45. Texte vérifié dans JUVÉNAL, *Satires*, texte établi et traduit par Pierre de LABRIOLLE et François VILLENEUVE, 11^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1974, p. 125 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « et » au lieu de « -que ».

[Les parties bouffantes (« umbones ») de la toge] En effet, Tertullien reconnaît qu'il y a des parties bouffantes (« umbones ») dans la toge dans son *De pallio*³⁹ et Apulée les décrit élégamment dans son livre XI lorsqu'il parle d'un manteau féminin⁴⁰. Martial aussi témoigne de la couleur blanche (« album ») de la toge dans un certain nombre de passages, comme :

*Et sa toge est d'une étoffe faite pour surpasser la neige immaculée*⁴¹.

De même :

*Puisse cette vie déplaire à quiconque je déplais, je le lui souhaite,
ainsi que de vivre, blanc (« albus »), au milieu des devoirs des citoyens*⁴².

[Martial expliqué contre le raisonnement commun] Quand Martial dit blanc (« albus »), il ne pense pas à la pâleur de son teint, mais à son vêtement, puisque la charge de ceux qui marchent devant leur patron s'effectuaient en portant une toge blanche (« alba »).

³⁹Ceci fait probablement référence au chapitre V du *De Pallio* de Tertullien : « Adeo nec artificem necesse est qui pridie rugas ab exordio formet et inde deducat in tilias totumque contracti umbonis figmentum custodibus forcipibus assignet, dehinc diluculo, tunica prius cingulo correpta (quam praestabat moderatiorem texuisse !), recognito rursus umbone et si quid exorbitavit reformato, partem quidem de laeua promittat, ambitum uero eius ex quo sinus nascitur, iam deficientibus tabulis, retrahat a scapulis et, exclusa dextera, in laeuam adhuc congerat cum alio pari tabulato in terga deuoto, atque ita hominem sarcina uestiat ». Traduction : « Tant il est vrai qu'on n'a pas besoin d'un homme de l'art pour plisser dès la veille le bord de l'étoffe, en former des sortes de tablettes et, quand on a façonné tous les replis de l'*umbo*, le confier à des pinces qui le maintiennent ; puis, au lever du jour, après avoir retenu dans une ceinture la tunique (qu'il eût mieux valu tisser plus courte !), après avoir de nouveau vérifié l'*umbo* et l'avoir retouché s'il y a eu quelque dérangement, laisser d'abord tomber en avant la partie qui est à sa gauche ; quant à l'arrondi qui donne naissance au *sinus*, le reprendre sur les épaules là où les plis ne sont plus marqués et, le laissant libre sur l'épaule droite, en charger l'épaule gauche, en formant un second groupe de plis équivalent qui tombera dans le dos, et faire ainsi du vêtement de l'homme un paquetage. » (TERTULLIEN, *Le manteau (De pallio)*, introduction, texte critique, traduction, commentaire et index par Marie TURCAN, Paris, Les éditions du Cerf, 2007, p. 194-197 (Sources chrétiennes, 513)).

⁴⁰Ceci fait probablement référence au paragraphe 5 du chapitre III du livre XI des *Métamorphoses* d'Apulée : « et, quae longe longaeque etiam meum confutabat optutum, palla nigerrima splendens atro nitore, quae circumcirca remeans et sub dexterum latus ad humerum laevum recurrens umbonis vicem deiecta parte laciniae multiplici contabulatione dependula ad ultimas oras nodulis fimbriarum decoriter confluebat ». Traduction : « Mais ce qui surtout et par-dessus tout éblouissait mes yeux, c'était un manteau d'un noir intense, resplendissant d'un sombre éclat. Faisant tout le tour du corps, il passait sous le bras droit pour remonter jusqu'à l'épaule gauche, d'où son extrémité libre retombait par-devant en formant un nœud, pendait en plis étagés jusqu'au bord inférieur, et, terminé par un rang de franges, flottait avec grâce. » (APULÉE, *Les Métamorphoses. Tome III (Livres VII-XI)*, texte établi par D. S. ROBERTSON et traduit par Paul VALLETTE, Paris, Les Belles Lettres, 1945, p. 140 (CUF)).

⁴¹Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1969), p. 64.

⁴²Traduction reprise et adaptée d'*Ibid.*, p. 33.

Ideo Juvenalis :

-----*niveosque ad frena Quirites*⁴³.

Et exempla plura sunt, quae mox opportune reddam.

(3) [Contra colorem togae quid dici possit] Obiiciunt ista : Si togae vulgo albae, cur qui prensabant induebantur toga candida, ut hac quasi nota intellegi et excerni possent a reliqua plebe ? [Responsio] Respondeo : Albi coloris togas vulgo fuisse, non candidi.

[Discrimen inter albam togam et candidam] Albus color nativus lanae est, candidus proprie splendens ille et qui est ab arte. Ideo Polybius⁴⁴ λαμπράν dicere maluit petitorum togam quam λευκήν⁴⁵ et Latine commode eam dixerimus splendentem. Seneca : *Non splendeat toga, nec sordeat quidem*⁴⁶. Spernit enim a sapiente hunc colorem eximie candentem. Subtilia haec videntur ? Sunt vera.

[Candidatorum togae cretatae] Nam petitores non contenti insito lanae colore, cretam addebant in vestem ut candesceret, immo splenderet. Hac ergo nota discreti a vulgo et κατ'ἐξοχήν dicti candidati. Isidorus : *fit toga addito quodam cretae genere candidior*⁴⁷.

⁴³Citation de JUV., X, 45. Texte vérifié dans JUVÉNAL, *Satires*, texte établi et traduit par Pierre de LABRIOLLE et François VILLENEUVE, 11^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1974, p. 125 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « et » au lieu de « -que ».

⁴⁴À cet endroit, dans l'édition de 1580, on trouve « aliquot locis », « à quelques endroits ».

⁴⁵Ceci fait probablement notamment référence au livre X des *Histoires* de Polybe (4,8-5,1). Le texte entier est : « ἡξίου τήβενναν αὐτῷ λαμπράν εὐθέως ἐτοιμάσαι· τοῦτο γὰρ ἔθος ἐστὶ τοῖς τὰς ἀρχὰς μεταπορευομένοις. Καὶ τῇ μὲν οὐδ' ἐν νῶ τὸ ῥηθὲν ἦν, ὁ δὲ λαβὼν πρῶτον λαμπράν ἐσθῆτα κοιμωμένης ἐτι τῆς μητρὸς παρῆν εἰς τὴν ἀγοράν. » Traduction : « mais il lui demanda de lui faire immédiatement préparer une toge blanche [λαμπράν] ; c'est la coutume pour ceux qui briguent les magistratures. Alors qu'elle n'avait plus présent à l'esprit ce qui avait été dit, lui, tandis que sa mère reposait encore, pour la première fois se vêtit de blanc [λαμπράν] et se rendit au forum. » (POLYBE, *Histoires. Livre X et livre XI*, texte établi et traduit par Éric FOULON (X) et Raymond WEIL (XI), Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. 52 (CUF)). L'éditeur ajoute en note de bas de page que « τήβεννα λαμπρά » est la traduction de « toga candida ».

⁴⁶Citation de SEN., *Ep.*, I, 5, 3. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. Tome I. Livres I-IV*, texte établi par François PRÉCHAC et traduit par Henri NOBLOT, 10^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 14 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « ne » au lieu de « nec ».

⁴⁷Citation de ISID., *Orig.*, XIX, 24, 6. Texte vérifié dans ISIDORO DE SEVILLA, *Etimologías. Libro XIX. De naves, edificios y vestidos*, introducción, edición crítica, traducción y notas por Miguel RODRÍGUEZ-PANTOJA, Paris / Les Belles Lettres, Cordoue / Servicio de Publicaciones de la Universidad de Córdoba, 1995, p. 203. Le texte présent dans l'édition est : « Toga candida eademque cretata in qua candidati, id est magistratum petentes, ambiebant, addita creta quo candidior insigniorque esset ».

Pour cette raison, Juvénal écrit :

*Les Quirites en toge neigeuse marchant auprès des chevaux*⁴⁸.

Et il y a de nombreux exemples que je donnerai bientôt à propos.

(3) [Ce qu'il est possible de dire contre la couleur de la toge] On objecte cela : Si les toges étaient couramment blanches (« albae »), pourquoi ceux qui sollicitaient revêtaient-ils une toge d'un blanc éclatant (« candida »), de sorte qu'ils pouvaient être reconnus et discernés du reste de la plèbe, cette couleur agissant comme un signe distinctif ? [Réponse] À cela, je réponds que les toges étaient couramment de couleur blanche (« albi »), et non d'un blanc éclatant (« candidi »).

[La différence entre une toge blanche (« albam ») et d'un blanc éclatant (« candidam »)] La couleur blanche (« albus ») est la couleur naturelle de la laine ; la couleur blanc éclatant (« candidus »), au sens propre, est brillante et artificielle. Pour cette raison, Polybe préfère appeler la toge des demandeurs brillante plutôt que blanche ; et en latin nous l'appelons convenablement brillante. Sénèque écrit : *Je ne veux pas d'une toge brillante, ni d'une toge crasseuse*⁴⁹. En effet, il éloigne du sage cette couleur qui brille trop. Cette distinction semble subtile ? Elle est vraie.

[Les toges couvertes de craie des demandeurs] En effet, les demandeurs, non satisfaits de la couleur donnée à la laine, ajoutaient de la craie sur leur vêtement pour qu'il devienne d'un blanc éclatant, et mieux, qu'il brille. C'est donc par ce signe qu'ils étaient distingués du peuple et qu'ils étaient appelés par excellence « candidats ». Isidore dit : *la toge devient plus éclatante par l'addition d'une sorte de craie*.

⁴⁸Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Pierre de Labriolle et François Villeneuve, 1974), p. 125.

⁴⁹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Henri Noblot, 2002), p. 14.

Persius huc alludens :

-----quem ducit hiantem
*Cretata ambitio*⁵⁰.

[Livius emendatus] Livius libro IV : *Placet tollendae ambitionis causa tribunos legem promulgare, ne cui album vestimentum addere petitionis causa liceret. Parva nunc res et vix serio agenda videri possit, quae tunc ingenti certamine patres ac plebem accendit*⁵¹. Emendo *ne cui album in vestimentum addere*, auctoribus libris et sententia ipsa, quoniam non alba vestis interdicta (absurdum id), sed additio albi in vestem, id est, cretae.

(4) [Obiectio altera. Romani albati in die festo] Obiiciunt item de diebus festis. Romani, inquiunt, saltem per dies festos in veste alba erant, non ergo cottidianas togas censendum candidas. Horatius :

*Ille repotia, natales, aliosque dierum
Festos albus celebret*⁵².

Xiphilinus, die celebri Romae ob ingressum Teridatis : Μάλιστα δὲ ἡ ἀγορὰ ἐπεπλήρωτο· τὸ μὲν γὰρ μέσον αὐτῆς ὁ δῆμος λευχειμονῶν καὶ δαφνηφορῶν κατὰ τέλη εἶχε, τὰ δ' ἄλλα οἱ στρατιῶται λαμπρῶς ὀπλισμένοι⁵³. Id est, populus albus et laureatus. Latinus Pacatus in panegyrico ad Theodosium : *Quid ego referam festum liberae nobilitatis occursum ? Conspicuos veste nivea senatores* ?⁵⁴

⁵⁰Citation de PERS., V, 176-177. Texte vérifié dans PERSE, *op. cit.*, p. 49. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « tollit » au lieu de « ducit ».

⁵¹Citation de LIV., IV, XXV, 13. Texte vérifié dans TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome IV. Livre IV*, texte établi par Jean BAYET et traduit par Gaston BAILLET, Paris, Les Belles Lettres, 1946, p. 43 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « in » devant « vestimentum » et donne ainsi le même texte que la correction de Juste Lipse, mais Lipse n'est pas mentionné dans l'apparat.

⁵²Citation de HOR., S., II, II, 60-61. Texte vérifié dans HORACE, *Satires*, texte établi et traduit par François VILLENEUVE, 7^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1966, p. 144 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « aliosve » au lieu de « aliosque »

⁵³Citation de Jean XIPHILIN, *Epitomé de l'Histoire Romaine de Dion Cassius*, 174. Texte vérifié dans *Cassii Dionis Cocceiani Historiarum Romanorum quae supersunt. Volumen III*, edidit Ursulus Philippus BOISSEVAIN, 2^e édition, Berlin, Apud Weidmannos, 1955, p. 603. Le texte de l'édition de Boissevain présente les leçons « λαμπρότατα » au lieu de « λαμπρῶς » et la leçon correcte « ὀπλισμένοι », car, ici, « ὀπλισμένοι » est une coquille.

⁵⁴Citation de PACAT., XXXVII, 4. Texte vérifié dans PANÉGYRIQUES LATINS, *Tome III (XI-XII)*, texte établi et traduit par Edouard GALLETIER, Paris, Les Belles Lettres, 1955, p. 104 (CUF). Le texte des Belles Lettres

C'est à cela que Perse fait allusion quand il écrit :

*Celui que conduit bouche bée la Brigade blanchie à la craie*⁵⁵.

[Tite-Live corrigé] Tite-Live, dans son livre IV, écrit : *On décide, pour supprimer la brigade, que les tribuns proposeront une loi interdisant aux candidats d'ajouter un vêtement blanc (« album vestimentum ») : petit détail, qu'il nous semble aujourd'hui impossible de prendre au sérieux, mais qui, alors, au cours d'une longue lutte, passionna les Pères et la plèbe*⁵⁶. Je corrige en : *d'ajouter du blanc sur leur vêtement (« album in vestimentum »)*, sur base des livres et du sens même, puisque ce n'est pas le vêtement blanc qui est interdit (ce serait absurde), mais l'ajout de blanc (« albi ») sur le vêtement, c'est-à-dire, de craie.

(4) [Deuxième objection : les Romains étaient vêtus de blanc (« albat ») pendant les jours de fête] Une seconde objection concerne les jours de fête. Les Romains, dit-on, n'étaient vêtus de blanc (« alba ») que pendant les jours de fête, on ne doit donc pas penser que les toges de tous les jours étaient blanches (« candidas »). Horace écrit :

*qu'il célèbre en robe blanchie (« albat ») un lendemain de noce, un jour de naissance et toute autre fête*⁵⁷.

Xiphilin, au sujet du jour de fête à Rome pour l'entrée de Tiridate⁵⁸ écrit : *L'agora était entièrement remplie, à la fois par le peuple vêtu de blanc et couronné de lauriers qui s'y tenait au centre, selon le rang de chacun, à la fois par les soldats brillamment parés qui se tenaient tout autour. Il s'agit là du peuple vêtu de blanc (« albat ») et orné de lauriers. Pacatus dans son panégyrique de Théodose dit : À quoi bon rappeler la noblesse libérée se portant en habits de fête à ta rencontre ? Les sénateurs signalés aux regards par la blancheur de leur toge*⁵⁹ ?

présente « pro moenibus suis » entre « referam » et « festum ». Cette citation est omise dans le texte de la première édition de l'*Electorum liber*, imprimée en 1580, mais se trouve mentionnée dans ses *errata* avec toutefois « qui Theodosio dictus » au lieu de « ad Theodosium ».

⁵⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (A. Cartault, 1966), p. 49.

⁵⁶Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Gaston Baillet, 1946), p. 43

⁵⁷Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (François Villeneuve, 1946), p. 144.

⁵⁸Tiridate était un roi Parthe (« Tiridates, ae » dans GAFFIOT Félix, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Nouvelle édition, Pierre FLOBERT dir., Paris, Hachette, 2000, p. 1603).

⁵⁹Traduction reprise des Belles Lettres (Edouard Galletier, 1955), p. 104.

Vopiscus in Floriano : *Tantum illud dico senatores omnes ea esse laetitia elatos, ut domibus suis omnes albas hostias caederent, albatu sederent*⁶⁰. Persius :

-----negato

*Iuppiter hoc illi, quamvis te albata rogarit*⁶¹.

[Solutio] Sed expedio me ab hoc nodo et dico non aliud fuisse in eo more quam ut per dies privatim aut publice laetos, togas recentes sumerent et usu nondum sordidas aut obsoletas. Pollux id exprimit, ὑπὸ νεουργῶ στολῇ, ὑπὸ νεοπλυνεῖ ἐσθῆτι⁶². Clare discimus ex Prudentio *Contra Symmachum* :

*Exsultare patres videas pulcherrima mundi
lumina, conciliumque senum gestire Catonum,
candidiore toga, niveum pietatis amictum
sumere*⁶³, -----

et Ovidio :

*Vestibus intactis Tarpeias itur in arces,
Et populus festo concolor ipse suo est*⁶⁴.

⁶⁰ Citation de VOP., Tac., XIX, 6. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. III*, translated by David MAGIE, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1968, p. 332 (The Loeb Classical Library, 263). Le texte de la collection Loeb présente un « in » devant « domibus » et présente la phrase « imagines frequenter aperirent » entre « caederent » et « albatu ».

⁶¹ Citation de PERS., II, 39-40. Texte vérifié dans PERSE, *op. cit.*, p. 25. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « haec » au lieu de « hoc ». L'édition de l'*Electorum liber* de 1580 présente la leçon « roget ».

⁶² Citation de POLL., I, 25, 4. Texte vérifié dans *Pollucis Onomasticon. Fasciculus prior. Lib. I-V continens*, e codicibus ab ipso collatis denovo edidit et adnotavit Ericus BETHE, réimpr. anast., Stuttgart, In aedibus B. G. Teubneri, 1967, p. 7 (Lexicographi Graeci, vol. IX). Cette citation ne figure pas dans la première édition de l'*Electorum liber* (1580).

⁶³ Citation de PRUD., *Sym.*, I, 544-547. Texte vérifié dans PRUDENCE, *Tome III. Psychomachie. Contre Symmaque*, texte établi et traduit par M. LAVARENNE, Paris, Les Belles Lettres, 1948, p. 154 (CUF). Je me suis permis de corriger le texte de l'édition de la Renaissance, car elle présente la leçon « amicum » qui me semble être une coquille. J'ai repris la leçon présente dans le texte des Belles Lettres, « amictum ».

⁶⁴ Citation de OV., *F.*, I, 79-80. Texte vérifié dans OVIDE, *Les Fastes. Tome I. Livres I-III*, texte établi, traduit et commenté par Robert SCHILLING, Paris, Les Belles Lettres, 1992, p. 4 (CUF).

Vopiscus écrit dans la vie de Florian : *Qu'il me suffise de dire que tous les sénateurs étaient emportés par tant de joie que dans leurs maisons tous sacrifiaient des victimes blanches (« albas »), s'asseyaient vêtus de blanc (« albat »)*⁶⁵. Perse dit :

*Refuse-lui cela, Jupiter, lors même qu'elle se serait mise en blanc (« albata ») pour te le demander*⁶⁶.

[Explication] Mais je résous cette difficulté et j'affirme cette coutume ne consiste en rien d'autre que de porter, pendant les jours de réjouissances publiques ou privées, de nouvelles toges et non plus des toges salies par l'usage ou usées.

Pollux exprime cela sous les mots *dans un vêtement neuf, dans un habit propre*. Nous l'apprenons clairement de Prudence dans son *Contre Symmaque* :

*Vous auriez pu voir alors exulter les sénateurs, ces lumières magnifiques du monde ; l'assemblée des vénérables Catons brûle du désir de prendre, avec une toge plus blanche, l'habit neigeux de la piété*⁶⁷,

et d'Ovide :

*En vêtements immaculés on monte vers la citadelle tarpéienne et le peuple porte la couleur assortie à la fête*⁶⁸.

⁶⁵Traduction inspirée de la collection Loeb (David Magie, 1968), p. 333.

⁶⁶Traduction reprise des Belles Lettres (A. Cartault, 1966), p. 25.

⁶⁷Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (M. Lavarenne, 1948), p. 154.

⁶⁸Traduction reprise des Belles Lettres (Robert Schilling, 1992), p. 4.

Ecce, ait vestes intactas, et bene Persius in re simili, recentes :

*Scilicet hoc populo pexusque togaque recenti
Et natalicia tandem cum sardonyche albus
Sede leges celsa*⁶⁹.

(5) Color enim ille a principio in omni toga niveus, habendo sordes trahebat et squalorem. Quod in vulgata toga ferebant, non ferebant per dies festos, more plane gemino moribus nostris. Inde est quod per ludos apud Martialem et alios candidati leguntur. [Plauti versus illustratus] Inde, quod apud Plautum *Aulularia* scribitur :

*Qui vestitu et creta se occultant et sedent quasi sint frugi*⁷⁰.

In homines, nisi fallor, tenuiores, quibus cum copia mutandae togae non esset, tamen ut nitidi et melioris fortunae apparerent, sub dies ludorum togulam suam incretabant. Potest et referri ad servos, qui ut liberos mentirentur, fortasse cretam addebant in vestem, ut in cavea fallerent permixti.

⁶⁹Citation de PERS., I, 15-17. Texte vérifié dans PERSE, *op. cit.*, p. 16. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « haec » au lieu de « hoc » et « legens » au lieu de « leges ».

⁷⁰Citation de PL., *Aul.*, 719. Texte vérifié dans PLAUTE, *Tome I. Amphitryon – Asinaria – Aulularia*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 8^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 190 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « sese » au lieu de « se » et ordonne les mots différemment (« occultant sese atque » au lieu de « se occultant et »).

Il parle bien de vêtements « immaculés ». Et Perse, dans une situation similaire parle bien de vêtements « neufs » :

Evidemment, tu liras cela au public, bien peigné en toge neuve avec, enfin, la sardoine du jour anniversaire de ta naissance, tout blanc (« albus »), assis sur une chaire élevée⁷¹.

(5) En effet, chaque toge était de cette couleur blanche (« niveus ») au début, mais elle devenait sale et crasseuse au fur et à mesure qu'on la portait. Et ce que l'on tolérait pour une toge ordinaire, on ne le tolérait pas lors des jours de fête, selon une coutume qui n'est pas sans rappeler nos habitudes. De là vient le fait que lors des jeux chez Martial et d'autres auteurs on lit que les Romains sont vêtus de blanc (« candidati »)⁷². [Un vers de Plaute éclairé] De là, on comprend ce qui est écrit chez Plaute dans l'*Aulularia* :

Ils ont beau se cacher sous des vêtements blanchis à la craie et demeurer sagement assis tout comme de braves gens⁷³.

Ce passage vise, si je ne me trompe, les hommes de condition modeste : comme ceux-ci n'avaient pas les moyens de changer de toge, pour néanmoins se donner l'air élégants et d'une plus haute condition, lors des jours de jeux ils blanchissaient leur petite toge avec de la craie. Cela peut se rapporter également aux esclaves, qui, pour feindre d'être libres, ajoutaient peut-être de la craie sur leur vêtement, pour passer inaperçus mêlés à la foule dans un théâtre.

⁷¹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (A. Cartault, 1966), p. 16.

⁷²Cette phrase peut notamment renvoyer à un vers de Martial, « Et togas non tactas vincere iussa nives », qui est déjà cité plus haut dans le texte de Juste Lipse. En effet, l'image de la neige immaculée correspond à la propreté d'une toge neuve ou toute propre.

⁷³Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Alfred Ernout, 1976), p. 190.

(6) [Vestis alba etiam externis in usu] Nec Romani solum in laetitia aut in sacris adhibebant hunc colorem, sed etiam, ut observatum mihi, externi. Livius libro XLV de Rhodiis : *Inter multas Asiae Graeciaeque legationes, Rhodiorum maxime legati civitatem converterunt. Nam cum primo in veste candida visi essent (quod et gratulantes decebat et, si sordidam habuissent, lugentium Persei casum praebere speciem poterant), postquam consulti a Marco Iunio consule patres, et cetera*⁷⁴.

Suetonius Augusto, capite XCIX de Aegyptiis : *Forte Puteolanum sinum praetervehenti vectores nautaeque de navi Alexandrina quae quidem tunc appulerat, candidati coronatique et thura libantes, fausta omnia et eximias laudes congesserant*⁷⁵.

(7) [Cur tam frequens mentio fullonum] Propter has togas albas, fullonum apud veteres creberrimus usus, rarus tinctorum – fullonum, qui maculas scilicet ac sordes e toga eluebant, et addito sulfure ac creta iterum cande eam faciebant⁷⁶. Adi Plinium de utroque, libro XXXV capitibus XV et XVII. Comoediae plenae fullonum : testes togatae.

⁷⁴Citation de LIV., XLV, XX, 4-6. Texte vérifié dans TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XXXIII. Livre XLV. Fragments*, texte établi et traduit par Paul JAL, Paris, Les Belles Lettres, 1979, p. 29 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « vestem » après « sordidam ».

⁷⁵Citation de SUET., *Aug.*, XCVIII, 2. Texte vérifié dans SUÉTONE, *Vies des douze Césars. Tome I. César – Auguste*, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, Paris, Les Belles Lettres, 1931, p. 144 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « tantum » au lieu de « quidem », « quod » au lieu de « tunc » et « omina » au lieu de « omnia ». On notera la différence au niveau de la numérotation des chapitres.

⁷⁶Je suppose qu'il s'agit ici d'une tmèse du verbe « candefacere ».

(6) [Le vêtement blanc (« alba ») était également en usage chez les étrangers] Et les Romains n'étaient pas les seuls à employer cette couleur lors des jours de liesse et de fête, mais elle était aussi portée, comme j'ai pu l'observer, par des étrangers. Tite-Live écrit au sujet des Rhodiens dans son livre XLV : *Parmi les nombreuses autres ambassades d'Asie et de Grèce, les ambassadeurs rhodiens furent ceux qui attirèrent le plus l'attention de la cité ; comme ils s'étaient en effet présentés d'abord vêtus de blanc (« candida ») – cette tenue convenait à des gens venus apporter leurs félicitations et, d'autre part, fussent-ils venus en vêtements de deuil, ils pouvaient donner à penser qu'ils s'affligeaient du sort de Persée – après que les sénateurs, consultés par le consul Marcus Iunius etc*⁷⁷.

Suétone écrit dans la vie d'Auguste au sujet des Égyptiens : *Comme il longeait la baie de Pouzzoles, les passagers et les matelots d'un navire d'Alexandrie qui avait abordé à ce moment-là, s'étant rendus auprès de lui, vêtus de blanc (« candidati »), couronnés de fleurs et brulant de l'encens, lui avaient prodigué, avec tous leurs vœux de bonheur, les plus magnifiques louanges*⁷⁸.

(7) [Pourquoi la mention des foulons est-elle aussi courante] À cause de ces toges blanches, les anciens avaient souvent besoin des foulons mais rarement des teinturiers. Les foulons c'est-à-dire ceux qui lavaient les taches et la saleté des toges et, par l'ajout de soufre et de craie, les blanchissaient à nouveau. On peut consulter Pline au sujet des deux, dans son livre XXXV aux chapitres XV et XVII⁷⁹. Les comédies sont pleines de foulons : en témoignent les *togatae*.

⁷⁷Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Paul Jal, 1979), p. 29.

⁷⁸Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Henri Ailloud, 1931), p. 144.

⁷⁹Ceci fait probablement référence aux passages suivants de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien : -XXXV, 174 « Alterum genus [sulpuris] appellabant glaebam, fullonum tantum officinis familiare. Tertio quoque generi unus tantum est usus ad lanas sufficiendas, quoniam candorem mollitiamque confert. Egula vocatur hoc genus » Traduction : « La seconde espèce [de soufre] est appelée *glaeba* (soufre en blocs) ; on ne la trouve communément que dans les ateliers de foulons. De même la troisième espèce n'a qu'un seul usage : purifier la laine par fumigation, car ce procédé lui apporte blancheur et moelleux. On appelle cette espèce *egula* » -XXXV, 199 « Est et alius Cimoliae usus in vestibus. Nam Sarda, quae adfertur e Sardinia, candidis tantum adsumitur, inutilis versicoloribus, [...] Ergo ordo dic est : primum abluitur vestis Sarda, dein sulphure suffitur, mox desquamatur Cimolia quae est coloris veri. » Traduction : « Il y a aussi un autre usage de la craie cimolienne, pour les vêtements. De fait l'espèce nommée *sarda* – qui est importée de Sardaigne – est employée pour les tissus blancs exclusivement ; on ne s'en sert pas pour les étoffes de couleur [...]. L'ordre des opérations est donc le suivant : on lave d'abord l'étoffe avec de la *sarda*, puis on la soumet à une fumigation de soufre ; ensuite on la frotte avec de la craie cimolienne, à condition qu'elle soit bon teint. » (PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle. Livre XXXV*, texte établi, traduit et commenté par Jean-Michel CROISILLE, Paris, Les Belles Lettres, 1985, p. 112-113 et 123-124 (CUF)).

Et eorum munus expressit eleganter Titinius apud Nonium :

-----terra haec est, non aqua,
ubi tu solitus argutarier pedibus
cretam dum compescis vestimenta⁸⁰que lavas.

Argutationem pedum vocat id quod Seneca fullonium saltum.

(8) [Discrimen a veste, et qui sordidati] Alba igitur toga, et ea quamdiu in communi usu, discrimen nullum inter cives fuit a colore vestis, nisi quod divites munduli, elegantes, semper in toga sua a fullone nivea ; vulgus fere sordidiores essent et togis magis pallentibus ac, ut proprie dicam, obsoletis. Ideo Seneca epistola CXV per sordidos intellegit vulgum : *Mirari quidem non debes, inquit, corrupta excipi non tantum a corona sordidior, sed ab hac turba quoque cultiore. Togis enim inter se isti, non iudiciis dissident*⁸¹. Ait diserte, togis.

[Rei sordidati] Sed et viri illustres ac nobiles rei facti, per dies iudicii sumebant hanc togam sordidam, posita nivea, ut miserabiliores essent in veste plebeia. Itaque rei in sordibus esse dicuntur, aut sordidati ; non pullati, ne quis erret, qui color tantum funebris. Viri etiam graves ac rigidi non amabant eximium illum candorem, et ab hac re simia ille apud Horatium :

*Exiguaeque togae simulat tesquore Catonem*⁸².

⁸⁰Citation de NON., IV, 245 M, 37-38. Texte vérifié dans *Noni Marcelli De compendiosa doctrina. Libros XX. Volumen II. Librum IV continens*, oniansianis copiis usus edidit Wallace M. LINDSAY, réimpr. anast., Hildesheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1964, p. 369. L'édition de Lindsay présente la leçon « vestimenta qui » au lieu de « vestimenta⁸⁰que » et « laves » au lieu de « lavas ».

⁸¹Citation de SEN., *Ep.*, XIX, 114, 12. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. Tome V. Livres XIX et XX*, texte établi par François PRÉCHAC et traduit par Henri NOBLOT, 5^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003, p. 33 (CUF). Le texte des Belles Lettres place « quoque » devant « turba » et présente la leçon « distant » au lieu de « dissident ».

⁸²Citation de HOR., *Ep.*, I, XIX, 13. Texte vérifié dans HORACE, *Épîtres*, texte établi et traduit par François VILLENEUVE, 3^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1955, p. 126 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « simulet » au lieu de « simulat » et « textore » au lieu de « tesquore ». Il est toutefois noté dans l'apparat critique que « tesquor » est une conjecture de Muret. Lipse et Muret se connaissaient et correspondaient.

Titinius chez Nonius représente élégamment le travail des foulons :

Ceci est la terre et non l'eau dans laquelle tu as l'habitude de sautiller pendant que tu retiens la craie et que tu laves les vêtements.

Il appelle sautellement ce que Sénèque appelle le saut du foulon⁸³.

(8) [La différence par le vêtement et qui sont ceux qui portent un habit sale] La toga était donc blanche (« alba ») et aussi longtemps que cette toga blanche fut d'un usage commun, il n'y eut aucune différence entre les citoyens sur base de la couleur de leur habit, si ce n'est que les riches, élégants et distingués, étaient toujours dans leur toga blanche comme neige venant de chez le foulon, tandis que le peuple était d'ordinaire plus sale et avec des toges plus ternies et, pour employer le mot juste, usées. C'est pourquoi Sénèque dans sa lettre CXV utilise le terme « sale » pour désigner le peuple : *Tu n'as pas à t'étonner, dit-il, que la corruption du style soit accueillie, non seulement d'une assemblée de gens sales (« sordidiores »), mais aussi d'une foule plus soignée. C'est par la toga qu'ils diffèrent, non par le jugement*⁸⁴. Il dit clairement « la toga ».

[Les coupables portaient un habit sale] Mais les hommes illustres et nobles aussi, lorsqu'ils étaient sous le coup d'une accusation, prenaient cette toga sale, laissant de côté la toga blanche, pour paraître plus dignes de pitié dans le costume de la plèbe. C'est pourquoi on dit que les coupables sont dans des habits négligés, ou bien vêtus salement ; mais pas vêtus de couleur sombre (« pullati »), je le précise pour éviter toute confusion, car cette dernière couleur est uniquement la couleur du deuil. Les hommes graves et sévères non plus n'aimaient pas cette extrême blancheur, et de ce fait on voit chez Horace un imitateur qui :

*prenait par la saleté de sa toga étriquée la figure de Caton*⁸⁵.

⁸³Ceci fait probablement référence au paragraphe 4 de la quinzième lettre à Lucilius de Sénèque (dans le livre II) : « Sunt exercitationes et faciles et breves, quae corpus et sine mora lassent et tempori parcant, cuius praecipua ratio habenda est : [...] saltus [...], ut contumeliosius dicam, fullonius » Traduction : « Il y a des exercices faciles et courts qui procurent une saine fatigue au corps, sans trop d'embarras, et en ménageant le temps, dont on doit tenir le plus grand compte : [...] ou, en style irrévérencieux, le trémoussement du foulon. » (SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. Tome I. Livres I-IV, op. cit.*, p. 60).

⁸⁴Traduction reprise et adaptée de l'ouvrage suivant : SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. III*, texte établi, traduit et annoté par François et Pierre RICHARD, Paris, Garnier, 1954, p. 231.

⁸⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (François Villeneuve, 1955), p. 126.

[Horatii vera lectio firmata] Recta illa lectio, male vulgo *textore*. Duo enim lauti homines amabant in toga, laxitatem et candorem ; spreverat utrumque Cato, arcta toga contentus et ea squalenti. Id enim Horatio, *tesquor*.

(9) [Togae exsilium] Haec olim. Mutata republica et imperio labente, mirum quantum mutaverit vestis. Toga, quae olim necessaria civibus (certe inter exempla legimus Rabirio Posthumo publice obiectum in iudicio, quod ad gratiam Aegyptii regis, sumpto pallio, posuisset togam) imperatorum temporibus apud paucos remansit et non nisi honestiores. Vulgus, sprete ea, abiit ad paenulas, lacernas aut tunicas solas, easque coloris pulli.

[Suetonius explicatus] Coepit id statim sub Augusto, de quo Suetonii verba sunt capite XL : *Etiam habitum vestitumque pristinum reducere statuit : ac visa quondam pro contione pullatorum turba, indignabundus ac clamitans, « En » ait, « Romanos rerum dominos, gentemque togatam. » Negotium aedilibus dedit, ne quem posthac paterentur in foro circove, nisi positis lacernis togatum, consistere*⁸⁶. Irruperant per bella civilia scilicet lacernae iam tum in urbem, quae antea militiae et castrorum. Propertius,

*Texitur haec castris quarta lacerna tuis*⁸⁷.

Et post Augustum, ut libertas, sic toga magis magisque exolevit.

⁸⁶Citation de SUET., *Aug.*, XL, 8. Texte vérifié dans SUÉTONE, *op. cit.*, p. 97. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « studuit » au lieu de « statuit », « ac » au lieu de « et », ne mentionne pas le verbe « ait » et présente la leçon « circave » au lieu de « circove ».

⁸⁷Citation de PROP., IV, III, 18. Texte vérifié dans PROPERCE, *Élégies*, texte établi, traduit et commenté par Simone VIARRE, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 137 (CUF).

[La véritable leçon d'Horace confirmée] Cette leçon, la saleté (« tesquor »), est bonne, alors que couramment on trouve la mauvaise leçon le tisserand (« textor »). En effet, les hommes distingués aimaient deux éléments dans la toge : l'ampleur et la blancheur. Caton avait méprisé les deux, se satisfaisant d'une toge étroite et terne. De fait c'est ce mot que l'on trouve chez Horace : la saleté.

(9) [Le déclin de la toge] Il s'agit là des anciennes coutumes. Il est étonnant de constater combien l'habit a changé lors du changement de la république et du passage vers l'empire. La toge, qui auparavant était la tenue indispensable des citoyens (nous lisons entre autres qu'il a été reproché publiquement à Rabirius Posthumus, lors de son procès, le fait que, afin d'obtenir la faveur du roi d'Égypte, il avait abandonné sa toge pour prendre un manteau⁸⁸), ne subsista sous les empereurs que chez peu de gens et uniquement chez les hommes les plus honorables. Le peuple, la méprisant, se tourna vers les pénules, les lacernes ou bien le port de la tunique seule et ces habits étaient de couleur sombre (« pulli »).

[Suétone expliqué] Cela commença dès le règne d'Auguste, ce que décrit Suétone par ces mots au chapitre XL : *Il détermina même de faire reprendre la tenue et le costume d'autrefois, et voyant un jour dans l'assemblée du peuple une foule de gens vêtus de sombre (« pullatorum »), il s'écria tout indigné : « voici les Romains, maîtres de l'univers, le peuple vêtu de la toge ! » et il chargea les édiles de ne laisser désormais les gens stationner sur le forum ou le cirque qu'après avoir quitté le manteau couvrant leur toge⁸⁹*. Les lacernes avaient alors déjà envahi la ville à cause des guerres civiles, elles qui auparavant étaient réservées à la vie militaire et aux camps. Properce écrit :

Voilà le quatrième manteau que je tisse pour tes campagnes⁹⁰.

Et après Auguste, la toge, comme la liberté, dépérit de plus en plus.

⁸⁸Ceci fait probablement référence au paragraphe 25 du chapitre IX du *Pour C. Rabirius Posthumus* de Cicéron dans lequel il est dit : « Itaque obicias licet quam voles saepe palliatum fuisse » Traduction : « Aussi libre à toi de lui reprocher aussi souvent que tu le voudras d'avoir porté un pallium » (CICÉRON, *Discours. Tome XVII. Pour C. Rabirius Postumus. Pour T. Annius Milon*, texte établi et traduit par André BOULANGER, Paris, Les Belles Lettres, 1949, p. 33 (CUF)).

⁸⁹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Henri Ailloud, 1931), p. 97.

⁹⁰Traduction reprise des Belles Lettres (Simone Viarre, 2005), p. 137.

(10) [Soli senatores et equites togati] Hadriani quidem temporibus vix in senatoribus et equitibus ius suum tenuit, adiuta principis edicto.

[Spartiano et Appiano data lux] Spartianus in Hadriano : *Senatores et equites Romanos semper in publico togatos esse iussit, nisi si a cena reverterentur*⁹¹. Mentio nulla plebis, quia in illa insolentia haec vestium longo usu iam recepta. Appianus, qui suppar huic aetati, hoc amplius, excludit a toga etiam equites et ostendit in solis propemodum senatoribus reliquum fuisse eius usum. Id enim sibi volunt haec verba sane notanda libro I *Bellorum civilium* : Παμμυγές τε γὰρ ἐστὶν ἤδη τὸ πλῆθος ὑπὸ ξενίας, καὶ ὁ ἐξελεύθερος αὐτοῖς ἰσοπολίτης ἐστὶ, καὶ ὁ δουλεύων ἔπι τὸ σχῆμα τοῖς δεσπόταις ὅμοιος (χωρὶς γὰρ τῆς βουλευτικῆς ἢ ἄλλης στολῆς τοῖς θεράπουσιν ἐστὶν ἐπίκοινος) τὸ τε σιτηρέσιον τοῖς πένησι χορηγούμενον ἐν μόνῃ Ῥώμῃ et caetera⁹².

[Senatoria vestis quid] Nam βουλευτικὴν στολὴν, non aliud interpretari est quam togam. Immo ipsi senatores id temporis in publico saepe sine toga. [Lacernae usitatae etiam senatoribus vulgo] Apud Agellium, T. Castritius discipulos quosdam suos senatores obiurgat, quod die feriato lacernis et tunicis et gallicis induti fuissent, abiecta toga. Et addit tamen, *eiuscemodi vestitum de multo iam usu esse ignoscibilem*⁹³. [Vix discrimen inter liberos et servos a veste] Non ergo mirum, si hic Appianus et alibi Seneca queruntur liberos non fuisse a servis veste discreta. Discerni enim toga sola poterant : paenulae, tunicae, lacernae communes cum servis, ut post docebo [Capite XXV].

⁹¹Citation de SPART., *Hadr.*, XXII, 2. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. I*, translated by David MAGIE, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1967, p. 66 (The Loeb Classical Library, 139).

⁹²Citation de APP., *Civ.*, II, XVII, 120. Texte vérifié dans *Appian's Roman History with an English translation. Vol. III*, translated by Horace WHITE, Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1913, p. 450 (Loeb Classical Library).

⁹³Citation de GELL., XIII, XXII, 1. Texte vérifié dans AULU-GELLE, *Les Nuits Attiques. Tome III. Livres XI-XV*, texte établi et traduit par René MARACHE, Paris, Les Belles Lettres, 1989, p. 95 (CUF). Le texte des Belles Lettres est au discours direct, présente la leçon « huiusmodi » au lieu de « eiuscemodi » et place le verbe être après « ignoscibilis ».

(10) [Seuls les sénateurs et les chevaliers portent la toge] À l'époque d'Hadrien, elle conserva tant bien que mal l'usage qui lui revenait de droit chez les sénateurs et les chevaliers, favorisée par un édit du souverain.

[Lumière apportée à Spartianus et Appien] Spartianus dans la vie d'Hadrien écrit : *Il ordonna que les sénateurs et les chevaliers portent toujours la toge en public, sauf s'ils revenaient d'un repas*. Il n'est fait aucune mention de la plèbe, parce que chez elle la désuétude de ce vêtement avait déjà été fixée par un long usage. Appien, qui est à peu près contemporain de cette époque, va plus loin que cela, il exclut le fait que les chevaliers portent la toge et montre que leur usage est resté en vigueur presque uniquement chez les sénateurs. En effet, c'est dans ce sens qu'il faut comprendre ce passage tout à fait remarquable au livre I des *Guerres civiles* : *Car la plèbe est déjà mêlée de sang étranger, un affranchi a les mêmes droits politiques qu'eux, l'esclave porte un habit semblable à celui de ses maîtres (à part le vêtement sénatorial, tout autre habit est également porté par les serviteurs) et la distribution de blé pour les pauvres est fournie à Rome uniquement, etc*⁹⁴. De fait, le « vêtement sénatorial » ne doit pas être pris pour autre chose que la toge.

[Quel est l'habit sénatorial] Mais les sénateurs eux-mêmes à cette époque-là apparaissaient souvent en public sans toge. [Les lacernes également utilisées couramment par les sénateurs] Chez Aulu-Gelle, T. Castritius blâme certains de ses disciples, qui étaient sénateurs, parce que lors d'un jour de fête ils étaient habillés avec des lacernes, des tuniques et des chaussures gauloises, délaissant leur toge. Et cependant, il ajoute : *cette tenue que voici est excusable vu l'usage fréquent qui en est fait à présent*⁹⁵. [Distinction difficile entre les hommes libres et les esclaves par l'habit] Par conséquent ce n'est pas étonnant qu'Appien dans ce passage et Sénèque ailleurs se plaignent que les hommes libres n'étaient pas différenciables des esclaves par leur habit⁹⁶. En effet, ils pouvaient être différenciés par la toge seule : les pénules, les tuniques, les lacernes étaient communes avec les esclaves comme je l'enseignerai par après [Voir chapitre XXV].

⁹⁴Traduction inspirée de la collection Loeb (Horace White, 1913), p. 451.

⁹⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (René Marache, 1989), p. 95.

⁹⁶Ceci fait probablement référence au livre I du *De clementia* (XXIV, 1) de Sénèque, dans lequel il est fait mention d'une tentative du Sénat de promulguer une loi visant à distinguer les esclaves des hommes libres par leur habit : « ut servos a liberis cultus distingueret » (SÉNÈQUE, *De la clémence*, texte établi et traduit par François-Régis CHAUMARTIN, nouvelle édition, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 39 (CUF)).

(11) [Lacernarum quis color] Lacernae in usu vulgi pullae erant. [Purpureae lacernae delicatiorum] Excipio delicatos, qui amethystini coloris sumebant aut coccinei, non tamen sine nota hominum severiorum. Martialis :

*Amator ille tristium lacernarum
Et baeticatus atque leucophaeatus,
Qui coccinatos non putat viros esse,
Amethystinasque mulierum vocat vestes :
Nativa laudet, habeat et licet semper
Fuscos colores, galbanos habet mores*⁹⁷.

Seneca epistola CXV : *Quod vides istos sequi, qui aut vellunt barbam aut intervellunt, qui labra pressius tondent et abradunt, qui lacernas coloris improbi sumunt, qui perluculentem togam, qui nolunt facere quidquam quod hominum oculis transire liceat*⁹⁸. Lacernae coloris improbi purpureae sunt, quoniam insolens ille color adhuc Senecae temporibus et audax.

(12) [Item paenulae] Simile in paenulis, quae vulgo item pullae ; purpureae tamen quaedam lautiorum. Dio Cassius libro LVII de Tiberio : Καὶ ἐπειδὴ γε πολλῇ ἐσθῆτι ἀλουργεῖ καὶ ἄνδρες συχνοὶ, καίπερ ἀπαγορευθὲν πρότερον, ἐχρῶντο, διεμέμψατο μὲν οὐδένα, οὐδὲ ἐξημίωσεν, ὕετοῦ δὲ ἐν πανηγύρει τινὶ γενομένου φαιὰν μανδύην ἐπενέδου· καὶ τοῦτου οὐκέτ' οὐδεὶς αὐτῶν ἄλλοῖον ἐσθῆμα λαβεῖν ἐτόλμησε⁹⁹. Et hinc liquet, quotiens interdictus Tyrius color, non ad togas id referendum (albae enim et pullae tantum in usu) sed ad paenulas et lacernas.

⁹⁷Citation de MART., I, XCVI, 4-9. Texte vérifié dans MARTIAL, *op. cit.*, p. 45. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « galbinos » au lieu de « galbanos ».

⁹⁸Citation de SEN., *Ep.*, XIX, 114, 21. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *op. cit.*, p. 36. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « adradunt » au lieu de « abradunt ». Juste Lipse omet « servata et summissa cetera parte » entre « abradunt » et « qui ». On notera la différence dans la numérotation des lettres.

⁹⁹Citation de DION CASSIUS, *Histoire Romaine*, LVII, 13, 5. Texte vérifié dans *Cassii Dionis Cocceiani Historiarum Romanorum quae supersunt. Volumen II*, edidit Ursulus Philippus BOISSEVAIN, 2^e édition, Berlin, Apud Weidmannos, 1955, p. 570. L'édition de Boissevain présente la leçon « » après « ἐξημίωσεν οὐδένα ».

(11) [Quelle est la couleur des lacernes] Les lacernes en usage parmi le peuple étaient de couleur sombre (« pullae »). [Les lacernes pourpres des élégants] Ceci vaut pour tous, exceptés les élégants, qui portaient des lacernes couleur d'améthyste ou écarlates, mais non sans encourir le blâme des hommes austères. Martial écrit :

*Cet amateur de manteaux sombres, qui ne porte que laine bétique ou drap gris, qui estime que des gens vêtus d'écarlate ne sont plus des hommes et qui appelle vêtements de femmes les étoffes violettes, a beau vanter les teintes naturelles et ne porter que des nuances sombres, il a une moralité vert clair (« galbanos »)*¹⁰⁰.

Sénèque dans sa lettre CXV écrit : *C'est à cela qu'obéissent, tu le constates, les élégants qui s'épilent la barbe ou en conservent quelques bouquets, qui dégagent par trop et rasent le bord des lèvres, qui adoptent les manteaux d'une couleur excentrique, ou encore une toge en tissu transparent, obstinés à ne rien faire qui permette aux regards de ne pas s'arrêter sur eux*¹⁰¹. Les lacernes d'une couleur inconvenante sont pourpres, puisque cette couleur était inhabituelle et audacieuse encore à l'époque de Sénèque.

(12) [De même les pénules] La situation est semblable pour les pénules, qui, de même, étaient communément sombres (« pullae ») ; certaines étaient cependant pourpres chez les hommes riches. Dion Cassius écrit dans son livre LVII au sujet de Tibère : *Et depuis que de nombreux hommes avaient pris l'habitude de porter un grand vêtement pourpre, bien que cela ait été interdit, il n'avait blâmé et puni personne, mais un jour dans une assemblée, une fois la pluie survenue, il se couvrit d'un manteau sombre (« φαίαν »), et depuis cet événement personne n'osa plus prendre un vêtement autre que le sien*. Et, grâce à cet extrait, il est évident que, chaque fois que la couleur tyrienne était interdite, ceci ne se rapporte pas aux toges (en effet on utilisait seulement des toges blanches (« albae ») et sombres (« pullae »)) mais aux pénules et aux lacernes.

¹⁰⁰Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1930), p. 45. Le terme « galbanus » sera étudié dans le chapitre sur le rapport entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur époque.

¹⁰¹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Henri Noblot, 2003), p. 36.

[Spartiani hallucinatio in usu paenularum] In paenulis peccat largiter Spartianus, si modo ita scripsit in Alexandro Severo : *Paenulis intra urbem frigoris causa ut senes uterentur permisit : cum id vestimenti genus semper itinerarium fuisset aut pluviae*¹⁰². Quid ? Paenulae in urbem primum temporibus Alexandri ? Planissime falsum. Iam inde ab Augusto paenulis utebantur per ludos, utique pluviae tempore aut hiemis. Praeter Dionis locum supra, Tertullianus : *Video et theatra nec singula satis esse nec nuda. Nam ne vel hieme voluptas impudica cessaret, primi Lacedaemonii paenulam ludis (male vulgo nudis) excogitarunt*¹⁰³. [Oratores causas agebant in paenulis] Et Vespasiani temporibus adeo vulgatae paenulae, ut iis in foro uterentur oratores. Auctor dialogi *De causis corruptae eloquentiae* : *Quantum humilitatis putamus eloquentiae attulisse paenulas istas, quibus adstricti et velut inclusi cum iudicibus fabulamur*¹⁰⁴ ! Hadriani temporibus etiam senatores. Colligo ex verbis Castritii apud Agellium : *Pigitum est cinctos saltem esse et paenulatos*¹⁰⁵. Non ergo antea pluviae tantum aut itinerum, et vapulet Spartianus, si ita sensit.

[Correctus Spartianus et Tacitus] Sed crediderim hercle in Spartiano legendum *ut senatores uterentur permisit*, correctione et sententia tolerabili. Et peccatum in hac voce alias scio, ut apud Tacitum libro II *Annalium* : *Reperio apud scriptores senatoresque eorundem temporum*¹⁰⁶. Quorsum senatores ? Lege *senioresque*, de quo arbitrabuntur docti.

(13) Redeo ad colores. Pereunte igitur toga, ad interitum abiit color albus, et pullae plebeiae omnes vestes.

¹⁰²Citation de LAMP., *Alex.*, XXVII, 4. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II*, translated by David MAGIE, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1967, p. 230 (The Loeb Classical Library, 140). L'édition de la collection Loeb présente la leçon « pluviale » au lieu de « pluviae » et ordonne les mots différemment (« aut pluviale fuisset » au lieu de « fuisset aut pluviae »). On notera également la différence dans le nom de l'auteur.

¹⁰³Citation de TERT., *Apol.*, VI, 3. Texte vérifié dans TERTULLIEN, *Apologétique*, op. cit., p. 15 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « ne » au lieu de « nam ne », « frigeret » au lieu de « cessaret » et « odium paenulae » au lieu de « paenulam ».

¹⁰⁴Citation de TAC., *D.*, XXXIX, 1. Texte vérifié dans TACITE, *Dialogue des orateurs*, texte établi par Henri GOELZER et traduit par Henri BORNECQUE, 2^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1936, p. 69 (CUF). On remarquera que Lipse n'identifie pas Tacite comme l'auteur de ce dialogue.

¹⁰⁵Citation de GELL., XIII, XXII, 1. Texte vérifié dans AULU-GELLE, op. cit..

¹⁰⁶Citation de TAC., *An.*, II, 88, 1. Texte vérifié dans TACITE, *Annales. Livres I-III*, texte établi et traduit par Pierre WUILLEUMIER, 2^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1978, p. 139 (CUF).

[Méprise de Spartianus quant à l'usage des pénules] Spartianus se trompe largement sur les pénules, s'il a bien écrit dans la vie d'Alexandre Sévère : *il permet aux vieillards (« senes ») de porter des pénules à l'intérieur de la ville en cas de temps froid, alors que ce type de vêtements avait toujours été réservé aux voyages et au temps pluvieux*. Quoi ? Des pénules dans la ville pour la première fois au temps d'Alexandre ? C'est entièrement faux. Déjà à partir d'Auguste on utilisait des pénules lors des jeux et surtout lorsqu'il pleuvait ou en hiver. Outre le passage de Dion Cassius ci-dessus, nous avons aussi ce témoignage de Tertullien : *Je vois aussi qu'un seul théâtre par ville ne suffit pas, ni des théâtres tout nus. Pour empêcher, même en hiver, l'impudique volupté de cesser, les Lacédémoniens les premiers autorisèrent la pénule pour assister aux jeux (« ludis »)* (on trouve couramment la mauvaise leçon *pour leurs corps nus (« nudis »)*)¹⁰⁷. [Les orateurs plaidaient leurs causes en pénule] Et, d'ailleurs, à l'époque de Vespasien les pénules étaient tellement courantes que les orateurs les portaient au forum. L'auteur du dialogue *Sur les causes de la corruption de l'éloquence* écrit : *Quel abaissement ne croyons-nous pas que l'éloquence a subi du fait de ces pénules, où nous sommes serrés et comme emprisonnés pour causer avec les juges ?*¹⁰⁸ C'était même le cas, sous Hadrien, des sénateurs. Je le déduis des mots de Castritius rapportés par Aulu-Gelle : *[ou] si cela vous déplaisait, que vous ayez porté au moins une ceinture et une pénule*¹⁰⁹. Donc auparavant, l'usage des pénules n'était pas limité uniquement au temps pluvieux et aux voyages, et Spartianus mériterait de recevoir des coups s'il pense ainsi.

[Spartianus corrigé et Tacite] Mais je crois bien par Hercule qu'il faut lire chez Spartianus : *il permet aux sénateurs (« senatores ») de porter*, la correction et le sens de la phrase étant tolérables. Et je sais qu'ailleurs il y a une erreur de copie dans la tradition manuscrite de ce mot-là, comme chez Tacite au livre II des *Annales* : *Je trouve chez les historiens et les sénateurs (« senatoresque ») de la même époque*¹¹⁰. Pourquoi les sénateurs ? *Lis et les vieillards (« senioresque »)*, proposition que je sou mets au jugement des savants.

(13) Je reviens aux couleurs. Ainsi donc, l'usage de la toge périlclitant, la couleur blanche alla à sa perte, et tous les vêtements de la plèbe furent sombres (« pullae »).

¹⁰⁷Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Jean-Pierre Waltzing et Albert Severyns, 1929), p. 15.

¹⁰⁸Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Henri Bornecque, 1936), p. 69.

¹⁰⁹Traduction reprise des Belles Lettres (René Marache, 1989), p. 95.

¹¹⁰Traduction reprise des Belles Lettres (Pierre Willeumier, 1978), p. 139.

[Pulla vestis tenuiorum et pullati] Hinc pulla paupertas Calpurnio dicta :

*O utinam nobis non rustica vestis inesset !
Vidissem propius mea numina. Sed mihi sordes
pullaque paupertas et adunco fibula morsu
obstiterunt*¹¹¹.

Hinc pullati Suetonio in Augusto capite XLIII : *Sanxit ne quis pullatorum media cavea sederet*¹¹². Quod edictum lucem dat Calpurnii loco quem adduxi ; item isti :

*Venimus ad sedes ubi pulla sordida veste
inter femineas spectabat turba cathedras*¹¹³.

[Calpurnius explicatus] Intellegit enim caveam summam. Hinc discrimen natum inter cives, ignotum saeculo priori, ut alii candidati dicerentur, pullati alii. Candidati, non ii qui peterent (ut olim), sed honestioris ordinis cives ; pullati, infima plebs sive vulgus, a colore scilicet vestium quibus utrique utebantur. Plinius libro VII *Epistolarum* : *Nonne cum surgis ad agendum, tum maxime tibi diffidis? Tum commutata non plurima, sed omnia cupis? Utique si latior scaena et corona diffusior. Nam illos quoque sordidos pullatosque reveremur*¹¹⁴. Quintilianus libro XI : *Collidere manus, terrae pedem incutere, femur, pectus, frontem caedere, mire ad pullatum circulum facit*¹¹⁵.

¹¹¹Citation de CALP., VII, 79-82. Texte vérifié dans CALPURNIUS SICULUS, *Bucoliques* et PSEUDO-CALPURNIUS, *Éloge de Pison*, texte établi et traduit par Jacqueline AMAT, Paris, Les Belles Lettres, 1991, p. 67 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « obfuerunt » au lieu de « obsisterunt ». La première édition de l'*Electorum liber* de 1580 présente la leçon « obsisterant ».

¹¹²Citation de SUET., *Aug.*, XLIV, 3. Texte vérifié dans SUÉTONE, *op. cit.*, p. 101. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « sanxitque » au lieu de « sanxit ».

¹¹³Citation de CALP., VII, 26-27. Texte vérifié dans CALPURNIUS SICULUS, *op. cit.*, p. 65.

¹¹⁴Citation de PLIN., *Ep.*, VII, 17, 9. Texte vérifié dans PLINE LE JEUNE, *Lettres. Tome III. Livres VII-IX*, texte établi et traduit par Anne-Marie GUILLEMIN, Paris, Les Belles Lettres, 1928, p. 17 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « tunc » au lieu de « tum » à deux reprises et ajoute « ipse » entre « tibi » et « diffidis » et « dico » entre « non » et « plurima ».

¹¹⁵Citation de QUINT., II, 12, 10. Texte vérifié dans QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome II. Livres II et III*, texte établi et traduit par Jean COUSIN, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 68 (CUF). On notera la différence dans la numérotation des livres.

[Le vêtement sombre (« pulla ») des plus humbles et les hommes vêtus de couleur sombre (« pullati »)] C'est pour cette raison que Calpurnius qualifie la pauvreté de « sombre » (« pulla ») :

Ah si seulement je ne portais pas un vêtement de paysan ! J'aurai vu de plus près mes divinités ! Mais ma bassesse, ma pauvreté sombre (« pulla ») et ma fibule à l'agrafe crochue s'y sont opposés¹¹⁶.

De là le terme « hommes vêtus de couleur sombre » (« pullati ») chez Suétone dans la vie d'Auguste au chapitre XLIII : *il interdit les places du milieu à tout spectateur vêtu de sombre (« pullatorum »)*¹¹⁷. Et cet édit d'Auguste éclaire le passage de Calpurnius que je viens de citer, et cet autre également :

Je suis arrivé aux places où une foule sordide en vêtements sombres (« pulla ») contemplait le spectacle entre les sièges réservés aux femmes¹¹⁸.

[Calpurnius expliqué] Il veut en effet parler des plus hauts sièges. De là est née une distinction entre les citoyens, inconnue au siècle précédent, puisque certains étaient qualifiés d'hommes « de blanc vêtus » (« candidati »), d'autres « de sombre vêtus » (« pullati »). Les premiers n'étaient plus des candidats aux magistratures (comme jadis) mais les citoyens d'un rang très honorable ; les seconds faisaient partie de la plèbe la plus humble, ou bien du peuple, la distinction se faisant par la couleur des vêtements que l'un et l'autre utilisaient. Pline le Jeune au livre VII de ses *Lettres* dit : *N'est-il pas vrai que c'est au moment où vous vous levez pour votre plaidoirie que vous vous défiez le plus de vous ? Que vous voudriez corriger, non pas plusieurs passages, mais tous ? Et surtout si le théâtre est vaste et l'assemblée nombreuse, car même les haillons et les habits sombres (« pullatos ») nous intimident¹¹⁹*? Quintilien dans son livre XI : *Claquer des mains, battre la terre du pied, se frapper la cuisse, la poitrine, le front, cela fait merveille auprès du vulgaire en toge sombre (« pullatum »)*¹²⁰.

¹¹⁶Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Jacqueline Amat, 1991), p. 67.

¹¹⁷Traduction reprise des Belles Lettres (Henri Ailloud, 1931), p. 101.

¹¹⁸Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Jacqueline Amat, 1991), p. 65.

¹¹⁹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Anne-Marie Guillemin, 1928), p. 27.

¹²⁰Traduction reprise des Belles Lettres (Jean Cousin, 1976), p. 68.

Idem libro VI : *Imperitis ac saepe pullatae turbae relinquunt*¹²¹. Pullati ubique vulgus.

(14) [Senecae eximius locus correctus] Discrimen hoc expresserat Seneca eleganter, nisi imperiti corrupissent, *De vita beata*, capite II : *Quaeramus quid optime factum sit, non quid usitatissimum : quid nos in possessione felicitatis aeternae constituat, non quid vulgo veritatis pessimo interpreti probatum sit. Vulgus autem tam chlamydatus, quam coronatos voco. Non enim colorem vestium, quibus praetexta corpora sunt, aspicio: oculis de homine non credo*¹²². Apollo fatidice, qui isti chlamydati aut coronati ? Impune dixerim, eximie emendavimus : *vulgus autem tam candidatus, quam coloratos voco*. Diserta enim Senecae allusio ad hunc vestium colorem, vel ipso teste, qui subiunxit *Non enim colorem vestium adspicio*. [Colorati quid] Coloratos vocat pullatos, ut alibi voluptatem pallidam describit, virtutem pulverulentam et coloratam, id est, fuscam. Vulgatam lectionem numquam erit ut explicent omnes Quindecimviri fatalium librorum. [Seneca alias explicatus] Auctor huic emendationi meae Senecae locus alter, hoc eodem libro capite XXV : *Nihilo miserior ero, si lassa cervix mea in feni manipulo acquiescet, si super circense tomentum per suturas veteris lintei effluens incubabo. Quid ergo est ? malo quid mihi animi sit ostendere praetextatus et candidatus, quam nudis scapulis*¹²³.

¹²¹Citation de QUINT., VI, 4, 6. Texte vérifié dans QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome IV. Livres VI et VII*, texte établi et traduit par Jean COUSIN, Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 66 (CUF).

¹²²Citation de SEN., *Vit.*, II, 2. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Dialogues. Tome II. De la vie heureuse. De la brièveté de la vie*, texte établi et traduit par A. BOURGERY, 11^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003, p. 3 (CUF). Le texte des Belles lettres présente la leçon « ergo » entre « quaeramus » et « quid », « optimum » au lieu de « optime », « factu » au lieu de « factum », « et » entre « usitatissimum » et « quid », « vulgum » au lieu de « vulgus » et ordonne différemment les mots « praetexta sunt corpora » (au lieu de « praetexta corpora sunt »).

¹²³Citation de SEN., *Vit.*, XXV, 2. Texte vérifié dans *Ibid*, p. 32. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « miseri » au lieu de « miserior » et « manipulo » au lieu de « manipulo », il inverse les mots « manipulo » et « feni », présente la leçon « sarturas » au lieu de « suturas » et « causatus » au lieu de « candidatus ». Il est intéressant de noter que l'éditeur des Belles Lettres place les mots « causatus quam nudis scapulis » dans un passage entouré de *cruces*.

Le même dans son livre VI : *Ils laissent cela à des gens inexpérimentés et souvent vêtus de sombre (« pullatae »)*¹²⁴. Partout où il y a le mot « pullatus », il s'agit du peuple.

(14) [Passage remarquable de Sénèque corrigé] On trouverait cette distinction élégamment exprimée chez Sénèque, si des incultes ne l'avaient pas corrompu, dans son dialogue sur la vie heureuse au chapitre II : *Cherchons ce qu'il y a de mieux à faire, non ce qui est le plus en usage, ce qui nous mettra en possession d'une félicité éternelle, non ce qui a l'approbation du vulgaire, le plus mauvais interprète de la vérité. J'appelle vulgaire indifféremment les gens en chlamyde (« chlamydotos ») ou les têtes couronnées (« coronatos ») ; car je ne regarde pas la couleur des vêtements dont le corps est voilé. Je ne me fie pas à mes yeux quand je considère l'homme*¹²⁵. Apollon devin, qui sont ces gens en chlamydes ou ces têtes couronnées ? Qu'il me soit permis de l'affirmer : j'ai remarquablement corrigé le texte de la façon suivante : *J'appelle vulgaire indifféremment les gens portant du blanc (« candidatos ») ou ceux portant des vêtements de couleur (« coloratos »)*. En effet c'est un jeu habile de Sénèque avec la couleur des vêtements, comme il le confirme d'ailleurs lui-même puisqu'il ajoute *car je ne regarde pas la couleur des vêtements*. [Que sont les « colorés »] Il appelle colorés (« colorati ») les « pullati », comme ailleurs il décrit le plaisir pâle, la vertu couverte de poussière et colorée, c'est-à-dire, sombre¹²⁶. Il ne sera jamais possible que cette leçon soit répandue, même si tous les Quindécimvirs des livres sibyllins l'expliquent. [Sénèque expliqué ailleurs] Un autre passage de Sénèque est le garant de ma correction, dans ce même livre au chapitre XXV : *Je ne serai en rien plus malheureux, si ma nuque lassée repose sur une poignée de foin, si je couche sur de la bourre du cirque qui passe à travers les coutures d'une vieille toile. Qu'est-ce à dire ? J'aime mieux montrer mon âme vêtue de la prétexte (« praetextatus ») et de blanc éclatant (« candidatus ») qu'avec les épaules nues*¹²⁷.

¹²⁴Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Jean Cousin, 1977), p. 66.

¹²⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (A. Bourgery, 2003), p. 3.

¹²⁶Ceci fait probablement référence au paragraphe 3 du chapitre 7 du dialogue *De la vie heureuse* de Sénèque : « Virtutem in templo convenies, in foro, in curia, pro muris stantem, pulverulentam, coloratam, callosas habentem manus, voluptatem latitantem saepius ac tenebras captantem circa balinea ac sudatoria ac loca aedilem metuentia, mollem, enervem, mero atque unguento madentem, pallidam aut fucatam et medicamentis pollinctam ». Traduction : « On rencontre la vertu au temple, au forum, à la curie, debout devant les remparts, couverte de poussière, le visage hâlé, les mains calleuses ; la volupté, généralement furtive et en quête des ténèbres, aux abords des bains, des étuves, des lieux qui craignent la police, molle, énérvée, dégouttante de vin et de parfums, pâle, fardée, embaumée comme un cadavre. » (SÉNÈQUE, *Dialogues. Tome II. De la vie heureuse. De la brièveté de la vie*, op. cit., p. 8-9).

¹²⁷Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (A. Bourgery, 2003), p.32.

[Et emendatus] At vulgo etiam hic ad oram notarunt *chlamydatus* – credo, quasi emendantes. Quod ait *praetextatus*, vide ne scribendum *pexatus*.

(15) [Quid pexati] Simile enim est illi Persiano :

-----*pexusque, togaque recenti*¹²⁸.

Et lautiores homines, in candida toga et pexa. Martialis :

*Pexatus pulchre rides mea Zoile trita*¹²⁹.

[In Festo coniectura] Pexis togis adversae, tritae, Festo decotes dictae : *decotes togae*, inquit, *detritae*¹³⁰. Malim *decutes*, quod esset, sine flocco et quasi sine cute.

(16) Satisfactum de toga. Superest de tunica et calceis, quod promisi. [Tunica vulgo alba] Tunica liberorum hominum alba. Ex Vopisco in Aureliano : *Sciendum tamen congiaria illum ter dedisse, donasse etiam populo Romano tunicas albas manicatas ex diversis provinciis*¹³¹. Ex Juvenali :

*Sufficiunt tunicae summis aedilibus albae*¹³².

Et argumento satis claro, ex Cicerone, qui Verri obicit quod in officina sedere solitus sit cum pallio et tunica pulla.

¹²⁸Citation de PERS., I, 15. Texte vérifié dans PERSE, *op. cit.*, p. 16.

¹²⁹Citation de MART., II, LVIII, 1. Texte vérifié dans MARTIAL, *op. cit.*, p. 72.

¹³⁰Citation de P. FEST., IV. Texte vérifié dans *Sexti Pompei Festi De verborum significatione quae supersunt cum Pauli epitome*, emendata et annotata a Carolo Odofredo MUELLERO, Leipzig, Weidmann, 1839, p. 72.

¹³¹Citation de VOP., *Aur.*, XLVIII, 5. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II, op. cit.*, p. 288.

¹³²Citation de JUV., III, 179. Texte vérifié dans JUVÉNAL, *op. cit.*, p. 30.

[Et corrigé] Or, ici aussi, on a souvent noté en marge : *vêtu d'une chlamyde* (« *chlamydatum* »), comme si, je crois, on corrigeait le passage. Quant au fait qu'il dit *vêtu de la prétexte*, vois s'il ne faut pas plutôt écrire *peigné* (« *pexatus* »).

(15) [Qu'est-ce que « peigné »] En effet, cette expression est similaire à un passage de Perse :

-----*Bien peigné, en toge neuve*¹³³,

et les hommes distingués sont dans une toge blanche éclatante et peignée. Martial écrit :

*Toi qui es « peigné », tu ris, Zoïle, de mes vêtements râpés*¹³⁴.

[Conjecture chez Festus] À l'opposé des toges peignées, il y a les toges râpées que Festus appelle usées : *les toges usées* (« *decotes* »), dit-il, *sont usées par le frottement* (« *detritae* »). Je préférerais pelées (« *decutes* ») ce qui signifierait sans poils et pour ainsi dire sans peau.

(16) J'en ai dit assez sur la toge, mais il me reste à parler de la tunique et des chaussures, comme je l'avais promis. [La tunique communément blanche (« *alba* »)] La tunique des hommes libres était blanche (« *alba* »). Chez Vospiscus, dans la vie d'Aurélien, on lit : *On doit savoir cependant qu'il a donné à trois reprises des présents, il a aussi fait don au peuple Romain de tuniques blanches* (« *albas* ») *à manches venant de diverses provinces*. Chez Juvénal, on lit :

*Les édiles, grands personnages, se contentent de la tunique blanche*¹³⁵.

On le voit aussi de façon assez claire chez Cicéron qui reproche à Verrès l'habitude qu'il avait de s'asseoir dans son bureau avec un manteau et une tunique sombre (« *pulla* »)¹³⁶.

¹³³Traduction reprise des Belles Lettres (A. Cartault, 1966), p. 16.

¹³⁴Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1969), p. 72.

¹³⁵Traduction reprise des Belles Lettres (Pierre de Labriolle et François Villeneuve), p. 30.

¹³⁶Ceci fait référence au paragraphe 54 du deuxième discours (livre IV) contre Verrès de Cicéron : « in hac officina maiorem partem diei cum tunica pulla sedere solebat et pallio ». Traduction : « [il] avait coutume de rester la plus grande partie de la journée dans cet atelier, vêtu d'une tunique sombre et d'un manteau grec ».

Viro docto, qui nuper adfirmavit tunicas omnes purpurei coloris fuisse, credam ego ? Non si credendi auctor mihi Phoebus ipse. Argumenta quae adfert, facile alias solvam.

(17) [Calcei albi] Calcei item albi. Martialis :

Sordidior caeno cum sit toga, calceus autem

Candidior prima sit tibi, Cinna, nive :

*Deiecto quid, inepte, pedes perfundis amictu*¹³⁷ ?

Spartianus in Alexandro : *Fasciis semper usus est : bacas albas habuit, non coccineas, ut prius solebant*¹³⁸. Emendo *baxeas albas*. Baxae pro calceis apud Plautum, et Apuleium libro II : *Juvenem quempiam linteis amiculis intectum, pedesque palmeis baxeis indutum*¹³⁹. In *Floridis* : *Vestem de texterna emere, baxeas istas de suterna praestinare*¹⁴⁰. Civile autem illud quod Alexander calceis albis usus more ceterorum, non coccineis, ut ante eum imperatores et homines aliquot delicatiores. [Vopiscus emendatus] Male ergo in Vopisci Aureliano calcei albi damnantur ut parum viriles : *Calceos mulleos et cereos et albos et ederacios viris omnibus tulit, mulieribus reliquit*¹⁴¹. Et censeam scribendum *et cereos et galbos*.

(CICÉRON, *Discours. Tome V. Seconde action contre Verrès. Livre IV. Les œuvres d'art*, texte établi par Henri BORNECQUE et traduit par Gaston RABAUD, 4^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1964, p. 38 (CUF)).

¹³⁷Citation de MART., VII, XXXIII, 1-3. Texte vérifié dans MARTIAL, *op. cit.*, p. 219-220.

¹³⁸Citation de LAMP., *Alex.*, XL, 11. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation*. II, *op. cit.*, p. 260. L'édition de la collection Loeb ainsi que l'édition Teubner présentent la leçon « bracas » au lieu de « bacas » sans la reprendre dans leurs apparats critiques (*Scriptores Historiae Augustae. Volumen I*, Ernestus HOHL ed., 5^e édition, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1971). On notera encore une fois la différence dans le nom de l'auteur.

¹³⁹Citation de APUL., *M.*, II, XXVIII, 2. Texte vérifié dans APULÉE, *Les Métamorphoses. Tome I (Livres I-III)*, texte établi par D. S. ROBERTSON et traduit par Paul VALLETTE, 4^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 53-54 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « iniectionum » au lieu de « intectum » et « inductum » au lieu de « indutum ».

¹⁴⁰Citation de APUL., *Flor.*, IX, 25. Texte vérifié dans APULÉE, *Apologie. Florides*, texte établi et traduit par Paul VALLETTE, 2^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1960, p. 138 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « tetrina » au lieu de « texterna » et « sutrina » au lieu de « suterna ».

¹⁴¹Citation de VOP., *Aur.*, XLIX, 7. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation*. III, *op. cit.*, p. 290.

Cet homme savant, qui récemment affirma que toutes les tuniques étaient de couleur pourpre¹⁴², moi je le croirais ? Pas même si Phébus en personne me poussait à le croire. Les arguments qu'il apporte, je les réfuterai facilement une autre fois.

(17) [Les chaussures blanches (« albi »)] De même les chaussures étaient blanches (« albi »). Martial dit :

*Ta toge est plus sale que la boue, mais ta chaussure est plus blanche (« candidior »),
Cinna, que la neige vierge : pourquoi donc, grand sot, fais-tu descendre ton vêtement
sur tes pieds qu'il couvre¹⁴³ ?*

Spartianus écrit dans la vie d'Alexandre : *Il avait toujours l'usage de bandelettes. Il portait des perles (« bacas ») blanches et non pourpres comme c'était la coutume auparavant. Je corrige des sandales (« baxeas ») blanches. On trouve sandales (« baxeae ») au sens de chaussures (« calceis ») chez Plaute¹⁴⁴ et chez Apulée au livre II : un jeune homme couvert de tuniques de lin, les pieds dans des sandales en fibre de palmiers¹⁴⁵, ainsi que dans les Florides : mes vêtements, je les achète dans la boutique du tisserand ; les sandales que vous voyez dans la boutique du cordonnier¹⁴⁶. Mais c'est un trait typique du costume civil parce qu'Alexandre s'est servi de chaussures blanches (« albis ») selon les mœurs de tous les autres gens, et non pas pourpres, comme le faisaient avant lui les empereurs et quelques hommes distingués. [Vopiscus corrigé] Donc dans la vie d'Aurélien de Vopiscus, les chaussures blanches sont condamnées à tort comme peu viriles : *Il enleva à tous les hommes les chaussures rouges et couleur de cire et blanches (« albos ») et couleur de lierre, les laissant aux femmes. Je pense qu'il faut écrire : et couleur de cire et vert pâle (« galbos »).**

¹⁴²Il pourrait ici s'agir d'Alde Manuce le Jeune et de ses *De quaesitis per epistolam libri III* publiés en 1576, qui comprennent un chapitre sur la tunique romaine (*De tunica Romana*) dans lequel on lit ceci : « Restat color : quem fuisse purpureum non modo in latis clavis, verum in reliquis etiam tunicis, veterum testimonii probabo » (MANUTIUS Aldus, *De quaesitis per epistolam libri III*, Venise, Alde Manuce, 1576, p. 47).

¹⁴³Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1969), p. 219-220.

¹⁴⁴Ceci fait probablement référence au vers 391 des *Ménechmes* de Plaute : « Quis iste est Peniculus ? Qui extergentur baxeae ? » Traduction : « Qu'est-ce que c'est que cette brosse-là ? Celle qui sert à décrotter les souliers ? » (PLAUTE, *Tome IV. Manaechmi – Mercator – Miles Gloriosus*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 6^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1970, p. 37 (CUF)).

¹⁴⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Paul Vallette, 1972), p. 53-54.

¹⁴⁶Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Paul Vallette, 1960), p. 138.

(18) [Galbei calbei et quis ille color] Galbus color in veteri glossario χλωρὸς¹⁴⁷ id est herbacei coloris, qui idem galbeus et galbanus. Et is sane color femineus. Juvenalis :

*Caerulea indutus scutulata, aut galbana rasa*¹⁴⁸.

Martialis :

-----*galbanos habet mores*¹⁴⁹,

Huc respiciens, quod non observant interpretes. Eumdem colorem intellegi credo Martialis versu :

*Herbarum fueras indutus, Basse, colores*¹⁵⁰.

(19) Sed hactenus, ne abeam, quod Graeci dicunt, ἐκτὸς τῶν ἐλαιῶν¹⁵¹. Explicavi colorem togae, ritum in candidatis, in diebus festis, interitum togae et mutationem vestis. Addidi de paenulis, lacernis, tunicis et haec, satis scio, non omnia protrita vulgo. Quae praeterea ad lucem sunt vestiariae rei, cum Deo alibi dicam.

¹⁴⁷Citation d'un glossaire latino-grec. Texte vérifié dans *Glossae latinograecae et graecolatinae*, ediderunt Goergius GOETZ et Gottholdus GUNDERMANN, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1888, p. 32 (Corpus glossariorum latinorum, vol. II). Le texte de l'édition Teubner présente la leçon « galuus » mais dans le tome VI de la collection (*Thesaurus Glossarum emendaturum. Pars prior*, confecit Georgius GOETZ, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1899, p. 481 (Corpus glossariorum latinorum, vol. VI)), le mot est repris s. v. « galbus ».

¹⁴⁸Citation de JUV., II, 97. Texte vérifié dans JUVÉNAL, *op. cit.*, p. 18. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « galbina » au lieu de « galbana ».

¹⁴⁹Citation de MART., I, XCVI, 9. Texte vérifié dans MARTIAL, *op. cit.*, p. 45. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « galbinos » au lieu de « galbanos ».

¹⁵⁰Citation de MART., V, XXIII, 1. Texte vérifié dans MARTIAL, *op. cit.*, p. 156.

¹⁵¹Expression probablement inspirée du vers 995 des *Grenouilles* d'Aristophane : « ἐκτὸς οἴσει τῶν ἐλαιῶν » (ARISTOPHANE, *Tome IV. Les Thesmophories – Les Grenouilles*, texte établi par Victor COULON et traduit par Hilaire VAN DAELE, 5^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1962, p. 133 (CUF)).

(18) [« Galbei », « calbei » et la nature de cette couleur] La couleur « galbus » dans un ancien glossaire se dit « χλωρός » en grec, c'est-à-dire de la couleur de l'herbe, qui se dit aussi « galbeus » et « galbanus ». Et ceci est clairement une couleur féminine. Juvénal écrit :

*Vêtu d'une étoffe à carreaux azurée ou d'un tissu lisse vert pâle (« galbana »)*¹⁵².

Martial écrit :

*il a une moralité vert-clair (« galbanos »)*¹⁵³.

En faisant allusion à cela, ce que n'ont pas observé les commentateurs. Je crois que c'est la même couleur qui doit être comprise dans ce vers de Martial :

*Tu portais, Bassus, des habits de la couleur du gazon*¹⁵⁴.

(19) Mais je m'arrête ici, pour ne pas, comme disent les Grecs, *sortir du champ d'oliviers*¹⁵⁵. J'ai expliqué la couleur de la toge, la coutume des candidats et des jours de fêtes, la disparition de la toge et l'évolution de l'habit. J'ai ajouté des passages sur les pénules, les lacernes et les tuniques. Et tout cela, je le sais assez, n'est pas communément connu. Ce qu'il y a de plus à mettre en lumière sur les vêtements, avec l'aide de Dieu, je le dirai ailleurs.

¹⁵²Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Pierre de Labriolle et François Villeneuve, 1974), p. 18.

¹⁵³Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1969), p. 45.

¹⁵⁴Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1969), p. 156.

¹⁵⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Hilaire Van Daele, 1962), p. 133.

Juste Lipse, I, XXV (Servorum quae propriae olim vestes)

Dans ce chapitre, Juste Lipse nous décrit les vêtements que portaient les esclaves. À Rome, les esclaves portaient habituellement des tuniques, comme les citoyens des campagnes et des municipes. Mais l'époque impériale, plus luxueuse, changea cela. Les esclaves se mirent alors à porter des pénules, qui étaient auparavant typiquement militaires, en plus de leur tunique. Ces fameuses pénules étaient souvent rouges chez les soldats. Juste Lipse fait ensuite une digression sur la laine de Canusium qui est associée à la couleur rouge et de très bonne qualité. Les esclaves étaient couramment appelés « habillés de laine de Canusium ». Le commun des esclaves, à cette époque, portait un habit à capuchon. Cependant, les esclaves des empereurs ne portaient pas les mêmes vêtements que le reste des esclaves ou du moins des vêtements d'une couleur différente. Les esclaves les plus humbles étaient habillés de couleur sombre, ceux d'un rang supérieur portaient des couleurs brillantes ou du rouge. Les esclaves impériaux portaient du blanc ou du doré, ou également des chlamydes.

Electorum liber primus

CAPUT XXV¹⁵⁶

Servorum quae propriae olim vestes. Tunicatos primo fuisse. Sicut et rusticos Romanos in coloniis, in municipiis. Plinius emendatus. Postea servi paenulati. Earum paenularum color rufus. Canusinatus, quid ? Cuculli, bardocuculli. Imperatorum servi alia veste. Ii albat vel aurati.

(1) In civium veste quid fuerit et quae mutatio dixi ; nunc operae mihi est ut eandem operam sumam in veste servili. [Tunicae solae propriae servorum] Tunica communis Romae servorum vestis. In Plauti *Amphitruone*, Sosia loquitur :

*Immo equidem tunicis consutis huc advenio, non dolis*¹⁵⁷.

Seneca *De brevitate vitae* capite XII : *Cum videam quam diligenter exoletorum suorum tunicas succingant, quam suspensi sint quomodo aper caesus a coco exeat*¹⁵⁸.

(2) [Rustici Romani tunicati] Et qui hac parte non differebant a servis, etiam rusticorum in coloniis et municipiis. Cicero in Rullum de Capuanis : *Iam vero qui metus erat tunicatorum illorum ? In Albana et Seplasia quae concursatio percontantium quid praetor edixisset*¹⁵⁹ ?

¹⁵⁶Ce chapitre se trouve sur les pages 140 à 143 de l'édition des *Electorum libri* imprimée en 1585 à Anvers.

¹⁵⁷Citation de de PL., *Amp.*, 368. Texte vérifié dans PLAUTE, *Tome I. Amphitryon – Asinaria – Aulularia*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 5^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1963, p. 29 (CUF).

¹⁵⁸Citation de SEN., *Brev.*, XII, 5. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Dialogues. Tome II. De la vie heureuse. De la brièveté de la vie, op. cit.*, p. 64. Juste Lipse omet « quam solliciti argentum ordinant » après « cum videam » et ajoute « caesus » après « aper ».

¹⁵⁹Citation de CIC., *Agr.*, II, 94. Texte vérifié dans CICÉRON, *Discours. Tome IX. Sur la loi agraire – Pour C. Rabirius*, texte établi et traduit par André BOULANGER, Paris, Les Belles Lettres, 1932, p. 100 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente un « et » avant « in Albana ».

CHAPITRE XXV

Les vêtements qui étaient jadis propres aux esclaves. Ils portaient d'abord des tuniques. Comme aussi les Romains campagnards dans les colonies et dans les municipes. Pline corrigé. Les esclaves portèrent ensuite des pénules. La couleur rouge de ces pénules. Pourquoi parle-t-on des « hommes habillés en laine de Canusium » ? Les « cuculli »¹⁶⁰, les « bardocuculli »¹⁶¹. Les esclaves des empereurs avaient un habit différent. Ils portaient du blanc ou de l'or.

(1) J'ai déjà parlé du vêtement des citoyens et de son évolution ; maintenant je vais me consacrer au même travail, mais cette fois sur l'habit des esclaves. [La tunique seule était la tenue propre aux esclaves] À Rome, la tunique était le vêtement habituel des esclaves. Ainsi, dans l'*Amphitryon* de Plaute, Sosie dit :

*Pardon : c'est avec une tunique cousue de fil et non d'un tissu de fourberies que j'arrive*¹⁶².

Sénèque confirme cela au chapitre XII de son dialogue *De la brièveté de la vie* : *Quand je vois avec quels soins ils attachent les tuniques de leurs mignons, avec quelle attention ils examinent la façon dont le sanglier égorgé sort des mains du cuisinier*¹⁶³.

(2) [Les Romains vivant à la campagne portaient des tuniques] Dans les colonies et les municipes, les campagnards n'étaient pas différents des esclaves sur ce point. Cicéron dans un discours contre Rullus dit au sujet des habitants de Capoue : *Et, de plus, quelle était la crainte de ce peuple en tunique ? Dans la rue d'Able et la place Seplasia, quel était le concours de gens qui se demandaient ce qu'avait décidé le préteur*¹⁶⁴ ?

¹⁶⁰Dans le *Gaffiot* (2000, p. 452), « cucullus, -i m. » est défini comme « cape, capuchon ».

¹⁶¹Dans le *Gaffiot* (2000, p. 210), « bardocucullus, -i m. » est défini comme « sorte de manteau d'étoffe grossière avec un capuchon, cape ».

¹⁶²Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Alfred Ernout, 1963), p. 29.

¹⁶³Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (A. Bourguery, 2003), p. 64.

¹⁶⁴Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (André Boulanger, 1932), p. 100.

Martialis :

*Quos Faustine dies, qualem tibi Roma Ravennam
abstulit ? O soles, o tunicata quies¹⁶⁵ !*

[Plinius emendatus] Plinius libro VII *Epistolarum* : *Quin ergo aliquando in urbem redis ? Ubi dignitas, honor, amicitiae tam superiores quam minores. Quousque regna vis ? Quousque vigilabis cum voles ? Dormies quamdiu voles ? Quousque calcei ? Nusquam toga feriata ? Liber totos dies¹⁶⁶ ?* Quae ad hanc sententiam emendo *quousque regnabis ?* Et statim *Quousque calcei nusquam ? Toga feriata ?* Nam in municipiis ut non togae sic nec calceorum usus, quae vestis utraque forensis. Martialis :

*Lunata nusquam pellis et nusquam toga,
olidaeve vestes murice¹⁶⁷.*

Et in servis hoc obtinuit antiquitus. At temporibus imperatorum qui luxus ad liberos homines, idem pertinuit ad servos.

(3) [Paenulae vestis servorum] Non tunicae amplius merae, sed paenulae in usu servorum. Seneca libro III *De beneficiis* capite XXVIII : *Quo te paenulati isti in militum quidem non vulgarem cultum subornati, quo, inquam, te isti efferunt¹⁶⁸?*

¹⁶⁵Citation de MART., X, LI, 5-6. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 1^{re} partie (Livres VIII-XII)*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, Paris, Les Belles Lettres, 1933, p. 95 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente une construction grammaticale différente : « qualem » est à l'accusatif pluriel « quales » et « Ravennam » est au vocatif « Ravennas ».

¹⁶⁶Citation de PLIN., *Ep.*, VII, 3, 2. Texte vérifié dans PLINE LE JEUNE, *Lettres. Tome III. Livres VII-IX*, texte établi et commenté par Hubert ZEHNACKER et traduit par Nicole MÉTHY, Nouvelle édition, Paris, Les Belles Lettres, 2012, p. 3-4 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « regnabis » au lieu de « regna vis » et « totus » au lieu de « totes ». Dans l'apparat, on peut voir que la leçon « regnabis » vient d'un manuscrit et que deux éditions aldines (1508-1518) donnent la leçon « regna vis ».

¹⁶⁷Citation de MART., I, XLIX, 31-32. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome I (Livres I-VII)*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, Paris, Les Belles Lettres, 1930, p. 31 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « olidaeque » au lieu de « olidaeve ».

¹⁶⁸Citation de SEN., *Ben.*, III, XXVIII, 5. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Des bienfaits. Tome I*, texte établi et traduit par François PRÉCHAC, Paris, Les Belles Lettres, 1926, p. 85 (CUF). L'édition des Belles Lettres ne présente pas la leçon « isti » après « paenulati ».

Martial écrit :

*Quelles journées, Faustinus, quelle Ravenne Rome t'a dérobée ? Ô heures ensoleillées, ô repos en simple tunique*¹⁶⁹ !

[Pline corrigé] Pline le Jeune dans le septième livre de ses *Lettres* écrit : *Que ne reviens-tu donc à la ville ? Là t'attendent la considération, les honneurs, l'amitié, celle des grands comme celle des moins grands. Jusqu'à quand voudras-tu des règnes (« quousque regna vis ») ? Jusqu'à quand veilleras-tu quand tu voudras ? Dormiras-tu aussi longtemps que tu le voudras ? Jusqu'à quand les chaussures ? La toga nulle part en vacances ? La liberté pendant des journées toutes entières*¹⁷⁰ ? Je corrigerais ce passage pour dire : *Jusqu'à quand règneras-tu*¹⁷¹ ? Et juste après : *Jusqu'à quand les chaussures (« calcei ») nulle part, la toga en vacances*¹⁷² ? En effet dans les municipes, de la même façon que l'on n'a pas l'usage de la toga, on ne porte pas de chaussures (« calceorum »). Ces deux vêtements sont typiques du forum. Martial le montre :

*Point de chaussure à lunule, point de toga et point de vêtement exhalant l'odeur de la pourpre*¹⁷³.

Et dans les temps anciens, telle était la situation pour les esclaves. Mais à l'époque impériale lorsqu'un certain luxe fut apporté aux hommes libres, les habits des esclaves furent influencés de la même façon.

(3) [Les pénules étaient le vêtement des esclaves] Ces derniers n'utilisaient plus seulement des tuniques seules, mais également des pénules. Sénèque dans le livre III de son *Des bienfaits* au chapitre XXVIII mentionne cet usage : *Où te portent ces hommes portant la pénule dont la livrée, sans doute peu banale, contrefait l'habit militaire, où te portent, dis-je, ces hommes*¹⁷⁴ ?

¹⁶⁹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1933), p. 95.

¹⁷⁰Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Nicole Méthy, 2012), p. 3-4.

¹⁷¹Traduction reprise et adaptée de *Ibid.*

¹⁷²Traduction reprise et adaptée de *Ibid.*

¹⁷³Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1930), p. 31.

¹⁷⁴Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (François Préchac, 1926), p. 85-86.

[Item militum] Quod ait in militum cultum hoc ideo quia paenula vestis etiam militaris. Seneca *De beneficiis* libro V capite XXIII : *Quendam ex commilitationibus Caesari paenulam suam subtravisse*¹⁷⁵.

(4) Ab hoc ritu lucem Martiali do, in *Apophoretis*, lemmate, *Canusinae rufae* :

*Roma magis fuscis vestitur, Gallia rufis.
Et placet hic pueris militibusque color*¹⁷⁶.

Pueros ecce coniungit et milites quia utrique in paenulis rufis. Lana ad paenulas istas rufas laudatissima Canusii. Plinius : *Apulae lanae breves villo, nec nisi paenulis utiles. Circa Tarentum Canusiumque summam nobilitatem habent*¹⁷⁷. [Canusinatus de paenulis] Ideo canusinati ἀπλῶς servi nominati qui paenulas indutui haberent huius coloris. Martialis :

*Ut Canusinatus nostro Syrus assere sudet*¹⁷⁸.

Suetonius in Nerone capite XXX : *Numquam carrucis minus mille fecisse iter traditur, soleis mularum argenteis, canusinatis mulionibus*¹⁷⁹. Sed et in Galliis arbor quaedam ad tingendas has vestes.

¹⁷⁵Citation de SEN., *Ben.*, V, XXIV, 1. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Des bienfaits. Tome II*, texte établi et traduit par François PRÉCHAC, Paris, Les Belles Lettres, 1927, p. 31 (CUF). Juste Lipse rajoute « Caesari » après « commilitationibus » afin de rappeler le contexte de la citation.

¹⁷⁶Citation de MART., XIV, CXXIX. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 2^e partie (Livres XIII-XIV)*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, 3^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1973, p. 239 (CUF).

¹⁷⁷Citation de PLIN., VIII, 190. Texte vérifié dans PLIN L'ANCIEN, *Histoire naturelle. Livre VIII*, texte établi, traduit et commenté par A. ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 1952, p. 89 (CUF). L'édition des Belles Lettres ne présente pas la leçon « lanae » après « Apulae » et présente la leçon « celebres » au lieu de « utiles ».

¹⁷⁸Citation de MART., IX, XXII, 9. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 1^e partie (Livres VIII-XII)*, *op. cit.*, p. 42.

¹⁷⁹Citation de SUET., *Ner.*, XXX, 8. Texte vérifié dans SUÉTONE, *Vies des Douze Césars. Tome II. Tibère – Caligula – Claude – Néron*, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, 4^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 175 (CUF). L'édition des Belles Lettres inverse « carrucis » et « minus mille »

[Les pénules étaient également le vêtement des militaires] Et il parle d'« habit militaire » car la pénule était aussi un vêtement militaire. Sénèque, plus loin dans son *Des bienfaits*, dans le livre V, au chapitre XXIII, écrit : *alors un des compagnons d'armes fit à César de sa pénule un lit*¹⁸⁰.

(4) Grâce à cette coutume, je peux éclairer une épigramme de Martial, dans ses *Apophoreta*, dont le titre est *Draps roux de Canusium* :

*Rome préfère les vêtements bruns, la Gaule, les roux.
Et cette teinte plaît à la fois aux enfants et aux soldats*¹⁸¹.

Martial réunit ici les enfants et les soldats parce que les uns et les autres portaient des pénules rouges. La laine venant de Canusium, qui était utilisée pour ces pénules rouges, était très réputée. Pliny l'Ancien explique : *La laine d'Apulie est courte et n'est utile que pour la fabrication de pénules. Les laines des environs de Tarente et de Canusium jouissent de la meilleure renommée*¹⁸². [L'expression « habillé en laine de Canusium » était utilisée pour décrire les hommes qui portent des pénules] C'est pourquoi on appelait simplement « habillés en laine de Canusium » les esclaves qui étaient revêtus de pénules de cette couleur rouge. On peut en voir un exemple chez Martial :

*Pour que mes esclaves syriens, vêtus de la laine de Canusium, transpirent sous
le poids de ma litière*¹⁸³.

Suétone le montre également dans la vie de Néron, au chapitre XXX : *On rapporte que jamais il ne voyagea sans emmener au moins mille voitures, avec des mules ferrées d'argent, des muletiers vêtus de laine de Canusium*¹⁸⁴. Dans les Gaules, il existe également un certain arbre que l'on utilise pour teindre ces vêtements.

¹⁸⁰Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (François Préchac, 1927), p. 31. Ceci se passe lorsque l'un des vétérans de César est jugé au tribunal de ce dernier. Le vétéran rappelle à César le bienfait qu'il a fait envers lui.

¹⁸¹Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1973), p. 239.

¹⁸²Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (A. Ernout, 1952), p. 89.

¹⁸³Traduction reprise des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1933), p. 41-42.

¹⁸⁴Traduction reprise des Belles Lettres (Henri Ailloud, 1967), p. 175.

Plinius libro XVI capite XVIII : *Item vaccinia, Italiae in aucupiis sata, Galliae vero etiam purpurea, tingendi causa ad servitorum vestes*¹⁸⁵.

(5) [Cuculli vilium servorum] Haec in elegantioribus servis ; at vilioribus per illam aetatem frequens usus cuculli. Martialis :

*Pullo Maeuius alget in cucullo*¹⁸⁶.

Lampridius in Elagabalo : *Tectus cucullione mulionico, ne agnosceretur*¹⁸⁷. Capitolinus in Vero : *In tantum vitiorum Caianorum et Neronianorum fuisse aemulum, ut vagaretur nocte per tabernas ac lupanaria, oblecto capite cucullione vulgari viatorio*¹⁸⁸. [Et bardocuculli] Nec dissimile quod bardocucullum Martialis appellat :

Gallia Santonico vestit te bardocucullo.

*Cercopithecorum paenula nuper erat*¹⁸⁹.

Et alibi :

*urbica Lingonicus Tyrianthina bardocucullus*¹⁹⁰.

Obtinuerunt haec in privatorum hominum servis.

¹⁸⁵Citation de PLIN., XVI, 77. Texte vérifié dans PLIN L'ANCIEN, *Histoire naturelle. Livre XVI*, texte établi, traduit et commenté par J. ANDRÉ, Paris, Les Belles Lettres, 1962, p. 45 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente la leçon « purpurae » au lieu de « purpurea » et « tinguendae » au lieu de « tingendi ».

¹⁸⁶Citation de MART., X, LXXVI, 8. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 1^e partie (Livres VIII-XII)*, op. cit., p. 105.

¹⁸⁷Citation de LAMP., *Hel.*, XXXII, 9. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II*, op. cit., p. 170.

¹⁸⁸Citation de CAPIT., *Ver.*, IV, 6. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. I*, op. cit., p. 214. Le texte de la collection Loeb présente la leçon « ac Vitellianorum » après « Neronianorum ».

¹⁸⁹Citation de MART., XIV, CXXIII. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 2^e partie (Livres XIII-XIV)*, op. cit., p. 238.

¹⁹⁰Citation de MART., I, LIII, 5. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome I (Livres I-VII)*, op. cit., p. 32.

Pline l'Ancien dans son livre XVI au chapitre XVIII explique : *De même l'airelle, plantée en Italie dans les terrains de chasse aux oiseaux, et dont les Gaules tirent une pourpre pour teindre les vêtements des esclaves*¹⁹¹.

(5) [Les esclaves communs portaient des capuchons (« cuculli »)¹⁹²] Les pénules étaient réservées aux esclaves les plus distingués, tandis que pour les esclaves plus communs, à la même époque, l'usage du capuchon (« cuculli ») était fréquent. Ainsi, chez Martial on peut lire :

*Maevius grelotte sous un capuchon de couleur sombre (« pullo »)*¹⁹³.

Lampridius écrit dans la vie d'Elagabale¹⁹⁴ : *couvert d'un capuchon (« cucullione ») de muletier, afin de ne pas être reconnu*. Capitolinus dans la vie de Lucius Verus dit ceci : *Il imitait tant de vices de Caligula et de Néron qu'il errait de nuit dans les tavernes et les lupanars en ayant couvert sa tête d'un vulgaire capuchon (« cucullione ») de voyageur*. [Et les manteaux à capuchons (« bardocuculli »)] Ce n'est pas différent de ce que Martial appelle manteau à capuchon (« bardocucullum ») :

*La Gaule te vêt d'un manteau à capuchon (« bardocucullo ») de Saintonge. Il n'y a pas longtemps que tel était le manteau des singes à longue queue*¹⁹⁵.

Et ailleurs dans ses *Épigrammes* :

*Le manteau à capuchon (« bardocucullus ») du Lingon [souille] les robes de ville au violet pourpre*¹⁹⁶.

Tout cela se maintint chez les esclaves des hommes privés.

¹⁹¹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (J. André, 1962), p. 45.

¹⁹²Les mots « cucullus » et « bardocucullus » seront étudiés dans le chapitre sur les rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur époque.

¹⁹³Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1933), p. 105.

¹⁹⁴Lors d'une description de l'empereur se promenant dans les rues.

¹⁹⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1973), p. 238.

¹⁹⁶Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1930) p. 32.

(6) [Imperatorum servi discreti veste] Imperatorii ministrii veste videntur fuisse a vulgo secreta, aut certe colore vestis. Nam viles servorum omnes pulli. Martialis :

*Lana quidem tristis, sed tonsis apta ministris :
quales non primo de grege mensa vocat*¹⁹⁷.

Honestiores, ut dixi, rutili aut rufi. [Ii albat] Caesariani vero albi, qui color proprius libertatis et ideo dignissimus. Suetonius in Domitiano : *Generum fratris indigne ferens et ipsum albatos ministros habere, proclamavit*, οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη¹⁹⁸. Interpretor non in togis albis, sed tunicis aut paenulis. Nam togam permissam servis qui credam ? In tunicis potius albis, sicut aediles quinquennales apud Juvenalem, ut inter tunicatos aliqua nota emerent, albat erant :

*Sufficiunt tunicae summis aedilibus albae*¹⁹⁹

inquit. Moderatior Domitiano Aurelianus qui, ut Vopiscus ait : *Cursores eo habitu quo ipse habebat, senatoribus concessit*²⁰⁰. Eo habitu, id est, albatos. [Etiam aurati] Sed et auratae vestes fuisse videntur imperatoriis servis. Lampridius in Alexandro : *Auratam vestem ministrorum nullus vel in publico convivio habuit*²⁰¹.

¹⁹⁷Citation de MART., XIV, CLVIII. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 2^e partie (Livres XIII-XIV)*, op. cit., p.243. Le texte des Belles Lettres présente la leçon « nata » au lieu de « apta » et « citat » au lieu de « vocat ».

¹⁹⁸Citation de SUET., Dom., XI, 7. Texte vérifié dans SUÉTONE, *Vies des Douze Césars. Tome III. Galba – Othon – Vitellius – Vespasien – Titus – Domitien*, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, Paris, Les Belles Lettres, 1932, p. 91 (CUF). Le texte des Belles Lettres inverse « et ipsum » et « albatos ».

¹⁹⁹Citation de JUV., III, 179. Texte vérifié dans JUVÉNAL, *Satires*, op. cit., p. 30.

²⁰⁰Citation de VOP., Aur., XLIX, 7. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. III*, op. cit., p. 290.

²⁰¹Citation de LAMP., Alex., XXXIV, 5. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II*, op. cit., p. 244. L'édition de la collection Loeb place la leçon « nullus » après « convivio ».

(6) [Les esclaves des empereurs étaient distingués par leur habit] Les serviteurs impériaux semblent avoir été distingués de la foule par leur habit ou en tout cas par la couleur de cet habit. Les esclaves plus humbles étaient en effet tous vêtus de couleurs sombres (« pulli »). Martial confirme cela :

*Cette laine à la vérité est sombre, mais elle est faite pour des domestiques tondus, tels que ceux qu'appelle une table sans qu'ils soient du premier rang*²⁰².

Les esclaves de plus haut rang, comme je l'ai dit, étaient habillés de couleurs brillantes ou en rouge. [Les esclaves des empereurs étaient vêtus de blanc] Les esclaves impériaux étaient habillés en blanc, ce qui était la couleur propre à la liberté et, de ce fait, la plus digne. Suétone, dans la vie de Domitien, écrit : *Indigné que le gendre de son frère eut, lui aussi, des serviteurs habillés de blanc, il s'écria : « Il n'est pas bon qu'il y ait plusieurs souverains »*²⁰³. Je ne pense pas qu'il soit ici question de toges blanches mais bien de tuniques ou de pénules. Comment donc pourrais-je croire que le port de la toge était permis aux esclaves ? Ces derniers étaient plutôt dans des tuniques blanches, comme les édiles quinquennaux chez Juvénal, pour se distinguer par quelque signe parmi tous ceux qui portent des tuniques, étaient vêtus de blanc :

*Les édiles, grands personnages, se contentent de la tunique blanche*²⁰⁴

dit cet auteur. L'empereur Aurélien est plus modéré que Domitien, lui qui, comme le dit Vopiscus, *permet aux sénateurs des messagers vêtus avec l'habit que ses propres messagers portaient*. L'habit de ses propres messagers, cela veut dire en blanc. [Des esclaves s'habillaient aussi en doré] Il semble néanmoins y avoir eu des esclaves impériaux vêtus d'habits dorés. Lampridius le fait comprendre dans la vie d'Alexandre Sévère : *Aucun de ses serviteurs ne porta un vêtement doré même dans un banquet public*.

²⁰²Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1973), p.243.

²⁰³Traduction reprise des Belles Lettres (Henri Ailloud, 1932), p. 91.

²⁰⁴Traduction reprise des Belles Lettres (Pierre de Labriolle et François Villeneuve), p. 30.

Atque intellego quod Seneca scribit *De tranquillitate vitae* capite I : *Cum bene ista placuerunt, praestringit animum apparatus alicuius paedagogii, diligentius quam iam intra privatum larem vestita et auro culta mancipia*²⁰⁵.²⁰⁶ Et in tunicis hoc aurum, ex Ammiano libro XXVI : *Stetit itaque subtabidus, nusquam reperto paludamento, tunica auro distincta, ut regius minister : indutus a calce in pubem in paedagogiani pueri speciem*²⁰⁷.

[Chlamydes servorum] Sed et chlamys servis aulicis fuit, ex Lampridii Alexandro, ubi Constantinum imperatorem adfatur : *Et tu servos eo loci habes, ut nec chlamyde uti iusseris, sed necessitatibus domesticis delegaris*²⁰⁸.

²⁰⁵Citation de de SEN., *Tranq.*, I, 8. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Dialogues. Tome IV. De la providence. De la constance du sage. De la tranquillité de l'âme. De l'oisiveté*, texte établi et traduit par René WALTZ, 7^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003, p. 72 (CUF). L'édition des Belles Lettres présente les leçons « in tralatu » au lieu de « iam in privatum larem ». L'édition de l'*Electorum liber* de 1580 présente la leçon « paedagogii ». On notera également la différence dans le titre du dialogue (le titre actuellement utilisé est « de tranquillitate animi »).

²⁰⁶Le texte de l'édition de l'*Electorum liber* de 1580 diffère à cet endroit. Après la citation de Sénèque, elle omet la citation d'Ammien Marcellin et donne : « Et fortasse in chlamydidibus hoc aurum. Chlamydes sane servis aulicis fuisse, clarum ex ... ». Traduction : « Et peut-être que cet or était dans les chlamydes. Que les chlamydes étaient vraiment portées par les esclaves de la cour, on le voit clairement chez ».

²⁰⁷Citation de AMM., XXVI, VI, 15. Texte vérifié dans AMMIEN MARCELIN, *Histoire. Tome V (Livres XXVI-XXVIII)*, texte établi, traduit et annoté par Marie-Anne MARIÉ, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 78 (CUF). Juste Lipse omet la parenthèse « excitum putares ab inferis » entre « subtabidus » et « nusquam ».

²⁰⁸Citation de LAMP., *Alex.*, LXVII, 1. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II, op. cit.*, p. 310. Juste Lipse adapte le texte car il n'en reprend qu'une partie et note donc « servos » au lieu de « eos ». Le texte de la collection Loeb présente la leçon « de » après « sed ».

Et je comprends ainsi ce que Sénèque écrit dans son dialogue *De la tranquillité de la vie* au chapitre I : *Et quand je suis bien conquis à cette façon de vivre, voici que je me laisse fasciner par la pompe de quelque paedagogium*²⁰⁹, *par le spectacle d'esclaves plus soigneusement costumés qu'ils ne l'étaient déjà dans une demeure privée et chamarrés d'or*²¹⁰. Que cet or apparaisse aussi sur les tuniques, on en voit un exemple chez Ammien Marcelin au livre XXVI : *Ainsi se tenait-il là, décomposé. Comme on n'avait trouvé nulle part de manteau de général, il était revêtu d'une tunique brodée d'or, comme un serviteur de l'empereur, et, des pieds à la ceinture, il était semblable à un petit page à l'école*²¹¹.

[Certains esclaves portaient des chlamydes] Les esclaves de la cour portaient aussi des chlamydes. Ce fait est mentionné dans la vie d'Alexandre Sévère de Lampridius, là où il s'adresse à l'empereur Constantin : *Tu as des esclaves dans à tel endroit de ce lieu, que tu ne leur ordonne pas de porter une chlamyde, mais tu les assignes aux nécessités domestiques.*

²⁰⁹Un *paedagogium* est « dans les maisons riches, une sorte d'école où l'on dressait au métier de pages de jeunes esclaves d'élite, et par la suite le groupe de ces esclaves eux-mêmes » (note provenant de l'édition des Belles Lettres, René Waltz, 2003, p. 72).

²¹⁰Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (René Waltz, 2003), p. 72-73.

²¹¹Traduction reprise des Belles Lettres (Marie-Anne Marié, 1984), p. 78.

Philippe Rubens, I, XVII (Quid sinus togae)

Philippe Rubens traite du pli de la toge et tente d'éclairer un passage de Quintilien. L'extrait de Quintilien en question explique qu'anciennement les toges n'avaient pas de plis et décrit ensuite la façon dont sont agencés les plis de la toge. Rubens fait un état de la question de la recherche contemporaine puis propose d'offrir une image annotée de cette toge de l'époque de Quintilien.

CAPUT XVII²¹²

Quid sinus togae. Quintilianus illustratus.

(1) Incredibile est quantum ad pleniorē antiquitatis notitiā valeat observatio nummorum, lapidum aliorumque veterum monumentorum. Equidem affirmare ausim haud parum multa in scriptoribus esse, quae vix aliter quam ex illis cum intelligi tum explicari recte possint. Et inter ea, meo quidem animo, quae ex M. Fabio Quintiliano, qua vestis modum oratori praescribit, hic subieci.

*Est aliquid in amictu quod ipsum aliquatenus temporum conditione mutatum est. Nam veteribus nulli sinus : perquam breves post illos fuerunt. Itaque etiam gestu necesse est usos esse alio, quorum brachium, sicut Graecorum, veste continebatur*²¹³.

Et paullo post :

*I*²¹⁴. Sinus decentissimus, si aliquanto supra imam togam fuerit, numquam certe sit inferior. 2. Ille qui sub humero dextro ad sinistrum oblique ducitur velut balteus, nec strangulet, nec fluat. 3. Pars togae quae postea imponitur, sit inferior : nam ita et sedet melius et continetur. 4. Subducenda etiam pars aliqua tunicae, ne ad lacertum in actu redeat. 5. Tum sinus iniiciendus humero, cuius extremam oram reiecisce non dedecet. 6. Operiri autem humerum cum toto iugulo non oportet : alioqui amictus fiet

[Ici se trouve intercalée une illustration reprise dans les annexes]

²¹²Ce chapitre se trouve sur les pages 20 et 21 de l'édition de la Renaissance.

²¹³Citation de QUINT., XI, 3, 137-138 : texte vérifié dans QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome VI. Livres X et XI*, texte établi et traduit par Jean COUSIN, Paris, Les Belles Lettres, 1979, p. 260-261 (CUF). Le texte de Philippe Rubens diffère par l'absence des mots « in principiis eos » entre *esse* et *alio*.

²¹⁴Les chiffres divisant l'extrait de Quintilien ont été rajoutés par Rubens et correspondent à différents points de l'illustration accompagnant ce chapitre.

CHAPITRE XVII

Ce qu'il en est du pli de la toga. Quintilien éclairé.

(1) Il est incroyable à quel point l'observation des monnaies, des pierres et des autres traces matérielles des anciens permet d'atteindre à une connaissance de l'Antiquité plus complète. Bien sûr, j'oserai même affirmer qu'il y a des passages assez nombreux chez les auteurs, qui peuvent difficilement être compris ou expliqués correctement autrement que par eux. Et parmi ces passages, selon mon avis, figure l'extrait de M. Fabius Quintilien dans lequel il prescrit à l'orateur la façon de s'habiller, que je cite ci-dessous :

Pour le vêtement, il y a quelque chose qui a changé en une certaine mesure avec les conditions du moment : chez les anciens, en effet, la toga n'avait pas de plis ; par la suite, elle en eut de très courts. Aussi, le geste a nécessairement différé du nôtre, car, à la manière des Grecs, les orateurs anciens retenaient le bras sous le vêtement²¹⁵.

Et peu après :

1 Le pli sera très seyant s'il se trouve un peu au-dessus du bord inférieur de la toga ; du moins, il ne doit jamais descendre plus bas. 2 L'autre pli qui, passant sous l'épaule droite pour revenir obliquement vers la gauche, comme un baudrier, ne doit ni étrangler ni être flou. 3 La partie de la toga que l'on dispose ensuite doit tomber un peu plus bas, car, ainsi, elle est mieux en place et elle se tient mieux. 4 Il faut même tirer en arrière une partie de la tunique, pour que, dans le feu de l'action, elle ne retombe pas sur le haut du bras ; 5 en outre, on jettera un peu le pli sur l'épaule et il ne messied pas d'en avoir rejeté le bord en arrière. 6 D'autre part, il faut éviter de couvrir l'épaule et le cou tout entier ; autrement, le vêtement va

[Ici se trouve intercalée une illustration reprise dans les annexes]

²¹⁵Traduction reprise et légèrement adaptée des Belles lettres (Jean Cousin), p. 260-261.

*angustus, et dignitatem, quae est in latitudine pectoris, perdet. 7. Sinistrum brachium eousque allevandum est, ut quasi normalem illum angulum faciat. 8. Super quod ora ex toga duplex aequaliter sedeat*²¹⁶.

(2) Nam qui isti sinus ? Lazarus Baïfius, quamquam ex professo de re vestiaria scribit, nullum de iis verbum. Et Antonius quidem Augustinus, etsi rerum veterum apprime sciens, longius abit ; Aldus vero Manutius accedit remque ipsam tantum non attingit, sed non pariter atque alias res solet, leviter satis atque defunctorie.

(3) Quoniam autem haec talia, quo plene animo et cogitatione comprehendantur, ante oculos contemplanda poni debent, ego per imagines interpretes id praestare conabor. Et, ut promissa repraesentem, ecce togae recentioris cum sinibus exemplum ; antiquioris citra sinus et astrictae, quoniam ²¹⁷ alibi ponam, in praesentia praetermittam. Pro explicatione notas adieci, quae verbis Fabii respondent, et omnino satis habeo quasi punctis haec signasse.

²¹⁶Citation de QUINT., XI, 3, 140-141 : texte vérifié dans QUINTILIEN, *op. cit.*, p. 261-262. Le texte de Philippe Rubens est divisé en différents points afin de mettre en lien l'image qu'il présente et l'extrait de Quintilien. Dans les Belles Lettres, on trouve *tunicam* à la place de *togam* dans la première phrase, ce qui est une conjecture d'éditeur (Spalding, 1798).

²¹⁷À cet endroit se trouve un appel de note qui renvoie à une note marginale : « Infra cap. XXX *De mappae missione* ». Cette note renvoie au chapitre XXX, qui concerne le Cirque et le jet d'une serviette pour lancer les jeux, car y figure une illustration (reprise dans les annexes) présentant un homme dont la toga est pliée différemment de celle de l'image n°1.

*brider et gâcher l'effet de noblesse que donne l'ampleur de poitrine. 7 Le bras gauche ne doit être levé que pour former avec le coude une sorte d'angle droit, 8 et le bord de la toge tombera de chaque côté du bras avec d'égales longueurs*²¹⁸.

(2) Quels sont donc ces plis ? Lazare de Baïf²¹⁹, bien qu'il écrive de manière instruite à propos des vêtements, ne dit aucun mot à leur sujet. Antonio Agustín²²⁰, bien que connaisseur de premier ordre des mœurs antiques, en est encore plus éloigné. Quant à Alde Manuce²²¹, il s'approche et s'attelle presque à ce sujet précis, mais contrairement à la façon dont il a coutume de traiter les autres sujets, il traite celui-ci assez légèrement et négligemment.

(3) Or, puisque de telles choses, pour être tout à fait comprises par l'esprit et la réflexion, doivent être placées devant nos yeux afin qu'elles puissent être regardées attentivement, en ce qui me concerne, je tenterai de les expliquer par le biais d'illustrations. Et, pour que je vous montre les illustrations promises, voici un exemple de toge plus récente avec des plis ; j'omets ici pour le moment l'exemple de la toge plus ancienne, sans plis et serrée, puisque je le donnerai ailleurs. En guise d'explication, j'ai ajouté des numéros qui répondent aux mots de Fabius²²² et je pense qu'il est tout à fait suffisant de marquer cela comme par des points.

²¹⁸Traduction reprise et légèrement adaptée des Belles lettres (Jean Cousin), p. 261-262.

²¹⁹Lazare de Baïf, 1496? -1547, est un humaniste et diplomate français. Son premier ouvrage est un traité sur les vêtements antiques, le *De re vestaria* (1526) (L. SAULNIER Verdun, « 4. BAÏF (Lazare Ier de) » in *Dictionnaire de biographie française. Tome quatrième*, Aubernon- Baltard, M. Prevost et Roman d'Amat dir., Paris-VI, Librairie Letouzey et Ané, 1948, col. 1222-1225).

²²⁰Antonio Agustín y Albanell (1517-1586) est un des antiquaires les plus prolifiques du 16^e siècle, c'est également un juriste, un théologien et un humaniste. Il s'est intéressé à de nombreux aspects de la civilisation romaine, mais son ouvrage le plus fameux est son *De legibus et senatus consultis* (MAYER OLIVE Marc, « Agustín y Albanell, Antonio » in *Diccionario biográfico español. II*, Gonzalo Anes y Álvarez de Castrillón dir., Madrid, Real Academia de la Historia, 2010, p. 35-42).

²²¹Il s'agit probablement ici d'Alde Manuce, le petit-fils du célèbre éditeur italien, né en 1547 et mort en 1597. Il écrivit en 1576 un *De toga et tunica Romanorum* qui fait partie de ses *De quaesitis per epistolam libri III* (RUSSO E., « MANUZIO, Aldo, il Giovane » in *Dizionario biografico degli Italiani*, 69, Mario Cavale dir., Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 2007, p. 245-250 ; RENOARD Ant. Aug., *Annales de l'imprimerie des Alde, ou Histoire des trois Manuce et de leurs éditions*, 3^e édition, Paris, Jules Renouard, 1834, p. 223-224 ; MAZZOCCO Angelo, « A reconsideration of Renaissance antiquarianism in light of Biondo Flavio's "Ars Antiquaria" with an unpublished letter from Oskar Kristeller (1905-1999) », dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, 59/60, 2014/2015, p. 148).

²²²« Fabius » désigne ici Quintilien.

Neque enim

*multam hic operam consumere par est*²²³,

aut longos facere logos super ea re, quae melius oculis quam auribus diiudicatur.

(4) Unum tamen certum est indictum non amittere : quod sinus hosce Manutius togae, non attextos, sed appensos et assutos tradit, id nescio sane an ei dictarit ²²⁴ θυγάτηρ Ἀλάθεια Διός²²⁵, nec ut ipsi Fidei credendum hic ei censeo. Quin affirmare ausim sinum nihil quicquam a toga seiunctum, sed partem eius, immo illam ipsam fuisse in certum compositam atque replicatam modum. Dicerem forte etiam ita leuiter consutam atque concinnatam, ut eandem ad faciem semper fere esset. Cuius instar hodieque in mulierum Hispaniensium et Italarum quarundam pallis, quas Mantos appellant. Sed obstare Tertullianus videtur, qui suo aevo (nescio an superiore) cottidianam curam et reformationem adhibitam fuisse scribit.

Inseratur iconismus statuæ togatae

²²³Ce vers vient de LUCR., VI, 1082. Le vers complet est *nec me multam hic operam consumere par est* (LUCRÈCE, *De la nature. Tome deuxième*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 2^e édition revue et corrigée, Paris, Les Belles Lettres, 1924, p. 316 (CUF)).

²²⁴À cet endroit se trouve un appel de note qui renvoie à une note marginale comportant la traduction latine de l'expression grecque : « Iouis filia Veritas ».

²²⁵Citation de PD., *O.*, X, lignes 5-6 (PINDARE, *Tome I. Olympiques*, texte établi par Aimé PUECH, Paris, Les Belles Lettres, 1922, p. 128 (CUF)).

En effet,

*il est inutile d'y perdre tant de temps et de peine*²²⁶,

ou bien de faire de longs discours à ce sujet, que l'on discerne mieux avec les yeux qu'avec les oreilles.

(4) Il y a toutefois un point qu'il ne faut certainement pas passer sous silence : ce que Manuce enseigne, que les plis de la toge ne sont pas tissés d'un seul morceau mais sont suspendus et cousus, je ne sais pas vraiment si *la Vérité fille de Zeus*²²⁷ le lui a dicté, et je ne suis pas d'avis qu'il faille le croire comme la Bonne Foi en personne. Au contraire, j'oserais affirmer que le pli n'est en rien séparé de la toge mais fait partie de celle-là, et, bien plus, que c'est la toge même, disposée et déployée d'une façon déterminée. Je pourrais dire que le pli est parfois aussi cousu avec la toge et ajusté de façon si légère qu'il a presque toujours la même apparence. On trouve de nos jours quelque chose de similaire dans les manteaux de certaines femmes espagnoles et italiennes ce que l'on appelle « Mantos ». Mais Tertullien semble s'opposer à cette hypothèse, lui qui, à son époque, (je ne sais pas si cela s'applique dans l'époque précédente) écrit qu'un soin et une retouche quotidienne étaient apportés aux plis²²⁸.

La reproduction d'une statue portant une toge est intercalée

²²⁶Traduction adaptée de la traduction des Belles Lettres (Alfred Ernout), p. 316.

²²⁷En grec dans le texte.

²²⁸Ceci fait probablement référence au chapitre V du *De Pallio* de Tertullien auquel Juste Lipse a également fait référence et que j'ai cité dans les notes accompagnant la traduction du chapitre de ce dernier concernant le vêtement romain (I, 13).

Philippe Rubens, I, XXXIIX (De armillis collectanea)

Philippe Rubens nous explique ce que sont les *armillae* qu'il voit apparaître dans les listes de dons militaires. Ce sont des bracelets faits de métal précieux (or, argent) avec lesquels on ceignait le haut de son bras. Auparavant, ces bracelets étaient appelés *galbei* ou *calbei*. Ces bijoux étaient également utilisés comme objets de luxe dès les temps anciens (ce furent les bijoux que désira Tarpeia) mais également à l'époque impériale. Rubens avance ensuite l'hypothèse que ces *armillae* étaient souvent données par les tribuns militaires sous le nom de *brachiales*. Il donne ensuite des équivalents grecs et latins de ce mot : *βραχιστήρας*, *βραχιστήρια*, *βραχιάλιον*, *viriola*, *ψέλιον*, *dextrale*, *dextrocherium*. Il note que chez Juvénal ces *dextrocheria* sont considérés comme typiquement féminins et que chez Tertullien les *armillae* sont typiquement masculines. Il finit en donnant deux derniers équivalents : *spinther* et *ἀκρόχερον*.

De armillis collectanea. Glossae et Isidorus emendati. Tertullianus illustratus.

(1) Armillas inter dona militaria legimus. Quid fuerunt ? Rotundi circuli ex argento vel auro, quibus summum brachium cingebant idque ornatus causa. Festus : *Armillas ex auro quas viri militares ab Imperatoribus donati gerunt, dictas esse existimant, quod antiqui humeros cum brachiis armos vocabant. Unde arma ab his dependentia sunt vocata*²³⁰. Ait ex auro, atque ita apud Valerium libro VIII capite XIV²³¹ : *Scipionem dona militaria diuidentem T. Labienus admonuit, ut forti equiti aureas armillas tribueret.*

Sed fuere etiam saepissime ex argento. In eo ipso Valerii loco, Scipio non paruit Labieno, et, *Imperator te, inquit, argenteis armillis donat*²³². Sic Livius libro X : *Equites omnes ob insignem pluribus locis operam, corniculis armillisque argenteis donat*²³³. Capitolinus in Maximino : *Severus militares ludos dabat, propositis praemiis argenteis, id est armillis, torquibus, balteolis*²³⁴.

²²⁹Ce chapitre se trouve sur les pages 40 à 42 de l'édition de la Renaissance.

²³⁰Citation de P. FEST., I. Texte vérifié dans *Sexti Pompei Festi De verborum significatione quae supersunt cum Pauli epitome, op. cit.*, p. 25.

²³¹Citation de VAL.-MAX., VIII, 14, 5. Texte vérifié dans VALERIUS MAXIMUS, *Memorable doings and sayings. II*, edited and translated by D. R. SHACKLETON BAILEY, Cambridge / Londres, Harvard University Press, 2000, p. 272 (The Loeb Classical Library, 493). Philippe Rubens sélectionne quelques phrases du paragraphe. Le paragraphe entier est : « Atque ut imperatoribus militis gloriosum spiritum subnectam, Scipionem, dona militaria iis qui strenuam operam ediderant diuidentem, T. Labienus ut forti equiti aureas armillas tribueret admonuit, eoque se negante id factum, ne castrensis honos in eo qui paulo ante servisset violaretur, ipse ex praeda Gallica aurum equiti largitus est. Nec tacite id Scipio tulit : namque equiti « habebis » inquit « donum viri divitis ». Quod ubi ille accepit, proiecto ante pedes Labieni auro vultum demisit. Idem, ut audiit Scipionem dicentem « imperator te argenteis armillis donat » alacer gaudio abiit. Nulla te ergo tanta humilitas quae dulcedine gloriae non tangatur. »

²³²Citation de VAL.-MAX., VIII, 14, 5. Texte vérifié dans *Ibid.* Cfr. note précédente.

²³³Citation de LIV., X, XLIV, 5. Texte vérifié dans *Livy with an English translation. IV. Books VIII-X*, translated by B. O. FOSTER, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1975, p. 528-531 (The Loeb Classical Library, 191). Le texte de la collection Loeb présente la leçon « multis » au lieu de « pluribus ».

²³⁴Citation de CAPIT., *Maxim.*, II, 4. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II, op. cit.*, p. 316.

CHAPITRE XXXIIX

*Recueil de témoignages sur les bracelets (« armillae »). Glossaires et Isidore corrigés.
Tertullien éclairé.*

(1) Nous lisons que les « armillae »²³⁵ figuraient parmi les dons militaires. De quoi s'agissait-il ? C'étaient des anneaux ronds faits d'argent ou d'or, avec lesquels on ceignait le haut du bras et cela en guise de parure. Festus écrit : *Ils pensent que les « armillae » en or que les militaires portent après les avoir reçus des Empereurs tirent leur nom du fait que les anciens appelaient les épaules et les bras « armi »*²³⁶. De là furent nommées les armes qui étaient suspendues à ces bras. Il dit bien qu'ils sont en or. Et de la même manière chez Valère Maxime, livre VIII, chapitre XIV, on trouve : *T. Labienus demanda à Scipion, qui distribuait les dons militaires, qu'il accorde des bracelets (« armillae ») d'or à un cavalier courageux.*

Mais ces bracelets étaient aussi très souvent en argent. Dans ce même passage de Valère Maxime, Scipion n'obéit pas à Labiénus et dit : *« Ton général te gratifie de bracelets (« armillis ») en argent »*. Ainsi, on trouve dans le livre X de Tite-Live : *Il gratifie tous les cavaliers, en raison de leur travail remarquable à plusieurs endroits, d'aigrettes et de bracelets (« armillis ») en argent*. Capitolinus dans la vie de Maximin écrit : *Sévère donnait des jeux militaires, avec pour récompenses des objets en argent : des bracelets (« armillis »), des colliers, des petits baudriers.*

²³⁵Le mot « armillae » et les équivalents proposés par Rubens dans ce texte seront étudiés plus en détail dans le chapitre sur les rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur temps. Les définitions qui figurent dans ce chapitre ne seront pas reprises ici.

²³⁶Dans le *Gaffiot* (GAFFIOT Félix, *Dictionnaire illustré Latin-Français*, Paris, Librairie Hachette, 1934, p. 164), « armus, i m. » est défini comme « jointure du bras et de l'épaule » ou « épaule ».

In lapidibus etiam priscis testimonia huic ritui, ut Taurini : C. GAVIO. L. F. DONIS. DONATO. A. DIVO. CLAUDIO. BELLO. BRITANNICO. TORQVIBVS. ARMILLIS. PHALERIS. CORONA. AVREA²³⁷.

Festus galbeos siue calbeos eiusmodi armillas ostendit olim dictas. *Calbeos*, inquit, *armillas dicebant, quibus triumphantes utebantur et quibus ob virtutem milites donabantur*²³⁸. Facit huc quod ille idem : *Galbeum ornamenti genus*²³⁹.

(2) Atque olim sane armillae istae in usu, sed, ut videtur, per luxum. De Sabinis Livius libro I in arcis prodictione : *Quod vulgo Sabini aureas armillas magni ponderis brachio laeue habuerint*²⁴⁰. Dionysius in eadem re : Καὶ αὐτὴν ἔρως εἰσέρχεται τῶν ψαλίων, ἃ περὶ τοῖς ἀριστεροῖς βραχίουσιν ἐφόρου²⁴¹ : *Atque ipsam [= Tarpeiam] cupido subiit armillarum, quas circum brachia sinistra gerebant*. Et addit: Χρυσοφόροι γὰρ ἦσαν οἱ Σαβῖνοι τότε, καὶ Τυρρηνῶν οὐκ ἦττον ἀβροδίατοι²⁴² : *Auri enim gestores tunc Sabini erant, et non minus quam Etrusci molli vitae addicti*.

²³⁷Il s'agit ici d'une partie d'une inscription découverte à Turin qui peut être retrouvée dans son entièreté dans le C.I.L. sous le numéro 7003. (*Inscriptiones Galliae Cisalpinae latinae. Vol. V. Pars posterior. Inscriptiones regionum Italiae undecimae et nonae comprehendens*, Theodorus MOMMSEN ed., Berlin, Georgius Reimerus, 1877, p.787). L'inscription entière telle qu'elle est présentée dans le C.I.L. est :

C . GAVIO . L . F / STEL . SILVANO / PRIMIPILARI . LEG . VIII . AVG / TRIBVNO . COH . II . VIGILVM / TRIBVNO . COH . XIII . VRBAN / TRIBVNO . COH . XII PRAETOR / DONIS . DONATO . A . DIVO . CLAVD / BELLO . BRITANNICO / TORQVIBVS . ARMILLIS . PHALERIS / CORONA . AUREA / PATRONO . COLON / D d

Pour des raisons pratiques j'ai omis dans la retranscription une *hedera distinguens* entre les deux « D » de la dernière ligne. La transcription de cette inscription est probablement : *C(aio) Gavio L(ucii) f(ilio) / Stel(latina tribu) Silvano / primipilari leg(ionis) VIII Aug(ustae) / tribuno coh(ortis) II vigilum / tribuno coh(ortis) XIII urban(ae) / tribuno coh(ortis) XII praetor(iae) / donis donato a divo Claudio / bello britannico / torquibus armillis phaleris / corona aurea / patrono colon(iae) / d(ecreto) d(ecurionum)*. On pourrait traduire cela comme : « à Caius Gavius, fils de Lucius, de la tribu Stellatina, Silvanus, primipile de la VIII^e légion Augusta, tribun de la II^e cohorte de la garde, tribun de la XIII^e cohorte urbaine, tribun de la XII^e cohorte prétorienne, ayant reçu en don du divin Claude, lors de la guerre en Bretagne, des torques, des bracelets, des phalères, une couronne d'or, le patron de la colonie, par décret des décurions ».

²³⁸Citation de P. FEST., III. Texte vérifié dans *Sexti Pompei Festi De verborum significatione quae supersunt cum Pauli epitome*, op. cit., p. 46.

²³⁹Citation de P. FEST., VII. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 96.

²⁴⁰Citation de LIV., I, XI, 8. Texte vérifié dans TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome I. Livre I*, texte établi par Jean BAYET et traduit par Gaston BAILLET, Paris, Les Belles Lettres, 1944, p. 21 (CUF).

²⁴¹Citation de DH, II, 38, 3. Texte vérifié dans *The Roman Antiquities of Dionysius of Halicarnassus based on the version of Edward Spelman. Vol. I*, English translation by Earnest CARY, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1968, p. 422 (The Loeb Classical Library, 319). Le texte grec de la collection Loeb présente la leçon « ψελίων » à la place de « ψαλίων ». De plus, Rubens laisse de côté une incise « ὥς μὲν Φάβιος τε καὶ Κίγκιος γράφουσιν » (comme Fabius et Cincius l'écrivent) présente dans le texte entre « αὐτὴν » et « ἔρως ».

²⁴²Citation de DH, *Ant. Rom.*, II, 38, 3. Texte vérifié dans *Ibid.* L'édition de la collection Loeb présente l'accentuation actuellement retenue « Σαβῖνοι ».

Sur les pierres antiques également, on trouve des attestations de ce rite, comme, par exemple, à Turin on trouve écrit : À CAIUS GAVIUS, FILS DE LUCIUS, À QUI IL A ÉTÉ ACCORDÉ PAR LE DIVIN CLAUDE, LORS DE LA GUERRE EN BRETAGNE, DES COLLIERS, DES BRACELETS (« ARMILLIS »), DES PHALÈRES, UNE COURONNE EN OR.

Festus montre qu'autrefois les bracelets de cette sorte étaient appelés « galbei » ou « calbei ». Il dit : *On appelait « calbei » les bracelets (« armillae ») que les triomphateurs utilisaient et que l'on attribuait aux soldats pour leur bravoure.* Cela tend dans la même direction que ce même passage : *le « galbeum » est un type de parure.*

(2) En outre, ces bracelets (« armillae ») étaient utilisés dans les temps très anciens, mais, à ce qu'il semble, comme objets de luxe. Tite-Live, dans le livre I, lors de la trahison de la citadelle²⁴³, écrit au sujet des Sabins, *que généralement les Sabins avaient de lourds bracelets (« armillas ») d'or au bras gauche*²⁴⁴. Denys d'Halicarnasse écrit sur le même événement : *Et le désir lui [= à Tarpeia] entre dans le cœur des bracelets (« armillarum »), qu'ils portaient à leur bras gauche.* Et il ajoute : *car les Sabins portaient alors des parures en or, et étaient tout aussi efféminés que les Tyrrhéniens.*

²⁴³C'est-à-dire l'épisode de la trahison de Tarpéia.

²⁴⁴Traduction reprise dans les Belles Lettres (Gaston Baillet, 1944), p. 21.

(3) Ac posteriore etiam aevo armillae per delicias gestatae. Petronius de suo Trimalcione : *Dextrum nudauit lacertum, armilla aurea cultum*²⁴⁵.

Athenaeus in reliquo Samiorum luxu, libro XII. Ἐφόρουν χλιδόνας ἐπὶ τοῖς βραχίοσι²⁴⁶ : *Ferebant armillas in brachiis*. Sed et Caligula manuleatus et armillatus in publicum processit : Suetonius capite LII²⁴⁷. Etiam Nero (in eodem Suetonio capite VI) *exuuias serpentis aureae armillae inclusas dextro brachio gestavit*²⁴⁸. Credo haec esse quae tribunis militum dari solebant, et *brachiales* appellabantur. Trebellius in Claudio, ex epistola Valeriani : *Anulum bigemmeum uncialem, brachialem unum unciarum septem*²⁴⁹. Vopiscus ex epistola Aureliani : *Stipendium in balteo, non in popina habeat, torquem, brachialem et anulum apponat*²⁵⁰.

(4) Atque ut Latini *brachiales*, ita Graeci βραχιστήρας aut βραχιστήρια dicunt. Etiam in glossis priscis Latinam vocem expressam inuenias : βραχιάλιον, *veriola*²⁵¹. Corrige : *viriola*. Ut in iisdem : ψέλιον, *viriola*, *armilla*²⁵².

²⁴⁵Citation de PETR., XXXII, 4. Texte vérifié dans PÉTRONE, *Le Satiricon*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 1950, p. 28 (CUF).

²⁴⁶Citation d'ATH., XII, 525e. Texte vérifié dans ATHENAEUS, *The learned banqueteers. VI. Books 12-13.594b*, edited and translated by S. DOUGLAS OLSON, Cambridge / Londres, Harvard University Press, 2010, p. 74 (The Loeb Classical Library, 327). Le texte grec de la collection Loeb présente la leçon « χλιδόνας » au lieu de « χλιδόνας » et « περὶ » au lieu de « ἐπὶ ».

²⁴⁷J'ai repris la typographie de l'édition de la Renaissance mais je pense que le texte aurait pu être en italiques, puisqu'il s'agit d'une citation exacte et n'ayant pas été modifiée. Ce passage fait référence à SUET., *Cal.*, LII, 2 : « Saepe depictas gemmatasque indutus paenulas, manuleatus et armillatus in publicum processit. » Traduction : « Souvent, il parut en public avec des manteaux brodés, couverts de pierres précieuses, une tunique à manches et des bracelets » Texte vérifié dans SUÉTONE, *Vies des Douze Césars. Tome II. Tibère – Caligula – Claude – Néron*, op. cit., p. 102.

²⁴⁸Citation de SUET., *Ner.*, VI, 8. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 156. La citation ne reprend qu'une partie de la phrase et l'adapte. « Quae fabula exorta est deprendis in lecto eius circum ceruicalia serpentis exuuiis ; quas tamen aureae armillae ex uoluntate matris inclusas dextro brachio gestauit aliquandiu ac taedio tandem maternae memoriae abiecit rursusque extremis suis rebus frustra requisiit. » Traduction d'Henri Ailloud : « Ce qui donna lieu à cette fable, c'est qu'on avait découvert la dépouille d'un serpent, dans son lit, autour de son oreiller ; cependant, comme Agrippine avait fait enchâsser cette dépouille dans un bracelet d'or, Néron le porta assez longtemps autour de son poignet droit, puis il le rejeta enfin, quand le souvenir de sa mère lui devint importun, et, de nouveau, le fit rechercher, mais en vain, dans ses derniers malheurs. »

²⁴⁹Citation de TREB., *Claud.*, XIV, 5. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. III, op. cit.*, p. 182. Le texte de la collection Loeb a « bigemmeum unum uncialem ».

²⁵⁰Citation de VOP., *Aur.*, VII, 6-7. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 206. Le texte de la collection Loeb n'a pas de « et ».

²⁵¹Citation d'un glossaire gréco-latin. Texte vérifié dans *Glossae latinograecae et graecolatinae*, op. cit., p. 259. Le texte de l'édition Teubner présente la leçon « viriola » au lieu de « veriola ».

²⁵²Citation d'un glossaire gréco-latin. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 480. Le texte de l'édition Teubner présente le mot « haec » entre « viriola » et « armilla ».

(3) Plus tard aussi, les bracelets (« armillae ») étaient portés pour le plaisir. Pétrone dit au sujet de son Trimalcion : *il découvrit son bras droit qu'ornait un bracelet (« armilla ») d'or*²⁵³.

Athénée de Naucratis dans la description du luxe chez les habitants de Samos, au livre XII, écrit : *Ils portaient des bracelets (« armillae ») à leurs bras*. Mais Caligula aussi paraissait en public vêtu de tuniques à manches et avec des bracelets aux bras (« armillatus ») : on peut le voir chez Suétone au chapitre LII. Néron également (toujours chez Suétone, au chapitre VI) *porta une dépouille de serpent enchâssée dans un bracelet (« armillae ») d'or autour de son bras droit*²⁵⁴. Je pense que ces objets étaient ceux qui étaient habituellement donnés par les tribuns militaires et que l'on appelait « brachiales ». Trébellius dans la vie de Claude présente une lettre de Valérien dans laquelle il est écrit : *un anneau d'une once avec deux pierres, un bracelet (« brachialem ») de sept onces*²⁵⁵. Vopiscus présente une lettre d'Aurélien qui nous dit : *qu'il dépense sa solde pour des boudriers, et non dans des tavernes, qu'il porte un collier, un bracelet (« brachialem ») et un anneau*²⁵⁶.

(4) Et tout comme les Latins disent « brachiales », les Grecs disent « βραχιστήρ » ou encore « βραχιστήριον »²⁵⁷. Et on peut même trouver dans les vieux glossaires ce mot traduit en latin : *βραχιάλιον*²⁵⁸, *veriola*²⁵⁹. À corriger en en *viriola*. Comme dans ces mêmes glossaires : *ψέλιον*, *viriola*, *armilla*.

²⁵³Traduction reprise et légèrement adaptée des Belles Lettres (Alfred Ernout, 1950), p. 28.

²⁵⁴Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Henri Ailloud, 1967), p. 156.

²⁵⁵Traduction adaptée de la collection Loeb (David Magie, 1968), p. 183.

²⁵⁶Traduction adaptée de la collection Loeb (David Magie, 1968), p. 207.

²⁵⁷Ces deux mots ne sont à priori pas attestés.

²⁵⁸Ce mot ne figure pas dans le *Bailly* (BAILLY Anatole, *Dictionnaire Grec-Français*, revu par L. SÉCHAN et P. CHANTRAINE, Paris, Librairie Hachette, 1969). Dans le *Liddell-Scott*, « βραχιάλιον, τό » signifie « bracelet » (*A Greek-English Lexicon compiled by Henri George Liddle and Robert Scott*, 8th edition, réimpr. anast., Oxford, Clarendon Press, 1968, p.328).

²⁵⁹Ce mot ne se trouve pas dans le *Gaffiot* (*op. cit.*) ni dans le corpus digitalisé des Library of Latin texts A et B.

Isidorus libro XIX capite XXXI : *Dextras communes esse virorum ac feminarum, quia utriusque sexus dextrae sunt. Armillae autem proprie virorum sunt, collatae victoriae causa militibus ob armorum virtutem. Unde et quondam vulgo viriliae dicebantur*²⁶⁰. Scribe viriolae. Amplius, *dextral*²⁶¹ commune est virorum, quod res exigit et contextus. *Dextralia* nominat Divus Gregorius libro III, epistola CI, *Sicut ex auro uno alii muraenas, alii anulos, alii dextralia ad ornamentum faciunt*²⁶².

(5) Quae ipsa *dextrocheria* dicta. Capitolinus in Maximino : *Pollice fuit ita vasto, ut uxoris dextrocherio uteretur pro anulo*²⁶³. Idem in Maximino Juniore : *Dextrocherium cum costula de hyacinthis quattuor*²⁶⁴. Trebellius Pollio in Quieto Macriani filio tyranno : *Alexandrum Magnum Macedonem viri in auro et argento, mulieres in reticulis et dextrocheriis et in anulis et in omni ornamentum genere, exsculptum semper habuerunt*²⁶⁵.

(6) Juvenalis etiam, ut propria feminarum, ea tangit, *Satura IX* ubi munera recenset pathico cuiquam mittenda, quasi mulieri :

*En cui tu viridem umbellam, cui sucina mittas
grandia*²⁶⁶.

Scholiastes vetus ibi : *gemmata dextrocheria*²⁶⁷.

²⁶⁰Citation de ISID., *Orig.*, XIX, XXXI, 16. Texte vérifié dans ISIDORO DE SEVILLA, *Etimologías. Libro XIX. De naves, edificios y vestidos, op. cit.*, p. 267. L'édition critique présente la leçon « ob armorum virtute » car, à l'époque d'Isidore de Séville l'utilisation de l'ablatif avec la préposition « ob » était courant, mais la leçon « virtutem » apparaît dans l'apparat critique.

²⁶¹Il s'agit ici soit d'une coquille pour « dextrale » soit du fait que Rubens considérait que le nominatif devait être « dextral ».

²⁶²Citation de GREG., *Ep.*, III, 62, 46-47. Texte vérifié dans GRÉGOIRE LE GRAND, *Registre des lettres. Tome II (Livres III-IV)*, texte latin de Dag NORBERG et traduction par Pierre MINARD et Marc REYDELLET, Paris, Les éditions du Cerf, 2008, p. 242 (Sources chrétiennes, 520). Le texte figurant dans cette édition ne diffère que par la présence d'un « enim » après « Sicut ». Le texte des Sources chrétiennes présente la leçon « uno auro ».

²⁶³Citation de CAPIT., *Maxim.*, VI, 8. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II, op. cit.*, p. 326. « Fuit » est un ajout de Rubens.

²⁶⁴Citation de CAPIT., *Maxim.*, XXVII, 8. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 368.

²⁶⁵Citation de TREB., *Tyr.*, XIV, 4. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. III, op. cit.*, p. 102. Le texte de la collection Loeb diffère car elle présente « viri in anulis et argento » à la place de « viri in auro aut argento » ainsi que « mulieres et in reticulis » à la place de « mulieres in reticulis ».

²⁶⁶Citation de JUV., IX, 50-51. Texte vérifié dans JUVÉNAL, *Satires, op. cit.*, p. 117 (CUF).

²⁶⁷Citation d'une ancienne scholie du vers 50 de la *Satire IX* de Juvénal. Texte vérifié dans *D. Junii Juvenalis Saturarum libri V cum scholiis veteribus*, recensuit et emendavit Otto JAHN, Berlin, Typis et impensis Ge. Reimeri, 1851, p. 309.

Isidore de Séville dans le livre XIX de ses *Étymologies*, au chapitre XXXI, écrit : *Les bracelets sur le bras droit (« dextras ») sont les mêmes pour les hommes et les femmes, parce qu'il y a une droite chez les deux sexes. Mais les « armillae » sont spécialement des bracelets d'hommes, donnés aux soldats lors d'une victoire pour récompenser l'habileté aux armes. À cause de cela, jadis, ils étaient appelés « viriliae ».* Il faut écrire *viriolae*. En outre, il faudrait corriger le début de la phrase en *le « dextrale » est le même pour les hommes etc*, parce que la chose et le contexte l'exigent. Saint Grégoire mentionne les « dextralia » dans sa lettre III, 101 : *Comme, d'un même or, les uns font des colliers, d'autres des anneaux, d'autres des bracelets (« dextralia ») pour l'ornement*²⁶⁸.

(5) Par ailleurs, ces mêmes objets sont appelés « dextrocheria ». Capitolinus dans la vie de Maximin écrit : *son pouce était si démesuré qu'il utilisait le bracelet (« dextrocherio ») de sa femme comme anneau*²⁶⁹. Le même Capitolinus écrit dans la vie de Maximin le Jeune : *un bracelet (« dextrocherium ») avec un rang de quatre hyacinthes*²⁷⁰. Trébellius Pollion dans la vie du tyran Quietus, fils de Macrianus, écrit : *les hommes avaient toujours Alexandre le Grand, le Macédonien, gravé dans de l'or ou de l'argent, les femmes dans leurs coiffes et leurs bracelets (« dextrocheriis ») et leurs anneaux et sur des ornements de tout genre*²⁷¹.

(6) Juvénal aussi parle de ces « dextrocheria », comme des objets propres aux femmes, dans sa *Satire IX*, dans laquelle il passe en revue les cadeaux qui doivent être envoyés à quelque mignon²⁷², comme à une femme :

*Le voilà bien, l'homme fait pour qu'on lui envoie une ombrelle verte et de grosses perles d'ambre jaune*²⁷³.

Là un ancien scholiaste note : *bracelets (« dextrocheria ») ornés de pierreries.*

²⁶⁸Traduction reprise des Sources chrétiennes (Pierre Minard et Marc Reydellet, 2008), p. 243.

²⁶⁹Traduction adaptée de la collection Loeb (David Magie, 1967), p. 327.

²⁷⁰Traduction adaptée de la collection Loeb (David Magie, 1967), p. 369.

²⁷¹Traduction adaptée de la collection Loeb (David Magie, 1968), p. 103.

²⁷²« *Patior* was the technical term of the passive role in intercourse. It does not occur in Plautus, but it is found in Novius and the late Republic, and common from the Augustan period. [...] *pathicus* must have been a popular borrowing. It was in vulgar use [...]. *Pathicus* was applicable to males [...] and females [...]. » (ADAMS J. N., *The latin sexual vocabulary*, réimpr. anast., Londres, Duckworth, 1987, p. 189-190).

²⁷³Traduction reprise des Belles Lettres (Pierre de Labriolle et François Villeneuve, 1974), p. 117.

(7) Et sane illud discrimen inter armillas et dextrocheria siue dextralia indicare etiam Tertullianus videtur, *De pallio*, capite IV : *Cum latrinarum antistes sericum ventilat, et immundiores loco ceruicem monilibus consolatur ; et armillis, quas ex virorum fortium donis ipsae quoque matronae temere usurpassent, omnium pudendorum conscias manus inserit*²⁷⁴. Nam armillas a matronis abdicat, etsi fatetur vilissimos homines (sed diuites) eas usurpasse. *Latrinarum antistes* est, ut opinor, qui *foricas conducit*, apud Juvenalem, *Satura III*²⁷⁵.

(8) Nec plura de armillis, nisi quod Festus Plautinum spinther huc trahit : *Spinther*, inquit, *vocabatur armillae genus, quod mulieres antiquae gerebant summo brachio sinistro*²⁷⁶. Priscianus libro V : *Spinther quod ἀκρόχερον aut fibulam in humeris aut armillam significat*²⁷⁷. Et subiungit loca Plauti e *Menaechmis*.

²⁷⁴Citation de TERT., *Pall.*, IV, 10. Texte vérifié dans TERTULLIEN, *Le manteau (De pallio)*, op. cit., p. 184. Le texte des Sources chrétiennes présente la leçon « armillas » au lieu de « armillis ».

²⁷⁵Cet extrait fait référence aux vers 37 et 38 de la troisième *Satire* de Juvénal : « inde reuersi conducunt foricas ». Traduction de Pierre de Labriolle et François Villeneuve : « Après quoi, ils afferment les latrines publiques » (JUVÉNAL, op. cit., p. 25).

²⁷⁶Citation de P. FEST., XVII. Texte vérifié dans *Sexti Pompei Festi De verborum significatione quae supersunt cum Pauli epitome*, op. cit., p. 332. Le texte présent dans l'édition est assez différent mais reprend la même trame : « Spinther armillae genus, quo mulieres utebantur brachio summo sinistro. ». À la page 333, dans les *Festi fragmenta e codice farnesino L. XIX.*, on trouve « Spinther vocabatur armillae genus, quod mulieres antiquae gere-re solebant brachio summo sinistro. ».

²⁷⁷Citation de PRISC., *Gram.*, V, 15, 8. Texte vérifié dans *Prisciani. Institutionum Grammaticarum Libri I-XII*, ex recensione Martini HERTZII, Hildesheim, Greg Olms Verlagsbuchhandlung, 1961, p. 151 (Grammatici Latini, Vol. II). L'édition présente la leçon « ἀκροχέριον ».

(7) De plus, Tertullien aussi semble mentionner clairement cette distinction entre « armilla » et « dextrocheria » ou bien « dextralia », dans le *De pallio*, au chapitre IV : *quand la personne qui officie aux latrines fait voler la soie, qu'elle rachète par des colliers une nuque plus immonde que le lieu, qu'elle passe des mains complices de toutes les hontes dans ces bracelets (« armillis ») que même des matrones n'auraient pas prélevés sans audace sur les dons faits aux héros*²⁷⁸. En effet, il considère que les « armillae » ne conviennent pas aux matrones, bien qu'il reconnaisse que des personnes très viles (mais riches) les utilisent. La *personne qui officie aux latrines* est, comme je le pense, celui qui, chez Juvénal, dans la *Satire III*, afferme les latrines publiques²⁷⁹.

(8) Mais je n'en dirai pas plus au sujet de ces « armillae », si ce n'est que Festus rapproche le « spinther » de Plaute de l'« armilla » : *on appelait « spinther », dit-il, un genre de bracelet que les femmes de l'ancien temps portaient en haut du bras gauche*. Priscien, dans son livre V, dit : « *Spinther* », qui désigne un « ἀκρόχερον » ou une fibule sur les épaules ou une « armilla ». Et il cite ensuite des passages des *Ménèchmes* de Plaute²⁸⁰.

²⁷⁸Traduction reprise et adaptée des Sources chrétiennes (Marie Turcan, 2007), p. 185. J'ai adapté la traduction car Marie Turcan considère que l'« antistes » est une femme car cet extrait se trouve à la suite d'une description de différentes femmes de mauvaise vie, tandis que Philippe Rubens semble considérer qu'il s'agit d'un homme, peut-être car porter des « armillae » est le propre des hommes.

²⁷⁹Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Pierre de Labriolle et François Villeneuve, 1974), p. 25.

²⁸⁰ Les extraits de Plaute figurant dans le texte de Priscien sont : le vers 527 « lubeas spinter novum reconcinnari. » et le vers 683 « Mihi tu dederis pallam et spinter? Numquam factum reperies. » (*Prisciani. Institutionum Grammaticarum Libri I-XII, op. cit.*, p.151). Traduction : « et de faire remettre à neuf son bracelet. » et « Toi, tu m'as remis la mante et un bracelet, à moi ? Tu ne me le feras jamais avaler. » (Traduction reprise de PLAUTE, *Tome IV. Menaechmi – Mercator – Miles Gloriosus*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 3^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1952, p. 44 et 55 (CUF)).

Philippe Rubens, II, I (Vestibus olim versus et tituli inscripti)

Philippe Rubens traite des vêtements ornés de phrases ou de dessins. Il précise que c'est une pratique assez ancienne qui s'est poursuivie pendant l'époque impériale. Le chapitre est clos par un extrait d'une homélie d'Astérios d'Amasée dans lequel il est rapporté que certaines personnes allaient même jusqu'à orner leurs habits de scènes bibliques.

CAPUT I²⁸¹

Vestibus olim versus et tituli inscripti. Sed et imagines intextae.

(1) *Quantum aevi longinqua valet mutare vetustas*²⁸² ? Quis nunc ferat, praeterquam in scena, spectaculis et rebus ludicris, inscriptas versibus ac titulis, aut variis depictas imaginibus vestes ? Et tamen has olim frequenti in usu fuisse e scriptis veterum constat. Ut omittam Homerum, qui variegatam animalium figuris tunicam Ulyssi attribuit, ut taceam de Massagetis, quos Herodotus herbarum succo pinxisse animalia in vestibus tradit, et haec talia casca nimis et vetusta, sub ipsis Caesaribus in imperio Romano legimus id ipsum usurpatum.

²⁸¹Ce chapitre se trouve sur les pages 45 à 47 de l'édition de la Renaissance.

²⁸²Citation inspirée de VERG., *En.*, III, 415 : « (tantum aevi longinqua ualet mutare uetustas) ». Texte vérifié dans VIRGILE, *Énéide. Livres I-VI*, texte établi par Henri GOELZER et traduit par André BELLESSERT, 6^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1948, p. 85 (CUF).

CHAPITRE I

Vers et inscriptions jadis écrits sur les vêtements. Mais aussi des images tissées.

(1) *Combien la durée des âges peut-elle changer la face du monde*²⁸³ ? Qui maintenant, si ce n'est sur scène, lors de spectacles et de divertissements, porterait des vêtements sur lesquels seraient écrits des vers ou des inscriptions, ou bien qui seraient ornés d'images diverses ? Et cependant, il est établi, à partir des écrits des anciens, que jadis ce type de vêtements fut d'usage fréquent. Pour ne pas parler d'Homère, qui attribua à Ulysse une tunique décorée de figures d'animaux²⁸⁴, pour ne rien dire au sujet des Massagètes, dont Hérodote nous transmet l'habitude de peindre des figures sur leurs vêtements avec la sève de plantes²⁸⁵, et d'autres témoignages semblables, trop anciens et archaïques : pendant les règnes des Césars eux-mêmes, sous l'empire Romain, nous lisons que cet usage était bien implanté.

²⁸³Traduction adaptée de la traduction des Belles Lettres (André Bellessort, 1948), p. 84-85.

²⁸⁴Cette phrase fait probablement référence aux vers 225 à 229 du chant XIX de l'*Odyssée*.

« Χλαῖναν πορφυρέην οὐλὴν ἔχε διὸς Ὀδυσσεύς,

διπλῆν· ἐν δ' ἄρα περόνῃ χρυσοῖο τέτυκτο

αὐλοῖσιν διδύμοισι· πάροιθε δὲ δαίδαλον ἦεν·

ἐν προτέροισι πόδεςσι κύων ἔχε ποικίλον ἑλλόν,

ἀσπαίρον<θ' ὑ>λάων· τὸ δὲ θαυμάζεσκον ἅπαντες »

(*L'Odyssée. "Poésie homérique". Tome III : Chants XVI-XXIV*, texte établi et traduit par Victor BÉRARD, 7^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 77 (CUF)).

Traduction : « Le divin Ulysse avait un manteau double, teinté en pourpre, que fermait une agrafe en or à double trou : c'était une œuvre d'art représentant un chien, qui tenait entre ses deux pattes de devant un faon tout moucheté ; le faon se débattait, et le chien aboyait : nos gens s'en venaient tous admirer cet ouvrage ! » (Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres).

Comme l'indique la note de bas de page présente dans l'édition des Belles Lettres (p. 77-78), avant les découvertes archéologiques faites à Mycènes et en Crète, on considérait que ce passage était une description des broderies présentes sur le manteau d'Ulysse. Depuis ces découvertes, on considère le plus souvent qu'il s'agit là d'une description de la fibule qui attache le manteau.

²⁸⁵Cette phrase fait référence aux paragraphes 203 et 204 du livre I des *Histoires* d'Hérodote. « Ἐν τοῖσι καὶ δένδρεα φύλλα τοιῆσδε ιδέης παρεχόμενα εἶναι λέγεται, τὰ τρίβοντάς τε καὶ παραμίσγοντας ὕδωρ ζῶα ἐωυτοῖσι ἐς τὴν ἐσθῆτα ἐγγράφειν· τὰ δὲ ζῶα οὐκ ἐκπλύνεσθαι, ἀλλὰ συγκαταγῆράσκειν τῷ ἄλλῳ εἰρίῳ κατὰ περ ἐνυφανθέντα ἀρχήν. » (HÉRODOTE, *Histoires. Livre I. Clio*, texte établi et traduit par Ph.-E. LEGRAND, Paris, Les Belles Lettres, 1946, p. 203-204 (CUF)).

Traduction : « Il y a aussi chez eux, dit-on, des arbres fournissant des feuilles de telle sorte, qu'écrasées et additionnées d'eau elles leur permettent de peindre sur leurs vêtements des animaux ; ces animaux sont ineffaçables au lavage, et ne s'usent qu'avec l'étoffe comme si elles y avaient été tissées dès l'origine. » (Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres). La suite du texte identifie ce peuple comme celui des Massagètes. L'interprétation du mot « ζῶα » sera étudiée dans le chapitre sur les rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur époque.

(2) Et quidem apud Spartianum in Carino, de pallio tyrianthino, cui Messalae nomen et uxoris inscriptum. Apud Ausonium etiam in Epigrammatis, de Sabina textrice simul et poetria :

*Licia qui texunt et carmina, carmina Musis,
licia contribuunt casta Minerva tibi.
Ast ego rem sociam non dissociabo Sabina,
versibus inscripti quae mea texta meis*²⁸⁶.

De eadem :

*Sive probas Tyrio textam subtegmine vestem,
seu placet inscripti commoditas tituli ;
ipsius hoc dominae concinnat utrumque venustas :
has geminas artes una Sabina colit*²⁸⁷.

De Hermiones zona :

*Punica turgentes redimibat zona papillas
Hermiones : zonae textum elegeion erat :
Qui legis hunc titulum, Paphie tibi mandat, ames me,
exemploque tuo neminem amare vetes*²⁸⁸.

In gratiarum actione, ex epistola Gratiani Augusti : *Palmatam tibi misi, in qua Divus Constantius parens noster intextus est*²⁸⁹.

²⁸⁶Citation de AUS., *Epigr.*, LV. Texte vérifié dans *Ausonius with an English translation by Hugh G. Evelyn White. II. With the Eucharisticus of Paulinus Pellaeus*, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann Ltd, 1949, p. 188 (Loeb Classical Library, 115).

²⁸⁷Citation de AUS., *Epigr.*, LIV. Texte vérifié dans *Ibid.*.

²⁸⁸Citation de AUS., *Epigr.*, XCVI. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 210. Le texte de la collection Loeb présente la leçon « elegeon » au lieu de « elegeion ». De plus, il est intéressant de noter que l'édition de la Renaissance utilise des caractères grecs pour écrire la syllabe « ei ».

²⁸⁹Citation de AUS., *Gratiarum actio ad Gratianum Imperatorem pro consulatu*, XII. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 248.

(2) Nous en trouvons un exemple chez Spartien, dans la vie de Carinus, au sujet d'un manteau de pourpre de Tyr, sur lequel était inscrit le nom de Messala et de son épouse²⁹⁰. On trouve cela chez Ausone également, dans ses *Épigrammes*, au sujet d'une Sabine à la fois tisserande et poétesse :

*Quand on tisse des étoffes et des vers, on offre les vers aux Muses, les étoffes à toi, chaste Minerve. Mais moi, Sabina, je ne séparerai pas ce qui est uni, car ce sont mes vers que j'ai brodés dans mon tissu*²⁹¹.

Au sujet de la même :

*Aimes-tu la broderie de pourpre tissée dans cette étoffe, ou bien la grâce de son inscription te plaît-elle ? La jolie maîtresse réunit l'une et l'autre. Ces deux talents, Sabina, à elle seule, les pratique à la fois*²⁹².

Au sujet de la ceinture d'Hermione :

*Une ceinture de pourpre serrait les seins rebondis d'Hermione : sur cette ceinture était tissé ce distique : « Toi qui lis ces mots, Vénus te l'enjoint, aime-moi et n'empêche personne de suivre ton exemple et de m'aimer »*²⁹³.

Dans son adresse de remerciements, il donne un extrait d'une lettre de Gratien Auguste : *Je t'ai envoyé une toge à palmes où l'image du divin Constance, notre père, est brodée*²⁹⁴.

²⁹⁰Il y a ici une erreur : la vie de Carinus a été écrite par Flavius Vopiscus et non par Spartien. Philippe Rubens fait probablement référence à ce passage : « inscriptum est adhuc in choraulae pallio tyrianthino, quo ille velut spolio nobilitatis exsultat, Messalae nomen uxoris. ». Traduction « Indeed, the name of Messalla's wife is still embroidered on the violet mantle of a flute-player, who exults in it as the spoils of a noble house. » (*The scriptores Historiae Augustae with an English translation. III, op. cit.*, p. 316-317).

²⁹¹Traduction reprise de AUSONE, *Œuvres en vers et en prose. Tome deuxième. Traduction nouvelle de Max Jasinski*, Paris, Librairie Garnier frères, 1934, p. 147.

²⁹²Traduction reprise d'*Ibid.*.

²⁹³Traduction reprise d'*Ibid.*, p. 179.

²⁹⁴Traduction reprise et adaptée d'*Ibid.*, p. 227.

(3) Sed ut palam fiat quod initio dictum, frequens id atque adeo promiscuum et commune omnibus fuisse, audiamus Asterium Amaseae episcopum, in homilia quadam²⁹⁵ ἀνεκδότῳ de divite et Lazaro, vestes eiusmodi, dum usum earum carpit, nimis quam graphice describentem²⁹⁶ :

Οὐ δὲ μέχρι τῶν εἰρημένων ἔστησαν τῆς μωρᾶς ἐπινοίας τοὺς ὅρους, ἀλλὰ τινα κενὴν ὑφαντικὴν ἐξευρόντες²⁹⁷ περίεργον, ἥτις τῇ πλοκῇ τοῦ στήμονος πρὸς τὴν κρόκην τῆς γραφικῆς μιμεῖται τὴν δύναμιν καὶ πάντων ζώων²⁹⁸ τοῖς πέπλοις τὰς μορφὰς ἐνσημαίνεται, τὴν ἀνθήνην καὶ μυρίοις εἰδώλοις πεποικιλμένην φιλοτεχνοῦσιν ἐσθῆτα ἑαυτοῖς τε καὶ γυναιξὶ καὶ παισὶν· παίζοντες λοιπὸν, οὐ σπουδάζοντες, κατὰ τῆς ἀμετρίας τοῦ πλούτου παραχρῶμενοι τῷ βίῳ, οὐ χρώμενοι, ἀντινομοθετοῦντες τῷ Παύλῳ καὶ μαχόμενοι ταῖς θεοπνεύστοις φωναῖς, οὐ γράμμασιν, ἀλλὰ πράγμασιν. Ἄ γὰρ ἐκεῖνος ἀπεκήρυξε λόγῳ, ταῦθ' οὗτοι κρατοῦσι, καὶ κυροῦσι τοῖς ἔργοις.

Ὅταν οὖν²⁹⁹ ἐνδυσάμενοι φανῶσι, ὥς τοῖχοι³⁰⁰ γεγραμμένοι παρὰ τῶν συντυγχανόντων ὁρῶνται, καὶ πού καὶ τὰ παιδιά αὐτοὺς περιστάνται μειδιῶντα πρὸς ἄλληλα καὶ δακτυλοδεικτοῦντα τὴν ἐν τοῖς ἱματίοις γραφήν. Βαδίζουσι δὲ παρεπόμενα, οὐκ ἀναχωροῦντα μέχρι πολλοῦ. Ἐκεῖ λέοντες καὶ παρδάλεις, ἄρκοι καὶ ταῦροι³⁰¹ καὶ κύνες, ὕλαι καὶ πέτραι καὶ ἄνδρες θηροκτόνοι, καὶ πᾶσα ἡ τῆς γραφικῆς ἐπιτήδευσις μιμουμένη τὴν φύσιν· ἔδει γὰρ μὴ τοὺς τοίχους αὐτῶν μόνον, ὥς ἔοικεν, καὶ τὰς οἰκίας κοσμεῖσθαι, ἀλλὰ δὴ³⁰² καὶ τοὺς χιτῶνας καὶ τὰ ἐν³⁰³ ἐκείνοις ἱμάτια.

²⁹⁵Ici se trouve un appel de note renvoyant à une note marginale comprenant la traduction latine du mot grec qui suit (« inedita »).

²⁹⁶Citation d'Astérios d'Amasée, *Homélie I*, 3,1-4,2. Texte vérifié dans ASTERIUS OF AMASEA, *Homilies I-XIV*, text, introduction and notes by C. DATEMA, Leyde, Brill, 1970, p. 8-9. L'*editio princeps* des homélies I à V réalisée par Philippe Rubens sera publiée en 1615 à titre posthume (*Ibid.*, p. XXXIII). Le texte cité ici présente quelques coquilles d'accentuation et de graphies que je relèverai au fur et à mesure du texte et non en une seule note au vu de la taille assez conséquente de la citation.

²⁹⁷Datema a rajouté un « καὶ » à cet endroit.

²⁹⁸Le texte de l'édition de Datema présente la graphie actuellement préconisée « ζῶων ».

²⁹⁹Le texte de la Renaissance présente une coquille, que j'ai corrigée dans la transcription, car l'accent et l'esprit sont placés au mauvais endroit du mot, au-dessus du « v ».

³⁰⁰Le texte de l'édition de Datema présente la graphie actuellement préconisée « τοῖχοι ».

³⁰¹Le texte de l'édition de Datema présente la graphie actuellement préconisée « ταῦροι ».

³⁰²Le texte de l'édition de Datema présente la leçon « ἤδη ».

³⁰³Le texte de l'édition de Datema présente la leçon « ἐπ' ».

(3) Mais, pour rendre manifeste ce qui avait été dit au début de ce chapitre, que ce type de vêtements fut fréquent et même très communément répandu et porté couramment par tous, écoutons Astérios évêque d'Amasée, dans une homélie inédite au sujet du riche et de Lazare, qui, à l'occasion de la critique qu'il émet sur cet usage, décrit de façon très précise les vêtements de cette sorte :

Ils n'ont pas arrêté ici les limites de l'inventivité insensée, mais ayant inventé une technique de tissage vain et superflu, qui imite la peinture par le tissage du fil de chaîne sur la trame et permet de représenter tous les animaux sur des tuniques, ils disposent avec application un habit brodé de fleurs et de multiples images pour eux ainsi que pour leurs femmes et pour leurs enfants. Dans les autres domaines aussi, ils jouent comme des enfants, ne font rien avec application ou sérieux, abusent plutôt qu'usent de leur vie à cause d'un excès de richesse, et enfin ils s'opposent à Saint Paul et se mettent en contradiction avec ce qu'il a dit sous l'inspiration de Dieu, non par ce qu'ils disent, mais par ce qu'ils font. Car ce qu'il a interdit dans son discours, ils s'en emparent obstinément, et ils confirment cette position dans les faits.

Lorsque donc ils se montrent ainsi habillés, les passants les regardent comme des fresques murales, et les enfants aussi se massent autour d'eux, riant entre eux et montrant du doigt les dessins sur leurs vêtements. Ils les poursuivent même sur une grande distance et ne renoncent pas facilement. Il y a sur eux des lions et des léopards, des ours, des taureaux et des chiens, des forêts et des pierres et des chasseurs, tous les motifs enfin auxquels s'appliquent les peintres, représentés à l'imitation de la nature. Comme s'il fallait, à ce qu'il semble, que non seulement leurs murs et leurs maisons soient ornés, mais aussi leurs tuniques et les manteaux qui sont sur ces tuniques.

Ὅσοι δὲ καὶ ὅσαι τῶν πλουτούντων εὐλαβεστέροι³⁰⁴, ἀναλεξάμενοι τὴν Εὐαγγελικὴν ἱστορίαν τοῖς ὑφαναῖς παρέδωκαν· αὐτὸν λέγω τὸν Χριστὸν ἡμῶν μετὰ τῶν μαθητῶν ἀπάντων, καὶ τῶν θαυμασίων ἕκαστον, ὡς ἡ διήγησις ἔχει. Ὅψει τὸν γάμον τῆς Γαλιλαίας καὶ τὰς ὑδρίας, τὸν παραλυτικὸν τὴν κλίνην ἐπὶ τῶν ὤμων φέροντα, τὸν τυφλὸν τῷ πηλῷ θεραπευόμενον, τὴν αἰμορροῦσαν³⁰⁵ τοῦ κρασπέδου λαμβανομένην, τὴν ἁμαρτωλὸν, τοῖς ποσὶν τοῦ Ἰησοῦ προσπίπτουσιν, τὸν Λάζαρον ἐκ τοῦ τάφου πρὸς τὴν ζωὴν ὑποστρέφοντα. Καὶ ταῦτα ποιοῦντες εὐλαβεῖν³⁰⁶ νομίζουσιν καὶ ἱμάτια κεχαρισμένα τῷ Θεῷ ἀμφιέννυσθαι.

Nec vero constituerunt hic stultae sollertiae fines; sed vana quadam et supervacua arte texendi inventa, quae staminis atque subtegminis contextu pictoriam facultatem imitatur, et omnium formas animalium in vestimentis exprimit, floridam et infinitis imaginibus variegatam vestem tum sibi tum uxoribus et liberis studiose comparant : ludentes etiam in reliquis puerili more, nilque sedulo vel serio agentes, per immodicas divitias abutentes vita, non utentes, adversantes denique Paulo, pugnantesque cum iis quae numinis instinctu profatus est, non dictis, sed factis. Quae enim ille verbo proscripsit, haec isti mordicus retinent, et ipsa re confirmant.

Quandocumque igitur sic amicti prodeunt, quasi depicti parietes ab obviis aspiciuntur. Sed et pueri eos circumsistunt, ridentes inter se, digitisque commonstrantes in vestibus picturam. Prosequuntur etiam ad multum spatii, neque temere recedunt. Sunt ibi leones, pantherae, ursi, tauri, canes, silvae, saxa ac venatores, et omnia denique, circa quae pictorum versatur industria, ad imitationem naturae expressa. Necesse quippe erat, ut videtur, parietes non solum atque domos ita adornari, verum etiam ipsas tunicas et pallia eis superiecta. Qui vero, quaeque ex divitibus illis religiosiores sunt, ex historia Euangelica textoribus argumenta suppeditant : ipsum dico Christum nostrum cum discipulis omnibus, et unumquodque miraculorum, hoc ipso quo narratur modo. Videbis nuptias Galilaeae et hydrias, paralyticum humeris lectum ferentem, caecum qui luto curatur, mulierem quae sanguinis profluvio laborat fimbriam prehendentem,

³⁰⁴Le texte de l'édition de Datema présente la leçon « εὐλαβέστεροι ».

³⁰⁵Le texte de l'édition de Datema présente la graphie « αἰμορροοῦσαν ».

³⁰⁶Le texte de l'édition de Datema présente la leçon « εὐσεβεῖν ».

Ceux et celles parmi ces gens riches qui sont plus pieux, donnent des sujets tirés de l'Evangile aux tisserands : notre Christ lui-même avec tous ses disciples, et chacun de ses miracles, comme l'histoire le raconte. Vous verrez les Noces de Cana avec leurs jarres, le paralytique portant son lit sur ses épaules, l'aveugle soigné avec de la boue, la femme hémorragique se saisissant du bord du vêtement du Christ, la pécheresse se jetant aux pieds de Jésus, Lazare revenant du tombeau à la vie. Et en faisant cela ils pensent honorer Dieu et se revêtir de vêtements qui lui sont agréables.

peccatricem ad pedes Iesu accidentem, Lazarum e sepulchro ad vitam revertentem. Et haec dum faciunt, pie se facere et vestimenta Deo grata induere arbitrantur.

Plura quidem adduci a me possint ; sed nihil clarius et illustrius.

Je pourrais certes multiplier les exemples, mais je ne trouverai rien de plus clair et de plus manifeste.

Philippe Rubens, II, XII (De veste militari)

Dans ce chapitre, Philippe Rubens traite de l'habit militaire, des différents vêtements qui le composaient et de leurs couleurs. Il commence par un état de la question, puis explique que ces habits étaient donnés par l'État. Il s'attaque ensuite au sayon et explique l'expression « ad saga ire ». Cependant, les troupes d'Italie et surtout de Rome ne portaient pas la même tenue puisqu'elles portaient la toge. Parmi les vêtements militaires, on retrouve également la lacerne et la pénule. Ces vêtements pouvaient parfois être tissés par des proches du soldat. Par la suite, les civils se mirent à porter la lacerne. La pénule, elle, resta fortement associée aux soldats, même si d'autres la portaient.

Rubens passe ensuite à la couleur rouge, typique des soldats. Si les soldats portaient du rouge, les empereurs s'en différenciaient en portant de la pourpre. Par ailleurs, les Grecs utilisaient un tissu pourpre lors des batailles, de même que les Carthaginois. Rubens explique que ce type de vêtement a été par la suite appelé « armilauza ». Enfin, les chaussures des soldats s'appelaient des caliges et étaient renforcées au moyen de clous, ce dont parlent d'autres auteurs.

CAPUT XII³⁰⁷

*De veste militari : publicitus ea data. Sagum, lacerna, paenula, armilaua. De colore vestium
militarium disceptatum.*

(1) De veste domestica et urbana multi multa ; de militari, nisi qua Imperatores et duces spectat, ³⁰⁸ ὥς ἐγὼ μνήμης ἔχω³⁰⁹, vix quisquam, aut cursim et saltuatim. Quare facturum operae pretium me puto, si quae circa ea mihi notata sunt, uno velut missu hoc capite exhibeo.

(2) Haec igitur missa donataque olim e publico, ut clare Polybius, et fere (pluries in Livio videmus) tunicae ac togae. Atque illae quidem grandiore semper numero, ut in Livio, libro XXIX, Vestimenta exercitui deerant : ea quoque haud segniter curata res, mille ducentae togae brevi spatio, duodecim milia tunicarum missa³¹⁰, et alibi. Quae causa disparitatis ? Quod togae honestioribus tantum missae, ut equitibus, centurionibus, ac talibus, gregarii tunica contenti fuerunt, et super eam fortasse sago.

³⁰⁷Ce chapitre se trouve sur les pages 55 à 58 de l'édition de la Renaissance.

³⁰⁸À cet endroit se trouve un appel de note qui renvoie à une note marginale comportant la traduction latine de l'expression grecque : « quae mea memoria est ».

³⁰⁹Citation de PLAT., *Hipp. ma.*, 302e (PLATON, *Œuvres complètes. Tome II. Hippias Majeur – Charmide – Lachès – Lysis*, texte établi et traduit par Alfred CROISSET, Paris, Les Belles Lettres, 1949, p. 39 (CUF)).

³¹⁰Citation de LIV., XXIX, 36, 2. Texte vérifié dans TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XIX. Livre XXIX*, texte établi et traduit par Paul FRANÇOIS, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 81 (CUF). Rubens omet « id mandatum Octavio ut cum praetore ageret si quod ex provincia comparari ac mitti posset » entre « deerant » et « ea quoque » (Traduction dans *Ibid.* : « Octavius fut chargé de voir avec le préteur ce que sa province pouvait fournir et expédier »).

CHAPITRE XII

Au sujet de l'habit militaire : qu'il était donné par l'État. Le sayon, la lacerne³¹¹, la pénule³¹², la blouse³¹³. Discussion au sujet de la couleur des habits militaires.

(1) Au sujet des vêtements des civils et des citoyens on trouve beaucoup d'informations chez beaucoup d'auteurs ; au sujet de l'habit militaire, si on exclut ce qui concerne les empereurs et les chefs, pour autant que je m'en souviens, il y a peu d'auteurs qui en parlent, et encore, rapidement et de manière morcelée. C'est pourquoi je pense que cela en vaut la peine si je présente dans ce chapitre les informations que j'ai trouvées à ce sujet en une seule fois.

(2) Donc ce vêtement militaire était jadis envoyé et donné aux frais de l'État, comme Polybe le dit clairement³¹⁴, et il s'agissait généralement (nous le voyons plusieurs fois chez Tite-Live) de « tuniques » et de « toges ». Et les premières en tout cas sont toujours en plus grand nombre, comme chez Tite-Live, dans le livre XXIX : *l'armée manquait de vêtements : cette affaire aussi fut promptement menée : en peu de temps, on expédia douze cents toges et douze mille tuniques*³¹⁵, et ailleurs³¹⁶. Quelle est la cause de cette disparité ? Le fait que les toges étaient envoyées seulement aux soldats les plus hauts gradés, c'est-à-dire aux cavaliers, aux centurions, etc. ; les simples soldats se contentaient d'une tunique, et avec peut-être un sayon par-dessus.

³¹¹Dans le *Gaffiot* (2000, p. 889), « lacerna, -ae f. » est défini comme « lacerne, manteau de grosse étoffe sans manches, souvent muni d'un capuchon et qui se mettait par-dessus la tunique ».

³¹²Dans le *Gaffiot* (2000, p. 1117), « paenula, -ae f. » est défini comme « pénule, manteau à capuchon [employé pour le voyage] ».

³¹³Dans le *Gaffiot* (2000, p. 166), « armilauza, -lausia, -ae f. » est défini comme « espèce de blouse ouverte en avant et en arrière, fermée seulement sur les épaules ».

³¹⁴Ceci fait probablement référence au paragraphe 15 du chapitre 39 du livre VI des *Histoires* de Polybe.

« [...] τοῖς δὲ Ῥωμαίοις τοῦ τε σίτου καὶ τῆς ἐσθῆτος, ἅν τινος ὅπλου προσδεθῶσι, πάντων τούτων ὁ ταμίης τὴν τεταγμένην τιμὴν ἐκ τῶν ὀψωνίων ὑπολογίζεται » Traduction : « [...], tandis que pour les Romains, la nourriture et les vêtements ainsi que les armes supplémentaires dont ils peuvent avoir besoin sont toujours déduits de la solde par le questeur, selon un barème. » (POLYBE, *Histoires. Livre VI*, texte établi et traduit par Raymond WEIL avec la collaboration de Claude NICOLET, Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 121 (CUF)).

³¹⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Paul François, 1994), p. 81.

³¹⁶Les autres passages de Tite-Live dans lesquels « tunica » et « toga » sont employés ensemble dans le cadre de dons aux troupes sont : XXII, LIV, 2 et XLIV, XVI, 4.

(3) Sagum quidem militaris vestis, atque ita Polyaeus de Scipione ad Numantiam : Ἐκέλευε ἱματίῳ χρῆσθαι σισύρα Γαλατικῇ, καὶ πρῶτος αὐτὸς ἐνεπορήσατο σισύραν μελαίναν³¹⁷. *Iussit eos uti veste sago Gallicano, et ipse primus nigrum sagum fibula sibi induit et adstrinxit*. Inde toties lectum : *ad saga ire*, in rebus turbidis, quasi omnes tunc milites pro re nata. Lampridius in Alexandro : *Depositis armis, depositis etiam sagulis militaribus, omnes non ad castra, sed ad deversoria iverunt*³¹⁸. Quasi non ultra nempe milites.

(4) In Italia autem, et Urbe imprimis, aliter se res habebat, quam in provinciis et castris. Nec enim decere videbatur ille ferox habitus dominam terram et Urbem. Capitolinus in Antonio : *Per Brundisium veniens in Italiam, togam et ipse sumpsit, et milites togatos esse iussit : nec umquam sagati fuerunt sub eo milites*³¹⁹. Ea de causa excubiae palatinae togatae, ut in Taciti *I Historiis* : *Nec una cohors togata defendit nunc Galbam, sed detinet*³²⁰.

(5) Legimus item *lacernas* militum et *paenulas*. In Propertio :

*Textitur haec castris quarta lacerna tuis*³²¹.

³¹⁷Citation de POLYEN, VIII, 16, 2. Texte vérifié dans *Polyaeni Strategematon libri octo*, ex recensione Edvardi WOELFFLIN., iterum recensuit, excerpta Polyaei e codice tacticorum florentino addidit, Leonis imperatoris Strategemata e Rud. Schoellii apographo subiunxit Ioannes MELBER., Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri., 1887, p. 372. Philippe Rubens adapte le texte de Polyen pour ne sélectionner que la partie qui l'intéresse. Il ajoute « Ἐκέλευε » et retire un « δὲ » après « ἱματίῳ ». Le texte complet est « προσέταξε δὲ ἀποπέμψασθαι κλίνας, τραπέζας, ἐκπώματα καὶ σκεύη πάντα πλὴν χύτρας καὶ ὀβελίσκου καὶ ποτηρίου, ἀργυροῦν δὲ ἐκπώμα μὴ ἔχειν πλέον δικοτύλου, καὶ λούεσθαι μηδένα, τῶν δὲ ἀλειφομένων ἕκαστον τρίβειν ἑαυτόν, τὰ γὰρ ὑποζύργια δεῖσθαι τῶν τριβόντων· ἀριστᾶν δὲ ὀρθοὺς ἄπυρον ὄψον, δειπνοῦντας δὲ προσφέρεσθαι καὶ κρέας ὁπτὸν ἢ ἐφθόν· XXXXX τοῖς δὲ στρατηγοῖς ἐπὶ στιβάδος ἀνακείμενος ἑωρᾶτο φάσκων πενθεῖν τὴν τοῦ στρατεύματος ἀσωτίαν καὶ μαλακίαν ». En ce qui concerne les différences de texte, Rubens ajoute le pronom « αὐτὸς » après « πρῶτος » et on notera la présence d'une coquille, en effet, « μελαίναν » devrait être écrit « μέλαιναν ».

³¹⁸Citation de LAMP., *Alex.*, LIV, 4. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II, op. cit.*, p. 286. Le texte de la collection Loeb ajoute la leçon « varia » après « deversoria » et présente la leçon « recesserunt » au lieu de « iverunt ».

³¹⁹Citation de CAPIT., *Aur.*, XXVII, 3. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. I, op. cit.*, p. 198.

³²⁰Citation de TAC., *H.*, I, XXXVIII, 2. Texte vérifié dans TACITE, *Histoires. Livre I*, texte établi et traduit par Pierre WUILLEMIER et Henri LE BONNIEC, Paris, Les Belles Lettres, 1987, p. 35 (CUF).

³²¹Citation de PROP., IV, III, 18. Texte vérifié dans PROPERCE, *op. cit.*, p. 137.

(3) En effet, le sayon était un vêtement militaire et Polyen écrit ainsi au sujet de Scipion à Numance : *il ordonnait de porter un sayon gaulois, et lui, le premier, porta et agrafa un sayon noir*³²². De là on lit tant de fois : *aller vers les sayons*³²³, dans les situations alarmantes, comme si dans ces situations-là l'état des circonstances faisait de tous des soldats. Lampridius dit dans la vie d'Alexandre : *Une fois déposés leurs armes et leurs sayons militaires, tous partirent, non pas vers le camp, mais vers des auberges*. Comme s'ils cessaient désormais d'être des soldats.

(4) Mais en Italie, et surtout à Rome, la situation n'était pas la même que dans les provinces et dans les camps. Et, en effet, cette féroce tenue ne semblait pas convenir à la terre souveraine et à Rome. Capitolinus écrit dans la vie d'Antoine : *Arrivant en Italie en passant par Brundisium, il prit lui-même la toge, et il ordonna que les soldats la portent aussi : et sous son règne les soldats ne portèrent jamais de sayon*. Pour cette raison, les gardes palatines étaient en toges, comme dans le livre I des *Histoires* de Tacite : *l'unique cohorte en toge qui reste à Galba ne le défend pas, elle le garde prisonnier*³²⁴.

(5) Nous trouvons aussi mention de *lacernes* et de *pénules* de soldats. Chez Properce :

*Voilà la quatrième pénule que je tisse pour tes campagnes*³²⁵.

³²²Traduction traduite et adaptée de POLYAENUS, *Strategems of war. Volume II (Books VI-VIII, Excerpts and Leo the Emperor)*, edited and translated by Peter KRENTZ and Everett L. WHEELER, Chicago, Ares Publishers, 1994, p. 743. Pour plus d'informations sur l'interprétation que Rubens fait du mot « σισύρα », voir le chapitre sur les rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur époque.

³²³Dans le *Gaffiot* (édition de 2000, p. 1400), la locution « ire ad saga » est liée à Cicéron (*Phil.*, XIV, 1) et est traduite par « courir aux armes ». On peut la trouver par exemple chez Cicéron (*Phil.*, VI, 9 : « ad saga ire » traduit par « en venir aux tenues militaires » (CICÉRON, *Discours. Tome XX. Philippiques V à XIV*, texte établi et traduit par Pierre WUILLEUMIER, Paris, Les Belles Lettres, 1960, p. 58 (CUF)) ; *Phil.*, XIV, 1 : « ad saga ire » traduit par « faire endosser la tenue militaire » (*Ibid.*, p. 260) ; *Phil.*, XIV, 3 : « ad saga ire » traduit par « prendre la tenue militaire » et mis en opposition avec « redire ad togas », traduit par « revenir à la toge » (*Ibid.*, p. 261)) mais aussi chez Velleius Paterculus (II, XVI, 4 : « utque ad saga ire » traduit par « endosser le manteau militaire » (VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire Romaine. Tome II. Livre II*, texte établi et traduit par Joseph HELLEGOUARC'H, Paris, Les Belles Lettres, 1982, p. 23 (CUF))).

³²⁴Traduction reprise des Belles Lettres (Pierre Willeumier et Henri Le Bonniec, 1987), p. 35-36.

³²⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Simone Viarre, 2005), p. 137.

In Ovidio :

*Mittenda est domino, nunc nunc properate puellae,
quamprimum nostra facta lacerna manu*³²⁶.

Domino, marito militanti. Gratiores nempe hae vestes, a muliebri vel amata aliqua manu. In scholiaste Persii : *Lacerna pallium fimbriatum, quo olim soli milites velabantur*³²⁷. Bene, olim. Postea enim urbani passim lacernati esse coepere ; quidam etiam super togas. De paenulis autem, Suetonius Neronis capite XLIX : *Irrumpenti centurioni et paenula ad vulnus apposita*³²⁸. Seneca *De Beneficiis*, III, capite XXVIII : *Quo te paenulati isti in militum et quidem non vulgarem cultum subornati ?*³²⁹ Tertullianus de milite suo : *Ibidem grauissimas paenulas posuit, revelari auspicatus*³³⁰.

(6) Per paenulatos autem istos Seneca servos ad lecticam intellegit, ac militarem in modum vestitos significat, colore etiam rufo, de quo Martialis in lemmate Canusinae rufae :

*Roma magis fuscis vestitur, Gallia rubris,
et placet hic pueris militibusque color*³³¹.

Trebellius in Claudio : *Tunicas russas militares*³³².

³²⁶Citation de OV., *F.*, II, 745-746. Texte vérifié dans OVIDE, *op. cit.*, p. 57 (CUF).

³²⁷Citation de Cornuti commentum in Aulis Flagi Persii satirarum librum, scholae ad saturam I, 54. Texte vérifié dans Auli Persii Flacci Satirarum liber. Cum scholiis antiquis, edidit Otto IAHN, Leipzig, Typis et Impensis Breitkopfii et Haertelii, 1843, p. 261.

³²⁸Citation de SUET., *Ner.*, XLIX, 6. Texte vérifié dans SUÉTONE, *Vies des douze Césars. Tome II. Tibère – Caligula – Claude – Néron, op. cit.*, p. 197.

³²⁹Citation de SEN., *Ben.*, III, XXVIII, 5. Texte vérifié dans SÉNÈQUE, *Des bienfaits. Tome I, op. cit.*, p. 85. Le texte des Belles Lettres ne présente pas de « isti » ni de « et ».

³³⁰Citation de TERT., *Cor.*, 1, 3. Texte vérifié dans Q. Septimi Florentis Tertulliani De corona – Tertullien. Sur la couronne, édition, introduction et commentaire de Jacques FONTAINE, Presses Universitaires de France, 1966, p. 45-46.

³³¹Citation de MART., XIV, CXXIX. Texte vérifié dans MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 2^e partie (Livres XIII-XIV), op. cit.*, p. 239. L'édition des Belles Lettres présente la leçon « rufis » au lieu de « rubris ».

³³²Citation de TREB., *Claud.*, XIV, 5. Texte vérifié dans *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. III, op. cit.*, p. 182.

Chez Ovide :

*Dépêchez-vous, oui, dépêchez-vous, jeunes filles : nous devons envoyer le plus tôt possible au maître la lacerne fabriquée de nos mains*³³³.

Au maître, c'est-à-dire à son mari en campagne. Évidemment ces vêtements étaient reçus avec plus de plaisir s'ils étaient faits par la main d'une femme ou d'une personne aimée. Chez un scholiaste de Perse on lit : *la lacerne est un manteau à franges, dont jadis seuls les soldats étaient couverts*. Il a raison de préciser : jadis. De fait, par la suite, les citadins commencèrent à porter couramment des lacernes, certains même au-dessus de leur toge. Mais quant à la pénule, Suétone au chapitre XLIX de la vie de Néron écrit : *à un centurion arrivant et la pénule ayant été appliquée sur la blessure*³³⁴. Sénèque dans le *Des Bienfaits*, au chapitre XXVIII du livre III, écrit : *où te portent ces hommes portant des pénules et dont la livrée, sans doute peu banale, contrefait l'uniforme militaire*³³⁵? Tertullien, au sujet de son soldat, dit : *au même moment, il posa sa très lourde pénule, ayant commencé à se découvrir*.

(6) Mais Sénèque, sous l'expression « ces hommes portant des pénules », comprend les esclaves préposés aux litières et indique qu'ils sont habillés de façon militaire et aussi en rouge : la couleur que Martial évoque dans son épigramme *Drap roux de Canusium* :

*Rome préfère les vêtements bruns, la Gaule, les rouges ;
et cette teinte plaît à la fois aux enfants et aux soldats*³³⁶.

Trebellius dans la vie de Claude écrit : *des tuniques militaires rouges*.

³³³Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Robert Schilling, 1992), p. 57.

³³⁴Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Henri Ailloud, 1967), p. 197.

³³⁵Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (François Préchac, 1926), p. 85-86.

³³⁶Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (H. J. Izaac, 1973), p. 239.

Tertullianus huc aspexit, in eodem milite : *et nunc sanguine suo russatus, spe calceatus*³³⁷, quasi iam non veste et paenula, sed sanguine russus. Si Isidoro credimus, veteres etiam hoc colore usi. *Russata sub consulibus Romani usi sunt milites, unde etiam russati vocabantur*³³⁸. Idem videtur ex fragmento Varronis apud Nonnium in *Torques* : *Tela dextra vibrant, russati emicant*³³⁹. Est omnino de militibus, legendumque *et micant*. Notum quid sit *minari et micare telis*.

(7) Sed dicet aliquis : quid in imperatore et lictoribus eximium, si omnium vestes simillime tinctae ? In proclivi est solvere hunc nodum, propter discrimen inter russum et coccineum colorem, qui proprius imperatoris erat, et unde facile internoscebatur. Pertinet huc Caesarianum illud *Commentario VII : Accelerat Caesar, ut proelio intersit, eius adventu ex colore vestis cognito*³⁴⁰. Non enim fidus satis auctor Horatii scholiastes ita scribens : *Romani milites in bellum euntes, coccineis sagis utebantur, ut ne quis vulneratus terrorem incuteret sociis*³⁴¹, ubi pro russo coccineum usurpavit. Sed an hoc tantum de velitibus, quos chlamyda tectos fuisse scimus ? In obscuro res sita est.

³³⁷Citation de TERT., *Cor.*, I, 3. Texte vérifié dans *Q. Septimi Florentis Tertulliani De corona – Tertullien. Sur la couronne, op. cit.*, p. 47. Le texte de l'édition de Jacques Fontaine présente la leçon « rufatus » au lieu de « russatus » et donne une formulation différente : « et nunc, rufatus sanguinis sui spe, calciatus ». L'apparat critique précise toutefois que la leçon « calceatus » se trouve dans plusieurs manuscrits.

³³⁸Citation de ISID., *Orig.*, XIX, XXII, 10. Texte vérifié dans ISIDORO DE SEVILLA, *Etimologías. Libro XIX. De naves, edificios y vestidos, op. cit.*, p. 175-177. Rubens omet la première partie de la définition. Le texte d'Isidore de Séville commence ainsi : « Russata, quam Graeci Phoenicam vocant, nos coccinam, repertam a Lacedaemoniis ad celandum coloris similitudine sanguinem, quotiens quis in acie vulneraretur, ne contemplati adversario animus augesceret. Hanc sub consulibus [...] ».

³³⁹Citation de NON., III, 228 M, 6. Texte vérifié dans *Nonii Marcelli De compendiose doctrina. Libros XX. Vol. I*, edidit Wallace M. LINDSAY, Leipzig, in aedibus B. G. Teubneri, 1903, p. 338. Le texte de Lindsay présente la leçon « russa trina emicant » au lieu de « russati emicant ». Toutefois, ce passage est assez controversé. On peut voir dans l'apparat critique que la leçon proposée dans l'édition Teubner est une correction de Th. Roeper, qui a travaillé sur l'œuvre de Varron et appuie sa conjecture sur une comparaison avec un passage de Polybe. Cette conjecture est aussi adoptée par Mueller. Les manuscrits semblent donner la leçon « russatia emicant » ou « russatria emicant », mais on retrouve d'autres conjectures, notamment « russa tria », de la part de l'humaniste Junius ou encore « russae pinae micant » relevée par Mueller (*M. Terenti Varronis Eumenidum reliquiae. Particula prior*, recensuit et adnotavit Theophilus ROEPER, Gdansk, E. Groening, 1859, p. 6 ; *Noni Marcelli Compendiosa doctrina. Pars I*, emendavit et adnotavit Lucianus MUELLER, Leipsig, in aedibus B. G. Teubneri, 1888, p. 343).

³⁴⁰Citation de CAES., *G.*, VII, LXXXVIII, 1. Texte vérifié dans CÉSAR, *Guerre des Gaules. Tome II (Livres V-VIII)*, texte établi et traduit par L.-A. CONSTANS, 10^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 276 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « vestitus » au lieu de « vestis ».

³⁴¹Citation d'un commentaire du vers 28 l'épode 9 d'Horace. Texte vérifié dans *Scholia in Horatium λφψ. Codicum Parisinorum Latinorum 7972, 7974, 7971*, edidit et apparatu critico instruxit H. J. BOTSCHUYVER, Amsterdam, in aedibus H. A. Van Bottenburg N. V., 1935, p. 234. Le texte présent dans cette édition est le suivant « Romani enim bellum adeuntes coccineis sagis utebantur, ne quis videlicet vulneratus cruore suo respersus terrorem incuteret sociis ». Ce texte ne fait pas partie des scholies du Pseudo-Acron (Keller, 1967) ni de celles de Porphyron (Meyer, 1874).

Tertullien y fit allusion dans la vie du même soldat : *et maintenant rougi par son sang, chaussé par l'espoir*, comme s'il n'était désormais plus rouge par son vêtement et sa pénule, mais par son sang. Si nous en croyons Isidore de Séville, les anciens utilisaient aussi cette couleur : *sous les consuls, les soldats romains utilisèrent des tuniques rouges, et de là ils furent aussi appelés « russati »*. On peut voir la même chose dans un fragment de Varron cité chez Nonius au mot *Torques* : *ils brandissent leurs traits de la main droite, les « porteurs de tuniques rouges » s'élancent (« emicant »)*. Il s'agit de toute façon de soldats et il faut lire *et ils étincellent (« et micant »)*. *Menacer et étinceler sous les armes*³⁴² est une expression connue.

(7) On objectera peut-être : Quel est alors le privilège de l'empereur et des licteurs, si les vêtements de tous sont teints exactement de la même manière ? Il est facile de résoudre ce problème à cause de la différence entre la couleur rouge et la couleur écarlate, qui était propre à l'empereur et grâce à laquelle il était facilement reconnu. Ce passage de César dans les *Commentaires*, au livre VII, abonde dans ce sens : *César se hâte pour prendre part au combat, son arrivée ayant été reconnue à la couleur de son vêtement*³⁴³. On ne peut en effet pas prêter foi à l'auteur, scholiaste d'Horace, qui écrit ceci : *Les soldats romains allant en guerre utilisaient des manteaux écarlates, pour ne pas que, blessés, ils suscitent la peur de leurs compagnons*. Il a employé ici écarlate à la place de rouge. Mais cela est-il seulement valable au sujet des vélites³⁴⁴, dont nous savons qu'ils étaient couverts d'une petite chlamyde³⁴⁵ ? L'affaire est incertaine.

³⁴²La locution « micare tela » se retrouve chez plusieurs auteurs. On peut citer Tite-Live (XXI, VII, 8 : « tela micare », traduit par « brandir leurs armes étincelantes » (TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XI. Livre XXI*, texte établi et traduit par Paul JAL, Paris, Les Belles Lettres, 1988, p. 9 (CUF)), Lucain (VII, 320 : « dum tela micant » traduit par « tant que les traits brilleront » (LUCAIN, *La guerre civile (La Pharsale). Tome II. Livres VI-X*, texte établi et traduit par A. BOURGERY et Max PONCHONT, Paris, Les Belles lettres, 1929, p. 58 (CUF)), Stace (*Th.*, II, 589 : « micantia tela » traduit par « une grêle de dards » (STACE, *Thébaïde. Tome I. Livres I-IV*, texte établi et traduit par Roger LESUEUR, 2^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003, p. 50 (CUF)) ou Ammien-Marcelin (XVII, XIII, 18 : « procul micantibus telis » traduit par « l'éclat lointain des armes » (AMMIEN-MARCELIN, *Histoire. Tome II (Livres XVII-XIX)*, texte établi, traduit et annoté par Guy SABBAH, Paris, Les Belles Lettres, 1970, p. 79 (CUF)). Cependant, je n'ai pas trouvé d'attestation de l'expression à l'ablatif, « micare telis ».

³⁴³Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (L.-A. Constans, 1972), p. 276.

³⁴⁴Dans le *Gaffiot* (1934, p. 1651), « velites, -um » est défini comme « vélites [soldats armés à la légère, qui escarmouchaient] »

³⁴⁵Dans le *Gaffiot*, « chlamys, -ydis, f. » est défini comme « chlamyde [manteau grec], manteau militaire » (2000, p. 304).

(8) Graeci certe, et maxime Lacedaemonii, τῇ φοινικίδι militiae sunt usi. Aristoteles apud Suidam : Ἀριστοτέλης δέ φησι χρῆσθαι τοὺς Λακεδαιμονίους φοινικίδι πρὸς τοὺς πολέμους· τοῦτο μὲν ὅτι τὸ τῆς χροᾶς ἀνδρικόν· τοῦτο δὲ, ὅτι τὸ χρώματος αἱματῶδες τῆς τοῦ αἵματος ῥεύσεως ἐθίζει καταφρονεῖν³⁴⁶. *Aristoteles ait Lacedaemonios punicea veste ad bella uti, tum quia color ille virilis, tum quia sanguineum illud in tinctura sanguinis ipsius fluxum assuefacit contemnere.*

Plutarchus et aliis Graecis tunicas puniceas attribuere videtur, cum de Philopoemone scribit, eum milites suos adornatos et instructos voluisse Graecis ostendere, et in theatrum duxisse ἐν ταῖς στρατιωτικαῖς γλαμύσι καὶ τοῖς φοινικοῖς ὑποδύταις³⁴⁷ : *in sagulis militaribus et puniceis tunicis*. Idemque de Macedonibus in Aemilio : visos eos ἀστράπτοντας ἐπὶ χρυσοῖς ὅπλοις, καὶ νεουργοῖς φοινικίσιν³⁴⁸ : *micantes in aureis armis et vestibis novis puniceis*. Silius hoc et Carthaginiensibus tribuit :

-----*rubrae velamine vestis*
*ars erat in pugna visum occuluisse cruorem*³⁴⁹.

(9) Has tales *armilausas* videntur posterii dixisse. Paulinus Nolanus de quodam improbius vestito, epistola XIII : *Minime monachali caliga et veste, cum praeterea facie non minus quam armilausea ruberet*³⁵⁰. Iterum epistola VII : *Sibi ergo ille habeat armilausam suam et suas caligas*³⁵¹.

³⁴⁶Citation de SUID., φ, 788, lignes 22 à 25. Texte vérifié dans *Suidae Lexicon. Pars IV. Π-Ψ*, edidit Ada ADLER, Stuttgart, in aedibus B. G. Teubneri, 1971, p. 769.

³⁴⁷Citation de PLUT., *Phil.*, 11, 2. Texte vérifié dans PLUTARQUE, *Vies. Tome V. Aristide-Caton l'Ancien – Philopoemen-Flaminius*, texte établi et traduit par Robert FLACELIÈRE et Emile CHAMBRY, Paris, Les Belles Lettres, 1969, p. 142-143 (CUF).

³⁴⁸Citation de PLUT., *Aem.*, 18, 7. Texte vérifié dans PLUTARQUE, *Vies. Tome IV. Timoléon-Paul Emile – Pélopidas-Marcus*, texte établi et traduit par Robert FLACELIÈRE et Emile CHAMBRY, Paris, Les Belles Lettres, 1966, p. 92 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « ἀστράπτοντες » au lieu de « ἀστράπτοντας ».

³⁴⁹Citation de SIL., III, 236-237. Texte vérifié dans SILIUS ITALICUS, *La guerre Punique. Tome I. Livres I-IV*, texte établi et traduit par Pierre MINICONI et Georges DEVALLET, Paris, Les Belles Lettres, 1979, p. 79 (CUF). Le texte des Belles Lettres présente la leçon « fusum » au lieu de « visum ».

³⁵⁰Citation de PAUL.-NOL., *Ep.*, XVII, 1, 26-27. Texte vérifié dans *Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani Epistulae*, edidit Guilelmus DE HARTEL, Vienne, Verlag der österreichischen akademie der wissenschaften, 1999, p. 125 (CSEL, XXIX). Le texte du CSEL présente « mirati » entre « veste » et « cum ». On notera également la numérotation différente des lettres.

³⁵¹Citation de PAUL.-NOL., *Ep.*, XXII, 1, 8-9. Texte vérifié dans *Ibid.*, p. 155.

(8) Les Grecs, et surtout les Lacédémoniens, utilisèrent certainement en temps de guerre une étoffe pourpre. La *Souda* nous transmet des paroles d'Aristote : *Aristote dit que les Lacédémoniens utilisaient un vêtement pourpre pour les combats, d'une part parce que c'est une couleur virile ; d'autre part parce que cet aspect sanguin dans la teinture apprend à ne faire aucun cas de l'écoulement de sang.*

Plutarque semble attribuer à d'autres Grecs aussi des tuniques pourpres, lorsqu'il écrit au sujet de Philopœmen, qu'il voulait montrer ses soldats parés et équipés aux Grecs, et qu'il les avait conduits dans un théâtre *vêtus de leurs chlamydes d'uniforme et de leurs tuniques pourpres*³⁵². Et il dit cela également au sujet des Macédoniens dans la vie de Paul-Émile : *étincelant sous leurs armes plaquées d'or et leurs tuniques de pourpre neuves*³⁵³. Silius Italicus attribue cet usage aux Carthaginois aussi :

*Au combat son vêtement rouge savait dissimuler le sang que l'on voyait*³⁵⁴.

(9) Les auteurs plus tardifs semblent avoir appelé de tels vêtements « armilausae ». Paulin de Nole a écrit au sujet d'un homme vêtu de façon assez inconvenante dans sa lettre XIII : *Il portait un vêtement et des souliers très peu monacaux, et en plus son visage était aussi rouge que son manteau (« armilausa »)*. À nouveau, dans la lettre VII : *qu'il garde donc pour lui son manteau (« armilausam ») et ses souliers.*

³⁵²Traduction reprise des Belles Lettres (Robert Flacelière et Émile Chambry, 1969), p. 142.

³⁵³Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Robert Flacelière et Émile Chambry, 1966), p. 92.

³⁵⁴Traduction reprise et adaptée des Belles Lettres (Pierre Miniconi et Georges Devallet, 1979), p. 79.

Scholium vetus in Juvenalis illud, *viridem thoraca: id est, armilausam prasinam, ut simiae*³⁵⁵. Emendo ἐν παρέργῳ, *aut simile*. Sed ille alterius coloris etiam facit. Isidorus eo praeterito de nomine et forma sic ait : *armilausa vulgo vocata, quod ante et retro divisa atque aperta est, in armos tantum clausa, quasi armiclausa*³⁵⁶.

(10) Iam vero *caligam*, quod ait Dio,³⁵⁷ στρατιωτικὸν ὑπόδημα³⁵⁸ fuisse sciunt omnes qui non prorsus³⁵⁹ ἀμαθεῖς καὶ τῶν Ῥωμαϊκῶν ἄγευστοι. De *calceis* autem *clauatis* nihil dicam ne actam rem agam. Pertractavit enim eam, ut ipse mihi confirmavit, Josephus Castalio jurisconsultus morumque et litterarum veterum bene doctus. Sed et formam, quo vulgetur, e fornice Constantini diligenter exprimi curavit.

Et oculis paene ingerunt Josephus ἀλώσεως libro VII capite III et imperator Leo, qui et usum addit clavorum : *Calcei peditum fastigia ante acuminata ne habeant. Necessum vero est paucis quibusdam clavis firmari calceos, quos carphia appellant. Ad varios enim usus id utile est ; in primis ad itinera facienda*³⁶⁰.

³⁵⁵Citation d'une scholie du vers 143 de la *Satire V* de Juvénal. Texte vérifié dans *D. Junii Juvenalis Saturarum libri V cum scholiis veteribus, op. cit.*, p. 236. L'édition de Jahn présente le texte suivant : « THORACA IVBEBIT : Armilausam prasinam, ut simiae ».

L'édition présente le texte suivant : « viridem thoraca. Armilausam prasinam. ut simiae ».

³⁵⁶Citation de ISID., *Orig.*, XIX, XXII, 28. Texte vérifié dans ISIDORO DE SEVILLA, *op. cit.*, p. 189.

³⁵⁷À cet endroit se trouve un appel de note qui renvoie à une note marginale comportant la traduction latine de l'expression grecque qui suit : « militare calceamentum ».

³⁵⁸Cette expression se retrouve plusieurs fois chez Dion Cassius : XLVIII, 12, 3 : « τῶν στρατιωτικῶν ὑποδημάτων » traduit par « des chaussures militaires » (DION CASSIUS, *Histoire Romaine. Livres 48 et 49*, texte établi, traduit et annoté par Marie-Laure FREYBURGER et Jean-Michel RODDAZ, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 12 (CUF)) et LVII, 5, 6 : « τοῖς στρατιωτικοῖς ὑποδήμασιν » traduit par « military boots » (*Dio's Roman History with an English translation. On the basis of the version of Herbert Baldwin Foster. VII*, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1968, p. 124-125 (The Loeb Classical Library, 175)).

³⁵⁹À cet endroit se trouve un appel de note qui renvoie à une note marginale comportant la traduction latine de l'expression grecque qui suit : « indocti rerumque Romanarum expertes ».

³⁶⁰Citation d'une traduction latine du paragraphe 26 du chapitre VI des *Tactica* de Léon VI. Texte vérifié dans *Τοῦ σοφωτάτου βασιλέως Λέοντος τὰ εὐρισκόμενα πάντα. Leonis, Romanorum imperatoris augusti, cognomine sapientis, Opera quae reperiri potuerunt omnia*, accurate et denuo recognoscente J.-P. MIGNE, Paris, Apud J.-P. Migne editorem, 1863, col. 730 (Patrologia graeca, 107). J.-P. Migne reprend ici une édition et une traduction de Joannes Meursius (LEO imperator, *Tactica sive de re militari liber*, Johannes MEURSIUS graece primus vulgavit et notas adjecit, Leyde, Apud Joannem Baldinum, 1612). Le texte original est « Τὰ δὲ ὑποδήματα αὐτῶν μὴ ἔχειν ὀξεῖας ἔμπροσθεν. Αναγκαῖον δὲ καὶ ὀλίγοις μικροῖς ἤλοις καθηλοῦσθαι αὐτὰ, ἵγουν καρφίοις, πρὸς πλείονα ὑπουργίαν· χρήσιμα γὰρ ταῦτα, καὶ ἐν ταῖς ὁδοιπορίαις μάλιστα ». La traduction latine présente dans la Patrologie grecque diffère en plusieurs points de celle donnée par Philippe Rubens. Tout d'abord, Rubens adapte le texte et modifie donc un « illorum » en « peditum ». L'édition de Migne présente la leçon « necessarium » pour « necessum », « clavulis » pour « clavis », « illud » pour « id ». Les deux traductions latines étant très proches, j'ai consulté l'édition de Meursius, postérieure au texte de Rubens. Dans son adresse au lecteur, Meursius explique avoir repris la traduction d'un érudit anglais, John Cheke (LEO imperator, *De bellico*

Une ancienne scholie de Juvénal nous explique l'expression *un pourpoint vert*³⁶¹ : *c'est-à-dire, une blouse (« armilausam ») verte³⁶² comme les singes (« ut simiae »)*. Je corrige en passant, *ou bien quelque chose de similaire (« aut simile »)*. Mais cet auteur attribue aussi une autre couleur à l'*armilausa*. Isidore passant sous silence la question de la couleur explique le nom et l'aspect ainsi : *l'« armilausa » est ainsi appelée dans le langage courant parce qu'elle est divisée et ouverte à l'avant et à l'arrière, seulement fermée au niveau des bras (« armos »-« clausa »), pour ainsi dire « armiclausa »*.

(10) Quant à la *caliga*³⁶³, tous ceux qui ont un minimum de connaissances sur l'Antiquité romaine savent qu'il s'agit, selon l'expression de Dion, d'une *chaussure de soldat*. Au sujet des chaussures cloutées, je ne dirai rien, pour ne pas faire une chose déjà faite. En effet, le jurisconsulte Joseph Castalio, fin connaisseur des mœurs et des lettres anciennes, a déjà traité cette question à fond, comme il me l'a lui-même confirmé. Il s'est aussi donné la peine de faire scrupuleusement reproduire le dessin venant de l'arc de triomphe de Constantin pour qu'il soit accessible à tous³⁶⁴.

Flavius Josèphe dans le chapitre III de son livre VII sur la capture de la ville³⁶⁵ et l'empereur Léon, qui précise également l'usage des clous, nous le font presque voir. *Que les chaussures des fantassins n'aient pas de bouts pointus. En revanche il est nécessaire que les chaussures soient fortifiées par quelques clous, que l'on appelle carphia. Ceci est utile à plusieurs égards, et surtout pour les marches.*

apparatu liber, e graeco in latinum conversus Joan. CHECO interp., Bâle, Apud Mich. Isingrinium, 1554). La traduction publiée par John Cheke date de 1554 et aurait donc pu être consultée par Rubens.

³⁶¹Dans le *Gaffiot*, « viridis, -e » est défini comme « vert » (2000, p. 1710).

³⁶²Dans le *Gaffiot*, « prasinus, -a, -um » est défini comme « vert [couleur de poireau] » (2000, p. 1249).

³⁶³Dans le *Gaffiot*, « caliga, -ae, f. » est défini comme « brodequin, godillot [sorte de soulier, chaussure de soldat romain] » (2000, p. 247).

³⁶⁴Giuseppe Castiglione est un auteur italien des 16^e – 17^e siècles (notice bibliographique de la BNF consultée sur le lien suivant le 15/11/2019 : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb10544703s>). Dans un de ses ouvrages, il examine la question des chaussures à clous et joint en effet une image inspirée de l'arc de Constantin à Rome. (CASTALIO Josephus, *Observationum in criticos, Decas prima*, Lyon, Samuel Crispin, 1608, p. 81-91).

³⁶⁵Ceci fait probablement référence au paragraphe 85 du livre VI de *La guerre des Juifs* de Flavius Josèphe.

« Τὰ γὰρ ὑποδήματα πεπαρμένα πυκνοῖς καὶ ὀξεσὶν ἥλοις ἔχων, ὥσπερ τῶν ἄλλων στρατιωτῶν ἕκαστος » Traduction : « For, wearing, like any other soldier, shoes thickly studded with sharp nails » (*Josephus with an English translation. Vol. III. The Jewish war, Books IV-VII*, translated by H. ST. J. THACKERAY, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1957, p. 400-401 (Loeb Classical Library, 210)).

Contexte

*La situation politique et l'humanisme dans les anciens Pays-Bas*³⁶⁶

On désigne sous le nom d'anciens Pays-Bas une région composée, au Moyen-Âge et au début de la Renaissance, des Pays-Bas actuels, la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que d'une partie de l'Ouest de l'Allemagne et du Nord de la France. Dévastés par les guerres de religion, les anciens Pays-Bas se divisèrent en deux à la fin du 16^e siècle. Les provinces du Nord prirent leur indépendance et, bien que la majorité de la population fût toujours catholique, le protestantisme devint la religion officielle. Les provinces du Sud restèrent sous possession de l'Espagne catholique et les communautés protestantes furent réprimées. Cette séparation politique créa également une disparité au niveau de la propagation de l'humanisme. En effet, pour ne citer qu'un élément, après la division des anciens Pays-Bas, les provinces du Sud ne connurent plus de fondation d'universités.

Le courant intellectuel de l'humanisme, en provenance d'Italie, gagne les anciens Pays-Bas à partir de la fin du 15^e siècle et commence à disparaître dans le courant du 17^e siècle. Dans nos régions peut-être plus qu'ailleurs (notamment à cause de l'intolérance religieuse), l'humanisme est caractérisé par un échange de connaissances et la circulation de savants au niveau international. Parmi les représentants les plus célèbres de l'humanisme néerlandais on peut citer Juan Luis Vives, un espagnol venu s'installer à Bruges, ou bien Érasme, originaire de Rotterdam et qui passa une partie de sa vie à parcourir l'Europe. Ce mouvement inclut aussi des imprimeurs, par exemple Josse Bade, originaire de nos régions, qui créa une imprimerie à Lyon ou encore le célèbre Christophe Plantin, un français ayant fondé une maison d'édition à Anvers.

Des universités furent créées aux Pays-Bas dès le 15^e siècle alors qu'il n'y en avait pas dans ces régions au Moyen-Âge. Parmi les dates importantes de la propagation de

³⁶⁶Les informations présentées dans ce point sont issues de l'ouvrage suivant : ISEWIJN Jozef, *Humanism in the Low Countries. A collection of studies selected and edited by Gilbert Tournoy*, Louvain, Leuven University Press, 2015, p. 391-453 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XL).

l'humanisme aux Pays-Bas, on note la fondation du Collège Trilingue de Louvain en 1517 ainsi que la fondation de l'Université de Leyde en 1575.

*Les antiquaires*³⁶⁷

Avant tout, précisons que dans l'état actuel de la recherche il n'y a pas de consensus sur la définition des recherches antiquaires. Il y a tout de même certains éléments sur lesquels les chercheurs s'accordent. Le phénomène antique fut un aspect essentiel de la Renaissance et de l'humanisme ; il dura environ du 14^e au 17^e siècle. On situe son origine en Italie mais il s'est par la suite répandu à travers l'Europe. Ce phénomène, qui se concentre sur l'étude de l'Antiquité, est en général caractérisé par sa méthode, qui passe par un usage complémentaire des textes et des sources matérielles³⁶⁸, une collection systématique de toutes ces sources et l'interprétation de ces dernières avec une approche critique. Parmi les grands noms de la recherche antique, on trouve Cyriaque d'Ancône, Poggio Bracciolini, Flavio Biondo, Johannes Rosinus ou encore Guillaume Budé.

L'antiquaire est donc celui qui s'intéresse aux « antiquitates » au sens de civilisation et culture d'un peuple ou d'une période. On considère généralement que cette acception du terme « antiquitas » viendrait du titre traditionnel d'un ouvrage de Varron qui se concentrait sur différents aspects de la culture et du monde des anciens Romains, *Antiquitates rerum divinarum humanarumque*, un ouvrage qui n'est conservé que sous forme de fragments et par

³⁶⁷Les informations reprises dans ce point sont issues des ouvrages suivants : MILLER Peter N., « Major Trends in European Antiquarianism, Petrarch to Peiresc », dans RABASA José e. a. ed., *The Oxford History of Historical Writing. Volume 3 : 1400-1800*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 244-259 ; MILLER Peter N. et LOUIS François, « Introduction : Antiquarianism and Intellectual Life in Europe and China », dans MILLER Peter N. et LOUIS François ed., *Antiquarianism and Intellectual Life in Europe and China, 1500-1800*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2012, p. 1-24.

ACCIARINO Damiano, « The nature of Renaissance antiquarianism : history, methodology, definition », dans *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 57, 2017, p. 485-502 ; MOMIGLIANO Arnaldo, « Ancient History and the Antiquarian », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, v. 13, n° 3/4, 1950, p. 285-315 ; WRIGHT David, *Brian Faucett : Antiquary Extraordinary*, Oxford, Archaeopress, 2015, p. 22-38 ; MAZZOCCO Angelo, *op. cit.*, p. 121-159 ; DE LA GARANDERIE M.-M., « L'approche philologique du fait antique (Réflexions sur la méthode de Guillaume Budé, Lazare du Baïf, Charles Estienne, Étienne Dolet) », dans *Actes du IX^e congrès de l'Association Guillaume Budé (Rome, 13-18 avril 1973). Tome II*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 705-714 ; MILLER Peter N., *History and its objects. Antiquarianism and material culture since 1500*, Ithaca / Londres, Cornell University Press, 2017, p. 55-75.

³⁶⁸Cependant, beaucoup d'antiquaires travaillaient uniquement sur base de sources littéraires (MILLER Peter N. et LOUIS François, *op. cit.*, p. 2). Pétrarque, que l'on considère parfois comme un précurseur des recherches antiquaires, préférait lui aussi les sources littéraires (MILLER Peter N., « Comparing Antiquarianisms : A view from Europe », dans MILLER Peter N. et LOUIS François ed., *op. cit.*, p. 112-121).

les témoignages d'autres auteurs anciens, comme Cicéron. Au 15^e siècle, le mot « antiquitates » est utilisé en ce sens dans les titres d'ouvrages d'histoire, de descriptions de ruines ou de reconstructions topographiques de Rome. Au 16^e siècle, l'usage de ce terme devient plus systématique. Son sens se rapproche de celui que l'on trouve dans le titre de Varron et décrit l'étude d'une civilisation, le plus souvent la civilisation romaine. De ce mot est dérivé le nom plus courant « antiquarius », qui désignait à l'époque un amateur, un collectionneur, un artiste ou un érudit s'intéressant aux traces et aux traditions de l'Antiquité³⁶⁹. Notons l'ambiguïté présente dans l'usage même du mot « antiquaire » car on désignait par ce mot des personnes ayant des métiers, des occupations et des approches du fait antique différentes.

Dans le cadre de ce travail, je m'intéresserai principalement à la figure de l'antiquaire érudit. Les antiquaires se différenciaient des historiens par les sources qu'ils employaient (notamment les textes d'autres auteurs que les historiens antiques) et le sujet qu'ils étudiaient : les antiquaires ne faisaient pas d'histoire politique ou chronologique mais leur science était plutôt une science du « fait », de la « chose antique » qu'une science des événements (De la Garanderie, p. 705). Les sources de toutes sortes revêtaient pour eux une grande importance, qu'elles soient littéraires, épigraphiques ou archéologiques. L'accent était cependant mis sur les sources matérielles. Beaucoup d'antiquaires érudits étaient eux-mêmes des collectionneurs.

Mazzocco (p. 143-144) rapporte un extrait des *Antiquitates* de Rosinus (1583) dans lequel l'humaniste divise les érudits qui étudient l'Antiquité en quatre groupes, unis par un but unique : connaître le monde romain. Certains éditaient et faisaient l'exégèse de textes anciens, d'autres s'intéressaient aux ruines, d'autres encore s'occupaient de chronologie ancienne (ce point rapproche les antiquaires des historiens) ou encore étudiaient des aspects singuliers de la civilisation romaine. Un antiquaire pouvait combiner plusieurs de ces centres d'intérêt. Quant à leurs ouvrages, Acciarino (p. 501) en donne deux modèles : les recueils de sujets divers et les exposés systématiques d'un seul sujet.

³⁶⁹Cependant, le *Dictionarium* d'Estienne (*Dictionarium seu latinae Linguae Thesaurus*, Paris, Ex officina Roberti Stephani, 1531), donne comme définition d'« antiquarius », « qui est curieux d'user de mots anciens, desquels on n'use plus » en se basant sur un usage de Suétone, mais ne mentionne pas l'usage du terme qui est fait à son époque.

Juste Lipse naît à Overijse en 1547. À dix ans, il est envoyé à la *schola latina* d'Ath, puis, à douze ans, dans un collège jésuite à Cologne où il apprend notamment le grec. En 1563, il part étudier à l'Université de Louvain³⁷¹ où il se consacre d'abord au droit sur ordre de son père, mais par la suite il se tourne vers l'étude de l'Antiquité.

Cinq ans plus tard, en 1568, il part pour l'Italie et, à Rome, il devient le secrétaire du cardinal de Granvelle. Ce séjour en Italie, qui dure environ deux ans, lui donne accès à la bibliothèque vaticane, à des manuscrits détenus par la famille Farnèse et à toutes les inscriptions et monuments de la ville. De surcroît, Lipse y rencontre de nombreux humanistes parmi lesquels Fulvio Orsini et Marc-Antoine Muret.

Rentré en Belgique, à Louvain, en 1571³⁷², il repart au bout d'un an pour Vienne où il reste jusqu'en 1572. Après s'être arrêté à Leipzig, il travaille à l'Université d'Iéna d'octobre 1572 à mars 1574. En 1575, peu après son mariage, il revient dans nos régions (d'abord à Overijse, puis à Louvain où il obtient le titre de jurisconsulte en 1576 et où il enseigne, puis à Anvers où il séjourne chez Christophe Plantin). Il monte vers le Nord et, en 1578, il devient professeur à l'Université de Leyde où il restera jusqu'en 1591. Il part ensuite vers l'Allemagne en passant par Amsterdam, Hambourg, Mayence, Cologne, Trèves, Spa et Liège. Pendant ce voyage, il démissionne en 1591 de l'Université de Leiden et des amis lui obtiennent, grâce à leur soutien, le poste de professeur de l'Université de Louvain en 1592. Il quitte donc les Provinces-Unies protestantes pour venir travailler dans une université catholique. Juste Lipse meurt à Louvain en mars 1606.

³⁷⁰La biographie et la liste des œuvres de Juste Lipse figurant dans ce travail se basent principalement sur les sources suivantes : DE SEYN Eug., « Lipse » in *Dictionnaire des écrivains belges. Bio-Bibliographie. Tome II*, Editions « Excelsior », Bruges, 1931 p. 1229-1236 ; VANDER HAEGHEN Ferdinand, *op. cit.*, p. I-XXIV ; MAGNIEN Michel et MOUCHEL Christian, « Lipse (Juste) », dans *Centuriae Latinae. Cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat*, Colette NATIVEL dir., Genève, Droz, 1997, p. 505-513 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, CCCXIV) ; DE RIDDER-SYMOENS Hilde, « Juste Lipse : son contexte historique et thématique », dans LAUREYS Marc e. a. ed., *op. cit.*, p. 43-69.

³⁷¹Pour plus d'informations sur le fonctionnement et l'importance des universités à la Renaissance, voir DE RIDDER-SYMOENS Hilde, *op. cit.*

³⁷²Magnien et Mouchel donnent la date d'avril 1570.

Je termine ce bref aperçu de la vie de Lipse par un point sur ses liens avec Philippe Rubens. Les deux hommes ont pu nouer des liens étroits dans les années 1590. En effet, alors que Lipse enseigne à l'université de Louvain, il accueille chez lui plusieurs jeunes gens dans un *contubernium* : une cohabitation à but pédagogique basée sur la vie communautaire d'un professeur et de ses étudiants. Parmi ces jeunes gens, se trouve Philippe Rubens mais aussi de nombreux autres comme par exemple Antoine et Guillaume Richardot, Cornelius Anchermatus, Johannes Baptista Perezus Baronius ou encore Guillaume Scarbergerus, etc³⁷³. Dans le cadre de ce *contubernium*, Lipse suit les études universitaires de ses élèves, leur donne également une formation littéraire et morale (notamment via un programme de lecture d'auteurs latins et, dans une moindre mesure, grecs) et les encourage à faire un voyage d'étude pour parachever leur formation. Philippe Rubens restera chez Lipse de mai 1597 à septembre 1601³⁷⁴.

Liste des principales publications de Lipse

Les publications de Lipse sont nombreuses et variées. Les deux éléments les plus importants de sa production littéraire sont son intérêt pour l'Antiquité et sa défense du néo-stoïcisme³⁷⁵. La passion de Lipse pour l'Antiquité se voit par le nombre d'ouvrages qu'elle a suscité. Lipse a en effet à la fois publié des travaux philologiques sous la forme d'éditions, celles des œuvres de Tacite³⁷⁶ et Sénèque³⁷⁷ étant les plus connues, mais aussi sous formes de recueils de corrections et de conjectures, dont les plus connus sont ses *Variae Lectiones*³⁷⁸ et dont ses *Electorum libri*³⁷⁹ sont un exemple, mais aussi des monographies tendant vers l'étude d'un sujet précis : par exemple son *De bibliothecis*³⁸⁰. En plus des ouvrages dont il est le seul

³⁷³Les informations concernant le *contubernium* de Juste Lipse sont issues de l'ouvrage suivant : PEETERS Hugo, « Le *contubernium* de Lipse à Louvain », dans TOURNOY G., DE LANDSHEER J. et PAPY J. ed., *Iustus Lipsius Europae Lumen et columen. Proceedings of the International Colloquium. Leuven 17-19 September 1997*, op. cit., p. 141-168. Voir également DE RIDDER-SYMOENS Hilde, op. cit..

³⁷⁴Hilde de Ridder-Symoens (p. 64) donne comme dates de séjour de Rubens chez Lipse la période de 1595 à 1599.

³⁷⁵Prôné notamment dans le *De Constantia* (LIPSIUS Justus, *De Constantia libri duo*, Anvers, Apud Christophorum Plantinum, 1584).

³⁷⁶Lipse a publié plusieurs éditions des œuvres de Tacite, l'édition utilisée dans ce travail est celle de 1585 : C. Cornelius TACITUS, *Opera quae exstant*, ex Justo LIPSI editione ultima et cum eiusdem ad ea omnia commentariis aut notis, Anvers, Apud Christophorum Plantinum, 1585.

³⁷⁷L. Anneus SENECA philosophus, *Opera quae exstant omnia*, a Justo LIPSO emendata et scholiis illustrata, Anvers, Ex Officina Plantiniana, 1605.

³⁷⁸LIPSIUS Justus, *Variarum lectionum libri IV*, Anvers, Ex officina Christophori Plantini, 1569.

³⁷⁹LIPSIUS Justus, *Electorum liber I*, op. cit. et LIPSIUS Justus, *Electorum libri II*, op. cit..

³⁸⁰LIPSIUS Justus, *De bibliothecis syntagma*, Anvers, Ex officina Plantiniana, 1602.

auteur, Juste Lipse a collaboré avec d'autres érudits à des éditions et à des commentaires de nombreux autres auteurs antiques (Martial, Juvénal, etc). Mais Lipse n'a pas uniquement travaillé sur l'Antiquité classique et la philosophie, il a aussi publié des lettres extraites de sa correspondance ainsi que des ouvrages à sujet religieux et politique.

Je reprends ici une liste de ces publications non exhaustive, en me concentrant sur les œuvres les plus importantes et celles qui peuvent avoir un intérêt particulier pour ma réflexion. Je ne relève les ouvrages qu'à la date de leur première édition, sauf dans deux cas : premièrement l'édition des œuvres de Tacite, qui figure à la date de sa première parution et à la date de l'édition utilisée plus loin dans ce travail et, deuxièmement, les *Electorum libri*, dont le premier livre est paru en 1585 et a été réédité et accompagné d'un deuxième livre en 1585.

Lorsque des ouvrages sont couramment désignés par plusieurs titres (un titre complet et un titre plus courant dans lequel l'élément principal est remis au nominatif), ces titres alternatifs sont indiqués tous les deux et séparés par une barre oblique. J'indique également en gras les deux ouvrages dont est tiré mon corpus. Lorsqu'un ouvrage comprend deux parties, les titres de celles-ci ont été séparés par un tiret.

1569 : *Lectionum variarum libri IIII / Variae lectiones*

1574 : *C. Cornelii Taciti opera*

1575 : *Lectionum antiquarum commentarius / Antiquae lectiones*

1576 : *Leges regiae et leges decevrales*

1577 : *Epistolicae Quaestiones*

1579 : *T. Livii historiarum liber I*

1580 : *Electorum liber primus*

1581 : *Satyra Menippaea, sive Somnium*

1581 : *Ad Annales C. Taciti liber commentarius sive notae*

1582 : *Saturnalium sermonum libri II qui de Gladiatoribus*

1583-1584 : *(De) Constantia libri duo*

1584 : *(De) Amphitheatro liber – (De) Amphitheatris quae extra Romam libellus*

1585 : *C. Cornelii Taciti opera*

1585 : *Electorum liber primus – Electorum liber secundus*

- 1585 : *Valerius Maximus*
- 1585-1586 : *C. Julii Caesaris Commentarii*
- 1586 : *Epistolarum selectarum centuria prima*
- 1586 : *De recta pronuntiatione Latinae linguae dialogus*
- 1588 : *Inscriptiones antiquae*
- 1588 : *Animadversiones in tragoedias quae L. S. Senecae tribuuntur*
- 1589 : *L. A. Senecae tragoediae*
- 1589 : *Politica / Politicorum sive Civilis Doctrinae libri VI*
- 1590 : *Epistolarum centuriae duae*
- 1591 : *Institutio epistolica*
- 1591 : *C. Velleius Paterculus*
- 1592 : *Epistola ad Jacobum Monavium*
- 1593-1594 : *(De) Cruce libri tres*
- 1595 : *De Militia Romana*
- 1596 : *Poliorecticôn sive de Machinis, Tormentis, Telis libri V*
- 1598 : *Admiranda, sive de Magnitudine Romana libri quattuor*
- 1600 : *Dissertatiuncula apud principes : item C. Plinii panegyricus liber Trajano dictus cum eiusdem Lipsi perpetuo commentario*
- 1601 : *Epistolarum selectarum III centuriae singularis ad Italos et Hispanos*
- 1602 : *(De) Bibliothecis syntagma*
- 1602 : *Dispunctio notarum Mirandulani codicis ad C. Tacitum*
- 1602 : *Epistolarum selectarum centuria singularis ad Germanos et Gallos*
- 1602 : *Epistolarum selectarum centuria miscellanea*
- 1602 : *Epistolarum selectarum centuria prima ad Belgas*
- 1603 : *Epistolarum selectarum centuriae VIII*
- 1603 : *De Vestalibus syntagma / De Vesta et Vestalibus*
- 1604 : *Manuductio ad stoicam philosophiam*
- 1604 : *Physiologiae stoïcorum libri III*
- 1605 : *L. A. Senecae opera*
- 1605 : *Monita et Exempla Politica*

*Philippe Rubens*³⁸¹

Philippe Rubens est né à Siegen en 1574. C'est le frère aîné du peintre Pierre-Paul Rubens. Après la mort de son père, en 1588, sa famille part à Anvers où Philippe étudie. Il devient ensuite le précepteur des enfants d'un notable, Guillaume et Antoine Richardot, puis part avec eux chez Juste Lipse afin de suivre les enseignements du grand professeur. Comme cela a été dit plus haut, il reste chez Lipse à Leuven pendant environ quatre ans.

En novembre 1601, Philippe Rubens part avec un de ses élèves en Italie. Son voyage commence par l'Italie du Nord (notamment Padoue et Vérone) puis le mène à Rome. Au cours de ce voyage, en 1602, il retrouve son frère Pierre-Paul, qui était également en séjour en Italie, ainsi que Jan Woverius, un autre élève de Juste Lipse. Leurs retrouvailles sont commémorées par un tableau de Pierre-Paul Rubens, *Les Quatre Philosophes*, qui représente, outre les deux frères, Jan Woverius et Juste Lipse. Philippe Rubens continue à étudier à Rome jusqu'au début de l'année 1604, date à laquelle il retourne dans sa patrie après avoir obtenu un diplôme en droit. Il repart cependant pour l'Italie à la fin de l'année 1605 et entre au service du cardinal Ascanio Colonna en tant que secrétaire et bibliothécaire grâce à une lettre de recommandation de Lipse. Pendant ce deuxième voyage, Philippe Rubens et son frère, Pierre-Paul, resté en Italie, font partie d'un cercle qui avait d'importants contacts avec Federico Cesi et l'« Academia dei Lincei ». Vers les années 1606-1607, Philippe Rubens retourne vers le Nord, à Anvers. Il y meurt précocement en 1611.

Nous avons de lui deux ouvrages dont un publié à titre posthume : ses *Electorum libri*³⁸² publiés en 1608 et son édition des homélies d'Astérios d'Amasée³⁸³ parue en 1615.

³⁸¹La biographie de Philippe Rubens se base sur les sources suivantes : ROOSES Max, *op. cit.* ; DE LANDTSHEER Jeanine, « Rubens (Filip) », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, Bruxelles, Paleis der Academiën, 2005, tome 17, col. 546-551 ; HUEMER F., *op. cit.* ; *Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres. Tome premier. 1600-1608*, *op. cit.*, p. 9-10.

³⁸²RUBENIUS Philippus, *Electorum libri II*, *op. cit.*.

³⁸³RUBENIUS Philippus, *S. Asterii episcopi Amaseae Homiliae Graece et Latine nunc primum editae*, Anvers, Ex officina Plantiniana, 1615.

Chapitre I : Sources

Ce chapitre aura pour objet les sources utilisées par les deux antiquaires. Tout d'abord, j'examinerai le type de sources qu'ils utilisent dans les chapitres de mon corpus, en remettant cet usage en contexte par rapport au reste de leurs *Electorum libri* respectifs et à leurs autres ouvrages. Ensuite, j'analyserai ces sources, en m'attardant sur les sources littéraires.

Lipse se sert uniquement de sources littéraires pour les deux chapitres compris dans mon corpus. Mais notons tout de même que ce n'est pas le cas pour tous les *Electorum libri*, où Lipse utilise une source numismatique dans le chapitre 4 du livre II (dans lequel il explique que les ours ne se trouvent pas en Afrique et que l'expression « ursi Numidici » désigne les lions), ainsi qu'un certain nombre de sources épigraphiques, par exemple dans des chapitres ayant pour sujet la « frumentatio », c'est-à-dire les dons de blé offerts à la plèbe (I, 8), les différents corps religieux romains (I, 9), l'usage des litières et des chaises à porteurs (I, 19), des corrections de Suétone portant sur une loi matrimoniale, l'éloquence de César et la fermeture du temple de Janus (I, 20), les licteurs (I, 23), le cens et le sacrifice ayant lieu après celui-ci (I, 27), les « sortes » et leur usage en contexte religieux (II, 12) ou encore des éléments relevés dans les œuvres d'Apulée comme la « dea Syria » (II, 21). Lipse utilise donc des sources numismatiques et épigraphiques principalement dans des chapitres qui ont pour sujet un aspect officiel ou religieux du monde romain et qui ont, à priori, peu de rapport avec le vêtement.

Lorsque l'on regarde les autres ouvrages de Lipse, on peut s'apercevoir que l'épigraphie est une science qu'il maîtrise parfaitement. En effet, en 1588, il publie un manuscrit de Martinus Smetius qui contient un recueil d'inscriptions, les *Inscriptiones antiquae*, auquel il ajoute un *Auctarium* en annexe qui contient des inscriptions relevées par ses propres soins³⁸⁴. C'est donc un type de sources qui lui est familier. Quant aux sources archéologiques, C. Nativel note que Lipse n'utilise que très peu les observations qu'il a faites

³⁸⁴DE LANDTSHEER J., SACRÉ D. et COPPENS C. ed., *op. cit.*, p. 61. Voir également VAGENHEIM Ginette, « Juste Lipse et l'édition du recueil d'inscriptions latines de Martinus Smetius », dans *De Gulden Passer*, 84, 2006, p. 45-68.

pendant son voyage en Italie dans ses ouvrages antiquaires³⁸⁵. Cependant, certaines œuvres de Lipse sont illustrées (notamment ses monographies), par exemple le *De Vesta et Vestalibus syntagma*, le *Poliorceticon*, les *Saturnalia* ou encore le *De amphitheatris*, et, pour ces illustrations, Lipse a une préférence pour des reproductions d'objets réels et n'approuve en général pas les reconstructions basées sur les textes, mais il n'hésite pas à s'inspirer du travail d'autres antiquaires³⁸⁶.

Chez Rubens aussi, les textes de type littéraire sont les sources principales. Mais d'autres types de sources sont également prises en compte. Il lance d'ailleurs, dans son chapitre I, 17 (*Quid sinus togae*), une réflexion sur l'importance des vestiges physiques (« nummi, lapides aliaque vetera monimenta ») pour mieux connaître l'Antiquité. Ce chapitre est accompagné d'une image et comporte un renvoi à une image présente dans un autre chapitre, qui sont toutes deux basées sur des sources archéologiques et seront étudiées plus en détail ci-dessous. Une inscription est utilisée au chapitre I, 38 (*De armillis collectanea*).

En ce qui concerne l'utilisation d'images de vestiges archéologiques dans les *Electorum libri*, outre les deux illustrations que nous avons mentionnées ci-dessus, Rubens base d'autres illustrations de ses chapitres sur des sculptures diverses. On en trouve dans ce cas l'illustration d'un chapitre sur la tunique (II, 20) portant le titre *Iconismus duplicis statuæ tunicatae*, les deux illustrations du chapitre sur les bonnets portés par les prêtres romains (II, 25) (la première est intégrée dans le texte sans titre et la seconde portant le titre de *Iconismus apicis in lapide clivi Capitolini*). Rubens utilise donc des sources archéologiques uniquement pour illustrer des chapitres portant sur l'habit romain.

Rubens utilise également une source numismatique dans un chapitre qui concerne les enfants nourris aux frais de l'État (II, 36). En revanche, l'usage d'une source numismatique n'est en rien relié à l'étude du vêtement. Quant aux sources épigraphiques, outre celle mentionnée ci-dessus, Rubens les utilise lorsqu'il étudie les factions du cirque et les couleurs liées à celles-ci (II, 27) et dans le chapitre qui concerne les enfants nourris aux frais de l'État (II, 36). Encore une fois, ces sujets ne sont pas en rapport avec l'habillement.

³⁸⁵« S'il mentionne certaines inscriptions qu'il releva [...], rien des notes qu'il prit, des croquis qu'il dessina sans doute, n'apparaît directement dans les traités. Il est même étonnant de constater qu'il décrit rarement ce qu'il a vu » (NATIEL C, « Juste Lipse antiquaire », dans MOUCHEL Christian ed., *op. cit.*, p. 283).

³⁸⁶PAPY Jan, « An Antiquarian Scholar between Text and Image ? Justus Lipsius, Humanist Education, and the Visualization of Ancient Rome », dans *The Sixteenth Century Journal*, XXXV/1, 2004, p. 101-117.

Dans ce chapitre, ma réflexion portera principalement sur les sources qui sont utilisées dans le corpus sélectionné.

Inscriptions

Commençons donc par l'inscription utilisée par Rubens dans son chapitre sur les « armillae ». Rubens n'en utilise qu'une partie³⁸⁷ et ne précise pas s'il l'a vue et relevée ou s'il l'a reprise dans un autre ouvrage. Il indique uniquement qu'il s'agit d'une inscription retrouvée à Turin.

Il s'avère que cette inscription était déjà en circulation à la Renaissance depuis de nombreuses années. On la retrouve en entier dès 1556 dans un livre sur la religion romaine³⁸⁸, mais elle figure également dans plusieurs recueils d'inscriptions³⁸⁹ dont un a été réalisé par un contemporain de Rubens, Janus Gruterus, avec l'aide de Joseph-Juste Scaliger et Marcus Velserus³⁹⁰. Cette inscription était donc bien connue et on pouvait la lire facilement.

Sources archéologiques

Comme cela a été dit plus haut, Rubens utilise des sources archéologiques pour illustrer ses chapitres portant sur les vêtements. Dans un de ces chapitres, il va même jusqu'à dire :

« Equidem affirmare ausim haud parum multa in scriptoribus esse, quae vix aliter quam ex illis [= nummi, lapides aliaque vetera monimenta] cum intelligi tum explicari recte possint. »

« Bien sûr, j'oserais même affirmer qu'il y a des passages assez nombreux chez les auteurs, qui peuvent difficilement être compris ou expliqués correctement autrement que par eux [= les monnaies, les pierres et les autres traces matérielles des anciens] (I, 17, 1).

³⁸⁷L'inscription est reprise dans son entièreté dans les notes de bas de page accompagnant la transcription du chapitre en question.

³⁸⁸CHOUL Guillaume du, *Discours de la religion des anciens Romains*, Lyon, Imprimerie de Guillaume Rouille, 1556, p. 142.

³⁸⁹Notamment, PINGONIUS SABAUDUS Philibertus, *Augusta Taurinorum*, Turin, Apud haeredes Nicolai Bevilaquae, 1577, p. 106.

³⁹⁰GRUTERUS Janus, *Inscriptiones antiquae totius orbis Romani*, s. l., Ex Officina Commeliniana, s. d., p. 416, n° 1.

Ce même chapitre est illustré par deux de ces sources archéologiques. La première illustration porte le titre *Iconismus statuae togatae* et figure à la page 21 de l'édition de 1608, et Rubens renvoie à une deuxième image, *Iconismus circensium et missionis mappae*, figurant à la page 33 de la même édition. Au vu de l'importance que Rubens accorde aux sources archéologiques pour la compréhension des textes, il me semble qu'il vaut la peine de mentionner ces illustrations ici.

Les deux images portent la mention « Corn. Galle sculp. » : elles ont été gravées par Cornelius Galle (1576-1650). Elles sont basées sur des dessins réalisés à Rome par Pierre-Paul Rubens qui ne sont pas conservés. Ceci peut être déduit d'un texte que l'on trouve à la page 122 des *Electorum libri* de Philippe Rubens et qui sert d'introduction à un poème adressé à son frère :

« Discupio enim aliquod hic exstare amoris et grati in ipsum animi monimentum, qui tum artificii manu, tum acri certoque judicio non parum in electis me iuuit »

« Je désire en effet témoigner ici de quelque affection et quelque gratitude dans l'acte de reconnaissance envers l'homme qui, à la fois par sa main d'artiste et par son jugement subtil et sûr, m'a beaucoup aidé dans mes *Electorum libri*. ».

Cette phrase confirme bien que les illustrations que Rubens présente dans ses *Electorum libri* proviennent de dessins de Pierre-Paul Rubens et de sa « artifex manus »³⁹¹. Je n'ai malheureusement pas retrouvé mention de ces dessins dans la correspondance entretenue avec Pierre-Paul Rubens précédant la publication de ses *Electorum libri*³⁹².

Dans le chapitre 17, Philippe Rubens ne donne pas d'information sur la provenance et l'identification de l'illustration qui l'accompagne (*Iconismus statuae togatae*). La littérature secondaire n'est pas unanime sur le sujet. Certains, parmi lesquels Ruelens³⁹³, Hymans³⁹⁴,

³⁹¹L'implication intellectuelle de Pierre-Paul Rubens dans l'élaboration des *Electorum libri* de son frère sera commentée dans le chapitre sur le réseau de Lipse et Rubens et leurs collaborations avec des artistes.

³⁹²*Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres. Tome premier. 1600-1608, op. cit., passim.*

³⁹³*Ibid.*, p. 12.

³⁹⁴HYMANS Henri, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens*, Bruxelles, Fr. J. Olivier, 1879, p. 23.

Hoc³⁹⁵ et Rooses³⁹⁶ considèrent qu'il s'agit de la reproduction d'une statue de Titus aujourd'hui conservée au musée du Vatican, mais il n'est jamais fait mention de l'ancien lieu de conservation où Rubens aurait pu observer cette statue. Une opinion plus récente, que l'on trouvait déjà chez Basan³⁹⁷, soutenue par Judson³⁹⁸ et Van de Velde³⁹⁹, semble considérer que cette image est basée sur une statue aujourd'hui perdue qui s'était trouvée dans le jardin des Cesi à Rome⁴⁰⁰. Une justification de cette hypothèse est proposée dans l'ouvrage de Judson et Van de Velde : premièrement Pierre-Paul Rubens s'inspire d'une autre statue de cette collection pour une illustration des *Electorum libri* de son frère (*Iconismus duplicis statuæ tunicatæ*) et deuxièmement la statue de Titus que l'on considère généralement être le modèle n'a pas été découverte avant 1828. Cet élément invalide définitivement la première hypothèse.

La sculpture dont s'inspire l'image qui figure au chapitre I, 30 (*Iconismus circensium et missionis mappæ*) est plus facilement identifiable car on trouve une indication à ce sujet dans le chapitre qu'elle illustre, à la page 33 : « Lapis antiquus apud portam Nomentanam ». Les sources secondaires s'accordent donc à dire que cette illustration est basée sur un bas-relief situé près de la porte Nomentane⁴⁰¹.

Notons également la référence que Rubens fait, dans son chapitre sur l'habit militaire, à un bas-relief de l'arc de Constantin dont l'illustration figure, dit-il, dans l'ouvrage de Joseph Castaglio (II, 12, 10)⁴⁰².

³⁹⁵HOC. Marcel, « RUBENIUS (Philippus) », dans VANDER HAEGHEN Ferdinand e. a. ed., *Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas*, Bruxelles, Editions Culture et Civilisation, 1979, Tome IV, p. 926.

³⁹⁶ROOSES Max, « Rubens (Philippe) », *op. cit.*, col. 315.

³⁹⁷BASAN F., *Catalogue des estampes gravées d'après P. P. Rubens. Troisième partie*, Nouvelle édition, Paris, De Lormel e. a., 1767, p. 165.

³⁹⁸JUDSON J. Richard, *P. P. Rubens als boekillustrator. Tentoonstelling 7 mei – 4 juli 1977*, traduit en néerlandais par Robert HOZEE, Anvers, Stad Antwerpen Museum Plantin – Moretus, 1977, p. 17.

³⁹⁹Il s'agit ici d'un ouvrage réalisé en collaboration avec J. Richard Judson : JUDSON J. Richard et VAN DE VELDE Carl, *Book illustrations and Title-pages. Volume I*, Londres / Philadelphie, Harvey Miller / Heyden & Son, 1997, p. 78-79 (Corpus Rubenianum Ludwig Burchard, XXI).

⁴⁰⁰Sur la visite de la collection des Cesi par Rubens et les œuvres que le peintre en a tirées voir VAN DER MEULEN Marjon, *Rubens copies after the antique. Volume I. Text*, Arnout BALIS ed., Londres, Harvey Miller, 1994, p. 48-50 (Corpus Rubenianum Ludwig Burchard, XXIII).

⁴⁰¹Judson et Van de Velde (*op. cit.*, p. 81) indiquent que ce bas-relief a d'abord été conservé dans le palais Barberini puis au Vatican, mais Basan (*op. cit.*), dont l'ouvrage date du 18^e siècle, indique qu'elle est conservée au palais Farnese.

⁴⁰²« De calceis autem clauatis nihil dicam ne actam rem agam. Pertractavit enim eam, ut ipse mihi confirmavit, Josephus Castalio jurisconsultus morumque et litterarum veterum bene doctus. Sed et formam, quo vulgetur, e fornice Constantini diligenter exprimi curavit. » : « En effet, le jurisconsulte Joseph Castalio, fin connaisseur des mœurs et des lettres anciennes, a déjà traité cette question à fond, comme il me l'a lui-même confirmé. Il s'est

Rubens fait donc bien usage de sources archéologiques dans ses études du pli de la toge et de l'habit militaire. Dans ce cas-ci, les sources utilisées sont à la fois une source en circulation, qu'il a vue dans le livre d'un autre antiquaire, et des sources qui ont été relevées et gravées spécialement pour ses *Electorum libri II*.

Sources littéraires

Lipse et Rubens, à deux, citent environ soixante auteurs différents⁴⁰³. Parmi ces auteurs, on retrouve des historiens (Ammien Marcelin, Tite Live, Tacite), des poètes (Ausone, Martial, Calpurnius), des scholiastes (d'Horace, de Juvénal, de Perse), des lexicographes (Nonius Marcellus, Festus) et bien d'autres.

Ces auteurs sont d'époques variées (on trouve à la fois un extrait de Titinius, un dramaturge du 2^e siècle ACN et un extrait de la *Souda* qui date environ du 10^e siècle PCN) et de langues différentes (bien que la majorité des citations soient en latin, une dizaine de citations sont en grec). Rubens fait un usage plus fréquent d'auteurs de langue grecque que Lipse mais il traduit les extraits cités en latin, ce que son aîné ne fait pas.

Les textes les plus cités sont l'*Histoire Auguste* (onze fois chez Lipse et neuf chez Rubens), les épigrammes de Martial (quinze fois chez Lipse et une chez Rubens) et les œuvres de Sénèque (neuf citations chez Lipse et une chez Rubens). Ceci peut s'expliquer par une affinité de ces auteurs anciens avec le type de sujet étudié par exemple l'*Histoire Auguste* et Martial (il est normal que dans des études sur les réalités du monde romain on retrouve des textes d'historien et des épigrammes, qui par nature comportent beaucoup de détails sur la vie quotidienne) ainsi qu'une affinité de Lipse avec l'œuvre de Sénèque.

Extraits identiques

Au vu de la proximité des deux hommes, il me semble intéressant de m'arrêter sur les extraits repris à la fois par Lipse et Rubens, bien qu'il y en ait peu. Quels sont ces extraits et

aussi donné la peine de faire scrupuleusement reproduire le dessin venant de l'arc de triomphe de Constantin pour qu'il soit accessible à tous ».

⁴⁰³Une liste complète des auteurs et extraits cités se trouve en annexe.

pourquoi figurent-ils chez nos deux auteurs ? S'agit-il du même établissement du texte et sont-ce des extraits d'usage courant ? Les extraits en question seront cités dans les notes de bas de page tels qu'ils apparaissent chez Lipse.

Tout d'abord, un extrait de Sénèque (*Ben.*, III, XXVIII, 5)⁴⁰⁴ figure chez Lipse (I, 25, 3) et Rubens (II, 12, 5) dans le cadre d'une discussion sur l'usage de la pénule. Lipse décrit son utilisation par les esclaves, Rubens par les militaires. La citation n'est pas identique chez nos deux auteurs car Rubens ne reprend l'extrait que jusque « subornati » et rajoute un « et » entre « militum » et « quidem »⁴⁰⁵. Cette citation ne figure pas dans les dictionnaires de l'époque⁴⁰⁶ au lemme « penula » ou « penulatus », ce ne semble donc pas être un extrait très courant.

Une épigramme de Martial (XIV, 129)⁴⁰⁷ est reprise dans le chapitre I, 25, 4 de Lipse et chez Rubens (II, 12, 6). Encore une fois, la citation n'est pas identique car Rubens note la leçon « rubris » à la place de « rufis ». Les deux auteurs l'utilisent dans l'explication du passage de Sénèque mentionné ci-dessus. Si les deux auteurs présentent le même enchaînement de textes, Lipse utilise l'épigramme pour expliquer l'aspect militaire de la pénule tandis que Rubens l'utilise pour expliquer la couleur rouge de ce vêtement. Cette épigramme est présente dans le *Calepinus* sous le lemme « rufus » et Estienne note que l'on peut lire ce mot chez Martial sans toutefois indiquer un extrait précis ou donner une citation.

Troisièmement, un extrait de Propertius (IV, III, 18)⁴⁰⁸ concernant l'usage des lacernes se retrouve à la fois chez Rubens (II, 12, 5) et chez Lipse (I, 13, 9). Les deux antiquaires utilisent la citation avec un but voisin : Lipse explique ainsi que les lacernes étaient des vêtements d'origine militaire et Rubens comme un exemple d'endroit où les lacernes sont

⁴⁰⁴« Quo te paenulati isti in militum quidem non vulgarem cultum subornati, quo, inquam, te isti efferunt ? ».

⁴⁰⁵Notons tout de même que le texte que présente Rubens est le même que celui que donne l'édition des œuvres de Sénèque publiée par Lipse en 1605, dont je parlerai plus loin.

⁴⁰⁶Lorsqu'il est question des dictionnaires utilisés à la Renaissance, j'utilise le dictionnaire latin-français de Robert Estienne (*Dictionarium Latinogallicum*, Lutetiae, Ex officina Roberti Stephani typographi Regii, 1546, passim) et le *Calepinus* (*Ambrosii Calepini Dictionarium linguarum septem*, Basileae, Ex officina Henricpetrina, 1579, passim). Plus d'informations sur ces dictionnaires pourront être trouvées dans l'analyse des rapports entre nos deux auteurs et la lexicographie de leur époque.

⁴⁰⁷« Roma magis fuscis vestitur, Gallia rufis. Et placet hic pueris militibusque color ».

⁴⁰⁸« Texitur haec castris quarta lacerna tuis ».

mentionnées en contexte militaire. Cette citation figure dans le *Calepinus* sous le lemme « lacerna ».

Enfin, nos deux auteurs semblent faire référence au même passage du *De pallio* de Tertullien (*Pall.*, 5). On lit en effet « Nam umbones in toga Tertullianus agnoscit *De pallio* » chez Lipse (I, 13, 2), qui, grâce à cette référence, explique une synecdoque de Perse, et « Sed obstare Tertullianus videtur, qui suo aevo (nescio an superiore) cottidianam curam et reformationem adhibitam fuisse scribit » chez Rubens (I, 17, 4), qui remet par là en question sa propre supposition que les plis de la toga étaient cousus en place car Tertullien dit que ceux-ci sont l'objet d'un soin quotidien. Ce texte ne figure pas dans les dictionnaires de l'époque sous le lemme « umbo » (le sens de « umbo » tel que le définit Lipse ne semble pas être le sens principal mentionné dans les dictionnaires).

Je n'ai repris ici que les citations passages que l'on retrouvait à la fois chez Lipse et Rubens. Ces derniers utilisent plus fréquemment des extraits différents des mêmes auteurs (Nonius Marcellus, Tite Live, Juvénal, Isidore de Séville, Quintilien, l'*Histoire Auguste*, Festus, Suétone et un glossaire gréco-latin). Mais ceci peut être expliqué par la nature de ces textes et les sujets étudiés : il est normal que l'on trouve beaucoup d'historiens et de lexicographes dans cette liste.

Lipse et Rubens utilisent assez peu de sources identiques. Il est donc difficile de tirer des conclusions. Sur quatre extraits communs, leur texte diffère en deux occasions (Sénèque et Martial) et deux passages sont cités dans les dictionnaires (Martial et Properce). De plus, Lipse et Rubens ne font pas toujours le même usage de ces extraits. Sur ce point, il est par conséquent assez difficile de voir une influence entre leur travaux respectifs ainsi qu'entre leurs travaux et les connaissances en circulation à l'époque.

Corrections et conjectures philologiques

Les corrections relevées ont été classées par ordre d'apparition dans les textes de Lipse et Rubens. Mon but ici est de voir si Lipse et Rubens ont la même méthode de correction et le même rapport aux auteurs corrigés. J'indique en note de bas de page le texte tel que présenté par Lipse ou Rubens puis dans chaque point la correction appliquée ainsi que sa justification.

On trouve onze corrections dans les chapitres ici étudiés de Lipse :

- I, 13, 3 : correction d'un passage de Tite Live (IV, 25, 13)⁴⁰⁹ : « vestimentum » est corrigé en « in vestimentum ». Lipse donne une double justification : « auctoribus libris et sententia ipsa » car d'une part il lit cette leçon dans les manuscrits, et d'autre part il considère que sans cette correction la phrase est absurde (on n'interdit pas les vêtements blancs mais l'ajout de blanc).
- I, 13, 8 : correction d'une épode d'Horace (*Ep.*, I, XIX, 13)⁴¹⁰ : « textore » (qui est « male vulgo ») devient « tesquore ». Lipse justifie la correction par la tradition qui veut que Caton ait méprisé le « candor » des toges et les ait préférées « squalentes », d'où le choix de « tesquor ».
- I, 13, 12 : correction d'un passage de Lampridius, que Lipse appelle ici Spartianus, (*Alex.*, XXVII, 4)⁴¹¹, de Tertullien (*Apol.*, VI, 3)⁴¹² et de Tacite (*An.*, II, 88, 1)⁴¹³ : chez Lampridius Lipse corrige « senes » en « senatores ». Il considère que sa correction améliore le sens de la phrase (« correctione et sententia tolerabili ») et explique que les pénules étaient déjà répandues dans le peuple à cette époque et qu'il n'est par conséquent pas logique d'autoriser les vieillards à en porter ; il donne plusieurs exemples qui prouvent que les pénules étaient utilisées couramment avant l'époque d'Alexandre Sévère et a une attitude assez négative envers l'auteur corrigé (« peccat largiter [...] si modo ita scripsit », « planissime falsum », « vapulet Spartianus, si ita sensit »). Cette attitude sera examinée plus en détail ci-dessous. Pour Tertullien, Lipse se contente de noter qu'on lit souvent mal un passage (« nudis », encore une fois « male vulgo », est corrigé en « ludis »). Dans les *Annales* de Tacite Lipse corrige « senatoresque » en « senioresque » et utilise cette correction pour montrer qu'il y a une confusion entre les deux mots et renforcer sa correction de Lampridius.

⁴⁰⁹« Placet tollendae ambitionis causa tribunos legem promulgare, ne cui album vestimentum addere petitionis causa liceret. Parva nunc res et vix serio agenda videri possit, quae tunc ingenti certamine patres ac plebem accendit ».

⁴¹⁰« Exiguaeque togae simulat tesquore Catonem ».

⁴¹¹« Paenulis intra urbem frigoris causa ut senes uterentur permisit : cum id vestimenti genus semper itinerarium fuisset aut pluviae ».

⁴¹²« Video et theatra nec singula satis esse nec nuda. Nam ne vel hieme voluptas impudica cessaret, primi Lacedaemonii paenulam ludis excogitarunt ».

⁴¹³« Reperio apud scriptores senatoresque eorundem temporum ».

- I, 13, 14 : correction de deux passages de Sénèque (*Vit.*, II, 2⁴¹⁴ et *Vit.*, XXV, 2⁴¹⁵) : dans le premier passage, Lipse corrige « tam chlamydatos, quam coronatos » en « tam candidatos, quam coloratos » en faisant appel à la cohérence interne du passage car Sénèque fait allusion plus loin à la couleur des vêtements, or « chlamydatos » et « coronatos » ne comportent pas de notion de couleur. Ce passage, que Lipse a corrigé (« eximie emendavimus »), aurait dû rester intact « nisi imperiti corrupissent ». Pour corriger le premier extrait, Lipse fait appel au deuxième passage, dans lequel les copistes lient « candidatus » à « chlamydatos » ; il propose en passant la correction de « praetextatus et candidatus » en « pexatus et candidatus ».
- I, 13, 15 : conjecture pour un passage de Festus (IV)⁴¹⁶ : Lipse propose de corriger (« malim ») « decotes » en « decutes » à cause de la proximité avec le mot « cutis ».
- I, 13, 17 : correction d'un passage de Lampridius que Lipse appelle ici Spartianus (*Alex.*, XL,11)⁴¹⁷ et d'un passage de Vopiscus (*Aur.*, XLIX, 7)⁴¹⁸ : Lipse, dans le passage de Lampridius, corrige « bacas » en « baxeas » en justifiant sa correction par le fait que l'on trouve chez d'autres auteurs (Plaute et Apulée) le mot « baxeae » au sens de « calcei ». Dans le passage de Vopiscus, « albos » est corrigé en « galbos » et Lipse le justifie en expliquant ce qu'est « galbus ».
- I, 25, 2 : correction d'un extrait de Pline le jeune (*Ep.*, VII, 3, 2)⁴¹⁹ : Lipse corrige « quousque regna vis ? » et « quousque calcei ? Nusquam toga feriata ? » en « quousque regnabis ? » et « quousque calcei nusquam ? Toga feriata ? ». Il justifie la deuxième correction en disant que dans les municipes on n'utilise ni toges ni « calcei ».

⁴¹⁴« Quaeramus quid optime factum sit, non quid usitatissimum : quid nos in possessione felicitatis aeternae constituat, non quid vulgo veritatis pessimo interpreti probatum sit. Vulgus autem tam chlamydatos, quam coronatos voco. Non enim colorem vestium, quibus praetexta corpora sunt, aspicio: oculis de homine non credo ».

⁴¹⁵« Nihilo miserior ero, si lassa cervix mea in feni manipulo acquiescet, si super circense tomentum per suturas veteris lintei effluens incubabo. Quid ergo est ? malo quid mihi animi sit ostendere praetextatus et candidatus, quam nudis scapulis ».

⁴¹⁶« Decotes togae, detritae ».

⁴¹⁷« Fasciis semper usus est : bacas albas habuit, non coccineas, ut prius solebant ».

⁴¹⁸« Calceos mulleos et cereos et albos et ederacios viris omnibus tulit, mulieribus reliquit ».

⁴¹⁹« Quin ergo aliquando in urbem redis ? Ubi dignitas, honor, amicitiae tam superiores quam minores. Quousque regna vis ? Quousque vigilabis cum voles ? Dormies quamdiu voles ? Quousque calcei ? Nusquam toga feriata ? Liber totos dies ? ».

On trouve cinq corrections dans les chapitres ici étudiés de Rubens :

- I, 38, 4 : correction d'un glossaire gréco-latin (s. v. Βραχιάλιον)⁴²⁰ et d'un extrait d'Isidore de Séville (*Orig.*, XIX, XXXI, 16)⁴²¹ : dans le glossaire gréco-latin, Rubens corrige « veriola » en « viriola » en se basant sur une autre entrée du glossaire qui elle présente la leçon « viriola ». Chez Isidore, il corrige « viriliae » en « viriolae » en se basant sur sa première correction, et « dextras » en « dextral », en donnant comme explication : « quod res exigit et contextus »⁴²².
- II, 12, 6 : correction d'un passage de Nonnius (citation de Varron ; III, 228 M, 6)⁴²³ : Rubens corrige « emicant » en « et micant » en affirmant qu'il s'agit ici de soldats et en rappelant l'expression militaire « minari et micare telis ».
- II, 12, 7 : relevé d'une faute dans une scholie d'Horace (scholie de *Ep.*, IX, 28)⁴²⁴ : Rubens note que le scholiaste, « non fidus satis », a utilisé « coccineus » à la place de « russus » et considère qu'il s'agit là d'une erreur, puisque ceci arrive dans le texte de Rubens après un raisonnement expliquant que l'on distingue l'empereur des soldats car il porte de la pourpre alors que ces derniers portent du rouge.
- II, 12, 9 : correction d'une scholie de Juvénal (scholie de la *Satire V*, 143)⁴²⁵ : Rubens corrige « ut simiae » en « aut simile » et ne donne pas d'explication à cette correction.

Au vu de ces remarques, on peut voir que Lipse et Rubens n'ont pas la même attitude face aux corrections, en termes de fréquence, d'opinion portées sur la corruption du texte et d'outils utilisés pour trancher entre deux leçons.

Lipse fait beaucoup plus de corrections que Rubens et les justifie davantage. En effet, souvent, Rubens ne fait que noter ce qu'il considère être le texte « correct ». Lipse a une

⁴²⁰« Βραχιάλιον, veriola ».

⁴²¹« Dextras communes esse virorum ac feminarum, quia utriusque sexus dextrae sunt. Armillae autem proprie virorum sunt, collatae victoriae causa militibus ob armorum virtutem. Unde et quondam vulgo viriliae dicebantur ».

⁴²²Parce que la chose et le contexte l'exigent.

⁴²³« Tela dextra vibrant, russati emicant ».

⁴²⁴« Romani milites in bellum euntes, coccineis sagis utebantur, ut ne quis vulneratus terrorem incuteret sociis ».

⁴²⁵« Viridem thoraca: id est, armilausam prasinam, ut simiae ».

attitude très marquée face aux fautes, notamment envers les copistes, par exemple ceux de Sénèque. Il justifie ses corrections quelques fois avec l'usage de manuscrits mais le plus souvent par des raisonnements ou par la proximité de sa correction avec d'autres corrections. Cette méthode peut être comparée avec celle de Muret, qui, dans ses *Variae lectiones*, intervient dans les textes anciens soit sur base de leçons venant d'autres manuscrits, soit par des conjectures personnelles⁴²⁶.

Je tiens à revenir sur le cas particulier de l'attitude de Lipse face à l'auteur qu'il identifie comme Spartianus. En effet, Lipse semble accuser cet auteur d'avoir commis une erreur plutôt que considérer que l'erreur vient d'un copiste. La correction de Lipse ne serait alors pas faite dans le but de restituer le texte de l'auteur mais bien de le corriger, ce qui est assez étonnant. On trouve d'autres passages des *Electorum libri* dans lequel Lipse a une attitude assez critique sur les auteurs qu'il cite. Par exemple, dans son chapitre I, 27, il entreprend de corriger une opinion défendue par Plutarque :

« Adversum Plutarchum mihi optimum alias et sanctissimum scriptorem, hoc caput conceptum est vel potius adversum vanam opinionem quae ab illo capite in libros manavit et in vulgus. »

« Ce chapitre me place contre Plutarque, un écrivain par ailleurs excellent et irréprochable, ou plutôt contre une opinion sans fondement qu'il répand dans ses livres et dans l'opinion commune à partir de ce chapitre en question ».

Lipse est cependant beaucoup moins agressif avec Plutarque qu'avec l'auteur qu'il pense être Spartianus, qu'il menace de coup (« vapulet »). Par ailleurs, dans le titre du chapitre dans lequel est faite cette correction, l'opinion de Lipse concernant celui qu'il identifie comme Spartianus ne transparait pas car il est annoncé « Spartianus et Tacitus correcti », Lipse met donc cet auteur sur le même pied que Tacite, qu'il ne critique pas virulemment. Si on se tourne vers les autres mentions de Spartianus dans le reste des *Electorum libri* de Lipse, quelques points intéressants peuvent être relevés. D'une part, dans le chapitre I, 8, Lipse corrige un extrait de Spartianus en passant et sans faire de commentaire, il n'a donc à priori pas le même ressentiment contre cet auteur dans tous les cas. D'autre part, dans le chapitre I,

⁴²⁶GIROT Jean-Eudes, « Muret ou l'*otium* du philologue », dans GALAND-HALLYN Perrine, HALLYN Fernand et TOURNOY Gilbert ed., *op. cit.*, p. 532.

17, le titre du chapitre indique une correction de Spartianus et on trouve dans le chapitre un extrait de la vie d'Alexandre Sévère, que Lipse attribue à Lampridius, corrigé sans commentaires sur les compétences de l'auteur. Ceci laisse penser qu'il y a eu une confusion entre les noms de Spartianus et Lampridius dans les *Electorum libri* de Lipse. Tous ces éléments n'expliquent bien évidemment pas les commentaires négatifs relevés plus haut qui me semblent être un phénomène isolé.

Rubens corrige surtout par comparaison avec d'autres textes mais ne porte pas de jugement sur les auteurs ou les copistes, si ce n'est sur le scholiaste d'Horace. En revanche, les deux antiquaires ont en commun de donner à la fois la version corrigée et non corrigée du texte⁴²⁷.

Les Electorum libri de Lipse et Rubens et leurs travaux d'éditeurs

Les deux antiquaires ont réalisé par ailleurs des éditions critiques d'auteurs cités dans leurs *Electorum libri*. L'établissement du texte change-t-il des *Electorum libri* aux éditions critiques postérieures ?

Lipse a réalisé une édition des œuvres de Tacite⁴²⁸ et une édition des œuvres de Sénèque⁴²⁹. Deux extraits de Tacite figurent chez Lipse dans le chapitre sur le vêtement romain (I, 13, 12) : *D.*, XXXIX, 1 et *An.*, II, 88, 1. Les deux extraits avant correction sont identiques dans les *Electorum libri* et l'édition des œuvres de Tacite, parue la même année. L'extrait du *Dialogue des orateurs*, qui ne faisait pas l'objet d'une correction dans les *Electorum libri*, n'est pas commenté ou corrigé dans l'édition critique. Quant au texte des *Annales*, Lipse en donne la même correction mais fournit une justification plus complète dans les commentaires de son édition.

⁴²⁷ Ce qui était apparemment une pratique relativement courante : « Scholars were encouraged to draw a distinction between their conjectures and hypothetic reconstructions, and the data transmitted. Only in this way it was possible to preserve the integrity of the tradition without contaminating the evidence and to allow future scholars to solve the problems faced » (ACCIARINO Damiano, *op. cit.*, p. 500).

⁴²⁸ Lipse a publié plusieurs éditions des œuvres de Tacite. Notre comparaison est basée sur l'édition de 1585 : C. Cornelius TACITUS, *op. cit.*, passim.

⁴²⁹ Lipse a publié plusieurs ouvrages sur l'œuvre de Sénèque, parmi lesquels on trouve plusieurs éditions critiques. Notre comparaison est basée sur l'édition de 1605 : L. Anneus SENECA philosophus, *op. cit.*, passim.

Comme remarqué plus haut, Lipse utilise beaucoup d'extraits de Sénèque dans les chapitres repris dans le corpus. On y retrouve six œuvres de Sénèque : les *Lettres à Lucilius*⁴³⁰, le *De la vie heureuse*⁴³¹, le *Des bienfaits*⁴³², le *De la tranquillité de l'âme*⁴³³, le *De la brièveté de la vie*⁴³⁴ et le *De la clémence*⁴³⁵.

Dans l'ensemble, le texte repris dans les *Electorum libri* est semblable au texte de l'édition critique. Il y a quelques exceptions à cela. Premièrement, Lipse a parfois changé l'établissement du texte, notamment dans le *De la brièveté de la vie* (*Brev.*, XII, 5) où le texte de l'édition critique diffère du texte des *Electorum libri* et où Lipse semble préférer son choix postérieur, tout en précisant que l'on retrouve l'autre leçon dans « alii libri ». Deuxièmement, les citations sont parfois modifiées pour en garder les éléments les plus importants ou encore pour rappeler leur contexte d'origine. Troisièmement, dans certains cas, le classement et la dénomination de certaines citations et œuvres a changé entre les *Electorum libri* et l'édition critique, dans ce cas on retrouve une lettre à Lucilius numérotée « CXV » dans les *Electorum libri* qui porte le numéro « CXIV » dans l'édition de 1605 et le *De la tranquillité de l'âme* qui est identifié sous le titre « de tranquillitate vitae » dans les *Electorum libri* et sous le titre « de tranquillitate animi » dans l'édition de 1605.

En ce qui concerne les corrections, Lipse donne le texte avant correction de ses éditions mais note les mêmes corrections que dans ses *Electorum libri* et les défend avec les mêmes arguments. Un cas ressort particulièrement, la correction d'un passage du *De la vie heureuse* (*Vit.*, II, 2), dans lequel Lipse renvoie le lecteur à son chapitre des *Electorum libri*.

Rubens, quant à lui, a fait l'*editio princeps* des homélies d'Astérios d'Amasée⁴³⁶ et, alors qu'elles n'étaient pas encore éditées lors de la publication de ses *Electorum libri* (1608), un extrait de celles-ci (*Homélie I*, 3,1-4,2) apparaît déjà dans son chapitre sur les vêtements

⁴³⁰Trois citations (*Ep.*, I, 5, 3 dans I, XIII, 3 ; *Ep.*, XIX, 114, 12 dans I, XIII, 8 ; *Ep.*, XIX, 114, 21 dans I, XIII, 11) et une référence (*Ep.*, II, 15, 4 dans I, XIII, 7).

⁴³¹Deux citations corrigées (*Vit.*, II, 2 et *Vit.*, XXV, 2 dans I, XIII, 14) et une référence (*Vit.*, VII, 3 dans I, XIII, 14).

⁴³²Deux citations (*Ben.*, III, XXVIII, 5 et *Ben.*, V, XXIV, 1 dans I, XXV, 3).

⁴³³Une citation (*Tranq.*, I, 8) dans I, XXV, 6.

⁴³⁴Une citation (*Brev.*, XII, 5) dans I, XXV, 1.

⁴³⁵Une référence (I, XXIV, 1) dans I, XIII, 10.

⁴³⁶RUBENIUS Philippus, *S. Asterii episcopi Amaseae Homiliae Graece et Latine nunc primum editae*, op. cit., passim.

décorés d'images (II, 1, 3). L'extrait repris dans les *Electorum libri II* se trouve aux pages 3 et 4 de l'*editio princeps*. On observe quelques modifications du texte grec (principalement des changements de graphie et d'accentuation, mais aussi de véritables variantes textuelles), en revanche la traduction latine proposée par Rubens a été complètement retravaillée. La mention « ἀνεκδότω » (II, 1, 3) prend tout son sens pour cet extrait, puisque le texte a bien été modifié lors de son édition.

On peut donc voir qu'il y a parfois quelques variations entre les extraits présentés dans les *Electorum libri* de Lipse et Rubens et ceux figurant dans les éditions des auteurs en question qu'ils ont publiées plus tard. Ces variations peuvent être expliquées, d'une part, pour Rubens, par le fait que le texte présenté dans ses *Electorum libri* n'avait pas encore été travaillé, pour Lipse, par le fait que l'édition de Sénèque de 1605 soit un travail postérieur de 20 ans et par un souci de concision et de clarté dans la présentation des citations dans les *Electorum libri*.

Chez Lipse, les corrections avancées dans les *Electorum libri* se retrouvent également dans les éditions de Tacite (1585) et de Sénèque (1605). On remarquera que les corrections du texte de Sénèque faites dans les *Electorum libri* semblent assez importantes car non seulement elles sont reprises 20 ans plus tard mais on retrouve même un renvoi au chapitre 13 du premier *Electorum liber* dans l'explication de la conjecture que Lipse donne dans son édition du *De la vie heureuse*. Il y a donc indéniablement un lien entre les recherches menées pour la rédaction des *Electorum libri* et celles menées pour l'édition des œuvres de Sénèque, puisque Lipse a gardé les mêmes corrections et les mêmes arguments les défendant.

Cette interaction est moins visible chez Rubens car il n'a réalisé qu'une seule édition critique. On notera malgré tout le travail de transcription du texte grec (le texte varie très peu lors de l'édition), qui montre une certaine attention portée à la copie de l'extrait dans les *Electorum libri*.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, certaines tendances sont déjà visibles. Tout d'abord, en ce qui concerne les sources épigraphiques et archéologiques, Rubens utilise des sources en circulation

et fait jouer son réseau familial. Pour les sources littéraires, on ne perçoit pas de lien direct entre les textes de Lipse et Rubens au niveau de l'utilisation des sources et de la méthode de correction. Toutefois, leurs *Electorum libri* respectifs semblent participer à l'élaboration de leurs autres travaux.

Chapitre II : Le genre des miscellanées philologiques comme lieu de diffusion des recherches antiques

Il sera question dans ce chapitre du genre littéraire des *Electorum libri* de Lipse et Rubens et de ses caractéristiques. J'étudierai ensuite différentes caractéristiques formelles des chapitres : leur méthode de présentation, la construction historiographique, les entrées en matière des chapitres ainsi que le discours subjectif⁴³⁷.

Miscellanea, Variae Lectiones et Electa

Avant toute chose, j'aimerais m'arrêter sur le type d'ouvrage dont sont issus les textes de mon corpus. Comment se situent Lipse et Rubens par rapport à leurs contemporains sur ce point ?

Le genre pratiqué par Lipse et Rubens est courant pendant la Renaissance. En effet, les travaux antiques pouvaient prendre plusieurs formes : tantôt des recueils d'informations variées ou miscellanées, dans lesquels il était courant d'insérer des remarques philologiques sur des passages mal compris ou mal interprétés, tantôt des exposés systématiques sur un aspect de la culture antique, tantôt encore des annotations suivies d'un texte, etc⁴³⁸.

⁴³⁷J'ai choisi de ne pas parler du style d'écriture de Lipse dans ce mémoire. En effet, c'est un sujet qui a été beaucoup discuté dans la littérature secondaire. Rappelons seulement que Juste Lipse utilise un latin caractérisé par une « brevis » et inspiré de plusieurs auteurs parmi lesquels on trouve principalement Sénèque et Tacite mais aussi Plaute. Ce style « lipsien » était en contradiction avec le style cicéronien largement utilisé à l'époque et ne fut pas largement adopté par la suite. Malgré cela, Lipse encourageait ses élèves à commencer par imiter Cicéron et le style cicéronien en général avant de se lancer dans la lecture et l'imitation d'autres auteurs. Pour plus d'informations sur le style lipsien voir par exemple : ISEWIJN Jozef, *Humanism in the Low Countries*, op. cit., p. 422 ; ISEWIJN Jozef et SACRÉ Dirk, *Companion to Neo-Latin Studies. Part II. Literary, linguistic, philological and editorial questions*, 2^e édition, Louvain, Leuven university Press, 1998, p. 415 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XIV) ; TUNBERG Terence O., « Observations on the style and language of Lipsius's prose : a look at some selected texts », dans TOURNOY G., DE LANDSHEER J. et PAPY J. ed., *Iustus Lipsius Europae Lumen et columen. Proceedings of the International Colloquium. Leuven 17-19 September 1997*, op. cit., p. 169-178 ; YOUNG R. V., « Lipsius and imitation as educational technique », dans *Ibid.*, p. 277.

⁴³⁸ACCIARINO Damiano, op. cit., p. 501 ; LAURENS Pierre, « La poétique du Philologue : Les *Miscellanea* de Politien dans la lumière du premier centenaire », dans *Euphrosyne. Revista de filologia classica*, XXIII, 1995, p. 352. Voir l'article suivant pour une comparaison de différents types de travaux humanistes : BORZA Elie, « *Commentatio*, Προλεγόμενα et *Variae Lectiones* : Différents aspects du commentaire humaniste » dans *Neulateinisches Jahrbuch*, vol. 18, n° 1, 2016, p. 37-60.

Le genre des miscellanées philologiques⁴³⁹ est assez courant et de nombreux antiquaires s'y sont essayé, parmi lesquels on retrouve Muret avec ses *Variae Lectiones* (1559-1600)⁴⁴⁰, Politien avec ses *Miscellanea*⁴⁴¹, Pietro Vettori et ses *Variae Lectiones* (1553, 1554, 1568 et 1582)⁴⁴², Joseph Castalio avec ses *Variae Lectiones* (1594), pour ne citer qu'eux. Lipse, lui aussi, s'y est adonné et ce dès ses premières publications avec notamment les *Variae Lectiones* en 1569, les *Antiquae Lectiones* en 1575, et sous forme de lettres, les *Epistolicae Quaestiones* en 1577. Ce genre est assez prisé car la variété constitue une source de plaisir pour les lecteurs⁴⁴³. Rien qu'en examinant les titres de ces ouvrages, on peut déterminer deux grandes caractéristiques du genre : la variété (que l'on voit dans les adjectifs « miscellaneus » et « varius ») et les corrections philologiques (« lectio » est ici à comprendre au sens de leçon philologique)⁴⁴⁴.

Les *Miscellanea* de Politien (1489) sont considérées par les chercheurs actuels comme un des modèles de ce genre littéraire⁴⁴⁵ et, dans sa dédicace, Politien met en avant la variété (« varietas » ou « poikilia ») ainsi que l'« inégalité » de son ouvrage et se donne comme modèles littéraires antiques Elie, Aulu-Gelle et Clément d'Alexandrie (il note également la parenté avec les *Silves* ou encore avec l'écriture de lettres)⁴⁴⁶. Il présente à ses lecteurs « une forme littéraire libérée de toute dépendance à l'égard de textes spécifiques, où chaque article, pourvu d'un titre [...] est autorisé à briller de ses propres feux, où ne sont retenus que les problèmes qui, par leur rareté, leur difficulté, ouvrent le champ au déploiement de la virtuosité »⁴⁴⁷.

⁴³⁹Pour plus d'informations sur ce genre littéraire voir : LAURENS Pierre, *op. cit.* ; CHATELAIN Jean-Marc, « Les recueils d'*Adversaria* aux XVI^e et XVII^e siècles : des pratiques de la lecture savante au style de l'érudition », dans BARBIER Frédéric e. a. ed., *Le livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 169-186 (Histoire et civilisation du livre, 24).

⁴⁴⁰GIROT Jean-Eudes, *op. cit.*, p. 527-544. Voir également ROUX Maïté, *Les Variae Lectiones de Marc-Antoine Muret : l'esprit d'un homme, l'esprit d'un siècle*, mémoire de master de l'Université Lyon 2, sous la direction de Raphaële Mouren, 2011.

⁴⁴¹LAURENS Pierre, *op. cit.*, p. 349-367. Pierre Laurens donne d'autres exemples d'ouvrages réalisés selon le modèle des *Miscellanea* dans son article.

⁴⁴²Pour plus d'informations sur cet ouvrage voir BORZA Elie, *op. cit.*.

⁴⁴³Ceci se retrouve dans les *Variae Lectiones* de Muret qui annonce que ce genre d'ouvrage « prévient d'avantage l'ennui des lecteurs » (« et minus satietatis adferre lectoribus creditur »), GIROT Jean-Eudes, *op. cit.*, p. 530-532.

⁴⁴⁴Un autre élément qui démontre l'importance des corrections philologiques peut être observé dans l'édition de 1554 des *Variae Lectiones* de Piero Vettori, où, juste après la dédicace et l'adresse aux lecteurs se trouve, au début de l'ouvrage, un index des passages d'auteurs anciens corrigés.

⁴⁴⁵LAURENS Pierre, *op. cit.*, p. 350 ; ACCIARINO Damiano, *op. cit.*, p. 490.

⁴⁴⁶LAURENS Pierre, *op. cit.*, p. 350-351.

⁴⁴⁷*Ibid.*, p. 352.

Au vu de ceci, il est évident que les *Electorum libri II* de Lipse et de Rubens appartiennent à ce type d'ouvrage. Ils présentent des sujets divers⁴⁴⁸, ils n'affichent pas une dépendance à un texte en particulier, comme le feraient des annotations, et le thème du choix, qui est également une des caractéristiques de ce genre, en lien avec la variété, est présent dans le titre (« electa »)⁴⁴⁹.

Attardons-nous un instant sur les titres complets de ces ouvrages. Le titre complet du premier livre de morceaux choisis de Lipse est :

« Electorum liber primus, in quo, praeter censuras, varii prisci ritus. Multis locis auctus nunc correctus »

« Premier livre de morceaux choisis, dans lequel, outre des corrections, figurent divers us et coutumes anciens. Maintenant corrigé et augmenté de nombreux passages »,

le titre complet du deuxième livre est :

« Electorum liber secundus in quo mixtim ritus et censurae »⁴⁵⁰

« Deuxième livre de morceaux choisis, dans lequel figurent à la fois des us et coutumes et des corrections »,

et le titre complet des deux livres de Philippe Rubens est :

« Electorum libri II in quibus antiqui ritus, emendationes, censurae »⁴⁵¹

« Deux livres de morceaux choisis, dans lesquels figurent des us et coutumes anciens, des conjectures et des corrections ».

⁴⁴⁸N'oublions pas que mon corpus a été sélectionné autour d'un sujet unique, mais qu'il ne représente pas l'entièreté des *Electorum libri* en la matière. La place de l'habit romain dans l'œuvre de Juste Lipse sera étudiée dans le chapitre sur Lipse, Rubens et la recherche antiquaire de leur époque.

⁴⁴⁹LAURENS Pierre, *op. cit.*, p. 360.

⁴⁵⁰Les deux titres sont repris de la deuxième édition datant de 1585.

⁴⁵¹Les *Electorum libri* de Philippe Rubens datent de 1608.

Dans ces titres complets, plusieurs éléments reviennent : tout d'abord la combinaison de « censurae » et de « ritus », de corrections philologiques des textes et d'exposés sur les us et coutumes des anciens, auxquels Rubens rajoute des « emendationes » et ensuite la notion de variété revient avec les mots « varius » et « mixtim ».

Lipse a également écrit de nombreux ouvrages relevant d'autres genres, notamment des monographies (comme par exemple son *De Amphitheatro* en 1584 ou son *De Bibliothecis syntagma* en 1602) ou encore les éditions critiques de Tacite et Sénèque. Michel Magnien et Christian Mouchel considèrent que les *Electorum libri* de Lipse sont une première manifestation du changement dans les publications de Lipse qui passe d'éditions et de commentaires d'auteurs anciens à « des synthèses originales sur la civilisation et la culture antique »⁴⁵². Il me semble que ce que M. Magnien et C. Mouchel veulent dire par là est que les *Electorum libri*, qui comprennent des corrections philologiques et des sujets variés mais aussi des chapitres centrés sur un sujet particulier et dont l'objet principal n'est plus de corriger les textes qui y figurent (comme par exemple le chapitre I, 2 sur la solde des militaires ou encore le chapitre I, 22 sur les esclaves publics), sont donc une étape entre les ouvrages comme les *Variae Lectiones* de 1569 et les monographies centrées sur l'explication d'un pan de la culture et de la civilisation romaine.

Rubens, lui, n'a publié que ses *Electorum libri* et, à titre posthume, une édition critique des *Homélies* d'Astérios d'Amasée.

Les adresses aux lecteurs de Lipse et Rubens

Afin de mieux comprendre comment nos deux auteurs envisagent leurs *Electorum libri* respectifs et comment ces ouvrages se situent par rapports aux modèles du genre, j'ai parcouru les adresses aux lecteurs de leurs *Electorum libri*⁴⁵³.

⁴⁵²MAGNIEN Michel et MOUCHEL Christian, *op. cit.*, p. 506.

⁴⁵³L'adresse au lecteur de Lipse est identique dans les deux éditions de son *Electorum liber I* (1580 et 1585) et, dans l'édition de 1585, il n'y a pas d'adresse au lecteur spécifique au deuxième livre. Les extraits repris dans ce chapitre viendront de l'édition de 1585 (p. 7-8). Les extraits de l'adresse au lecteur de Rubens proviendront de l'édition des *Electorum libri II* de 1608. Notons que cette adresse au lecteur n'est pas paginée.

Lipse annonce qu'il traitera de sujets nombreux et divers et rappelle l'exemple de Pline l'Ancien qui avait commencé ce genre d'ouvrage :

« Inscripti *Electa*, non abhorrenti a re nomine, quia pleraque varie elegimus et decerpsimus et Plinii exemplo, quem *Commentarios CXX Electorum* reliquisse, docuit me alibi eius nepos⁴⁵⁴. »

« J'ai intitulé mon livre « Morceaux choisis » : le nom n'est pas éloigné de la réalité, car j'ai choisi et sélectionné beaucoup de choses d'une manière diverse et sur l'exemple de Pline l'Ancien, dont son neveu m'apprend ailleurs qu'il avait laissé cent vingt commentaires de morceaux choisis. »

On retrouve ici la notion de variété et le recours à un modèle littéraire (même s'il ne s'agit pas d'un auquel Politien fait référence).

Ensuite, la première information que Lipse nous donne sur le contenu de son ouvrage est : « Reperies correctiones, sed non solas » (Tu trouveras ici des corrections, mais pas uniquement), ce qui, nous l'avons vu plus haut, était un élément caractéristique du genre des miscellanées. Lipse précise « non solas » car, selon lui, beaucoup n'apprécient pas ce type de contenu et il annonce donc avoir choisi des sujets variés pour contrer cela :

« Quia enim plerique delicati hoc Criticum genus adspernantur, quasi ludum aliquem nugarum : feci quod antiquus quispiam medicus, et callide miscui ritus. Medicum aiunt, in puella regia curanda, quae abhorrebat sectionem, scalpellum spongia tectum intulisse, et uber dum leniter fovet, incidisse : ego velo rituum publicorum correctiones aliquot texi non publici gustus [...] : nec metuum formulam *quod dolo malo*. »

« Parce qu'en effet la plupart des gens délicats méprisent ce genre de critique philologique, comme s'il s'agissait de quelque badinage sur des bagatelles : j'ai fait ce que faisait un ancien médecin et j'y ai habilement mélangé les usages. On dit que ce médecin, pour soigner une jeune fille noble qui avait peur de l'opération, avait apporté son scalpel couvert d'une éponge

⁴⁵⁴Ceci fait allusion à un passage d'une lettre de Pline le Jeune (III, 5, 17) : « Hac intentione tot ista volumina peregit electorumque commentarios centum sexaginta mihi reliquit ». Traduction « Telle est l'application qui lui a permis d'achever tous les ouvrages que vous savez et de me laisser cent soixante recueils d'extraits » (PLINE LE JEUNE, *Lettres. Tome I. Livres I-III*, texte établi et traduit par Anne-Marie GUILLEMIN, 4^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1961, p. 5 (CUF)).

et une fois son cœur doucement rassuré, il coupa. J'ai couvert du voile des us et coutumes publics un certain nombre de corrections qui n'étaient pas du goût de tous [...] : et je ne craindrai pas le dicton *ce qui est fait avec ruse est fait avec mauvaise intention*. »

Encore une fois, l'idée de variété revient. Cette notion de variété est ici intégrée à une idée de mélange et de ruse (« dolo ») afin de rendre l'ouvrage plus agréable que s'il ne contenait que des corrections. Les mots « plerique delicati » supposent une hiérarchie de valeurs. En effet, Lipse considère que la partie la plus intéressante de son œuvre se trouve dans les corrections et les conjectures, et ceci est une exigence du genre, comme nous l'avons vu plus haut. Or, le grand public, qui, selon Lipse, n'apprécie pas ces listes de corrections, a besoin de sujets plus agréables à lire et Lipse annonce avoir habilement (« callide ») mélangé les deux éléments dans son livre, afin qu'il soit plus lu. Notons également que le mélange corrections et exposés sur les us et coutumes était déjà annoncé dans le titre de l'ouvrage.

Rubens, lui, commence par noter qu'il est normal à cette époque de publier des écrits et qu'il sacrifie à cette habitude :

« Sua cuique saeculo nota, suum insigne. Nostrum hoc loquax atque streperum, et scriptis potius quam factis secundum [...]. Nos etiam, Lector, καιρῷ λατρεύειν⁴⁵⁵ incipimus, et aliqua ratione providere, ne tacite et absque sonitu vitae cursum conficiamus [...]. »

« Chaque époque a son propre signe distinctif, sa propre caractéristique. La nôtre est bavarde et bruyante, et plus favorable aux écrits qu'aux actes [...]. Nous aussi, cher lecteur, commençons à obéir à notre époque, et à veiller de quelque façon à ce que nous ne passions pas l'entièreté de notre vie dans le silence et sans bruit [...]. »

Il est donc question ici de la coutume de publier ces recherches. Rubens relève la « frénésie » de publication qui a lieu à son époque, qu'il semble considérer comme assez négative puisqu'il qualifie son époque de « loquax » et de « streperum ». Cependant, il annonce ensuite vouloir tout de même s'y plier.

⁴⁵⁵Un appel de note renvoie à une note marginale comprenant la traduction latine de l'expression grecque : « tempori servire ».

Rubens annonce également que son texte peut être mal reçu par certains :

« operam Criticae dedimus, quam haud parum multi supervacaneam, neque minus hodie fugiendam, quam in sano corpore Chirurgiam volunt. »

« Nous avons réalisé une œuvre de critique philologique, que beaucoup jugeront assez inutile, et non moins digne d'être évitée qu'un acte de chirurgie sur un corps sain. »

et dit que pour y remédier il a préféré une certaine variété :

« Ut enim, *contextae viridantes floribus herbae*⁴⁵⁶ suavissimos miscent odores, ut sensum oculorum maxime permulcent *et suave rubens narcissus, et crocus alterna conjungens lilia caltha*⁴⁵⁷, sic ad delectationem et voluptatem lectoris nihil hac varietate et commutatione aptius. »

« Comme en effet de l'herbe verte constellée de fleurs produit les plus doux parfums, comme le narcisse rougissant et le crocus se mêlant successivement avec le lis et le souci charme beaucoup nos yeux, ainsi, il n'y a rien de plus apte à amuser et faire plaisir au lecteur que la variété et le changement. »

Encore une fois, l'importance accordée à la variété et l'agrément qu'elle apporte au lecteur ressortent de l'adresse au lecteur.

Un peu plus haut, Rubens parlait d'agir avec le fer et le feu (« non temere alicubi ferrum et ignem usurpatum »), ce qui rappelle le *topos* du texte ancien comparé à un corps malade. On retrouvait déjà chez Lipse une métaphore médicale, dans laquelle le philologue était identifié à un médecin⁴⁵⁸.

⁴⁵⁶Cette citation est inspirée des vers 32-33 du livre II du *De rerum natura* de Lucrèce : « et anni tempora conspergunt viridantis floribus herbas » (LUCRÈCE, *De la nature. Tome premier*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 4^e édition revue et corrigée, Paris, Les Belles Lettres, 1935, p. 49 (CUF)).

⁴⁵⁷Cette citation fait référence aux vers 96-97 du poème *Ciris* faisant partie de l'*Appendix Vergiliana* : « deponunt flores aut suave rubens narcissus aut crocus alterna conjungens lilia caltha » (POETAE LATINI MINORES, *Volumen I. Appendix Vergiliana*, recensuit Fridericus VOLLMER, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1930, p. 98).

⁴⁵⁸Pour plus d'informations sur les métaphores médicales liées à la philologie, notamment chez Muret, voir LEROUX Virginie, « Le philologue inspiré », dans GALAND-HALLYN Perrine, HALLYN Fernand et TOURNOY Gilbert ed., *op. cit.*, p. 343-370 et GIROT Jean-Eudes, *op. cit.*, p. 527-544.

En somme, on retrouve des éléments typiques du genre dans les adresses aux lecteurs des deux antiquaires : la variété, les métaphores médicales. Lipse se couvre de l'autorité d'un modèle antique, en la personne de Pline l'Ancien⁴⁵⁹. Lipse, tout comme Rubens, met en avant les corrections et considère que le but principal de la variété de sujet est de divertir le lecteur que la philologie ennuerait.

Caractéristiques formelles des chapitres

Méthode « philologique »

Je tiens à commencer ce point en disant qu'il sera ici question de la méthode de présentation des données chez nos deux antiquaires et non leur méthode de recherche. Toutefois, les chapitres sont souvent une mise en scène de la méthode de recherche de Lipse et Rubens.

Avant tout, notons que plusieurs pistes sont présentes dans la littérature secondaire pour décrire le discours employé par Lipse et Rubens, typique du genre des miscellanées, qui promène le lecteur de texte en texte et lui fait suivre le raisonnement du philologue qui construit progressivement ses conclusions⁴⁶⁰.

Tous les éléments sont mélangés et les corrections sont faites au fur et à mesure. En revanche, on retrouve bien le fait que le lecteur est associé à la réflexion et ne reçoit pas une information déjà travaillée.

J'aimerais attirer l'attention sur une méthode de présentation des études sur la civilisation antique réalisées par les humanistes présentée par M.-M. De La Garanderie⁴⁶¹. Cette dernière relève chez Guillaume Budé et Lazare du Baïf⁴⁶² une méthode basée sur les sources écrites qu'elle appelle la « méthode philologique » et qui consiste en deux phases. Tout d'abord, dans les cas qu'elle décrit, il s'agit de corriger et établir un texte de base (par

⁴⁵⁹Notons tout de même que l'œuvre que mentionne Lipse à travers Pline le jeune est une œuvre qui ne nous est jamais parvenue.

⁴⁶⁰Voir notamment les analyses de recueils (*Miscellanea*, *Variae Lectiones*, etc) citées ci-dessus.

⁴⁶¹DE LA GARANDERIE M.-M., *op. cit.*, p. 705-714.

⁴⁶²M.-M. De la Garanderie, afin d'étudier cette méthode, se base sur les *Annotationes ad Pandectas* et le *De asse* de Budé ainsi que le *De re vestiaria*, le *De vasculis* et le *De re navali* de Lazare du Baïf.

exemple, pour le *De re vestiaria*, une loi), puis de rassembler autour de ce texte de base des citations grecques et latines et de les comparer. Cette méthode, lors de sa présentation, explique-t-elle, associe le lecteur à la réflexion et ne lui fournit pas un savoir déjà constitué. Bien que les observations de M.-M. De La Garanderie aient été réalisées dans des ouvrages qui prennent la forme d'annotations à un texte de base ou d'études de thèmes spécifiques, la méthode qu'elle décrit me semble assez proche de celle que Lipse et Rubens mettent en œuvre dans leurs *Electorum libri* respectifs. On observe en effet une accumulation de sources, qui font parfois l'objet d'émendations textuelles, et un raisonnement parfois difficile à suivre, dont les détours sont dictés par les éléments contenus dans les citations successives.

Je ne détaillerai pas le mécanisme de chaque chapitre mais j'analyserai en détail à titre d'exemple le déroulement du chapitre I, 13 de Lipse, puis j'évoquerai les cas similaires à ce premier exemple. Ensuite, j'analyserai le déroulement du chapitre I, 17 de Rubens, car sa construction diffère fortement des autres chapitres.

Dans son chapitre sur l'habit romain, Lipse lit que les vêtements romains sont blancs à plusieurs endroits. Il note une première objection qu'on pourrait lui faire (si les toges sont blanches (« albae »), comment se fait-il que l'on distingue des toges (« candidae ») ?). Puis, Lipse mentionne une deuxième objection (on lit que les Romains portaient des vêtements blancs lors des jours de fêtes, mais cela ne veut pas dire qu'ils portaient quotidiennement des vêtements blancs) puis remarque que le vêtement blanc est en usage chez les étrangers.

Lipse passe alors à la description du métier de foulon. Il note ensuite que la différence entre les citoyens ne se fait pas par la couleur mais par l'état du vêtement, d'où le fait que les nobles portaient une tenue négligée lorsqu'ils étaient accusés pour paraître plus misérables. Lipse relève également que certains hommes sévères n'aimaient pas les toges trop blanches.

Ensuite, Lipse décrit le changement dans les vêtements qui a lieu à la fin de la République. Après ceci, il aborde la couleur des vêtements, puis passe à l'usage des pénules. Il revient à l'usage des couleurs et à leurs connotations (notamment le lien entre le mot « pullus » et l'idée de peuple ignorant). Il passe après à la tunique et aux chaussures. Enfin, il conclut son chapitre.

Chaque information avancée est étayée par des extraits d’auteurs de période différente. On lit entre un et neuf extraits par information. La progression du raisonnement se fait de deux manières différentes. Dans certains cas, Lipse commence arbitrairement une nouvelle rubrique, par exemple au paragraphe 4, après avoir corrigé un extrait de Tite-Live et expliqué que les candidats blanchissaient leur toge à la craie, on lit :

« Obiiciunt item de diebus festis. Romani, inquiunt, saltem per dies festos in veste alba erant, non ergo cottidianas togas censendum candidas. »

« Une seconde objection concerne les jours de fête. Les Romains, dit-on, n’étaient vêtus de blanc que pendant les jours de fête, on ne doit donc pas penser que les toges de tous les jours étaient blanches. »

Lipse a donc changé directement de sujet ici et il n’y a pas de lien direct entre ce paragraphe et le précédent. Dans d’autres cas, Lipse effectue un glissement logique à partir d’une correction ou d’une citation, prenons par exemple le passage du paragraphe 14 au paragraphe 15 :

« Quod ait *praetextatus*, vide ne scribendum *pexatus*. Simile enim est illi Persiano : *pexusque, togaque recenti*. Et lautiores homines, in candida toga et pexa. »

« Quant au fait qu’il dit *vêtu de la prétexte*, considère qu’il faudrait plutôt écrire *peigné*. En effet, cette expression est similaire à un passage de Perse : *Bien peigné, en toge neuve*. Et les hommes distingués sont dans une toge blanche éclatante et peignée. »

Dans ce cas, Lipse part de la correction de « *praetextatus* » en « *pexatus* » et entame une réflexion sur l’expression « *pexus* ».

Au niveau des sujets abordés, Lipse parle des vêtements, de leur évolution, de leur couleur ainsi que quelques usages particuliers (par exemple l’anecdote des candidats) et quelques questions lexicales et étymologiques (par exemple le lien entre « *pullus* » et la plèbe).

Dans son chapitre sur le vêtement des esclaves (I, 25), Lipse suit la même méthode que celle suivie dans le chapitre sur l'habit romain. Il aborde également les mêmes types de points : il définit le vêtement des esclaves, son évolution sous l'empire, les différents vêtements portés par les esclaves et les distinctions que l'on pouvait faire entre les esclaves impériaux et les autres. Il fait ici aussi quelques digressions sur des détails particuliers (par exemple les techniques de teinture) ou une expression latine (par exemple le mot « canusinatus »).

Rubens utilise la même structure que Lipse dans son chapitre sur l'habit militaire (II, 12). Il explique d'où venaient ces vêtements, ce qu'ils étaient, leurs couleurs, les chaussures portées par les soldats, etc. On retrouve ici aussi l'explication d'une expression (« ad saga ire »). Notons que Rubens laisse une question ouverte au sein de son chapitre, lorsqu'il parle de la couleur des vêtements portés par les soldats et les empereurs (II, 12, 7 : « Sed an hoc tantum de velitibus, quos chlamyda tectos fuisse scimus ? In obscuro res sita est »), ce que Lipse ne fait pas dans les textes qui figurent dans le corpus, ce qui dénote une posture plus humble de la part de Rubens.

Dans son chapitre sur les « armillae » (I, 38), Rubens utilise encore une fois la même structure mais ce chapitre est beaucoup plus centré sur l'accumulation de synonymes et de termes équivalents que les autres. Rubens y explique ce que sont les « armillae », quels sont les synonymes de ce mot et quels sont les objets qui s'en rapprochent.

Le chapitre de Rubens sur les vêtements brodés (II, 1) suit également la même structure avec quelques variations. La grande différence entre ce chapitre et ceux analysés précédemment est qu'il présente une réflexion moins poussée car Rubens se concentre sur un point de l'habillement et cherche à témoigner d'une habitude ancienne plutôt que d'expliquer un type d'habit comme le font les autres chapitres.

Pour les sujets qui consistent à décrire un type de vêtement, son usage et son histoire, qu'il s'agisse des vêtements des esclaves ou des « armillae », la structure est la même et elle ressemble fortement à la méthode de présentation décrite par la M.-M. De La Garanderie. Étant donné que cette méthode a été observée dans des genres littéraires différents des miscellanées philologiques, on remarque quelques différences avec la méthode philologique

observée par M.-M. De La Garanderie, à savoir qu'il n'y a pas une phase de correction bien séparée de la phase de catalogage et d'interprétation. Tous les éléments sont mélangés et les corrections sont faites au fur et à mesure. En revanche, on retrouve bien le fait que le lecteur est associé à la réflexion et ne reçoit pas une information déjà travaillée.

Passons maintenant au chapitre I, 17 de Rubens, sur le pli de la toge. Ce chapitre s'ouvre sur une réflexion sur l'importance des sources archéologiques pour la connaissance du monde antique et également pour l'interprétation de certains passages d'auteurs anciens. Un de ces fameux passages est un extrait de Quintilien que Rubens cite alors. Ensuite, ce dernier fait un état de la question (dans lequel il mentionne Lazare de Baïf, Antonio Agustín et Alde Manuce le Jeune) et dit que ce sujet n'est pas très bien expliqué et qu'il va y remédier en utilisant une image qu'il a annotée en suivant le passage de Quintilien. Il s'arrête ensuite sur la question de savoir si ces fameux plis font partie de la toge ou s'ils en sont séparés. Il ne suit pas l'opinion d'Alde Manuce, qui pense que ces plis sont rajoutés par après : au contraire, il pense que les plis sont une partie de la toge et qu'ils sont peut-être maintenus en place par une couture, hypothèse appuyée par une comparaison avec des vêtements de son temps. Mais, il remet ensuite son hypothèse en question à cause d'un passage de Tertullien.

Ce chapitre possède une structure assez différente. En effet, il est centré sur un extrait unique de Quintilien et non sur une accumulation d'extraits. Ce chapitre est également particulier par deux aspects : premièrement, Rubens y fait un état de la question en bonne et due forme en citant les auteurs contemporains consultés et deuxièmement, il y fait usage d'illustrations, ce qui est bien évidemment en lien avec sa réflexion initiale. En revanche, il ne décrit pas ni ne parle de l'image dans son texte, il ne fait que la mentionner et relier certains endroits de l'image au texte de Quintilien grâce à des numéros, jugeant que :

« Neque enim *multam hic operam consumere par est*, aut longos facere logos super ea re, quae melius oculis quam auribus diiudicatur. » (I, XVII, 3)

« En effet, il est inutile d'y perdre tant de temps et de peine, ou bien de faire de longs discours à ce sujet, que l'on discerne mieux avec les yeux qu'avec les oreilles. »

La structure particulière de ce chapitre est justifiée par le recours à des sources visuelles, dont Rubens montre l'intérêt. Cependant, on peut peut-être voir dans le fait qu'il ne parle pas de l'image dans son texte une certaine gêne à expliquer une source visuelle, un exercice dont il n'a probablement pas l'habitude.

Construction historiographique

Avant de passer à la suite, j'aimerais relever un point sur la construction historiographique que Lipse et Rubens donnent de l'Antiquité. Lorsqu'il est question de l'évolution d'un vêtement et que cette évolution est située dans le temps, ils divisent tous deux la période romaine entre la République et l'Empire. On trouve des exemples de cela dans le chapitre sur le vêtement romain de Lipse :

« Mutata republica et imperio labente, mirum quantum mutaverit vestis. » (I, 13, 9)

« Il est étonnant de constater combien l'habit a changé lors du changement de la république et du passage vers l'empire. »

ou encore dans son chapitre sur les vêtements des esclaves :

« Et in servis hoc obtinuit antiquitus. At temporibus imperatorum qui luxus ad liberos homines, idem pertinuit ad servos. » (I, 25, 2)

« Et dans les temps anciens, telle était la situation pour les esclaves. Mais à l'époque impériale lorsqu'un certain luxe fut apporté aux hommes libres, les habits des esclaves furent influencés de la même façon. ».

On en trouve un également un exemple chez Rubens, dans son chapitre sur les vêtements brodés :

« Et tamen has olim frequenti in usu fuisse e scriptis veterum constat. Ut omittam Homerum, qui variegatam animalium figuris tunicam Ulyssi attribuit, ut taceam de Massagetis, quos Herodotus herbarum succo pinxisse animalia in vestibus tradit, et haec talia casca nimis et vetusta, sub ipsis Caesaribus in imperio Romano legimus id ipsum usurpatum. » (II, I, 1)

« Et cependant, il est établi, à partir des écrits des anciens, que jadis ce type de vêtements fut d'usage fréquent. Pour ne pas parler d'Homère, qui attribua à Ulysse une tunique décorée de figures d'animaux, pour ne rien dire au sujet des Massagètes, dont Hérodote nous transmet l'habitude de peindre des animaux sur leurs vêtements avec la sève de plantes, et d'autres témoignages semblables, trop anciens et archaïques : pendant les règnes des Césars eux-mêmes, sous l'empire Romain, nous lisons que cet usage était bien implanté. ».

Les trois autres chapitres qui figurent dans notre corpus ne comprennent pas cette division de la période romaine. Le chapitre sur le pli de la toge et sur l'habit militaire ne parlent pas d'évolution dans le temps. Le chapitre sur les « armillae », lui, évoque une évolution de l'usage de ces bijoux mais ne la détaille pas.

Il est également intéressant de voir que, malgré le fait que Lipse et Rubens mélangent les citations d'auteurs de périodes différentes, lorsqu'ils marquent une évolution d'une réalité dans le temps, ils ont tendance à citer des passages d'auteurs en lien avec l'époque. Cela peut se voir dans le chapitre de Lipse sur les vêtements des esclaves, dans lequel, après avoir annoncé le changement de vêtements sous l'empire, Lipse cite des extraits de Sénèque, Martial, Suétone ou encore de *l'Histoire Auguste*, mais aussi dans le chapitre sur les vêtements brodés de Rubens qui utilise des extraits d'Ausone et Astérios d'Amasée pour illustrer les usages vestimentaires de l'époque impériale.

Entrées en matière des chapitres

Maintenant que la structure des chapitres de Lipse et Rubens ainsi que leur mode de présentation a été établi, j'aimerais me concentrer sur les entrées en matière de leurs différents chapitres. Que présentent-ils comme point de départ de leur réflexion et comment éveillent-ils l'intérêt du lecteur pour leur sujet ? Est-ce que certaines entrées en matière sont récurrentes ?

L'argument qui revient plusieurs fois est celui d'un sujet qui n'a pas encore été assez exploré. Ceci se retrouve à deux reprises, une fois chez Lipse et deux fois chez Rubens. Lipse commence son chapitre sur le vêtement romain (I, 13, 1) en disant que l'on n'a pas beaucoup parlé de l'habit des anciens romains (« non satis plana hodie res est », I, 13, 1) et qu'il va explorer les points les moins connus (« arduum aut clivosum », I, 13, 1). Rubens entame son chapitre sur le vêtement militaire par :

« De veste domestica et urbana multi multa ; de militari, nisi qua Imperatores et duces spectat, ὥς ἐγὼ μνήμης ἔχω, vix quisquam, aut cursim et saltuam. Quare facturum operae pretium me puto, si quae circa ea mihi notata sunt, uno velut missu hoc capite exhibeo. » (II, XII, 1)

« Au sujet des vêtements des civils et des citadins on trouve beaucoup d'informations chez beaucoup d'auteurs ; au sujet de l'habit militaire, si on exclut ce qui concerne les empereurs et les chefs, pour autant que je m'en souviene, il y a peu d'auteurs qui en parlent, et encore, rapidement et de manière morcelée. C'est pourquoi je pense que cela en vaut la peine si je présente dans ce chapitre les informations que j'ai trouvées à ce sujet en une seule fois. ».

Dans ces deux cas, l'information apportée par Lipse et Rubens est présentée comme censée compléter le peu d'informations existantes. Cependant, les sources que les textes de nos deux antiquaires doivent compléter ne sont jamais clairement identifiées.

Rubens fait une fois partir son analyse d'une réflexion méthodologique dans son chapitre sur le pli de la toge. Il ouvre en effet ce chapitre par une réflexion sur l'utilisation de sources visuelles :

« Incredibile est quantum ad pleniorē antiquitatis notitiam valeat observatio nummorum, lapidum aliorumque veterum monumentorum. Equidem affirmare ausim haud parum multa in scriptoribus esse, quae vix aliter quam ex illis cum intelligi tum explicari recte possint. Et inter ea, meo quidem animo, quae ex M. Fabio Quintiliano, qua vestis modum oratori praescribit [...]. » (I, XVII, 1).

« Il est incroyable à quel point l'observation des monnaies, des pierres et des autres traces matérielles des anciens permet d'atteindre à une connaissance de l'Antiquité plus complète. Bien sûr, j'oserai même affirmer qu'il y a des passages assez nombreux chez les auteurs, qui peuvent difficilement être compris ou expliqués correctement autrement que par eux. Et parmi ces passages, selon mon avis, figure l'extrait de M. Fabius Quintilien dans lequel il prescrit à l'orateur la façon de s'habiller [...]. »

Il entame un autre chapitre, sur les vêtements brodés, par une réflexion portant sur la variation dans le temps des us et coutumes des hommes :

« *Quantum aevi longinqua valet mutare vetustas ?* Quis nunc ferat, praeterquam in scena, spectaculis et rebus ludicris, inscriptas versibus ac titulis, aut variis depictas imaginibus vestes ? Et tamen has olim frequenti in usu fuisse e scriptis veterum constat. » (II, 1, 1).

« *Combien la durée des âges peut-elle changer la face du monde ?* Qui maintenant, si ce n'est sur scène, lors de spectacles et de divertissements, porterait des vêtements sur lesquels seraient écrits des vers ou des inscriptions, ou bien qui seraient ornés d'images diverses ? ».

Rubens part dans un cas d'une réflexion sur les méthodes antiquaires et dans l'autre cas d'un constat sur le caractère fluctuant et relatif des modes vestimentaires à travers les âges (il reprend même pour l'occasion une citation de Virgile). Ces deux entrées en matière sont donc assez différentes. On observe tout de même dans les deux cas une progression du général au cas particulier.

Il y a un cas, dans les six chapitres repris dans le corpus, où une entrée en matière relie deux chapitres entre eux. En effet, Lipse commence son chapitre sur les habits portés par les esclaves en l'annonçant comme une suite du chapitre sur les vêtements romains :

« In civium veste quid fuerit et quae mutatio dixi ; nunc operae mihi est ut eandem operam sumam in veste servili. » (I, 25, 1)

« J'ai déjà parlé du vêtement des citoyens et de son évolution ; maintenant je vais me consacrer au même travail, mais cette fois sur l'habit des esclaves. »

Ce cas est assez intéressant, car, dans un ouvrage caractérisé par la variété et l'irrégularité, comme cela a été expliqué plus haut, deux chapitres sont présentés en continuité directe au point de vue du sens. En revanche, les deux chapitres, s'ils figurent tous deux dans le premier livre, ne se suivent pas directement.

Rubens commence son chapitre sur les « armillae » avec une question suscitée par la lecture d'un terme qu'il souhaite approfondir, « armilla » : « Armillas inter dona militaria legimus. Quid fuerunt ? » (I, 38,1).

En somme, on peut voir différents ressorts d'écriture dans les entrées en matières des chapitres repris dans notre corpus. Ces dernières jouent soit sur la position de l'auteur par rapports aux autres antiquaires, soit sur des réflexions méthodologiques ou philosophiques ou encore sur la continuité entre deux éléments. Notons tout de même la promesse de données novatrices par rapport à l'état de la recherche qui revient à deux reprises.

Comparaisons entre les usages antiques et contemporains

Les comparaisons entre les réalités antiques et celles de l'époque de nos deux antiquaires peuvent être considérées comme un moyen d'impliquer le lecteur. Or, nous avons pu voir dans leurs adresses aux lecteurs qu'ils ont aménagés leurs écrits pour qu'ils plaisent au grand public. Quelle attitude ont-ils adoptée sur ce point ?

Les textes de Lipse et Rubens ne comprennent pas beaucoup de comparaisons entre les réalités antiques et celles de leur époque. On en trouve deux chez Rubens et une chez Lipse :

- « Quod in vulgata toga ferebant, non ferebant per dies festos, more plane gemino moribus nostris. » (Lipse, I, 13, 5).

« Et ce que l'on tolérait pour une toge ordinaire, on ne le tolérait pas lors des jours de fête, selon une coutume qui n'est pas sans rappeler nos habitudes. »

- « Cuius instar hodieque in mulierum Hispaniensium et Italarum quarumdam pallis, quas Mantos appellitant. » (Rubens, I, 17, 4).

« On trouve de nos jours quelque chose de similaire dans les manteaux de certaines femmes espagnoles et italiennes ce que l'on appelle « Mantos ». »

- « Quis nunc ferat, praeterquam in scena, spectaculis et rebus ludicris, inscriptas versibus ac titulis, aut variis depictas imaginibus vestes ? » (Rubens, II, 1, 1).

« Qui maintenant, si ce n'est sur scène, lors de spectacles et de divertissements, porterait des vêtements sur lesquels seraient écrits des vers ou des inscriptions, ou bien qui seraient ornés d'images diverses ? »

Ces trois remarques portent sur les coutumes et usages vestimentaires. Néanmoins, elles sont placées à des endroits différents des textes (on en trouve deux en plein raisonnement et une dans une introduction). De plus, elles ont différentes fonctions dans le discours : la comparaison de Lipse lui sert à confirmer un argument en rappelant une réalité évidente au lecteur (lors de fêtes on porte souvent un habit plus neuf et en meilleur état qu'au quotidien), la première de Rubens (sur le manteau des femmes Italiennes et Espagnoles) lui sert à imaginer une hypothèse sur le pli de la toge et la deuxième appuie une réflexion sur l'évolution des mœurs. Les deux premières remarques ont donc également une fonction méthodologique puisqu'elles sont utilisées pour faire prendre conscience au lecteur de la force d'une hypothèse (en l'occurrence pour celle de Rubens, il est tout à fait possible que les plis de la toge soient cousus en place puisque c'est une façon de faire qui existe toujours).

Situation d'énonciation

La majeure partie du texte de nos deux auteurs est écrite de façon assez neutre, à la troisième personne. Y-a-t-il des passages dans lesquels ils s'impliquent plus ? Quand expriment-ils directement leur opinion à la première personne ou interpellent-ils le lecteur à la deuxième personne ?

Lipse exprime son opinion à la première personne dans les introductions de ses deux chapitres et la conclusion de son premier chapitre. Il utilise également la première personne lorsqu'il fait des corrections (on retrouve plusieurs « emendo » ou encore une structure de type « censeam scribendum » avec un verbe au subjonctif accompagné d'un gérondif), lorsqu'il répond aux deux objections qu'on pourrait lui faire (I, 13, 3 et I, 13, 4), et lorsqu'il organise son texte (« Redeo ad colores »). Il fait également quelques réflexions personnelles sur un fait, un extrait ou encore un autre humaniste :

« Viro docto, qui nuper adfirmavit tunicas omnes purpurei coloris fuisse, credam ego ? Non si credendi auctor mihi Phoebus ipse. Argumenta quae adfert, facile alias solvam. » (I, 13, 16)

« Cet homme savant, qui récemment affirma que toutes les tuniques étaient de couleur pourpre, moi je le croirais ? Pas même si Phébus en personne me poussait à le croire. Les arguments qu'il apporte, je les réfuterai facilement une autre fois. »

Cette citation lui sert surtout à s'imposer en tant que philologue. Il affirme la supériorité de son opinion par rapport à celle de ce « vir doctus ». Non seulement cette opinion est à peine croyable (on relèvera « credam » au subjonctif), mais en plus Lipse ne se donne même pas la peine de répondre ici aux arguments de cet érudit, tâche qu'il juge pourtant aisée. Il affirme donc ainsi sa valeur en tant que scientifique. Notons que Lipse interpelle parfois le lecteur à la deuxième personne lorsqu'il recommande de corriger un passage. On trouve alors des expressions comme : « vide ne scribendum ».

Rubens utilise aussi la première personne dans ses introductions et dans la conclusion de son chapitre sur les vêtements brodés. De même, lorsqu'il organise son texte, on retrouve des commentaires à la première personne (« audiamus Asterium Amaseae episcopum ») et il indique quelquefois son opinion personnelle ou pose des questions. En revanche, ses corrections sont rarement relevées à la première personne (on ne relève qu'un « emendo »), mais, lors de ses corrections, il interpelle souvent le lecteur directement (on peut lire des expressions comme « corrige »). La première personne est beaucoup plus utilisée dans son chapitre sur le pli de la toge, mais ceci est probablement lié à la forme et au sujet du chapitre, car il y avance une réflexion et des hypothèses personnelles.

En général, il y a assez peu de discours à la première personne dans les textes de notre corpus. Il est malgré tout possible d'observer que Lipse et Rubens en font un usage assez similaire mais pas dans les mêmes proportions. L'écart entre les deux sur ce point se voit surtout dans le rapport aux corrections, pour lesquelles Rubens est beaucoup plus concis et plus direct.

Conclusion

Ce chapitre a permis de montrer que les *Electorum libri* de Lipse et Rubens s'inscrivent parfaitement dans le genre des miscellanées philologiques à sujet antiquaire.

En ce qui concerne la comparaison entre les travaux de Lipse et Rubens, on remarque au terme de ce chapitre, que même s'ils pratiquent le même genre, leur attitude est assez différente. Lipse se présente davantage comme un philologue sûr de lui et accumule beaucoup de matériaux textuels. Rubens en revanche, qui, rappelons-le, est plus jeune et moins connu,

construit davantage certains chapitres autour de la mise en relation d'un petit nombre de sources mais dont l'une au moins est originale : par exemple une statue comparée à un extrait de Quintilien ou encore un passage encore inédit d'Astérios d'Amasée mis en réseau avec des textes plus connus.

Chapitre III : Lipse, Rubens et la recherche antiquaire de leur époque

Après avoir étudié les sources de nos deux auteurs ainsi que le genre littéraire qu'ils pratiquent et leur façon de présenter leurs résultats, j'aimerais maintenant examiner leurs relations avec les recherches de leur époque. Je commencerai par un point sur le paysage des études réalisées sur le vêtement ancien pendant la Renaissance, j'étudierai ensuite ce que nos deux antiquaires laissent voir de leur réseau intellectuel et personnel dans leurs textes et, enfin, leurs liens avec des artistes contemporains et l'influence de ces liens sur leurs recherches.

Études sur le vêtement antique

Il n'existe pas, du moins à ma connaissance, de synthèse exhaustive sur l'étude de l'habit antique par les antiquaires et il n'est pas difficile de comprendre pourquoi un tel document est très complexe à réaliser. En effet, les recherches des antiquaires sur les vêtements sont un sujet très vaste et loin d'être uniforme.

Commençons par examiner la place de ce sujet chez Juste Lipse et Philippe Rubens.

Seuls deux chapitres des *Electorum libri* de Juste Lipse traitent uniquement de l'habit antique : le chapitre 13 du livre I (*De vestitu Romano collectanea*) et le chapitre 25 du livre I (*Servorum propriae olim vestes*)⁴⁶³. Néanmoins, ses deux livres d'*Electa* comportent d'autres informations sur les vêtements romains qui apparaissent dans des chapitres à sujets divers. On notera notamment un passage sur les vêtements donnés par l'État dans un chapitre sur la paie des soldats (I, 2), un passage sur les habits que l'on fait porter aux défunts dans un chapitre sur les cérémonies funéraires (I, 6), un passage sur le tissage dans un chapitre sur les lits et le mariage (I, 17), un passage sur les vêtements portés par les licteurs dans un chapitre sur ces derniers (I, 23) et un passage sur les anneaux (qui en portait et en quelle matière étaient-ils faits) dans un chapitre sur des corrections apportées à Pline l'Ancien (II, 8). En revanche, Lipse n'a pas écrit de monographie portant uniquement sur le costume romain.

⁴⁶³Ce sont les deux chapitres de Lipse qui font partie de mon corpus.

Quant à Rubens, au sein de ses *Electorum libri*, on trouve huit chapitres traitant directement de l'habit antique : un chapitre sur le pli de la toge (I, 17), un autre sur les « armillae » (I, 38), un troisième sur les vêtements brodés (II, 1), un quatrième sur l'habit militaire (II, 12)⁴⁶⁴, un cinquième sur les chaussures féminines (II, 14), un sixième sur la tunique (II, 20), un septième sur les casques à pointes portés par les prêtres romains (II, 25) et un dernier sur la pourpre (II, 30).

Beaucoup d'autres antiquaires ont étudié les vêtements anciens, que ce soit avant ou après Lipse et Rubens⁴⁶⁵. Certains antiquaires en font leur sujet principal comme par exemple Lazare du Baïf qui publie en 1526 le *De re vestiaria*, un traité présenté comme un commentaire à une loi romaine sur le vêtement (la loi *Vestis ff De auro et argento*)⁴⁶⁶, ou Albert Rubens, le neveu de Philippe et le fils de Pierre-Paul, qui écrit un livre portant aussi le titre de *De re vestiaria* en 1665⁴⁶⁷. On retrouve également des ouvrages centrés sur un sujet plus spécifique, comme l'ouvrage de Hieronymus Bossus, *De toga Romana commentarius*, paru en 1671⁴⁶⁸.

Mais d'autres antiquaires abordent le vêtement des anciens dans le cadre d'une œuvre plus générale. C'est le cas de Guillaume Budé qui dans ses *Annotationes ad Pandectas*⁴⁶⁹, au gré de son commentaire du Digeste, mentionne parfois des sujets comme la « toga virilis » ou le laticlave. On peut également citer Guillaume du Choul, qui dans son ouvrage sur la religion romaine parle des vêtements portés par les différents corps religieux des romains⁴⁷⁰ ou encore Antonio Agustín qui parle de vêtements dans ses dialogues sur l'étude des pièces antiques⁴⁷¹. L'habit ancien apparaît aussi dans des recueils de sujets variés, comme les *De quaesitis per epistolam libri III* d'Alde Manuce le Jeune qui comportent de longs passages sur la toge et la

⁴⁶⁴Ces quatre premiers chapitres sont ceux qui ont été repris dans mon corpus.

⁴⁶⁵J'ai rencontré les noms d'auteurs et titres d'ouvrages cités ci-dessous lors de mes recherches pour ce mémoire et plus particulièrement lors de mes recherches sur le laticlave et la couleur des tuniques. Il ne s'agit bien évidemment pas d'une liste exhaustive des antiquaires ayant étudié le vêtement antique.

⁴⁶⁶DE LA GARANDERIE M.-M., *op. cit.*, p. 709.

⁴⁶⁷RUBENIUS Albertus, *De re vestiaria veterum, praecipue de lato clavo libri II*, Anvers, Ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti, 1665.

⁴⁶⁸BOSSUS Hieronymus, *De toga Romana commentarius*, Amsterdam, Andrea Friseus, 1671.

⁴⁶⁹BUDAEUS Guilielmus, *Annotationes in quatuor et viginti pandectarum libros*, s. l., ab Jodoco Badio impressae, 1508. Cet ouvrage connaît plusieurs éditions parfois augmentées.

⁴⁷⁰CHOU L Guillaume du, *op. cit.*. Il a déjà été question de Guillaume du Choul dans ce travail car il utilisait la même inscription que Rubens (voir le chapitre sur les sources de Lipse et Rubens).

⁴⁷¹AUGUSTINUS Antonius, *Antiquitatum Romanarum Hispanarumque in nummis veterum Dialogi XI*, latine redditi ab Andrea Schotto, Anvers, Apud Henricum Aertsium, 1617. Il m'a été malheureusement impossible d'avoir accès à une édition parue du vivant de l'auteur.

tunique romaines⁴⁷². On peut également se souvenir de Joseph Castalio, dont Philippe Rubens rappelle les recherches sur les chaussures cloutées des soldats et dont lesdites recherches figurent dans ses décades d'observations critiques⁴⁷³.

On peut donc voir que les vêtements antiques ont fait couler beaucoup d'encre à la Renaissance et qu'ils ont été étudiés dans différents cadres. Il est probable qu'il y ait eu des polémiques ou du moins des désaccords entre antiquaires exprimés à travers leurs écrits sur certains points posant particulièrement question. Un bon exemple de ceci est la question du laticlave⁴⁷⁴ ou encore celle de la couleur des tuniques. La remarque de Lipse :

« Viro docto, qui nuper adfirmavit tunicas omnes purpurei coloris fuisse, credam ego ? Non si credendi auctor mihi Phoebus ipse. Argumenta quae adfert, facile alias solvam. »

« Cet homme savant, qui récemment affirma que toutes les tuniques étaient de couleur pourpre, moi je le croirais ? Pas même si Phébus en personne me poussait à le croire. Les arguments qu'il apporte, je les réfuterai facilement une autre fois. »

qui figure dans son chapitre sur le vêtement romain (I, 13, 16), me semble faire partie du débat sur la couleur de la tunique.

Le réseau intellectuel et personnel de Lipse et Rubens à travers leurs textes

Après avoir détaillé les recherches antiquaires sur le vêtement antique, je tiens à étudier dans ce point ce que les textes Lipse et Rubens, les chapitres de leurs *Electorum libri*, leurs adresses aux lecteurs et leur correspondance, laissent voir de leurs réseaux. Peut-on y percevoir des témoignages de leurs relations avec d'autres antiquaires, d'autres philologues

⁴⁷²MANUTIUS Aldus, *op. cit.*.

⁴⁷³CASTALIO Josephus, *op. cit.*.

⁴⁷⁴On peut lire chez Albert Rubens en 1665 (*op. cit.*, p. 4 *seq.*), qui s'attache à expliquer la vraie nature du laticlave, une revue des opinions précédentes et une critique de celles-ci. Il explique que certains antiquaires (parmi lesquels Egnatius et Sigonius) pensaient que les « clavi » étaient une sorte de broderie faite sur la tunique, d'autres (parmi lesquels Accursius, Lazius, Pancirolus ou encore Hieronymus Bossus) considéraient qu'il s'agissait de fibules ou de petites décorations en forme de boules (« globulos »), certains (par exemple Cujacius, Cruquius, Woverius) pensaient que les « clavi » étaient une sorte de cape portée sur les épaules et d'autres (par exemple Budé, Corasius ou encore Tiraquellus) enfin, considéraient qu'il s'agissait d'une tunique dans laquelle de la pourpre était tissée.

ou encore des proches ? Retrouve-t-on des allusions aux recherches d'autres antiquaires sur l'habit ancien ?

Lipse fait assez peu allusion à d'autres antiquaires au cours des deux chapitres qui figurent dans mon corpus. On retrouve tout d'abord l'introduction de son chapitre sur le vêtement romain, dans laquelle il considère que le sujet n'a pas encore été assez exploré par ses prédécesseurs⁴⁷⁵. J'ai déjà mentionné dans le point précédent, la deuxième allusion que Lipse fait à un érudit antiquaire. Dans cette pique, Lipse réfute une opinion sur la tunique de ce savant, qu'il n'identifie pas. Si Lipse mentionne le milieu antiquaire à deux reprises, il n'identifie jamais précisément un auteur ou un ouvrage. Cependant ces allusions laissent voir une certaine connaissance des recherches menées par les antiquaires qui étudient le vêtement romain⁴⁷⁶.

Toujours dans son chapitre sur le vêtement romain, Lipse corrige un extrait d'Horace (I, 13, 8)⁴⁷⁷. Or, cette leçon, lorsqu'elle est mentionnée dans les éditions modernes, est attribuée à Muret. Et en effet, dans les commentaires que ce dernier a fait des œuvres d'Horace⁴⁷⁸, il choisit la leçon « textore », rejetée par Lipse, mais commente :

« In quibusdam veteribus, pro textore, legitur tesquore, ignota quidem mihi vox, sed videant alii, credibile sit, an minus, tesquore pro squalore dixisse Horatium, id enim quosdam non ineruditos homines suspicari video. »

« Dans certains vieux manuscrits, au lieu de « textore », on lit « tesquore ». Ce mot m'est inconnu, mais d'autres considèrent, qu'il faille le croire ou non, qu'Horace a employé le mot « tesquore » pour dire « squalore » (saleté). En effet, je vois que des hommes qui ne manquent pas d'érudition conjecturent cela ».

⁴⁷⁵« De colore vestium apud Romanos itemque de candidatis, sordidatis, pullatis, non satis plana hodie res est. Ego paulo uberius dicam quam qui ante me » (I, XIII, 1).

⁴⁷⁶C. NATIVEL juge même que Lipse utilise largement l'érudition moderne dans ses œuvres, qu'il les vulgarise et les met en œuvre différemment, mais précise aussi qu'il ne nomme pas toujours ses sources (NATIVEL C, *op. cit.*, p. 279-280).

⁴⁷⁷Dans la phrase « *Exiguaeque togae simulat tesquore Catonem* », Lipse préfère la leçon « tesquore » à « textore », plus communément répandue.

⁴⁷⁸HORATIUS, *M. Antonii Mureti in eundem annotationes*, Lyon, Apud Haeredes Guilielmi Roville, 1610.

Il ne s'agit donc pas d'une conjecture de Muret mais il dit avoir lu cette leçon dans des manuscrits, et à ce qu'il semble les éditeurs modernes n'ont pu trouver cette leçon que chez lui. Les deux humanistes étaient assez proches, Lipse avait rencontré Muret en Italie et Muret lui avait donné accès à des manuscrits, après le départ de Lipse, ils restèrent en contact à travers leur correspondance⁴⁷⁹. Il me semble que l'on peut considérer ce choix de leçon de Lipse comme une indication de la provenance de certaines de ces sources et de l'utilisation de son réseau personnel dans ses recherches, car il aurait donc consulté des manuscrits appartenant à Muret ou, du moins, que Muret avait consultés lors de la recherche pour ses *Electorum libri*⁴⁸⁰.

Notons que Lipse recommande dans plusieurs de ses lettres la lecture ses *Electorum libri* (ou son *Electorum liber* avant 1585) à d'autres humanistes et antiquaires, parmi lesquels Janus Dousa, Marc-Antoine Muret ou encore Andreas Schottus⁴⁸¹.

Rubens, dans les textes de ses *Electorum libri*, donne beaucoup plus d'informations sur les autres antiquaires modernes. Tout d'abord, lorsqu'il fait un état de la question dans son chapitre sur le pli de la toge, il identifie trois antiquaires, Lazare du Baïf, Antonio Agustín et Alde Manuce le Jeune. Il commente alors leurs ouvrages par rapport à son sujet, et plus loin dans le chapitre, remet en question une hypothèse d'Alde Manuce. Dans son chapitre sur le vêtement militaire, on trouve cependant une réflexion du même ton que celle de Lipse, lorsque Rubens dit que peu de choses ont été dites sur le vêtement des militaires et par peu de gens⁴⁸². On trouve encore une référence aux travaux d'un antiquaire dans ce même chapitre, lorsqu'il parle des recherches de Joseph Castalio sur les chaussures cloutées. En général,

⁴⁷⁹Pour plus de détails sur la relation entre les deux humanistes voir notamment RUYSSCHAERT José, « Le séjour de Juste Lipse à Rome (1568-1570) d'après ses "Antiquae Lectiones" et sa correspondance », *op. cit.*, p. 139-192.

⁴⁸⁰Quant à l'allusion « id enim quosdam non ineruditos homines suspicari video. » que l'on trouve dans les commentaires d'Horace écrits par Muret, il est difficile de savoir s'il s'agit d'une allusion aux *Electorum libri* de Lipse. En effet, je n'ai malheureusement pu avoir accès qu'à une édition posthume (1610) des commentaires de Muret, décédé en 1585 (l'année de la deuxième édition de l'*Electorum liber I*). Il est donc assez difficile pour moi de me prononcer sur la date de cette allusion et sur l'auteur auquel elle fait référence.

⁴⁸¹LIPSIUS Justus, *Epistolae*. Pars I : 1564-1583, édité par A. GERLO, M. A. NAUWELAERTS et H. D. L. VERVLiet, Bruxelles, Koninklijke academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, 1978, notamment p. 224-225 et 259-260 ; LIPSIUS Justus, *Epistolae*. Pars II : 1584-1587, édité par M. A. NAUWELAERTS avec l'aide de S. SUÉ, Bruxelles, Koninklijke academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, 1983, notamment p. 191-192, p. 206 et p. 207-208.

⁴⁸²« De veste domestica et urbana multi multa ; de militari, nisi qua Imperatores et duces spectat, ὥς ἐγὼ μνήμης ἔχω, vix quisquam, aut cursim et saltuatim. » (II, XII, 1).

Rubens diffère donc de Lipse sur son rapport à la littérature antiquaire moderne dans ses textes.

Toujours dans le chapitre sur le vêtement militaire, on retrouve une information indirecte sur les ouvrages consultés par Rubens. En effet, lorsqu'il cite une traduction latine des *Tactica* de Léon VI, toujours dans le chapitre sur le vêtement militaire, il reprend presque mot pour mot la traduction d'un humaniste anglais, John Cheke⁴⁸³. Au vu de la proximité des deux traductions et de la date de la publication de Cheke (1554), il est tout à fait probable que Rubens l'ait consultée lors de la rédaction de ce chapitre.

Dans son adresse au lecteur, Rubens explique où il a pu consulter d'anciens manuscrits (d'auteurs antiques et médiévaux probablement) :

« Quod ad membranas et scriptos, quos cito, codices attinet, eorum usura partim Lovanii, partim Romae mihi fuit, cum in Bibliotheca Vaticana, tum ea quam impenso pretio comparatam, et omni genere librorum bene instructam, nobilitatis Romanae plane princeps et inter lumina purpuratorum Patrum Ascanius Columna fidei curaeque meae liberaliter commiserat »

« Quant à ce qui touche aux parchemins et aux manuscrits que je cite, j'ai pu les consulter en partie à Louvain et en partie à Rome, tantôt dans la bibliothèque vaticane, tantôt dans celle rassemblée à grand prix et garnie de tous types de livres qu'Ascanio Colonna, sans aucun doute le plus grand de la noblesse romaine et d'entre les grands cardinaux, a généreusement confiée à ma responsabilité et à mes soins ».

Rubens nous donne beaucoup d'informations dans cet extrait. D'une part, il a consulté des sources à Louvain et en Italie. D'autre part, cet extrait souligne l'importance du réseau personnel de Rubens dans l'obtention de sources, puisqu'il a consulté des écrits appartenant au cardinal Ascanio Colonna pour qui il a travaillé en tant que secrétaire et bibliothécaire entre 1605 et 1606.

⁴⁸³La traduction proposée par Rubens est : « Calcei peditum fastigia ante acuminata ne habeant. Necessum vero est paucis quibusdam clavis firmari calceos, quos carphia appellant. Ad varios enim usus id utile est ; in primis ad itinera facienda. ». John Cheke traduit le même passage ainsi : « Calcei illorum fastigia ante acuminata ne habeant. Necessarium vero est paucis quibusdam clavulis firmari calceos, quos carphia appellant: ad varios enim usus illud uile est, et in primis ad itinera facienda » (LEO imperator, *op. cit.*).

À l'époque de Lipse et Rubens, il était commun pour les artistes et les architectes de recevoir des conseils iconographiques et historiques de la part d'érudits antiquaires (par exemple Giorgio Vasari de la part de Borghini, les frères Zuccari de la part d'Orsini ou Panvinio, etc)⁴⁸⁴. On peut ainsi voir l'influence des recherches antiquaires dans la peinture, mais également dans d'autres domaines comme l'architecture ou l'emblématique⁴⁸⁵. Parmi les artistes qui ont été influencés par les recherches antiquaires, on retrouve également Pierre-Paul Rubens, dont on peut entrevoir la passion pour l'Antiquité dans sa correspondance avec Pereisc, Raphaël, Giulio Romano, Francesco Penni, ou encore Polidoro⁴⁸⁶. L'étude de la culture matérielle était d'ailleurs recommandée aux artistes car la culture matérielle et les sources iconographiques fournissaient des représentations des objets du quotidien que les textes mentionnaient mais ne décrivaient pas⁴⁸⁷.

Malgré cela, Ingo Herklotz remarque que, quelle que soit la période de l'évènement représenté, les artistes avaient tendance à utiliser des éléments iconographiques datant du début de l'empire romain : les artistes semblent avoir des difficultés à établir une chronologie interne au sein de l'Antiquité⁴⁸⁸. Sur base de cette observation, il divise l'art à sujet historique de la Renaissance en deux périodes : tout d'abord l'époque des grandes œuvres de Poussin et Rubens, durant laquelle le but des recherches antiquaires était simplement d'apporter ce qu'I. Herklotz appelle une « couleur locale » à la peinture historique, on ne représentait pas fidèlement les réalités antiques mais on apportait des petits détails qui donnaient une connotation antique, et ensuite, vers la moitié du 17^e siècle (on peut lire l'exemple d'une commande lancée en 1630), le sujet antique est devenu une fin en soi, les artistes avaient pour but de faire avancer la recherche par leurs œuvres : la peinture n'était plus le lieu d'application des recherches mais un lieu de recherche en elle-même⁴⁸⁹.

⁴⁸⁴ ACCIARINO Damiano, *op. cit.*, p. 493.

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 493-494.

⁴⁸⁶ HERKLOTZ Ingo, « La manière savante. Pour une histoire de l'érudition antique en peinture », traduit de l'anglais par Françoise Jaouen et Emmanuel Lurin, dans LURIN Emmanuel et MORANA BURLOT Delphine dir., *L'artiste et l'antiquaire. L'étude de l'antique et son imaginaire à l'époque moderne*, Paris, INHA / J. Picard, 2017, p. 145-150.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 149.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 150-151.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 154.

Ceci peut facilement être expliqué car, à l'époque de Rubens et Poussin, le but de la peinture antiquaire était simplement d'apporter ce qu'Ingo Herklotz appelle une « couleur locale » à la peinture historique, vers la moitié du 17^e siècle, le sujet antiquaire est devenu une fin en soi, les artistes avaient pour but de faire avancer la recherche par leurs œuvres

Le souhait d'adapter la représentation des personnages à la période historique à laquelle ils appartiennent naît en 1464 avec un traité de Filarete⁴⁹⁰, mais cette nécessité rentre dans le cadre de l'exigence de *decorum*, de ce qu'il convient de représenter⁴⁹¹. Cette notion comprend non seulement l'aspect historique mais aussi le statut social et l'aspect moral des personnages et ces deux derniers éléments ont tendance à primer⁴⁹². Dans un ouvrage écrit par Ludovico Dolce en 1557⁴⁹³, il est conseillé que l'artiste soit un érudit ou du moins écoute l'avis de savants conseillers, en somme l'artiste idéal doit devenir un antiquaire accompli⁴⁹⁴.

Il est établi que Juste Lipse a été en contact avec plusieurs artistes, notamment Otto Vaenius (Otto van Veen), à qui il envoya une lettre sur l'art dans laquelle il prônait pour l'art une doctrine stoïque, et Pierre-Paul Rubens⁴⁹⁵. Il n'est donc pas exclu qu'il ait eu des échanges d'informations avec des artistes au sujet de ses *Electorum libri*. Cependant, je n'ai malheureusement pas trouvé dans sa correspondance, aux dates des parutions de ses *Electorum libri* (1580 et 1585), de lettres échangées avec des artistes au sujet de ces livres qui pourrait témoigner de ces échanges.

Le cas de Philippe Rubens est particulier car son propre frère, le célèbre Pierre-Paul Rubens, était un peintre. Il avait donc une proximité familiale avec le milieu artistique.

Il a souvent été remarqué que Pierre-Paul Rubens représentait quelquefois dans ses peintures des éléments que Philippe avait étudiés : Pierre-Paul avait par exemple représenté

⁴⁹⁰Qu'Ingo Herklotz cite depuis une édition moderne : A. AVERLINO DETTO IL FILARETE, *Trattato di architettura*, édition établie par A. M. FINOLI et L. GRASSI, Milan, 1972.

⁴⁹¹HERKLOTZ Ingo, *op. cit.*, p. 155.

⁴⁹²*Ibid.*.

⁴⁹³Encore une fois, Ingo Herklotz fait appel à une édition moderne : L. DOLCE, *Dialogo della pittura intitolato l'Aretino*, dans *Trattato d'arte del Cinquecento*, édition établie par P. BAROCCHI, Bari, 1961.

⁴⁹⁴*Ibid.*, p. 155-156.

⁴⁹⁵MORFORD Mark, « L'influence de Juste Lipse sur les arts », dans MOUCHEL Christian ed., *op. cit.*, p. 235-245. L'article de Morford se concentre sur l'application de la doctrine stoïcienne dans les arts et le rapport des artistes susmentionnés à celle-ci.

des soldats romains portant des chaussures cloutées, des hommes portant la toge républicaine et impériale ou une lacerne, des militaires portant des vêtements rouges ou encore des personnages portant des vêtements brodés de textes⁴⁹⁶. Il s'agit ici de sujets qui n'avaient à priori pas été étudiés par Lipse (du moins pas dans ses *Electorum libri*). Certains de ces éléments ont été remarqués par les contemporains de Pierre-Paul Rubens, ainsi, Peiresc loue l'authenticité des vêtements portés par les personnages dessinés par Pierre-Paul Rubens pour préparer la réalisation de tapisseries sur la vie de Constantin et relève les chaussures cloutées portées par un soldat⁴⁹⁷.

Pierre-Paul Rubens montrait un véritable intérêt pour les vêtements à travers l'histoire et cela se reflétait dans son art⁴⁹⁸. Cependant, certains chercheurs nuancent cela et notent que Rubens, dans ses peintures, poussait moins la démarche antiquaire que d'autres peintres, par exemple Poussin, et que cela se traduisait par exemple par un manque de remise en question de l'unité du monde antique⁴⁹⁹, que ce soit dans l'évolution du vêtement militaire ou celle de la toge. La passion personnelle du peintre pour l'Antiquité n'était ainsi pas toujours reflétée dans ses peintures : lorsqu'il peignait ou dessinait, Pierre-Paul Rubens agissait donc plus en tant qu'artiste qu'en tant qu'antiquaire et privilégiait l'esthétique et le *decorum*. Les éléments mentionnés plus haut étaient plutôt des petits détails pittoresques qui « faisaient antique » et créaient la « couleur locale » dont parlait Ingo Herklotz.

Arrive alors la question de la relation entre les deux frères sur le plan des recherches intellectuelles. Quels sont l'objet et la nature de la collaboration entre les deux frères et à quel point se sont-ils mutuellement influencés ? En effet, Philippe Rubens écrit, dans ses *Electorum libri* :

« Discupio enim aliquod hic exstare amoris et grati in ipsum animi monumentum, qui tum artificii manu, tum acri certoque judicio non parum in *Electis* me iuuit »⁵⁰⁰

⁴⁹⁶Voir notamment : VAN DER MEULEN Marjon, *op. cit.*, p. 104-106 et GRUMMOND Nancy de, *op. cit.*, p. 78-94.

⁴⁹⁷VAN DER MEULEN Marjon, *op. cit.*, p. 126.

⁴⁹⁸*Ibid.*, p. 127.

⁴⁹⁹HERKLOTZ Ingo, *op. cit.*, p. 151-154. Le fait que Pierre-Paul Rubens, bien que fin connaisseur du vêtement romain, ne respectait pas toujours une chronologie très stricte dans ses œuvres est aussi relevé par Nancy de Grummond (GRUMMOND Nancy de, *op. cit.*, p. 83). Ce fait peut être expliqué par les raisons mentionnées au début de ce point.

⁵⁰⁰RUBENIUS Philippus, *Electorum libri II*, *op. cit.*, p. 122. Cet extrait figure dans la présentation d'un poème de Philippe Rubens dédié à son frère pour un voyage de ce dernier (« Ad Petrum Paulum Rubenium navigantem »).

« Je désire en effet rendre témoignage ici de mon affection et de ma gratitude envers l'homme qui, à la fois par sa main d'artiste et par son jugement vif et sûr, m'a beaucoup aidé dans mes *Electorum libri*. »

Philippe fait ici une allusion transparente à Pierre-Paul Rubens. L'allusion à sa « artifex manus » peut renvoyer aux dessins fournis par Pierre-Paul⁵⁰¹ mais l'ajout de « acre certumque judicium » laisse entendre que l'aide fournie par son frère a pu aussi être d'une autre nature.

Nancy de Grummond avance que, au vu de la faible proportion des chapitres concernant les vêtements dans les *Electorum libri* de Philippe Rubens, les discussions ayant pour sujet l'habit ancien reflétaient plus les intérêts de Pierre-Paul Rubens que de son frère⁵⁰². Pour affirmer cela, elle s'appuie en partie sur les études que le fils de Pierre-Paul Rubens, Albert, a faites sur les vêtements antiques, qui, selon elle, sont héritées de l'intérêt de son père pour ce sujet, et sur des points de contacts entre l'œuvre picturale de Pierre-Paul Rubens et les recherches philologiques de Philippe Rubens, par exemple les représentations de militaires de Rubens (qui portent des chaussures cloutées et des habits rouges) ou encore les vêtements brodés de noms qui figurent dans une des œuvres de Pierre-Paul Rubens⁵⁰³.

Marjon Van der Meulen note l'hypothèse de N. de Grummond et la nuance : Philippe démontre un intérêt plutôt philologique dans ses *Electorum libri* mais a tout de même bénéficié d'un échange mutuel d'idées avec son frère pendant leur séjour à Rome (entre 1605 et 1606)⁵⁰⁴.

⁵⁰¹Les *Electorum libri* de Philippe Rubens comprennent plusieurs gravures réalisées par Cornelius Galle et basées sur les dessins de Pierre-Paul Rubens : la première image, portant le titre de *Iconismus statuae togatae*, figure à la page 21 et illustre le chapitre I, 17 sur le pli de la toge ; la deuxième, portant le titre de *Iconismus circensium et missionis mappae*, figure à la page 33 et illustre le chapitre I, 30 sur le cirque et l'envoi de la « mappa » pour lancer les courses, la troisième, à la page 67, porte le titre de *Iconismus duplicis statuae tunicatae* et illustre un chapitre sur la tunique (II, 20), enfin la quatrième, portant le titre de *Iconismus apicis in lapide clivi Capitolini*, figure à la page 74 et illustre un chapitre sur les bonnets portés par les prêtres romains (II, 26). Notons également la présence de deux images sans titre, une dans le chapitre II, 26, mentionné ci-dessus, à la page 73 et une à la page 87 dans le chapitre II, 36 sur les orphelins nourris par l'État. Pour plus d'informations sur ces images, voir les notes accompagnant le chapitre sur les sources de Lipse et Rubens.

⁵⁰²GRUMMOND Nancy de, *op. cit.*, p. 80-81 : « I have gone into some details on Philip's orientation in order to provide a background against which to voice my suspicions that the chapters on clothing (9 out of 77) were actually not his main area of interest. The discussions of dress, which include the toga, hats, shoes, bracelets, and women's gowns, and the accompanying illustrations actually reflect more, I think, the interests of Peter Paul. ».

⁵⁰³*Ibid.*.

⁵⁰⁴« The illustrations are closely related to Philip's text and they picture details discussed by Philip, which suggests that the artist catered to his brother's request and provided him with specific drawings. » et, plus loin, « The extent of their collaboration is not exactly clear, but de Grummond assumed that the chapters on clothing

Au vu des différents points déjà relevés dans les chapitres précédents, il me semble que les *Electorum libri* de Philippe Rubens sont très proches des ouvrages antiquaires, que ce soit par leur genre littéraire ou la méthode philologique utilisée⁵⁰⁵. De plus, comme cela a été rappelé au début de ce chapitre, les vêtements antiques étaient un sujet d'étude assez fréquent et il n'était pas rare qu'ils figurent en petite quantité dans les ouvrages antiquaires, notamment à cause de la mode du format des miscellanées. Or, ce format particulier et les règles qui le régissent sont des éléments que N. de Grummond et M. Van der Meulen n'ont pas pris en compte. Par ailleurs, les points de contact entre les *Electorum libri* de Philippe Rubens et l'œuvre de Pierre-Paul Rubens relevés par Nancy de Grummond dans son article, par exemple les chaussures cloutées des soldats, bien qu'ils révèlent un lien entre les travaux des deux frères, ne me semblent pas, à eux seuls, être des arguments suffisants pour juger d'une influence de Pierre-Paul Rubens sur le choix des sujets de son frère, puisque notamment les clous dans les chaussures des soldats avaient déjà été étudiés à l'époque. En revanche, l'influence de Pierre-Paul Rubens sur l'ouvrage de son frère peut peut-être être perçue dans le chapitre sur le pli de la toge (I, 17). En effet, Philippe Rubens y met en avant l'importance des sources visuelles et s'appuie sur un dessin de Pierre-Paul pour commenter un texte de Quintilien. En faisant cela, il s'éloigne du modèle de base suivi dans ses autres chapitres et porte un regard sur le sujet qui est différent de celui du philologue. Le lien entre les travaux des deux hommes me semble donc indéniable. Cependant, je ne pense pas que les chapitres de ses *Electorum libri* portant sur l'habit antique reflètent plus les intérêts de Pierre-Paul Rubens que ceux de Philippe, mais plutôt que les deux frères, en se côtoyant à Rome ont pu partager leurs recherches respectives et s'entraider sur quelques points.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, on peut affirmer que les travaux de Lipse et Rubens sont parfaitement intégrés dans les études antiquaires de leur temps sur le vêtement antique. De plus, les deux hommes laissent entrevoir dans leurs textes leurs relations avec les recherches

very much reflect Peter Paul's interests. A cursory reading of the book shows that Philip was widely read and was very interested in ancient monuments [...]. He discussed his topics from a philologist's point of view and demonstrated his critical reading of ancient sources. On the other hand, because of his antiquarian interests, Peter Paul proved a worthy partner for his brother. During the fifteen months or so they spent together in Rome, they cooperated closely and benefited from a mutual exchange of ideas. » (VAN DER MEULEN Marjon, *op. cit.*, p. 113).

⁵⁰⁵Pour plus de détails, voir le chapitre sur la présentation et le discours de Lipse et Rubens.

antiquaires sur le vêtement, ainsi que des informations sur leur réseau personnel. En ce qui concerne leurs liens potentiels avec des artistes, mes recherches sur Lipse ne sont pas concluantes. En revanche, pour Rubens, il est évident que le lien avec son frère a été fort utile aux deux hommes, à Philippe dans la rédaction de ses *Electorum libri* et à Pierre-Paul dans sa peinture.

Chapitre IV : Rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur temps

Au fil de leurs exposés, Lipse et Rubens sont amenés à discuter de questions lexicales, utilisent des termes peu attestés ou d'autres dont les sens sont multiples. Il m'a paru intéressant d'examiner, sur quelques termes choisis, la position de Lipse et Rubens par rapport à la lexicographie de leur époque. Est-ce que leur utilisation de ces mots est basée sur le savoir courant de leur époque ? Vient-elle des dictionnaires ? Utilisent-ils les mêmes citations d'auteurs anciens ? Et, si oui, en font-ils la même interprétation ? Ou au contraire, ont-ils une position plus novatrice ?

Dans ce chapitre, je me suis donc penchée sur des adjectifs désignant des couleurs, des noms de vêtements et ainsi que sur des cas de traduction et d'interprétation du grec au latin. Lorsque cela était nécessaire, je me suis également arrêtée sur les problèmes de traduction (latin-français) et j'ai justifié mes choix de traduction.

Les termes étudiés sont présentés dans l'ordre alphabétique en commençant par les mots latins. Certains sont étudiés seuls et d'autres ont été étudiés par groupe, soit parce qu'ils étaient des synonymes, soit parce qu'ils se définissaient l'un par rapport à l'autre.

Pour chaque mot, j'ai commencé par faire le point sur ce que Lipse ou Rubens affirme, comment il comprend le mot, ce qu'il en donne comme synonymes, mais aussi sur les citations d'auteurs anciens utilisées. Pour ce faire j'ai repris des extraits de leurs textes, qui sont indiqués dans l'ordre du texte et ordonnés par des tirets. J'ai indiqué une référence à la fin de chaque extrait afin qu'ils puissent être retrouvés facilement dans mon corpus. Je n'ai cependant pas relevé toutes les occurrences des mots étudiés, me limitant aux passages importants pour le sens. Lorsque les deux antiquaires reprenaient des dérivés du mot original, si ces dérivés me semblaient utiles à ma réflexion, ils ont été repris dans mon analyse.

Ensuite, je me suis tournée vers ce que les dictionnaires de la Renaissance affirmaient. Pour ce faire, j'ai consulté deux dictionnaires de la Renaissance, plus anciens que les

ouvrages de Lipse et Rubens⁵⁰⁶, un dictionnaire latin-français et un dictionnaire latin-latin, à savoir le *Dictionarium latinogallicum* de Robert Estienne et le *Calepinus*, car il s'agit probablement des dictionnaires les plus importants de l'époque⁵⁰⁷. Notons tout de même que le *Calepinus*, bien que fondamentalement latin-latin, propose tout de même des équivalents du mot à définir dans d'autres langues anciennes et modernes.

Au fur et à mesure de mes recherches, il m'est apparu que le dictionnaire d'Estienne présentait des similitudes avec le *Calepinus* (principalement avec la partie française de ce dernier). Plusieurs éléments peuvent expliquer cela. Tout d'abord, Estienne a utilisé le *Calepinus* comme base lorsqu'il a écrit son *Latinae linguae thesaurus*, sur lequel il s'est basé pour le *Dictionarium latinogallicum*⁵⁰⁸. Cependant, les deux dictionnaires utilisaient les travaux de leurs contemporains⁵⁰⁹ et de plus, les deux éditions utilisées dans ce chapitre ne sont pas les premières éditions des deux ouvrages. Il s'agit là d'une question relativement complexe, à laquelle il ne convient pas de répondre ici. Il m'a néanmoins semblé nécessaire d'attirer l'attention sur ce point.

Pour les quelques occasions où un terme grec devait être analysé, j'ai choisi de consulter l'abrégé que Scapula⁵¹⁰ avait fait du *Thesaurus* d'Henri Estienne car, étant moins coûteux, il a davantage circulé que son modèle⁵¹¹.

J'ai établi pour chaque mot un tableau comparatif des définitions proposées dans les dictionnaires d'époque, accompagné d'un commentaire. Les lemmes y sont présentés selon l'ordre dans lequel ils figurent dans les ouvrages consultés. En effet, les dictionnaires de cette époque ordonnent leurs lemmes en regroupant les dérivés près de leur mot d'origine et ne respectent alors pas un ordre alphabétique strict. Le genre et le nombre ne seront pas repris car

⁵⁰⁶ A) *Dictionarium Latinogallicum*, *op. cit.*, passim.

B) *Ambrosii Calepini Dictionarium linguarum septem*, *op. cit.*, passim.

⁵⁰⁷ CONSIDINE John, « Encyclopaedias and dictionaries », dans Philip FORD, Jan BLOEMENDAL et Charles FANTAZZI ed., *Brill's encyclopaedia of the Neo-Latin world. Vol. I. Macropaedia*, Boston, Brill, 2014, p. 254 et 256 (The Renaissance society of America. Text and Studies series, 3) ; CONSIDINE John, *Dictionaries in early modern Europe. Lexicography and the making of Heritage*, Cambridge e. a., Cambridge University Press, 2008, p. 29 et 31.

⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 255.

⁵⁰⁹ CONSIDINE John, *Dictionaries in early modern Europe. Lexicography and the making of Heritage*, *op. cit.*, p. 30 et 51.

⁵¹⁰ SCAPULA Johannes, *Lexicon graecolatinum novum*, Bâle, Ex officina Heruagiana, 1580, passim.

⁵¹¹ CONSIDINE John, « Encyclopaedias and dictionaries », *op. cit.*, p. 256.

ils ne sont pas essentiels à notre réflexion et ne figurent pas systématiquement dans tous les ouvrages. J'ai organisé les définitions au moyen de numéros qui représentent les divisions de la définition dans les dictionnaires. Les noms d'auteurs repris dans les définitions sont indiqués en petites majuscules et les citations sont entre guillemets. Les données métatextuelles sont indiquées en italiques. Mes ajouts sont entre crochets droits.

Pour plus de clarté, les définitions des dictionnaires n'ont pas été entièrement reprises dans le tableau. Je n'ai notamment pas relevé les parties des définitions concernant des notions que Lipse et Rubens n'étudiaient pas : par exemple une partie de la définition de « candidus » contient des éléments moraux que Lipse n'aborde jamais, ils ne figurent donc pas dans ce chapitre. Lorsque certains termes ne figuraient pas dans certains des ouvrages consultés, cela est indiqué au début du commentaire qui accompagne le tableau.

Enfin, j'ai terminé chaque analyse par un point sur ce qu'affirment les dictionnaires modernes. Pour les mots latins, j'ai également utilisé un dictionnaire latin-français, le *Gaffiot*⁵¹², et un dictionnaire latin-latin, le *Thesaurus linguae latinae*⁵¹³, et pour le grec, j'ai consulté le *Bailly*⁵¹⁴.

Ce schéma d'analyse a été utilisé dans tous les cas, sauf celui de « ζῆλον ». En effet, ce mot a été sélectionné ici dans le contexte d'une traduction d'un extrait d'Hérodote. J'ai donc basé l'analyse de ce mot sur deux points : les différentes traductions du texte d'Hérodote et les dictionnaires.

⁵¹²GAFFIOT Félix, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, op. cit., passim. J'ai également utilisé une édition datant de 1934.

⁵¹³*Thesaurus Linguae Latinae*, Editus auctoritate et consilio Academiæ quinquæ Germanicarum, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1900-..., passim.

⁵¹⁴BAILLY A., *Dictionnaire grec-français*, nouvelle édition dirigée par Gérard GRÉCO, 2020, consulté à partir du lien suivant : <http://gerardgreco.free.fr/IMG/pdf/bailly-2020-hugo-chavez-20200718.pdf>, passim.

Albus – candidus

J'ai relevé ces deux mots car Lipse les utilise à la fois pour désigner deux réalités différentes et à la fois comme synonymes. J'aimerais voir si ce double usage d'« albus » et de « candidus » se retrouve ailleurs à la Renaissance ou si cet usage est propre à Lipse.

Lipse (1585)

- Romanis in vestitu placitum reperio colorem album, [...] sive potius agrestis illa et prima gens, spretis accersitis coloribus, lanae nativum retinuit, id est, album (I, 13, 2).
- Plautus *Casina* : *At candidatus cedit hic mastigia*, de Olympione, qui iam libertus. At liberti novi in toga apparebant, id est, communi civium veste (I, 13, 2).
- *Albentem amictum*, togam appellat virilem, ab eodem colore Graecis modo λευκήν, modo, ad discrimen praetextae, dictam ὀλολευκήν (I, 13, 2).
- Si togae vulgo albae, cur qui prensabant induebantur toga candida, ut hac quasi nota intellegi et excerni possent a reliqua plebe (I, 13, 3) ?
- Albi coloris togae vulgo fuisse, non candidi (I, 13, 3).
- Albus color nativus lanae est, candidus proprie splendens ille et qui est ab arte (I, 13, 3).
- Polybius λαμπράν dicere maluit petitorum togam quam λευκήν (I, 13, 3).
- Petitores cretam addebant in vestem ut candesceret, immo splenderet [...], dicti candidati (I, 13, 3).
- Romani, [...], saltem per dies festos in veste alba erant, non ergo cottidianas togas censendum candidas (I, 13, 4).
- Xiphilinus, die celebri Romae ob ingressum Teridatis : *Μάλιστα δὲ ἡ ἀγορὰ ἐπεπλήρωτο· τὸ μὲν γὰρ μέσον αὐτῆς ὁ δῆμος λευχειμονῶν καὶ δαφνηφορῶν κατὰ τέλη εἶχε, τὰ δ' ἄλλα οἱ στρατιῶται λαμπρῶς ὀπλισμένοι*. Id est, populus albus et laureatus (I, 13, 4).
- Alba igitur toga, et ea quamdiu in communi usu, discrimen nullum inter cives fuit a colore vestis, nisi quod divites munduli, elegantes, semper in toga sua a fullone nivea ; vulgus fere sordidiores essent et togis magis pallentibus ac, ut proprie dicam, obsoletis (I, 13, 8).

- Hinc discrimen natum inter cives, ignotum saeculo priori, ut alii candidati dicerentur, pullati alii. Candidati, non ii qui peterent (ut olim), sed honestioris ordinis cives ; pullati, infima plebs sive vulgus, a colore scilicet vestium quibus utrique utebantur (I, 13, 13).

Pour les extraits repris ici, les sources anciennes sont : Plaute, (*Cas.*, 446), Stace (*S.*, V, II, 67), Polybe (*Histoires*, X, 4,8-5,1) et Jean Xiphilin (*Epitomé de l'Histoire Romaine de Dion Cassius*, 174).

On peut observer au fil du chapitre que le sens d'« albus » et de « candidus » balance entre un usage au sens large où ils sont utilisés comme synonymes et un usage au sens étroit où ils sont opposés.

Lorsque Lipse commence à expliquer que les habits romains sont blancs, il utilise le terme « albus » mais, parmi ses exemples, certains comportent les mots « candidus » ou « candidatus » (par exemple l'extrait de Plaute visible ci-dessus). Ensuite, Lipse crée une distinction entre les deux termes en envisageant une première objection : si la toge est normalement « blanche » (« alba »), comment se fait-il que l'on puisse distinguer les hommes qui portent une toge « candida » ? Puis, il explique les différences entre ces deux termes : « albus » est la couleur la plus courante pour les toges et c'est la couleur naturelle de la laine tandis que « candidus » est une couleur plus brillante et artificielle. Il rapporte ensuite que Polybe utilise également deux mots différents pour ces deux réalités (« λευκήν » et « λαμπράν ») et explique que cette couleur artificielle vient de l'ajout de craie sur le tissu ; il donne enfin l'étymologie du mot « candidat ».

Cependant, lors du développement de la deuxième objection, on lit que les Romains portaient des toges blanches (« albae ») pendant les jours de fêtes mais que cela ne veut pas dire qu'ils portaient toujours des toges blanches (« candidae ») : dans ce passage, Lipse semble assimiler les deux termes. De plus, dans la suite du chapitre, Lipse paraît regrouper une nouvelle fois les deux termes, en expliquant que la différence entre le peuple et les citoyens de plus haut rang se fait par la propreté et la couleur de leur toge.

En ce qui concerne le grec, Lipse donne comme traduction d'« albus » « λευκός » ou « ὀλολευκός », il traduit « λευχειμονῶν » par « albatus » et donne « λαμπρός » comme équivalent grec de « candidus ».

Dictionnaires de la Renaissance

ESTIENNE (1546)	CALEPINUS (1579)
Albus, <i>adiectivum</i> : 1. Blanc.	Albus, -a, -um : 1. Nomen coloris notissimi, quod a candido ita differt, ut album pallori coniunctum sit [...] ; candidum vero splendori, [...] ut dicatur album quod natura ac candidum quod cura. 2. Λευκός. 3. <i>Gallice</i> blanc. 4. Albo opponitur atrum, candido nigrum.
Candidus, <i>adiectivum</i> : 1. Reluisant, resplendissant. 2. Blanc.	Candidatus : 1. Λευχείμων. 2. <i>Gallice</i> vêtu de blanc, blanchi. 3. Alba veste indutus. 4. Candidati dicebantur qui ad alicuius magistratus aut dignitatis petitionem aspirabant.
Candide, <i>adverbium</i> : 1. « Candide vestitus », PLAUT., nettement et proprement.	Candidus, -da, -dum : 1. Λευκός. 2. <i>Gallice</i> blanc, reluisant, resplendissant.

Candidatus : 1. PLAUT., vêtu de blanc. 2. <i>Candidati</i>, CIC., qui briguent quelque office ou état.	3. Proprie dicitur quod lucentem quandam habet albedinem. 4. Aliud est candidum esse, id est, quadam nitenti luce perfusum ; aliud album quod pallori constat esse vicinum. 5. Candidum proprie dicitur quod sit cura, album quod sit natura, et candido nigrum, albo vero fuscum opponitur.
--	--

Au niveau des sources, les deux dictionnaires ne semblent pas utiliser les mêmes citations que Lipse, à l'exception de la référence à Plaute faite par Estienne sous le mot « candidus » et qui fait probablement référence au vers de la *Casina*, que Lipse cite et qui est repris ci-dessus.

Les dictionnaires de la Renaissance présentent les mêmes éléments que Lipse. D'une part, ils traduisent « candidus » et « albus » de la même manière (« blanc ») et « candidus » est défini comme « alba veste indutus », mais de l'autre ils notent une différence entre les deux : l'aspect brillant de « candidus ». Le *Calepinus* note même le côté artificiel de cette couleur, par opposition au caractère naturel d'« albus », comme Lipse. Pour ce qui est de « candidus », les deux dictionnaires notent l'aspect littéral (« vêtu de blanc ») et le sens figuré (« homme qui brigue une magistrature »). Par ailleurs, on peut peut-être voir dans l'expression de Plaute « candide vestitus » rapportée chez Estienne un lien avec la réflexion de Lipse sur la différence entre les citoyens de différentes classes sociales sur base de la propreté de leur toge.

Si l'on regarde les équivalents grecs, on s'aperçoit que le *Calepinus* donne le même équivalent grec pour « albus » et « candidus », « λευκός ». De plus, le même dictionnaire donne « λευχείμεον » comme traduction de « candidus ». Or, chez Lipse, « λευχειμονῶν », un mot de la même racine, est traduit par « albus » et s'il donne comme traduction d'« albus » « λευκός » ou « ὀλολευκός », il ne nous donne qu'un équivalent grec de

« candidus » : « λαμπρός ». Lipse, au niveau du grec marque donc bien la différence entre ces deux termes, tandis que le *Calepinus* les rapproche sur ce point.

Lipse est en accord avec les dictionnaires de son époque et l'on retrouve dans les trois textes le double usage d'« albus » et « candidus ».

Dictionnaires actuels

<i>TLL</i> (1900-1912)	<i>GAFFIOT</i> (1934 et 2000)
Albus, -a, -um : 1. <i>Adiectivum</i>. 2. <i>Proprie</i> : 1. De animalibus et eis quae terra gignit, de hominibus (de membris, corporum partibus, aliis ad corpus pertinentibus rebus) 2. De rebus ad vitam et victum pertinentibus (de potu, cibo ; de supellectile, vestitu, operibus, armis). Candidatus, -i : 1. Candida veste indutus. 2. <i>Speciatim</i> : A) de eo qui petit munus publicum, inde translate de eo qui alias res petit eis que studet ; B) candidati in deorum cultu ; C) candidati militares. Candidus, -a, -um : 1. Idem quod micans, splendidus, lucidus.	Albus, -a, -um : 1. Blanc mat (opposé à <i>ater</i> ; <i>candidus</i> blanc éclatant opposé à <i>niger</i>). 2. Pâle, blême. 3. Clair. Candidatus : 1. Vêtu de blanc. 2. Candidat (vêtu d'une toge blanche), <i>en gén.</i> prétendant, aspirant à. Candidus : 1. Blanc éclatant, blanc éblouissant.

2. Coloris notionem habens albi et albidī.	
--	--

Le *TLL* ne donne pas de définition d'« albus » mais en liste uniquement les attestations. Le *Gaffiot* identifie les deux couleurs comme deux teintes de blanc différentes. Les deux ouvrages mettent en avant l'aspect brillant et blanc de « candidus ». On retrouve également le sens particulier de « candidat » pour « candidatus » dans les deux ouvrages.

Armilla, -ae et ses synonymes

J'ai relevé ce mot car Rubens en donne de nombreux synonymes et parmi ces synonymes, certains ont été assez difficiles à identifier. Il me paraissait donc intéressant de faire un examen de tous ces synonymes pour voir ce qui était communément admis pendant la Renaissance et ce qui est propre à Rubens.

Rubens (1608)

- *Armillas inter dona militaria legimus* (I, 38, 1).
- Festus : *Armillas ex auro quas viri militares ab Imperatoribus donati gerunt, dictas esse existimant, quod antiqui humeros cum brachiis armos vocabant. Unde arma ab his dependentia sunt vocata* (I, 38, 1).
- Festus galbeos siue calbeos eiusmodi armillas ostendit olim dictas. *Calbeos, inquit, armillas dicebant, quibus triumphantes utebantur et quibus ob virtutem milites donabantur. Facit huc quod ille idem : Galbeum ornamenti genus.* (I, 38, 1).
- Dionysius in eadem re : *Καὶ αὐτὴν ἔρως εἰσέρχεται τῶν ψαλίων, ἃ περὶ τοῖς ἀριστεροῖς βραχίουσιν ἐφόρουν*: *Atque ipsam (Tarpeiam) cupido subiit armillarum, quas circum brachia sinistra gerebant* (I, 38, 2).
- Athenaeus in reliquo Samiorum luxu, libro XII. *Ἐφόρουν χλιδόνας ἐπὶ τοῖς βραχίοσι* : *Ferebant armillas in brachiis* (I, 38, 3).
- Credo haec esse quae tribunis militum dari solebant, et *brachiales* appellabantur (I, 38, 3).
- Atque ut Latini *brachiales*, ita Graeci βραχιστήρας aut βραχιστήρια dicunt (I, 38, 4).
- Etiam in glossis priscis Latinam vocem expressam inuenias : *βραχιάλιον, veriola*. Corrigere : *viriola*. Ut in iisdem : *ψέλιον, viriola, armilla* (I, 38, 4).
- Isidorus libro XIX capite XXXI : *Dextras communes esse virorum ac feminarum, quia utriusque sexus dextrae sunt*. [...] *Amplius, dextral commune est virorum, quod res exigit et contextus* (I, 38, 4).
- *Dextralia* nominat Divus Gregorius (I, 38, 4).
- Quae ipsa *dextrocheria* dicta (I, 38, 5).
- Nec plura de armillis, nisi quod Festus Plautinum spinther huc trahit (I, 38, 8).

- Priscianus libro V : *Spinther quod ἀκρόχερον aut fibulam in humeris aut armillam significat* (I, 38, 8).

Rubens s'intéresse ici aux « armillae » qu'il observe dans le contexte de dons militaires. Étant donné que son texte est destiné à expliquer ce que sont les « armillae », je ne m'attarderai pas sur la définition de ce mot mais plutôt sur les synonymes que Rubens propose.

Les extraits d'auteurs anciens sélectionnés ci-dessus sont des citations de Festus (I ; III ; VII ; XVII), Denys d'Halicarnasse (*Ant. Rom.*, II, 38, 3), Athénée de Naucratis (XII, 525e), un glossaire gréco-latin, Isidore de Séville (*Orig.*, XIX, XXXI, 16), Grégoire le Grand (*Ep.*, III, 62, 46-47) et Priscien (*Gram.*, V, 15, 8).

Rubens utilise « armilla » pour traduire les « ψάλια » que mentionne Denys d'Halicarnasse et les « χλιδόνες » d'Athénée de Naucratis et établit une équivalence entre les « armillae » et de nombreux termes latins et grecs : les « galbei » ou « calbei », les « brachiales », les « βραχιστήρας » et les « βραχιστήρια », le « βραχιάλιον » ou la « viriola », le « ψέλιον », les « dextralia », le « spinther » et l'« ἀκρόχερον ».

Dictionnaires de la Renaissance

ESTIENNE (1546)	CALEPINUS (1579)
Armilla, armillae : 1. LIV., bracelet.	Armillae, -arum : 1. <i>Gallice</i> bracelets. 2. Sunt ornamenta in circulorum modum, quae viri militares ab imperatoribus donata, in sinistris brachiis gerere consueuerunt. 3. Haec Priscianus <i>brachalia</i> vocat ; quemadmodum Graeci <i>βραχιονιστήρας</i>. 4. Dicuntur autem armillae ab armis,

Brachiale, <i>substantivum</i> : 1. PLIN., ornement de bras, bracelet, mancheron.	quod antiqui humeros cum brachiis armos vocabant unde arma ab his dependentia armillae sunt vocata. 5. LIV., <i>Lib.</i> 1 : Additur fabulae quod Sabini aureas armillas magni ponderis brachio laevo gemmatosque magna specie annulos habuerunt. 6. Quod Gallice vulgo <i>blason</i>, Budaeus armillam vocat : unde armillati cursores quos postas dicimus : videlicet quia id insigne gerunt, quod potest armilla aut spinter dici. Brachiale : 1. Περιβραχιόνιον. 2. <i>Gallice</i> bracelets ou mancheron ornement de bras. 3. Dicitur nodus, quo manus cum brachio iungitur coarctaturque. 4. Vel sic brachialia, περιβραχιόνια, brachiorum ornamenta et tegumenta, sicut ventralia ventris, frontalia frontis, tibialia tibiarum. Calbei : 1. Autore Festo, dicebantur apud veteres armillae, quibus triumphantes utebantur, et milites ob virtutem donabantur.
---	---

Dextrocherium : 1. Muliebre brachiorum ornamentum. IULIUS CAPITOLINUS, un bracelet. Spinther, spintheris : 1. PLAUT., un bracelet de femme, ou boucle et agrafe.	Dextrale : 1. Ornamentum dextrae, commune viris et mulieribus, περιδέξιον. Dextrocherium : 1. <i>Gallice</i> bracelets d'or. 2. Muliebre brachiorum ornamentum, quod ex auro in annuli lati formam gemmis pretiosissimis integebatur. 3. Julius Capitolinus scribit Maximum pollice fuisse tam vasto, ut uxoris dextrocherio uteretur pro anulo. Galbeae, -arum : 1. Festo armillae sunt, quibus etiam triumphantes utebantur, atque adeo milites donabantur virtutis ergo. Galbeum : 1. Ornamenti muliebri genus. FESTUS. Spinter : 1. Armillae genus erat, teste Festo, quo mulieres utebantur in summo brachio sinistro. 2. βραχιονιστήρ.
--	--

	3. <i>Gallice</i> un bracelet, une boucle ou agrafe. 4. PLAUT., <i>Menaechmis</i> : « Iubeas spinter novum reconcinnarier ».
--	--

SCAPULA (1580)
Βραχιόνιον et βραχονιστήρ : 1. Ornamentum brachii. 2. Armilla. Χλιδῶνες, -οι : 1. Brachialia. 2. Monilia. 3. Sic dicta quoniam χλιδῶντες iis utuntur. 4. ATHEN. & DIODOR. I. 18. Ψάλιον, vel ψάλιον, <i>pro quo</i> & ψέλλιον, -ου τὸ : 1. Fraenum. 2. Quidam dicunt esse catenulam illam ferream equorum mentum substringentem. 3. Item ψάλια sive ψέλλια dicuntur torques, monilia, collaria. 4. Item armillae, brachialia. 5. Generaliter etiam quivis annuli sic vocantur.

Certains mots ne figurent pas dans ce tableau car Estienne ne définit pas « calbei », « dextralia », « galbeum » ainsi que « viriola » et le *Calepinus* ne définit pas « viriola ». Quant au *Lexicon graecolatinum novum* de Scapula, il ne donne pas de définition pour « ἀκρόχερον », « βραχιστήρ », « βραχιστήριον » et « βραχιάλιον ».

Les dictionnaires latins semblent utiliser les mêmes auteurs que Rubens : Tite Live et Festus pour « armilla », Capitolinus pour « dextrocherium », Plaute et Festus pour

« spinther » (Rubens y fait allusion mais ne le cite pas directement), Festus pour « calbei », « galbeae » et « galbeum ». Scapula mentionne Athénée de Naucratis pour « χλιδῶνες ». Les citations de Festus sont souvent les mêmes que celles reprises par Rubens, mais ceci est plus difficile à estimer pour les auteurs dont le texte comporte parfois plusieurs attestations du terme, c'est le cas de Tite Live et Athénée de Naucratis.

Dans les deux dictionnaires latins cités dans le tableau, la définition d'« armilla » comme un bijou et plus précisément un bracelet corrobore celle que Rubens donne dans son chapitre. Le *Calepinus* appuie le fait que ce sont des décorations militaires.

Le mot « brachiale » est attesté chez Estienne et dans le *Calepinus* avec un sens proche de celui d'« armilla », mais il n'est jamais fait mention du cadre militaire.

Le *Calepinus* définit « calbei » et « galbeae » comme étant des synonymes d'« armilla » et rappelle la citation de Festus. Toutefois, le genre et le nombre de ces deux mots ne semble pas être stables et ces termes sont utilisés à différents genres et à différents nombres.

En ce qui concerne les « dextralia » et les « dextrocheria », le dictionnaire d'Estienne ne mentionne que les « dextrocheria » et les classe plutôt parmi les ornements féminins. Le *Calepinus* mentionne « dextrale » et, comme la citation d'Isidore rapportée par Rubens, indique qu'il s'agit là d'un bijou porté à la fois par les hommes et par les femmes. Y figurent aussi les « dextrocheria » qui sont pour leur part identifiés comme des ornements féminins.

Ensuite, Rubens mentionne « spinther », un mot trouvé chez Plaute. Les deux dictionnaires de la Renaissance abondent dans ce sens et lient ce mot au vocabulaire de Plaute. Ils notent que c'est typiquement un bijou de femme.

Le dernier synonyme proposé par Rubens est « viriola », mais ce mot ne se trouve dans aucun des deux dictionnaires latins.

Deux équivalents grecs de « armilla » se retrouvent chez Scapula : « χλιδῶνες » et « ψάλιον »/« ψέλλιον ». Scapula et le *Calepinus* donnent d'autres mots grecs que l'on ne

retrouve pas chez Rubens : « βραχονιστήρ », « βραχιόνιον », « περιβραχιόνιον » et « περιδέξιον ».

Dans ce cas-ci, les dictionnaires donnent en général plus de détails et d'informations dans leurs définitions que Rubens qui accumule plutôt les attestations et fait des liens entre différents objets qui sont proches. Cependant, pour le latin du moins, on trouve plus de termes listés chez Rubens que dans les dictionnaires.

Le cas du grec est un peu plus complexe. Parmi les synonymes grecs que l'on trouve dans le texte de Rubens, deux types de mots peuvent être distingués. D'une part, trois mots sont clairement identifiables et ont une signification qui n'a pas beaucoup évolué : « χλιδόνας », qui est probablement une coquille dans l'édition des *Electorum libri* de Rubens pour « χλιδωνας » et que l'on retrouve au pluriel dans le *Lexicon graecolatinum novum* ainsi que « ψαλίον » et « ψέλιον » qui sont repris sous le même mot dans le *Lexicon graecolatinum novum*. D'autre part, certains mots ne sont pas repris en tant que tels dans les dictionnaires mais sont très proches d'autres mots ayant un sens approchant. Ainsi, « βραχιάλιον » ressemble à la fois phonétiquement et sémantiquement à « βραχιόνιον » (chez Scapula), « βραχιστήρ » et « βραχιστήριον » à « βραχονιστήρ » (Scapula). On peut peut-être penser que les nombreuses variantes s'expliquent par une tradition manuscrite complexe. Notons également le cas d'« ἀκρόχερον » qui ne semble pas être repris par Scapula.

En définitive, la majorité des mots détaillés ci-dessus ne se retrouve pas à l'identique chez Rubens et dans les dictionnaires de son époque : que ce soient des mots ayant un nombre, un genre ou une orthographe variables, d'autres n'étant pas repris par tous les dictionnaires ou encore des termes qui ne sont pas attestés mais phonétiquement proches de mots qui le sont. Ces difficultés peuvent probablement être attribuées à la rareté des mots concernés, ceux-ci étant très peu attestés.

<i>TLL</i> (1900-1934)	<i>GAFFIOT</i> (1934)
Armilla, -ae : 1. Derivaturn videtur esse ab <i>armus</i>. 2. Ornamentum : A) mulierum, virorum, effeminatorum, externorum, Sabinorum ; B) ornamentum quo milites donabantur Romani (aureae, argenteae) ; C) bestiarum ornamentum vel vinculum. 3. In sermone opificum annuli in machinarum partibus versabilibus adhibiti. 4. <i>Synonyma</i> : circulus, brachialia, brachionarium, dextralia, περιδέξια, dextrocherium, periscelis, tibiarn, spinter, spatium, viriolae, calbei. Brachiale, -is : 1. Cf. βραχιάλιον. Dextrale, -is : 1. <i>Semper usurpatur forma plur. -ia.</i> 2. <i>Idem quod armilla</i> (in dextro brachio gesta). Dextrocherium, -i : 1. Cf. dextrale.	Armilla, -ae : 1. Bracelet. 2. Anneau de fer. Brachiale, -is : 1. Bracelet. Dextrale, -is : 1. Bracelet. Dextrocherium, -ii : 1. Bracelet.

Galbei, -orum <i>vel</i> -ae, -arum : 1. <i>Fort. galbeum n..</i> 2. <i>C pro g videtur esse scriptio prisca.</i> 3. <i>Idem quod armilla.</i> Galbeus, -um : 1. <i>V. galbeae.</i>	Galbei, -orum : 1. Bracelet (= armilla). Spinther (-ter), -eris : 1. Spinthère, bracelet que les femmes portaient en haut du bras gauche. Viriola, -ae : Sorte de bracelet d'homme.
---	---

<i>BAILLY (2020)</i>
Ἀκροχέριον, -ου, τὸ : 1. Agrafe sur l'épaule, bracelet. Βραχίριον, -ου, τὸ : 1. Bracelet (<i>Cf lat. brachiale</i>). Βραχιόλιον, -ου, τὸ : 1. Bracelet. 2. Anneau. Βραχιονιστήρ, -ῆρος, ὁ : 1. Bracelet.

Χλιδών, -ῶνος, ὁ :

1. Parure.
2. Collier ou bracelet.
3. Harnais somptueux.

Ψάλιον, -ου, τὸ :

1. Gourmette du frein, *d'ou* frein, mors.
2. *P. ext.* chaîne, lien.

Ψέλιον, *mieux que* ψέλλιον, -ου, τὸ :

1. Anneau pour parure.
2. Anneau pour les bras, bracelet.

Anneau pour les jambes.

Avant tout, il faut préciser que certains mots sont absents de ce tableau car le *Gaffiot* ne définit pas « calbeum » et le *Thesaurus* n'est pour l'instant édité que jusqu'à la lettre « P », il nous a donc été impossible de consulter les définitions des mots « spinther » et « viriola ». Quant au *Bailly*, il ne définit pas « βραχιστήρ » ou « βραχιστήριον ».

Encore une fois, dans tous les dictionnaires cités dans le tableau, la définition d'« armilla » comme un bijou et plus précisément un bracelet corrobore celle que Rubens donne dans son chapitre (extraits non cités dans le tableau). Le *TLL* fait le lien avec le milieu militaire et précise, comme Rubens, que les « armillae » étaient faites d'or ou d'argent.

On retrouve tous les équivalents latins d'« armilla » donnés par Rubens dans les dictionnaires modernes.

Pour le grec, on remarque la même situation que dans les dictionnaires de la Renaissance. En effet, parmi les synonymes grecs que l'on trouve dans le texte de Rubens, si on reprend la division faite plus haut, on retrouve : d'une part, « χλιδόνας », qui est

probablement une coquille de l'édition des *Electorum libri* de Rubens pour « χλίδωνας », au singulier dans le *Bailly* ainsi que « ψάλιον » et « ψέλιον » qui sont repris séparément dans le *Bailly* où ils ont des sens plus limités, et d'autre part, « ἀκρόχερον » qui ressemble à la fois phonétiquement et sémantiquement à « ἀκροχέριον », « βραχιάλιον » à « βραχιόλιον » et « βραχιάριον », « βραχιστήρ » et « βραχιστήριον » à « βραχονιστήρ ».

Bardocucullus – cucullus

J'ai relevé ces deux mots car le texte de Lipse ne donne pas beaucoup d'information sur ces deux vêtements et ne les différencie pas clairement. Leur usage quasi synonymique est-il courant ? Ou s'agit-il de deux vêtements bien différents ?

Lipse (1585)

- At vilioribus per illam aetatem frequens usus cuculli (I, 25, 5).
- Martialis : *Pullo Maevius alget in cucullo* (I, 25, 5).
- Lampridius in Elagabalo : *Tectus cucullione mulionico, ne agnosceretur* (I, 25, 5).
- Capitolinus in Vero : *In tantum vitiorum Caianorum et Neronianorum fuisse aemulum, ut vagaretur nocte per tabernas ac lupanaria, oblecto capite cucullione vulgari viatorio* (I, 25, 5).
- Nec dissimile quod bardocucullum Martialis appellat : *Gallia Santonico vestit te bardocucullo. Cercopithecorum paenula nuper erat. Et alibi : urbica Lingonicus Tyrianthina bardocucullus* (I, 25, 5).

Ici Lipse utilise comme sources antiques trois extraits de Martial (X, LXXVI, 8 ; XIV, CXXIII ; I, LIII, 5) et deux de l'*Histoire Auguste* (LAMP., *Hel.*, XXXII, 9 et CAPIT., *Ver.*, IV, 6).

Lipse explique que le « cucullus » est un vêtement qui couvre la tête souvent réservé aux esclaves les plus modestes. Les deux extraits de l'*Histoire Auguste* montrent le « cucullus » porté par des empereurs, mais dans un contexte assez négatif : l'un porte ce vêtement pour ne pas être reconnu et l'autre pour aller en toute discrétion dans des tavernes et des lupanars. Lipse rapproche cet habit du « bardocucullus » mentionné par Martial.

ESTIENNE (1546)	CALEPINUS (1579)
Bardocucullus : - MARTIAL, un manteau qui a un coqueluchon comme une cape de biar. Cucullus : - JUVÉNAL, le coqueluchon d'une cape et la cape que les femmes portent sur leur tête pour la pluie. Sagum : « Saga cuculla ». COLUMELLE, des sayes qui ont des coqueluchons par derrière.	Bardocucullus : - Genus vestis omni tempore commodae, cum qua etiam cubare soliti erant imbrium tempore in castris milites, et in agris rustici. - MARTIAL. « Gallia Santonico vestit te bardocucullo, Cercopithecorum paenula nuper erat ». - Sunt qui dicant bardocucullum esse tegmen capitis viliosum, cuius usus translatus sit a populis Galliae, qui dicuntur bardi. Cucullus, <i>gemino ll</i> : - Genus vestis est. - JUVENAL., <i>Satyra</i> 6. « Sumere nocturnos meretrix Augusta cucullos ». <i>Gallice</i> coqueluchon ou une cape que les femmes portent pour se couvrir durant la pluie. - Sunt qui accipiant pro nautico aut rustico tegmine, ad arcendas plovias.

Les deux dictionnaires de la Renaissance, comme Lipse, citent Martial comme source pour le « bardocucullus ». Cependant, ils utilisent aussi d'autres sources, comme, pour le « cucullus », Juvénal (VI, 116).

Selon eux, le « bardocucullus » est un vêtement qui peut couvrir la tête. Le *Calepinus* ajoute que les militaires et les campagnards l'utilisent en temps de pluie et rapporte que certains considèrent qu'il s'agit d'un vêtement porté par les plus humbles. Ceci peut être rapproché de ce qui dit Lipse qui souligne que c'était un vêtement porté par les esclaves de basse condition.

Quant au « cucullus », les éléments qui ressortent sont : le fait qu'il s'agisse d'un vêtement à capuchon ou d'un vêtement de femme, qu'elles utilisent pour se protéger de la pluie. Le *Calepinus* rajoute qu'il était porté par les marins et les paysans. Dans le dictionnaire d'Estienne, l'usage de « cucullus » dans « saga cuculla » laisse à penser que le « cucullus » ne désigne qu'un capuchon.

Dans ce cas, les dictionnaires donnent plus de détails sur les deux mots que Lipse mais leurs définitions comportent malgré tout des éléments qui font écho à son texte.

Dictionnaires actuels

<i>TLL</i> (1900-1909)	<i>GAFFIOT</i> (1934)
Bardocucullus, -i : 1. A Gallis tractum esse videtur (<i>cf. bardus et cucullus</i>). Cucullus, -i : 1. Idem quod velamentum vel tegmentum capitis. 2. Vestimentum monachorum.	Bardocucullus, -i : 1. Sorte de manteau d'étoffe grossière avec un capuchon, cape. Cucullus, -i : 1. Cape, capuchon.

Avant de commencer à commenter ces définitions, précisons que le Thesaurus ne donne pas une définition précise de « bardocucullus » mais ses occurrences, que nous n'avons pas reprises ici.

Le « cucullus » semble, dans les dictionnaires modernes, avoir deux sens : soit un simple capuchon ou du moins un vêtement couvrant la tête, soit une cape.

Le fait qu'il était courant que les esclaves de basse condition portent un « cucullus » ou un « bardocucullus » peut se retrouver dans la remarque du *Gaffiot* sur l'étoffe grossière du « bardocucullus ».

Dans notre traduction, nous avons choisi de traduire « cucullus » par « capuchon » et « bardocucullus » par « manteau à capuchon » afin de différencier les deux mots tout en utilisant des termes proches et ainsi garder la similarité phonétique et sémantique que ces deux mots ont en latin.

Galbanus, -a, -um

Ce mot figure ici car, à la fois dans les sources de la Renaissance et les sources modernes, on retrouve la leçon « galbinus » et les sources qui mentionnent l'adjectif « galbanus » ne semblent pas le définir de la même manière que Lipse.

Lipse (1585)

- Male ergo in Vopisci Aureliano calcei albi damnantur ut parum viriles : *Calceos mulleos et cereos et albos et ederacios viris omnibus tulit, mulieribus reliquit. Et censeam scribendum et cereos et galbos* (I, 13, 17).
- [Galbei calbei et quis ille color] Galbus color in veteri glossario *χλωρὸς* id est herbacei coloris, qui idem galbeus et galbanus. Et is sane color femineus. Juvenalis : *Caerulea indutus scutulata, aut galbana rasa* (I, 13, 18).
- Martialis : [...] *galbanos habet mores* (I, 13, 18).
- Eundem colorem intellegi credo Martialis versu: *Herbarum fueras indutus, Basse, colores* (I, 13, 18).

Ici, Lipse utilise quatre sources antiques : Vopiscus (*Aur.*, XLIX, 7), Juvénal (II, 97), Martial (I, XCVI, 9 et V, XXIII, 1) et un vieux glossaire latino-grec. Il commence par corriger le texte de Vopiscus et y lit le mot « galbos ». Puis, il affirme que le sens du mot « galbus » est à rapprocher de l'adjectif grec « *χλωρὸς* » qui décrit la couleur de l'herbe, sur base de quoi il interprète le « *herbarum colores* » de Martial, et précise que cette couleur a une connotation féminine, avec une citation de Juvénal à l'appui. Il établit une équivalence entre les adjectifs « galbus », « galbeus » ou « calbeus » et « galbanus ».

ESTIENNE (1546)	CALEPINUS (1579)
Galbanus, -i, <i>vel</i> galbanum, -i : 1. PLIN., du galbanon, espèce de gomme. 2. « Galbanum ». JUVENALIS, une sorte d’habit blanc duquel usent les gens délicats. Galbanatus : 1. <i>Nomen simile participio formavit Martialis</i>, vêtu de tel habillement.	Galbeae, -arum : 1. A colore nomen habentes [armillae], nam galbus in <i>Latinograeco Lexico</i> explicatur χλωρός, id est viridis, pallidus, flavus : hinc galbula avis, quae huius coloris erat ; vide et galbanus colore, et galbinus, ut apud Juvenalem « et galbana rasa ». Galbanum, -ni : 1. Succus est sive lachryma ferulae in Syria. 2. Χαλβάνων. 3. <i>Gallice</i> une espèce de gomme appelée galbanon. 4. Est etiam hoc nomine genus vestimenti delicorum, a colore albo, ac sublucido, quod nullos habet pilos. 5. <i>Gallice</i> une sorte de vêtement blanc duquel usent les gens délicats. 6. JUVEN. <i>Satyr.</i> 2, « caerulea indutus scurulata et galbana rasa ». Galbanatus : 1. <i>Gallice</i> vêtu d’un tel habit. 2. <i>Nomen simile participio formavit Martialis</i>, quod est galbano indutum,

Galbaneus, <i>adiectivum</i> : 1. VIRG., de galbanon. Galbinus, <i>adiectivum</i> : 1. MARTIALIS, efféminé et trop délicat.	accipitur pro homine molli et effoeminato. Galbaneus, -a, -um. adiect. : 1. <i>Gallice</i> de galbanon. Galbinus, -a, -um : 1. Mollis et lascivus. 2. <i>Gallice</i> mol, lascif. 3. « Galbinos habet mores ». 4. Tunica quoque galbina a colore dicta est : FLAVIUS VOPISCUS in <i>Aurel.</i>, « Inter haec fuit Tetricus chlamyde coccea, tunica galbina », <i>quamquam in hoc Vopisco loco malim legere tunica gabina.</i>
---	--

Avant de commencer à commenter ces définitions, précisons que tous les mots proposés par Lipse ne se retrouvent pas dans chaque dictionnaire. Ainsi, le dictionnaire d’Estienne ne définit pas « galbeus » ou « calbeus » et le *Calepinus* ne définit pas « calbeus ».

Comme sources antiques, pour les notions qui nous occupent, les dictionnaires anciens citent le même passage de Juvénal que Lipse, mais ils le lient au nom « galbanum » et non à l’adjectif « galbanus ». Les deux ouvrages utilisent une citation de Martial (III, LXXXII, 5), que Lipse n’a pas utilisée, pour l’adjectif « galbanatus ». On retrouve un extrait de Martial cité par Lipse (I, XCVI, 9) mais on trouve la leçon « galbinos » dans les dictionnaires (et non « galbanos »). Enfin, le *Calepinus* utilise le même glossaire latino-grec que Lipse.

Le nom « galbanus » ou « galbanum » renvoie à la fois à une gomme végétale et à un vêtement porté par les délicats de couleur blanche chez Estienne et « albus ac sublucidus » dans le *Calepinus*. Il s’agit là du nom. Pour les adjectifs dérivés, on peut voir chez Estienne

« galbanatus », lié au sens second de vêtement, « galbaneus » lié au sens premier de gomme végétale et « galbinus » lié à l'idée de mollesse efféminée. On retrouve également ces trois adjectifs dans le *Calepinus* avec comme seule différence que « galbinus » est associé à une notion de couleur (point 4 de la définition).

Le *Calepinus* rajoute une entrée, « galbeae », dont je n'ai repris ici que le deuxième point de la définition (son premier sens est bracelet (« armilla »)). Sous ce mot, on retrouve les mots « galbus » et « galbanus » mentionnés par Lipse. Ces adjectifs, ainsi que l'adjectif « galbinus », sont associés à une couleur verte, pâle, jaune (« flavus »), équivalente au grec « χλωρός »⁵¹⁵. Cette couleur aurait servi à nommer les « galbeae » et un oiseau, « galbula ». Notons également que l'extrait de Juvénal comprenant l'expression « galbana rasa » se trouve également dans cette définition. En revanche, même si l'adjectif « galbinus » figure dans cette définition, ce sens n'est pas repris dans les définitions du lemme « galbinus ».

Il semble donc y avoir une certaine confusion autour de ces termes. Les mots que cite Lipse ne sont mentionnés que dans le *Calepinus* et n'ont pas leurs propres définitions. L'interprétation de Lipse et sa liste de synonymes me semble venir de ses sources, puisqu'il se base sur le glossaire latino-grec, l'extrait de Juvénal (« galbana rasa ») et celui de Martial qu'il lit « galbanos habet mores » et non « galbinos » comme les deux dictionnaires.

Dictionnaires actuels

<i>TLL</i> (1925-1934)	<i>GAFFIOT</i> (1934)
Galbanum, -i : 1. Idem quod χαλβάνη, resina sive sucus herbae cuiusdam et herba ipsa.	Galbanum, -i : 1. Galbanum, suc que l'on tire d'une plante ombellifère de Syrie. Galbanus, -i : 1. C. Galbanum.

⁵¹⁵Défini comme « uirenti gramini similis, herbaceus, uiridis » dans le *Lexicon* de Scapula. Notons donc que le mot grec n'a pas la même connotation que certains de ses équivalents latins.

Galbinus, -a, -um : 1. Idem quod <i>χλωρός</i>, adiectivum colorem inter flavum et viride significans. 2. MARTIAL., « galbinos mores ». Galbus, -i : 1. <i>Gloss.</i> : galvus : <i>χλωροστρουθιον</i> (vel <i>χλωρός</i>).	Galbinum, -i : 1. Tissu vert pâle (à l'usage des femmes et des hommes efféminés). Galbinus, -a, um : 1. D'un vert pâle ou jaune. 2. <i>fig.</i> mou, efféminé. Galbus, -a, -um : 1. De couleur vert pâle, jaune.
--	--

Encore une fois, les mots proposés par Lipse ne se retrouvent pas tous dans chaque dictionnaire, le *Gaffiot* ne définit pas « calbeus » et définit « galbeus » uniquement comme un bracelet ou, au singulier, une bandelette de laine, le *TLL* ne définit pas « calbeus » et ne définit « galbeus » que comme un bracelet.

Dans les dictionnaires actuels, les noms « galbanum » et « galbanus » sont également définis comme une résine végétale. Pour l'adjectif « galbinus » et le nom « galbinum » on retrouve la notion de mollesse. En revanche, ces deux mots, ainsi que le mot « galbus » sont liés au vert ou au jaune, il n'est plus question de blanc. L'adjectif « galbanus » n'est pas repris et semble avoir été assimilé à l'adjectif « galbinus ». Notons également que le *TLL* lie « galbinus » et « galbus » au grec « *χλωρός* »⁵¹⁶.

⁵¹⁶Dont la définition moderne n'a pas beaucoup changé, on trouve « d'un vert tendre comme les jeunes pousses ; d'un vert clair, pâle ou jaunâtre » dans le *Bailly*.

Pullus, -a, -um

J'ai relevé ce mot car il m'a été difficile de le traduire précisément en français. Les dictionnaires et les traductions modernes donnent plusieurs possibilités. Il m'a donc semblé intéressant de vérifier si ce terme regroupait déjà plusieurs réalités et connotations pendant la Renaissance et comment Lipse se positionnait par rapport à cela.

Lipse (1585)

- Sed et viri illustres ac nobiles rei facti, per dies iudicii sumebant hanc togam sordidam, posita nivea, ut miserabiliores essent in veste plebeia. Itaque rei in sordibus esse dicuntur, aut sordidati ; non pullati, ne quis erret, qui color tantum funebris (I, 13, 8).
- Vulgus, sprete ea [toga], abiit ad paenulas, lacernas aut tunicas solas, easque coloris pulli (I, 13, 9).
- [...] Simile in paenulis, quae vulgo item pullae ; purpureae tamen quaedam lautiorum. Cassius libro LVII de Tiberio : *Καὶ ἐπειδὴ γε πολλῇ ἐσθῆτι ἀλουργεῖ καὶ ἄνδρες συχνοὶ, καίπερ ἀπαγορευθὲν πρότερον, ἐχρῶντο, διεμέμψατο μὲν οὐδένα, οὐδὲ ἐζημίωσεν, ὕετοῦ δὲ ἐν πανηγύρει τινὶ γενομένου φαιὰν μανδύην ἐπενέδν· κάκ τούτου οὐκέτ' οὐδεὶς αὐτῶν ἄλλοῖον ἔσθημα λαβεῖν ἐτόλμησε* (I, 13, 12).
- [...] pullae plebeiae omnes vestes. [...] Hinc pulla paupertas Calpurnio dicta (I, 13, 13).
- Hinc pullati Suetonio in Augusto capite XLVIII : *Sanxit ne quis pullatorum media cavea sederet* (I, 13, 13).
- Candidati, non ii qui peterent (ut olim), sed honestioris ordinis cives ; pullati, infima plebs sive vulgus, a colore scilicet vestium quibus utrique utebantur (I, 13, 13).
- Quintilianus libro XI : *Collidere manus, terrae pedem incutere, femur, pectus, frontem caedere, mire ad pullatum circulum facit*. Idem libro VI : *Imperitis ac saepe pullatae turbae relinquunt*. Pullati ubique vulgus (I, 13, 13).
- [...] *vulgus autem tam candidatos, quam coloratos voco* [...]. Coloratos vocat pullatos [Seneca] (I, 13, 14).
- Nam viles servorum omnes pulli. Martialis : *Lana quidem tristis, sed tonsis apta ministris* (I, 25, 6).

Les sources antiques reprises ci-dessus sont : Dion Cassius (*Histoire Romaine*, LVII, 13, 5), Calpurnius Siculus (VII, 79-82), Suétone (*Aug.*, XLIV, 3), Quintilien (II, 12, 10 ; VI, 4, 6), Sénèque (*Vit.*, II, 2 ; le passage cité est une correction de Lipse) et Martial (XIV, CLVII).

Lipse mentionne d'abord les « pullati » en les différenciant des « sordidati » et explique que la couleur « pullus » représente le deuil tandis que le vêtement « sordidus » est l'apanage des plus humbles (« veste plebeia »). Cependant, par la suite, on lit à plusieurs reprises que la couleur « pullus » est celle portée par le peuple et les esclaves, en un mot les plus humbles. Lipse l'oppose à la fois à des couleurs plus « originales » comme la pourpre ou encore aux toges très blanches de citoyens de hauts rangs, il corrige à cet effet un extrait de Sénèque (*Vit.*, II, 2) dans lequel, après correction, les « coloratos » sont opposés aux « candidatos ». Le terme « pullus » a donc été rapproché du concept de pauvreté et le dérivé « pullati » est parfois utilisé comme synonyme de « vulgus ».

Dans son chapitre sur les vêtements des esclaves, Lipse fait un lien qui rappelle la première notion qu'il avait évoquée pour la couleur « pullus », le deuil. En effet, il rapproche une affirmation que les esclaves portent des vêtements « pulli » et une citation de Martial (XIV, CLVIII) qui qualifie la laine que portent des serviteurs de « tristis ».

Chez Lipse, le terme « pullus » me semble donc recouvrir plusieurs notions (la couleur du deuil, la couleur des vêtements des plus humbles) et son dérivé « pullatus » est considéré comme un moyen de désigner les personnes en deuil ou pauvres. La connotation sur laquelle il insiste le plus dans son chapitre XIII est celle qui lie « pullus » à la pauvreté.

Dictionnaires de la Renaissance

ESTIENNE (1546)	CALEPINUS (1579)
Pullus, <i>adiectivum</i> : 1. VIRGIL., noir. 2. « Pulla vestis ». CIC.	Pullus, -a, -um : 1. Fuscus, in nigrum vergens. 2. Cuiusmodi est color terrae, qui et Baeticus dicitur, sive Hispanus.

Pullatus, <i>adiect.</i> : 1. CIC., vêtu de robe de deuil. 2. « Pullata turba ». QUINTIL., commun peuple et ignorant, commun populaire. 3. « Circulus pullatus ». QUINTILIANUS, assemblée de gens vulgaires et ignorants. 4. « Pullatus ». SUETON., mal habillé ou vêtu de noir.	3. Φαιός. 4. <i>Gallice</i> noir, gris enfumé. 5. Hoc colore olim in luctu utebantur. Pullatus : 1. Pulla veste indutus. 2. Hoc est lugubrem habitum ferens ex parentum morte, vel alia quavis ratione. 3. Qui et atratus dicitur. 4. Μελανείμων. 5. <i>Gallice</i> vêtu de noir. 6. Quandoque pullatus accipitur pro villiori persona sive rudi et imperita. 7. SUETON. in <i>Aug.</i> : « Militem secrevit a populo, multis ex plebe proprios ordines assignavit, praetextatis cuneum suum et proximum paedagogis : sanxitque ne quis pullatorum media cavea sederet ». 8. QUINTIL. <i>Lib. 2 cap 13</i> : « Iam collidere manus, terrae pedem incutere, femur, pectus, frontem caedere, mire ad pullatum circulum facit », <i>hoc est, ad cumulum rudium atque imperitorum hominum.</i>
--	--

Le passage de Suétone (*Aug.*, XLIV, 3) et celui de Quintilien (II, 12, 10) reviennent dans les dictionnaires. Seul Estienne utilise le deuxième extrait de Quintilien (VI, 4, 6).

On retrouve les connotations que Lipse lie à « pullus » et « pullatus » dans les dictionnaires de la Renaissance à savoir le deuil et la pauvreté. Les deux dictionnaires

insistent en outre sur le côté « ignorant » du peuple. Ils identifient cette couleur comme noir, gris enfumé ou « fuscus in nigrum vergens ».

Le *Calepinus* donne « φαῖός » comme synonyme grec de « pullus », or on peut peut-être retrouver cela chez Lipse qui fait intervenir un extrait de Dion Cassius dans lequel l'empereur Tibère porte un vêtement décrit comme « φαῖόν » dans le cadre d'une discussion sur l'usage de vêtements sombres contre celui de vêtements de pourpre.

La traduction de « pullatus » par « mal habillé » chez Estienne peut peut-être rappeler la confusion entre « sordidus » et « pullatus » que l'on retrouve chez Lipse (il qualifie la « toga sordida » de « vestis plebeia »).

En somme, les informations que Lipse donne sur « pullus » et « pullatus » et les citations qu'il utilise sont tout à fait en accord avec ce que l'on lit dans les dictionnaires de l'époque.

Dictionnaires actuels

<i>TLL</i> (1995-2005)	<i>GAFFIOT</i> (1934)
Pullatus, -a, -um : - Idem quod veste pulla indutus. - Funebri, lugubri : A) <i>proprie</i> : de hominibus lugentibus. - Vili, sine ornatu. - Idem quod colore pullo obductus. Pullus, -a, -um: - Idem quod colore obscuro praeditus; c. ater, fuscus, niger; opp. albus, candidus. - De vestibus sim. : A) pretium,	Pullatus, -a, -um : - Vêtu de deuil. - Vêtu d'une toge brune = de bas étage. <i>D'où pullati, orum m.</i> : populace, lie du peuple. Pullus, -a, -um : - Noir, brun, sombre. « Pulla toga », Cic. <i>Vat.</i> 30, toge sombre, de deuil. « Tunica pulla », Cic., <i>Verr.</i> 4, 54,

qualitas (a. pulchritudo, splendor, b. vilitas (<i>sc.</i> de vestibus pauperum, quae ornatu carent, sordidae sunt)) ; B) significatio (a. mala, sinistra, ingrata (luctum, dolorem, omen infaustum), b. noctem, tenebras).	tunique sombre des petites gens = vêtement négligé.
---	--

Les dictionnaires actuels reprennent également les mêmes connotations (deuil et pauvreté). Le *Gaffiot* rapporte même l'usage de « pullati » pour signifier le peuple. En ce qui concerne la couleur, on retrouve le noir, le sombre, le « fuscus » mais le *TLL* et le *Gaffiot* ajoutent également brun, « ater » et « niger ».

J'ai mentionné le fait que les traducteurs modernes n'étaient pas unanimes sur la traduction de ces deux mots. Je me permets donc de faire un point sur les diverses traductions proposées pour « pullus » et « pullatus » dans les éditions modernes de textes antiques. Jacqueline Amat, dans les *Bucoliques* de Calpurnius Siculus, traduit « pulla veste » par « en vêtements bruns » et « pulla paupertas » par « pauvre vêtement brun »⁵¹⁷. Anne-Marie Guillemin, dans les *Lettres* de Pline le Jeune, traduit « pullatos » par « habits de travail »⁵¹⁸. Jean Cousin, dans l'*Institution oratoire* de Quintilien, traduit « pullatum circulum » par « vulgaire en toge brune qui fait cercle » et « pullatae turbae » par « des gens de médiocre condition »⁵¹⁹. Gaston Rabaud, traducteur de la *Seconde action contre Verrès* de Cicéron, comprend « tunica pulla » comme « tunique sombre »⁵²⁰. Henri Ailloud, dans les *Vies des Douze Césars* de Suétone, traduit « pullatorum » par « gens vêtus de sombre » à deux reprises⁵²¹. H. J. Izaac, le traducteur moderne des *Epigrammes* de Martial, traduit « pullo cucullo » par « un capuchon de couleur sombre »⁵²². Dans ces traductions, la notion de pauvreté et de condition humble revient beaucoup. En ce qui concerne la couleur, les traducteurs alternent entre brun et sombre.

⁵¹⁷CALPURNIUS SICULUS, *Bucoliques* et PSEUDO-CALPURNIUS, *Eloge de Pison*, *op. cit.*, p. 65 et 67.

⁵¹⁸PLINE LE JEUNE, *Lettres. Tome III. Livres VII-IX*, *op. cit.*, p. 17.

⁵¹⁹QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome II. Livres II et III*, *op. cit.*, p. 66 et 68.

⁵²⁰CICÉRON, *Discours. Tome V. Seconde action contre Verrès. Livre IV. Les œuvres d'art*, *op. cit.*, p. 38.

⁵²¹SUÉTONE, *Vies des douze Césars. Tome I. César – Auguste*, *op. cit.*, p. 97 et 101.

⁵²²MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 1^{re} partie (Livres VIII-XII)*, *op. cit.*, p. 105.

Au vu de toutes ces informations, j'ai choisi de traduire « pullus » et ses dérivés par « sombre ». En effet, ce mot assez neutre me paraît être adéquat car Lipse, dans les textes repris dans le corpus, ne définit précisément la teinte exacte de « pullus » et le lie à plusieurs situations (couleur du deuil, vêtement des plus humbles). Étant donné que les autres sources, anciennes et modernes ne s'accordent pas sur une seule traduction, il me semble important de garder au mieux la polyvalence de ce mot.

Sagum, -i

J'ai relevé ce mot car Rubens, dans son chapitre sur l'habit militaire, traduit le mot grec « σισύρα » par « sagum ». Or le sens premier de « σισύρα »⁵²³ ne semble pas coïncider avec celui de « sagum ». Cette traduction est-elle le fruit d'une interprétation de Rubens ou se reflète-t-elle dans les dictionnaires de l'époque ?

Rubens (1608)

- Gregarii tunica contenti fuerunt, et super eam fortasse sago (II, 12, 2).
- Sagum quidem militaris vestis, atque ita Polyaeus de Scipione ad Numantiam : *Ἐκέλευε ἱματίῳ χρῆσθαι σισύρα Γαλατικῇ, καὶ πρῶτος αὐτὸς ἐνεπορπήσατο σισύραν μελαίναν. Iussit eos uti veste sago Gallicano, et ipse primus nigrum sagum fibula sibi induit et adstrinxit* (II, 12, 3).
- Inde toties lectum : *ad saga ire*, in rebus turbidis, quasi omnes tunc milites pro re nata (II, 12, 3).
- Lampridius in Alexandro : *Depositis armis, depositis etiam sagulis militaribus* (II, XII, 3).

Rubens utilise des citations de Polyen (VIII, 16, 2), de l'*Histoire Auguste* (LAMP., *Alex.*, LIV, 4) ainsi qu'une locution « ad saga ire » qu'il ne lie à aucun auteur et que l'on trouve principalement chez Cicéron mais aussi chez Velleius Paterculus.

Il définit le « sagum » comme un vêtement porté par les militaires qui devient parfois un symbole de la guerre. Il ne donne pas d'information sur la forme ou la matière de ce vêtement, si ce n'est qu'il peut se porter au-dessus d'une tunique et semble ne pas faire de différence entre « sagum » et « sagulum ».

⁵²³Définie comme une « peau garnie de son poil, fourrure épaisse et grossière » dans le *Bailly*.

ESTIENNE (1546)	CALEPINUS (1579)
Sagum : 1. « Huius sagi ». CICERO, un saye. C'est aussi un hoqueton de guerre que les Romains portaient.	Sagum, -gi : 1. Σάγος, ἐσθῆς στρατιωτική. 2. <i>Gallice</i> un saye ou sayon. 3. Genus erat vestis brevioris, qua tempore belli omnes Romani utebantur, exceptis viris consularibus, quemadmodum contra, quum urbs nullo proelio premebatur, utebantur togis. Ut enim toga pacis, ita sagum erat index belli, ut non obscure colligi potest ex CIC. 8. <i>Philip</i>.. 4. Est et sagum vestis stragulae genus, non dissimilis cilicio.
Sagulum, <i>diminutivum</i> : 1. VIRGIL., sayon.	Sagulum, diminut. : 1. Hoc est vestis genus, quod armis superindui solet. 2. <i>Gallice</i> petit sayon.

SCAPULA (1580)
Σισύρα, -ας, ῆ : 1. Vestis barbarica ex pellibus caprinis, rheno, seu sagum pelliceum, apud Herodotum. 2. Exponitur etiam, paenula. 3. Ponitur etiam pro crasso et vili stragulo.

Les dictionnaires de la Renaissance n'utilisent pas les mêmes sources que Rubens et les extraits de Cicéron indiqués ne sont probablement pas ceux auxquels Rubens fait allusion avec la locution « ire ad saga ».

Estienne et le *Calepinus* soulignent l'aspect militaire du vêtement et le *Calepinus* insiste même sur le lien entre la guerre et ce vêtement qu'il qualifie d'« index belli ». Estienne ne donne pas de grande différence dans la traduction du diminutif mais le *Calepinus* le marque dans sa traduction française.

Le mot « σισύρα » ne figure pas parmi les synonymes grecs que propose le *Calepinus*. En revanche, l'abrégé de Scapula donne comme traduction de « σισύρα » « sagum pelliceum ». Même si ce « pelliceum » rappelle la définition moderne de « σισύρα », cette traduction montre une proximité entre les deux termes à l'époque de Rubens.

Philippe Rubens est donc, en ce qui concerne le mot « sagum », en accord avec les dictionnaires de son époque. On remarquera tout de même, d'un côté, l'usage de sources plus variées chez Rubens ainsi que la présentation d'une locution et, de l'autre, les définitions plus précises et donnant différents sens dans les dictionnaires.

Dictionnaires actuels

<i>GAFFIOT (1934)</i>
Sagulum, -i : 1. Sayon (surtout du général). Sagum, -i : 1. Sayon ou saie. 2. Sorte de manteau des Germains. 3. Vêtement des esclaves. 4. Sayon, casaque militaire (des Romains), habit de guerre. 5. Gros drap, couverture.

Le *TLL* ne figure pas dans ce tableau car les volumes contenant la lettre « S » n'ont pas encore été publiés.

Le *Gaffiot* confirme l'aspect militaire mais donne aussi d'autres nuances (manteau des esclaves, des Germains, etc).

J'ai choisi, dans ma traduction, de ne pas prendre en compte la définition moderne de « σισύρα » ainsi que les nuances données par Scapula et de suivre l'interprétation de Rubens en traduisant, dans cette citation, « σισύρα » de la même façon que « sagum ».

Ζῷον, -ον

J'ai relevé ce mot car, comme pour « sagum », il y a un cas de traduction du grec vers le latin sur lequel je me suis interrogée. Comme on peut le voir au point « texte et traductions », dans un texte d'Hérodote, Rubens traduit « ζῷα » par « animalia », or, le traducteur moderne utilise un terme plus large. Il m'a semblé utile de tenter de savoir si cette acception plus générique était déjà d'actualité durant l'époque de Rubens ou si cette interprétation était plutôt moderne, auquel cas la traduction de Rubens serait probablement une interprétation personnelle.

Texte et traductions

HÉRODOTE	RUBENS (1608)	LEGRAND (1946) ⁵²⁴
Ἐν τοῖσι καὶ δένδρεα φύλλα τοιῆσδε ιδέης παρεχόμενα εἶναι λέγεται, τὰ τρίβοντάς τε καὶ παραμίσγοντας ὕδωρ <u>ζῷα</u> ἐωυτοῖσι ἐς τὴν ἐσθῆτα ἐγγράφειν· τὰ δὲ <u>ζῷα</u> οὐκ ἐκπλύνεσθαι, ἀλλὰ συγκαταγερᾷσκειν τῷ ἄλλῳ εἰρίῳ κατὰ περ ἐνυφανθέντα ἀρχὴν (I, 203-204).	[...] ut taceam de Massagetis, quos Herodotus herbarum succo pinxisse <u>animalia</u> in vestibus tradit (II, 1, 1).	Il y a aussi chez eux, dit-on, des arbres fournissant des feuilles de telle sorte, qu'écrasées et additionnées d'eau elles leur permettent de peindre sur leurs vêtements des <u>figures</u> ; ces <u>figures</u> sont ineffaçables au lavage, et ne s'usent qu'avec l'étoffe comme si elles y avaient été tissées dès l'origine.

Dans les différentes versions du texte, j'ai souligné le terme qui m'occupe ici. Le mot grec « ζῷα » est traduit « animalia » par Rubens et « figures » par Legrand.

⁵²⁴HÉRODOTE, *op. cit.*, p. 203-204.

Dictionnaires

ESTIENNE (1572) ⁵²⁵	BAILLY (2020)
Ζῷον, -ου, τὸ : 1. Animal. 2. Quod Cicero interpretatur hunc mundum animal esse. 3. Alicubi vero ζῷα vertit bestias. 4. Sed quamvis bestiae seu bruta animantia saepe vocentur ἄλογα ζῷα ad differentiam, non raro tamen et sine hac adjectione vocantur ζῷα bruta animalia.	Ζῷον, -ου, τὸ : 1. Tout être vivant. 2. Par extension : personnage ou figure (d’homme ou d’animal) représentés dans un tableau ; même en parlant d’objets inanimés (HDT. 1, 203).

La traduction de Rubens de « ζῷα » par « animalia » correspond à l’usage présenté dans le *Thesaurus* d’Estienne, qui traduit « ζῷον » par le terme assez général « animal ». Il n’est malgré tout pas possible de déterminer si Rubens utilise « animalia » au sens restreint, auquel cas il s’agirait ici uniquement d’animaux, ou s’il l’emploie au sens large, et qu’il s’agit donc d’êtres vivants en général, mais le doute est permis. Cependant, dans les sources modernes, le mot « ζῷον » a acquis le sens particulier de représentation, figure. Le *Bailly* explique même que ce mot peut aller jusqu’à désigner des objets inanimés en faisant référence au passage d’Hérodote auquel Rubens fait allusion. Or, les sources de la Renaissance ne vont pas aussi loin.

J’ai choisi de garder la traduction de Legrand, dans les notes qui accompagnent le chapitre II, 1 de Rubens, et donc de traduire « ζῷον » par « figure » afin de ne pas prendre parti pour l’une ou l’autre interprétation (animal, êtres vivants et objets) et de garder un sens aussi large que possible. Dans la traduction du texte de Rubens, j’ai également choisi de traduire le mot « animalia » par le mot « figures » pour les mêmes raisons.

⁵²⁵Θησαυρὸς τῆς ἐλληνικῆς γλώσσης. *Thesaurus Graecae linguae. T. I*, s. 1., ab Henrico Stephano constructus, excudebat Henricus Stephanus, 1572. Pour ce mot j’ai utilisé l’ouvrage dont est tiré le *Lexicon* de Scapula afin de prendre en compte le plus d’interprétations possible.

Conclusion

Dans la plupart des cas, ce que Lipse et Rubens affirment et les termes qu'ils usent sont en accord avec les dictionnaires de l'époque. C'est le cas de « pullus », « sagum », « ζῶον », « albus » et « candidus » ainsi que « cucullus » et « bardocucullus ». Certains termes semblent générer quelque confusions, c'est le cas de « galbanus » et d'une partie des équivalents grecs d'« armilla », qui viennent probablement d'erreurs de lecture. En règle générale, les quelques différences qui existent entre les textes de nos deux antiquaires et les dictionnaires de leur époque me paraissent être liées à la nature des ouvrages plus qu'aux connaissances des auteurs. On voit naturellement dans les dictionnaires des définitions plus élaborées et reprenant plus de acceptions des termes, tandis que Lipse et Rubens ont tendance à examiner un aspect particulier d'un mot. Ils utilisent une plus grande variété de sources que les dictionnaires et présentent plus d'équivalents mais souvent sans les définir. Ceci est particulièrement flagrant dans les cas de « sagum », « cucullus » et « bardocucullus » et « armilla ».

Conclusion générale

Voici la fin de ce travail, qui s'est concentré sur l'étude de chapitres choisis des *Electorum libri* de Lipse et Rubens consacrés au thème de l'habit antique. Mon étude de ces ouvrages a été soutenue par la transcription et la traduction de six chapitres, dont deux extraits ont été tirés des *Electorum libri* de Lipse et quatre des *Electorum libri* de Rubens.

Tout d'abord, j'ai commencé par examiner les sources antiques qu'utilisaient nos deux antiquaires. Il a été établi que Lipse et Rubens usaient principalement de sources littéraires, même s'ils utilisent rarement des extraits identiques. Ils ont toutefois un rapport assez différent à ces dernières puisque Lipse tend davantage à corriger les textes qu'il cite et est plus éloquent sur ces corrections, dont plusieurs se retrouvent dans ses éditions critiques réalisées par la suite. Les sources archéologiques utilisées par Rubens sont étudiées en parallèle des sources littéraires et servent à illustrer un de ses chapitres, grâce à l'aide de son frère.

Ensuite, je me suis penchée sur le genre des miscellanées philologiques et la présentation des recherches de Lipse et Rubens. Il est alors clairement apparu que, si les *Electorum libri* des deux savants appartenaient bien au même genre littéraire, les deux hommes diffèrent néanmoins dans la façon de présenter leurs recherches : Lipse apparaît plus assertif et utilise, comme nous l'avons décrit, des schémas réguliers, tandis que Rubens a parfois une attitude plus modeste et construit ses chapitres autour de sources moins importantes en nombre mais en présentant quelquefois une source originale. Ceci est particulièrement visible dans son chapitre sur le pli de la toge, où il utilise une illustration réalisée pour lui par son frère.

Troisièmement, je me suis tournée vers les rapports qu'entretiennent nos deux antiquaires avec différents milieux de leur époque : le milieu de la recherche antique et le milieu artistique. Je me suis également penchée sur ce que leurs textes laissent voir de leurs réseaux intellectuels et personnels. Il est devenu évident que Lipse et Rubens s'inscrivaient parfaitement dans le milieu des études antiques sur le vêtement. De surcroît leurs textes laissent voir qu'ils utilisent des sources primaires et secondaires en circulation à l'époque et que leur réseau personnel joue également dans leur recherche, par exemple Muret pour Lipse

et Ascanio Colonna pour Rubens. En revanche, une autre différence apparaît dans les liens avec les artistes de l'époque puisque Juste Lipse ne semble pas parler de ses *Electorum libri* avec des artistes tandis que Philippe Rubens semble avoir été en collaboration avec son frère lors de la réalisation de son ouvrage.

Enfin, j'ai étudié les positions de Lipse et Rubens par rapport à la lexicographie de leur temps. Il a été possible de voir, tout au long de ce chapitre, que les sens mis en avant et les sources utilisées par nos deux antiquaires sont, pour la majorité d'entre eux, en accord avec ce que l'on peut observer dans les dictionnaires de leur époque. Lipse et Rubens n'ont donc pas une position novatrice au niveau du lexique.

En somme, les *Electorum libri* de nos deux hommes sont parfaitement intégrés dans le paysage de la recherche de leur époque. Non seulement font-ils partie d'un genre littéraire très répandu, mais leurs auteurs usent de documents en circulation et font un usage du vocabulaire latin touchant aux couleurs et aux vêtements cohérent avec l'usage courant de leur époque.

En revanche, malgré ces points communs, il a été possible d'observer à de nombreuses reprises au cours de ce mémoire que les travaux de Lipse et Rubens diffèrent sur plusieurs points. D'une part, Lipse présente ses opinions de façon plus assertive. D'autre part, l'usage de sources archéologiques de la part de Rubens et sa proximité avec son frère font ressortir son travail par rapport aux autres textes.

J'espère avoir pu, grâce à ce travail, éclairer un aspect moins connu des travaux de Juste Lipse et Philippe Rubens et démontrer la richesse des informations que peuvent apporter leurs *Electorum libri*. J'espère que ce modeste mémoire ne restera pas la seule étude centrée sur ces ouvrages et que, dans le futur, ils seront étudiés plus en profondeur.

Annexes

Annexe n° 1 : Iconismus statuae togatae⁵²⁶



⁵²⁶Cette image figure à la page 21 des *Electorum libri* (1608) de Philippe Rubens et illustre le chapitre I, 17 : *Quid sinus togae*.

Annexe n° 2 : Iconismus circensium et missionis mappae⁵²⁷



⁵²⁷Cette image figure à la page 33 des *Electorum libri* (1608) de Philippe Rubens et illustre le chapitre I, 30 : *De circo et mappae missione*. Philippe Rubens y fait référence dans son chapitre sur le pli de la toge.

Annexe n° 3 : Liste des extraits d’auteurs anciens cités par chapitre

J’ai choisi de présenter la liste d’auteurs anciens cités par les deux humanistes sous forme de tableau afin de rendre plus visible la fréquence de citation des auteurs anciens et de pouvoir plus facilement comparer les textes de Lipse et Rubens.

Afin de pouvoir inclure un maximum d’auteurs utilisés par Juste Lipse et Philippe Rubens, j’ai listé à la fois les extraits qui sont utilisés pour étudier le vêtement antique, ceux dont la citation ne fait pas partie du raisonnement ainsi que les passages auxquels il est fait référence mais qui ne sont pas directement cités. Je n’ai pas jugé utile de répéter une référence lorsqu’un même paragraphe est cité deux fois au sein d’un même chapitre. Il me faut également préciser que les expressions rapportées par Philippe Rubens (« ire ad saga » et « micare telis ») ne seront pas reprises dans ce tableau car leur auteur n’est pas clairement identifié par Rubens. Les références utilisées sont les références modernes, même dans les cas où Lipse et Rubens ne donnaient par exemple pas le même nom d’auteur ou le même numéro de chapitre.

Le tableau est organisé comme suit : la colonne de gauche reprend les auteurs ou les œuvres dans le cas de la *Souda* et de l’*Histoire Auguste*, celles de droite références abrégées des extraits cités dans les différents chapitres de mon corpus. Afin de différencier les types d’extraits, j’ai mis les extraits qui ne sont pas utiles au raisonnement entre parenthèses, indiqué en gras les extraits qui ont fait l’objet d’une correction par Lipse ou Rubens et souligné les références des extraits qui ont été utilisés plusieurs fois. Pour plus de facilité de lecture, seul le premier chiffre de la référence a été écrit en chiffre romain.

Il y a deux cas particuliers, pour l’*Histoire Auguste*, j’ai ajouté le nom des différents auteurs dans les références en petites majuscules. Enfin, pour Nonius Marcellus, étant donné qu’il rapporte les textes d’autres auteurs, j’ai noté entre parenthèses le nom de l’auteur rapporté en petites majuscules dans les références.

Auteurs	Lipse, I, 13	Lipse, I, 25	Rubens, I, 17	Rubens, I, 38	Rubens, II, 1	Rubens, II, 12
Ammien Marcelin (4 ^e s. PCN)		XXVI, 6, 15				
Appien (2 ^e s. PCN)	<i>Civ.</i> , II, 17, 120					
Apulée (2 ^e s. PCN)	<i>M.</i> , II, 28, 2 ; <i>Flor.</i> , 9, 25 ; <i>M.</i> , XI, 3, 5					
Aristophane (5 ^e -4 ^e s. ACN)	(<i>Vesp.</i> , 548 ou <i>Eq.</i> 1159) ; (<i>Ran.</i> , 995)					
Asterios d'Amasée (4 ^e -5 ^e s. PCN)					I, 3,1 – 4,2	
Athénée de Naucratis (3 ^e s. PCN)				XII, 525e		
Ausone (4 ^e s. PCN)					<i>Epigr.</i> , LV ; <i>Epigr.</i> , LIV ;	

					<i>Epigr.</i> , XCVI ; <i>Gratiarum actio</i> , XII	
Calpurnius Siculus (1 ^e s. PCN)	VII, 79-82 ; VII, 26-27					
César (1 ^e s. ACN)						<i>G.</i> , VII, 88, 1
Cicéron (1 ^e s. ACN)	<i>Rab. Post.</i> , IX, 25 ; <i>Sec. Verr.</i> , IV, 54	<i>Agr.</i> , II, 94				
Denys d'Halicarnasse (1 ^{er} s. ACN)				<i>Ant. Rom.</i> , II, 38, 3		
Dion Cassius (2 ^e – 3 ^e s. PCN)	<i>Hist. Rom.</i> , LVII, 13, 5					<i>Hist. Rom.</i> , XLVIII, 12, 3 ; <i>Hist. Rom.</i> , LVII, 5, 6
Festus (2 ^e s. PCN)	IV			I ; III ; VII ;		

				XVII		
Aulu Gelle (2 ^e s. PCN)	III, 4, 1 ; XIII, 22, 1					
Gloses Lat.- Gr. Et Gr.-Lat.	s. v. Galbus			s. v. Βραχιάλιον ; s. v. Ψέλιον		
Grégoire le Grand (6 ^e – 7 ^e s. PCN)				<i>Ep.</i> , III, 62, 46-47		
Hérodote (5 ^e s. ACN)					I, 203-204	
Histoire Auguste (4 ^e s. PCN)	VOP., <i>Tac.</i> , XIX, 6 ; SPART., <i>Hadr.</i> , XXII, 2 ; LAMP., Alex, XXVII, 4 ; VOP., <i>Aur.</i> , XLVIII, 5 ; LAMP., Alex., XL, 11 ;	LAMP., <i>Hel.</i> , XXXII, 9 ; CAPIT., <i>Ver.</i> , IV, 6 ; VOP., <i>Aur.</i> , XLIX, 7 ; LAMP., <i>Alex.</i> , XXXIV, 5 ; LAMP., <i>Alex.</i> , LXVII,1		CAPIT., <i>Maxim.</i> , II, 4 ; TREB., <i>Claud.</i> , XIV, 5 ; VOP., <i>Aur.</i> , VII, 6- 7 ; CAPIT., <i>Maxim.</i> , VI, 8 ; CAPIT., <i>Maxim.</i> , XXVII, 8 ;		LAMP., <i>Alex.</i> , LIV, 4 ; CAPIT., <i>Aur.</i> , XXVII, 3 ; TREB., <i>Claud.</i> , XIV, 5

	VOP., <i>Aur.</i>, XLIX, 7			TREB., <i>Tyr.</i> , XIV, 4		
Homère (8 ^e s. ACN)					<i>Od.</i> , 225-229	
Horace (1 ^e s. ACN)	<i>S.</i> , II, 2, 60-61 ; <i>Ep.</i>, I, 19, 13					
Isidore de Séville (6 ^e – 7 ^e s. PCN)	<i>Orig.</i> XIX, 24, 6			<i>Orig.</i>, XIX, 31, 16		<i>Orig.</i> , XIX, 22, 10 ; <i>Orig.</i> , XIX, 22, 28
Flavius Josèphe (1 ^e s. PCN)						<i>Bell. Jud.</i> , VI, 85
Juvénal (1 ^e s. PCN)	X, 45 ; <u>III, 179</u> ; II, 97	<u>III, 179</u>		IX, 50-51 ; III, 37-38		
Léon VI (9 ^e -10 ^e s. PCN)						<i>Tactica</i> , VI, 26 (Traduction latine)
Tite Live (1 ^e s ACN- 1 ^e	IV, 25, 13 ; XLV, 20, 4-6			X, 44, 5 ; I, 11, 8		XXIX, 36, 2

s. PCN)						
Lucrèce (1 ^e s. ACN)			(VI, 1082)			
Martial (1 ^e s. PCN)	II, 29, 4 ; I, 55, 13-14 ; I, 96, 4-9 ; II, 58, 1 ; VII, 23, 1-3 ; V, 23, 1	X, 51, 5-6 ; I, 49, 31-32 ; <u>XIV, 129 ;</u> IX, 22, 9 ; X, 76, 8 ; XIV, 123 ; I, 53, 5 ; XIV, 158				<u>XIV, 129</u>
Nonius Marcellus (4 ^e s. PCN)	(TITINIUS) IV, 245 M, 37-38					(VARRON) III, 228 M, 6
Ovide (1 ^e s. ACN – 1 ^e s. PCN)	<i>F.</i> , I, 79-80					<i>F.</i> , II, 745-746
Pacatus (4 ^e s. PCN)	XXXVII, 4					
Paulin de Nole (4 ^e -5 ^e s. PCN)						<i>Ep.</i> , XVII, 1, 26- 27 ;

						<i>Ep.</i> , XXII, 1, 8-9
Perse (1 ^e s. PCN)	V, 32-33 ; V, 176-177 ; II, 39-40 ; I, 15-17 ; I, 15					
Pétrone (1 ^e s. PCN)				XXXII, 4		
Pindare (6 ^e – 5 ^e s. ACN)			(<i>O.</i> , X, 5-6)			
Platon (5 ^e – 4 ^e s. ACN)	<i>Leg.</i> , XII, 956a					(<i>Hipp. Ma.</i> , 302e)
Plaute (3 ^e – 2 ^e s. ACN)	<i>Cas.</i> , 446 ; <i>Aul.</i> , 719 ; <i>Mén.</i> , 391	<i>Amp.</i> , 368		<i>Mén.</i> , 527 et 683		
Pline l'Ancien (1 ^e s. PCN)	XXXV, 174 <i>seq.</i> ; XXXV, 199	VIII, 190 ; XVI, 77				
Pline le Jeune (1 ^e – 2 ^e s.)	<i>Ep.</i> , VII, 17, 9	<i>Ep.</i>, VII, 3, 2				

PCN)						
Plutarque (1 ^e – 2 ^e s. PCN)						<i>Phil.</i> , 11, 12 ; <i>Aem.</i> , 18, 7
Pollux (2 ^e s. PCN)	I, 25, 4					
Polybe (2 ^e s. ACN)	<i>Hist.</i> , X, 4,8-5,1					<i>Hist.</i> , VI, 39, 15
Polyen (2 ^e s. PCN)						VIII, 16, 2
Priscien (6 ^e s. PCN)				<i>Gram.</i> , V, 15, 8		
Properce (1 ^e s. ACN)	<u>IV, 3, 18</u>					<u>IV, 3, 18</u>
Prudence (4 ^e s. PCN)	<i>Sym.</i> , I, 544-547					
Quintilien (1 ^e s. PCN)	II, 12, 10 ; VI, 4, 6		XI, 3, 137-138 ; XI, 3, 104-141			
Scholie d'Horace						<i>Épode 9, 28</i>
Scholie de				<i>Satire IX, 50</i>		<i>Satire V, 143</i>

Juvénal						
Scholie de Perse						<i>Satire I</i> , 54
Sénèque (1 ^e s. PCN)	<i>Ep.</i> , I, 5, 3 ; <i>Ep.</i> , XIX, 114, 12 ; <i>Ep.</i> , XIX , 144, 21 ; <i>Vit.</i>, II, 2 ; <i>Vit.</i>, XXV, 2 ; <i>Ep.</i> , II, 15, 4 ; <i>Clem.</i> , XXIV, 1 ; <i>Vit.</i> , VII, 3	<i>Brev.</i> , XII, 5 ; <u><i>Ben.</i>, III, 28, 5 ;</u> <i>Ben.</i> , V, 24, 1 ; <i>Tranq.</i> , I, 8				<u><i>Ben.</i>, III, 28, 5</u>
Silius Italicus (1 ^e s. PCN)						III, 236-237
<i>Souda</i> (10 ^e s. PCN)						φ, 788, 22-25
Stace (1 ^e s. PCN)	<i>S.</i> , V, 2, 67					
Suétone (1 ^e – 2 ^e s. PCN)	<i>Aug.</i> , XCVIII, 2 ; <i>Aug.</i> , XI, 8 ; <i>Aug.</i> , XLIV, 3	<i>Nér.</i> , XXX, 8 ; <i>Dom.</i> , XI, 7		<i>Cal.</i> , LII, 2 ; <i>Nér.</i> , VI, 8		<i>Nér.</i> , XLIX, 6

Tacite (1 ^e s. PCN)	<i>D.</i> , XXXIX, 1 ; <i>An.</i> , II, 88, 1					<i>H.</i> , I, 38, 2
Tertullien (2 ^e – 3 ^e s. PCN)	<i>Res.</i> , LVII, 12 ; <i>Apol.</i> , VI, 3 ; <i>Pall.</i> , V		<i>Pall.</i> , V	<i>Pall.</i> , IV, 10		<i>Cor.</i> , I, 3
Titinius (2 ^e s. ACN)	<i>Quintus</i> , 104-105					
Valère Maxime (1 ^e s. PCN)				VIII, 14, 5		
Virgile (1 ^e s. ACN)					(<i>En.</i> , III, 415)	
Jean Xiphilin (11 ^e s. PCN)	<i>Épitomé de l'Histoire Romaine de Dion Cassius</i> , 174					

Bibliographie

Ouvrages de reference

- BAILLY Anatole, *Dictionnaire Grec-Français*, revu par L. SÉCHAN et P. CHANTRAINE, Paris, Librairie Hachette, 1969.
- BAILLY A., *Dictionnaire grec-français*, nouvelle édition dirigée par Gérard GRÉCO, 2020, consulté à partir du lien suivant : <http://gerardgreco.free.fr/IMG/pdf/bailly-2020-hugo-chavez-20200718.pdf>.
- *Biographie Nationale*, 24 vol., Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1866-1944.
- DE SEYN Eug., *Dictionnaire des écrivains belges. Bio-Bibliographie*, Bruges, Excelsior, 1930-1931.
- *Diccionario biográfico español*, Gonzalo Anes y Álvarez de Castrillón dir., Madrid, Real Academia de la Historia, 2009-2013, 50 vol.
- *Dictionnaire de biographie française*, v. 1-..., Paris-VI, Librairie Letouzey et Ané, 1933-
- *Dizionario biografico degli Italiani*, v. 1-..., Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1960-....
- FORD P., BLOEMENDAL J. et FANTAZZI C. (éd.), *Brill's encyclopaedia of the Neo-Latin world. Vol. I. Macropaedia*, Boston, Brill, 2014 (The Renaissance society of America. Text and Studies series, 3).
- GAFFIOT Félix, *Dictionnaire illustré Latin-Français*, Paris, Librairie Hachette, 1934.
- GAFFIOT Félix, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Nouvelle édition, Pierre FLOBERT dir., Paris, Hachette, 2000.
- LIDDLE Henri George et SCOTT Robert, *A Greek-English Lexicon*, 8th edition, réimpr. anast., Oxford, Clarendon Press, 1968.
- *Nationaal Biografisch Woordenboek*, Bruxelles, Paleis der Academiën, 1964-..., v. 1-

- *The Oxford History of Historical Writing*, Oxford, Oxford University Press, 2011-2015, 5 vol.
- *Thesaurus Linguae Latinae*, Editus auctoritate et consilio Academiarum quinque Germanicarum, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1900-....
- VANDER HAEGHEN Ferdinand (éd.), *Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas*, Bruxelles, Editions culture et Civilisation, 1975-1979.

Sources primaires

Antiquité

- AMMIEN-MARCELIN, *Histoire. Tome II (Livres XVII-XIX)*, texte établi, traduit et annoté par Guy SABBAH, Paris, Les Belles Lettres, 1970 (CUF).
- AMMIEN MARCELIN, *Histoire. Tome V (Livres XXVI-XXVIII)*, texte établi, traduit et annoté par Marie-Anne MARIÉ, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (CUF).
- *Appian's Roman History with an English translation. Vol. III*, translated by Horace WHITE, Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1913 (Loeb Classical Library).
- APULÉE, *Apologie. Florides*, texte établi et traduit par Paul VALLETTE, 2^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1960 (CUF).
- APULÉE, *Les Métamorphoses. Tome I (Livres I-III)*, texte établi par D. S. ROBERTSON et traduit par Paul VALLETTE, 4^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1972 (CUF).
- APULÉE, *Les Métamorphoses. Tome III (Livres VII-XI)*, texte établi par D. S. ROBERTSON et traduit par Paul VALLETTE, Paris, Les Belles Lettres, 1945 (CUF).
- ARISTOPHANE, *Tome I. Les Acharniens – Les Cavaliers – Les Nuées*, texte établi par Victor COULON et traduit par Hilaire VAN DAELE, 10^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1972 (CUF).
- ARISTOPHANE, *Tome II. Les Guêpes – La Paix*, texte établi par Victor COULON et traduit par Hilaire VAN DAELE, Paris, Les Belles Lettres, 1924 (CUF).
- ARISTOPHANE, *Tome IV. Les Thesmophories – Les Grenouilles*, texte établi par Victor COULON et traduit par Hilaire VAN DAELE, 5^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1962 (CUF).

- ASTERIUS OF AMASEA, *Homilies I-XIV*, text, introduction and notes by C. DATEMA, Leyde, Brill, 1970.
- ATHENAEUS, *The learned banqueteers. VI. Books 12-13.594b*, edited and translated by S. DOUGLAS OLSON, Cambridge / Londres, Harvard University Press, 2010 (The Loeb Classical Library, 327).
- *Auli Persii Flacci Satirarum liber. Cum scholiis antiquis*, edidit Otto IAHN, Leipzig, Typis et Impensis Breitkopfii et Haertelii, 1843.
- AUSONE, *Œuvres en vers et en prose. Tome deuxième. Traduction nouvelle de Max Jasinski*, Paris, Librairie Garnier frères, 1934.
- *Ausonius with an English translation by Hugh G. Evelyn White. II. With the Eucharisticus of Paulinus Pellaeus*, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann Ltd, 1949 (Loeb Classical Library, 115).
- CALPURNIUS SICULUS, *Bucoliques* et PSEUDO-CALPURNIUS, *Éloge de Pison*, texte établi et traduit par Jacqueline AMAT, Paris, Les Belles Lettres, 1991 (CUF).
- *Cassii Dionis Cocceiani Historiarum Romanorum quae supersunt. Volumen II*, edidit Ursulus Philippus BOISSEVAIN, 2^e édition, Berlin, Apud Weidmannos, 1955.
- *Cassii Dionis Cocceiani Historiarum Romanorum quae supersunt. Volumen III*, edidit Ursulus Philippus BOISSEVAIN, 2^e édition, Berlin, Apud Weidmannos, 1955.
- CÉSAR, *Guerre des Gaules. Tome II (Livres V-VIII)*, texte établi et traduit par L.-A. CONSTANS, 10^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1972 (CUF).
- CICÉRON, *Discours. Tome V. Seconde action contre Verrès. Livre IV. Les œuvres d'art*, texte établi par Henri BORNECQUE et traduit par Gaston RABAUD, 4^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (CUF).
- CICÉRON, *Discours. Tome IX. Sur la loi agraire – Pour C. Rabirius*, texte établi et traduit par André BOULANGER, Paris, Les Belles Lettres, 1932 (CUF).
- CICÉRON, *Discours. Tome XVII. Pour C. Rabirius Postumus. Pour T. Annii Milon*, texte établi et traduit par André BOULANGER, Paris, Les Belles Lettres, 1949 (CUF).
- CICÉRON, *Discours. Tome XX. Philippiques V à XIV*, texte établi et traduit par Pierre WUILLEUMIER, Paris, Les Belles Lettres, 1960 (CUF).

- *Comoedia togata. Fragments*, texte établi, traduit et annoté par André DAVIAULT, Paris, Les Belles Lettres, 1981 (CUF).
- *Dio's Roman History with an English translation. On the basis of the version of Herbert Baldwin Foster. VII*, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1968 (The Loeb Classical Library, 175).
- DION CASSIUS, *Histoire Romaine. Livres 48 et 49*, texte établi, traduit et annoté par Marie-Laure FREYBURGER et Jean-Michel RODDAZ, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (CUF).
- *D. Junii Juvenalis Saturarum libri V cum scholiis veteribus*, recensuit et emendavit Otto JAHN, Berlin, Typis et impensis Ge. Reimeri, 1851.
- AULU-GELLE, *Les Nuits Attiques. Livres I-IV*, texte établi et traduit par René MARACHE, Paris, Les Belles Lettres, 1967 (CUF).
- AULU-GELLE, *Les Nuits Attiques. Tome III. Livres XI-XV*, texte établi et traduit par René MARACHE, Paris, Les Belles Lettres, 1989 (CUF).
- HÉRODOTE, *Histoires. Livre I. Clio*, texte établi et traduit par Ph.-E. LEGRAND, Paris, Les Belles Lettres, 1946 (CUF).
- HORACE, *Épîtres*, texte établi et traduit par François VILLENEUVE, 3^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1955 (CUF).
- HORACE, *Satires*, texte établi et traduit par François VILLENEUVE, 7^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1966 (CUF).
- *Inscriptiones Galliae Cisalpinae latinae. Vol. V. Pars posterior. Inscriptiones regionum Italiae undecimae et nonae comprehendens*, Theodorus MOMMSEN ed., Berlin, Georgius Reimerus, 1877.
- *Josephus with an English translation. Vol. III. The Jewish war, Books IV-VII*, translated by H. ST. J. THACKERAY, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1957 (Loeb Classical Library, 210).
- JUVÉNAL, *Satires*, texte établi et traduit par Pierre de LABRIOLLE et François VILLENEUVE, 11^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1974 (CUF).
- TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome I. Livre I*, texte établi par Jean BAYET et traduit par Gaston BAILLET, Paris, Les Belles Lettres, 1944 (CUF).

- TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome IV. Livre IV*, texte établi par Jean BAYET et traduit par Gaston BAILLET, Paris, Les Belles Lettres, 1946 (CUF).
- TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XI. Livre XXI*, texte établi et traduit par Paul JAL, Paris, Les Belles Lettres, 1988 (CUF).
- TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XIX. Livre XXIX*, texte établi et traduit par Paul FRANÇOIS, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (CUF).
- TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XXXIII. Livre XLV. Fragments*, texte établi et traduit par Paul JAL, Paris, Les Belles Lettres, 1979 (CUF).
- *Livy with an English translation. IV. Books VIII-X*, translated by B. O. FOSTER, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1975 (The Loeb Classical Library, 191).
- *L'Odyssée. "Poésie homérique". Tome III : Chants XVI-XXIV*, texte établi et traduit par Victor BÉRARD, 7^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1967 (CUF).
- LUCAIN, *La guerre civile (La Pharsale). Tome II. Livres VI-X*, texte établi et traduit par A. BOURGERY et Max PONCHONT, Paris, Les Belles lettres, 1929 (CUF).
- LUCRÈCE, *De la nature. Tome premier*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 4^e édition revue et corrigée, Paris, Les Belles Lettres, 1935 (CUF).
- LUCRÈCE, *De la nature. Tome deuxième*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 2^e édition revue et corrigée, Paris, Les Belles Lettres, 1924 (CUF).
- MARTIAL, *Épigrammes. Tome I (Livres I-VII)*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, Paris, Les Belles Lettres, 1930 (CUF).
- MARTIAL, *Épigrammes. Tome I (Livres I-VII)*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, 3^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1969, (CUF).
- MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 1^{re} partie (Livres VIII-XII)*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, Paris, Les Belles Lettres, 1933 (CUF).
- MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. 2^e partie (Livres XIII-XIV)*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, 3^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1973 (CUF).
- *M. Terenti Varronis Eumenidum reliquiae. Particula prior*, recensuit et adnotavit Theophilus ROEPER, Gdansk, E. Groening, 1859.

- *Noni Marcelli Compendiosa doctrina. Pars I*, emendavit et adnotavit Lucianus MUELLER, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1888.
- *Nonii Marcelli De compendiose doctrina. Libros XX. Vol. I*, edidit Wallace M. LINDSAY, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1903.
- *Noni Marcelli De compendiosa doctrina. Libros XX. Volumen II. Librum IV continens*, oniansianis copiis usus edidit Wallace M. LINDSAY, réimpr. anast., Hildesheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1964.
- OVIDE, *Les Fastes. Tome I. Livres I-III*, texte établi, traduit et commenté par Robert SCHILLING, Paris, Les Belles Lettres, 1992 (CUF).
- PANÉGYRIQUES LATINS, *Tome III (XI-XII)*, texte établi et traduit par Edouard GALLETIER, Paris, Les Belles Lettres, 1955 (CUF).
- PERSE, *Satires*, texte établi et traduit par A. CARTAULT, 4^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1966 (CUF).
- PÉTRONE, *Le Satiricon*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 1950 (CUF).
- PINDARE, *Tome I. Olympiques*, texte établi par Aimé PUECH, Paris, Les Belles Lettres, 1922 (CUF).
- PLATON, *Œuvres complètes. Tome II. Hippias Majeur – Charmide – Lachès – Lysis*, texte établi et traduit par Alfred CROISSET, Paris, Les Belles Lettres, 1949 (CUF).
- PLATON, *Œuvres complètes. Tome XII (2^e partie). Les Lois. Livres XI-XII*, texte établi et traduit par A. DIÈS et *Epinomis*, par E. des PLACES, Paris, Les Belles Lettres, 1956 (CUF).
- PLAUTE, *Tome I. Amphitryon – Asinaria – Aulularia*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 5^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1963 (CUF).
- PLAUTE, *Tome II. Bacchides – Captivi – Casina*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 1933 (CUF).
- PLAUTE, *Tome IV. Menaechmi – Mercator – Miles Gloriosus*, texte établi et traduit par Alfred ERNOUT, 3^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1952 (CUF).
- PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle. Livre VIII*, texte établi, traduit et commenté par A. ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 1952 (CUF).

- PLIN L'ANCIEN, *Histoire naturelle. Livre XVI*, texte établi, traduit et commenté par J. ANDRÉ, Paris, Les Belles Lettres, 1962 (CUF).
- PLIN L'ANCIEN, *Histoire naturelle. Livre XXXV*, texte établi, traduit et commenté par Jean-Michel CROISILLE, Paris, Les Belles Lettres, 1985 (CUF).
- PLIN LE JEUNE, *Lettres. Tome I. Livres I-III*, texte établi et traduit par Anne-Marie GUILLEMIN, 4^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1961 (CUF).
- PLIN LE JEUNE, *Lettres. Tome III. Livres VII-IX*, texte établi et traduit par Anne-Marie GUILLEMIN, Paris, Les Belles Lettres, 1928 (CUF).
- PLIN LE JEUNE, *Lettres. Tome III. Livres VII-IX*, texte établi et commenté par Hubert ZEHNACKER et traduit par Nicole MÉTHY, Nouvelle édition, Paris, Les Belles Lettres, 2012 (CUF).
- PLUTARQUE, *Vies. Tome IV. Timoléon-Paul Emile – Pélopidas-Marcellus*, texte établi et traduit par Robert FLACELIÈRE et Emile CHAMBRY, Paris, Les Belles Lettres, 1966 (CUF).
- PLUTARQUE, *Vies. Tome V. Aristide-Caton l'Ancien – Philopoemen-Flaminius*, texte établi et traduit par Robert FLACELIÈRE et Emile CHAMBRY, Paris, Les Belles Lettres, 1969 (CUF).
- POETAE LATINI MINORES, *Volumen I. Appendix Vergiliana*, recensuit Fridericus VOLLMER, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1930.
- *Polyaeni Strategematon libri octo*, ex recensione Edvardi WOELFFLIN., iterum recensuit, excerpta Polyaeni e codice tacticorum florentino addidit, Leonis imperatoris Strategemata e Rud. Schoellii apographo subiunxit Ioannes MELBER., Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri., 1887.
- POLYAENUS, *Strategems of war. Volume II (Books VI-VIII, Excerpts and Leo the Emperor)*, edited and translated by Peter KRENTZ and Everett L. WHEELER, Chicago, Ares Publishers, 1994.
- *Pollucis Onomasticon. Fasciculus prior. Lib. I-V continens*, e codicibus ab ipso collatis denovo edidit et adnotauit Ericus BETHE, réimpr. anast., Stuttgart, In aedibus B. G. Teubneri, 1967 (Lexicographi Graeci, vol. IX).
- POLYBE, *Histoires. Livre VI*, texte établi et traduit par Raymond WEIL avec la collaboration de Claude NICOLET, Paris, Les Belles Lettres, 1977 (CUF).
- POLYBE, *Histoires. Livre X et livre XI*, texte établi et traduit par Éric FOULON (X) et Raymond WEIL (XI), Paris, Les Belles Lettres, 1990 (CUF).

- *Pomponii Porphyrii commentarii in Q. Horatium Flaccum*, recensuit Gulielmus MEYER, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1874.
- PROPERCE, *Élégies*, texte établi, traduit et commenté par Simone VIARRE, Paris, Les Belles Lettres, 2005 (CUF).
- PRUDENCE, *Tome III. Psychomachie. Contre Symmaque*, texte établi et traduit par M. LAVARENNE, Paris, Les Belles Lettres, 1948 (CUF).
- *Q. Septimi Florentis Tertulliani De corona – Tertullien. Sur la couronne*, édition, introduction et commentaire de Jacques FONTAINE, Presses Universitaires de France, 1966.
- Q. S. F. TERTULLIANO, *La resurrezione della carne*, a cura di Pietro PODOLAK, Brescia, Morcelliana, 2004 (Letteratura cristiana antica, 3).
- QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome II. Livres II et III*, texte établi et traduit par Jean COUSIN, Paris, Les Belles Lettres, 1976 (CUF).
- QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome IV. Livres VI et VII*, texte établi et traduit par Jean COUSIN, Paris, Les Belles Lettres, 1977 (CUF).
- QUINTILIEN, *Institution oratoire. Tome VI. Livres X et XI*, texte établi et traduit par Jean COUSIN, Paris, Les Belles Lettres, 1979 (CUF).
- *Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani Epistulae*, edidit Guilelmus DE HARTEL, Vienne, Verlag der österreichischen akademie der wissenschaften, 1999 (CSEL, XXIX).
- *Scriptores Historiae Augustae. Volumen I*, Ernestus HOHL ed., 5^e édition, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1971.
- SÉNÈQUE, *De la clémence*, texte établi et traduit par François-Régis CHAUMARTIN, nouvelle édition, Paris, Les Belles Lettres, 2005 (CUF).
- SÉNÈQUE, *Des bienfaits. Tome I*, texte établi et traduit par François PRÉCHAC, Paris, Les Belles Lettres, 1926 (CUF).
- SÉNÈQUE, *Des bienfaits. Tome II*, texte établi et traduit par François PRÉCHAC, Paris, Les Belles Lettres, 1927 (CUF).
- SÉNÈQUE, *Dialogues. Tome II. De la vie heureuse. De la brièveté de la vie*, texte établi et traduit par A. BOURGERY, 11^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003 (CUF).
- SÉNÈQUE, *Dialogues. Tome IV. De la providence. De la constance du sage. De la tranquillité de l'âme. De l'oisiveté*, texte établi et traduit par René WALTZ, 7^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003 (CUF).

- SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. Tome I. Livres I-IV*, texte établi par François PRÉCHAC et traduit par Henri NOBLOT, 10^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (CUF).
- SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. Tome V. Livres XIX et XX*, texte établi par François PRÉCHAC et traduit par Henri NOBLOT, 5^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003 (CUF).
- SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius. III*, texte établi, traduit et annoté par François et Pierre RICHARD, Paris, Garnier, 1954.
- *Sexti Pompei Festi De verborum significatione quae supersunt cum Pauli epitome*, emendata et annotata a Carolo Odofredo MUELLERO, Leipzig, Weidmann, 1839.
- SILIUS ITALICUS, *La guerre Punique. Tome I. Livres I-IV*, texte établi et traduit par Pierre MINICONI et Georges DEVALLET, Paris, Les Belles Lettres, 1979 (CUF).
- STACE, *Silves. Tome II (Livres IV-V)*, texte établi par Henri FRÈRE et traduit par H. J. IZAAC, Paris, Les Belles Lettres, 1944 (CUF).
- STACE, *Thébaïde. Tome I. Livres I-IV*, texte établi et traduit par Roger LESUEUR, 2^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 2003 (CUF).
- SUÉTONE, *Vies des douze Césars. Tome I. César – Auguste*, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, Paris, Les Belles Lettres, 1931 (CUF).
- SUÉTONE, *Vies des Douze Césars. Tome II. Tibère – Caligula – Claude – Néron*, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, 4^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1967 (CUF).
- SUÉTONE, *Vies des Douze Césars. Tome III. Galba – Othon – Vitellius – Vespasien – Titus – Domitien*, texte établi et traduit par Henri AILLOUD, Paris, Les Belles Lettres, 1932 (CUF).
- TACITE, *Annales. Livres I-III*, texte établi et traduit par Pierre WUILLEUMIER, 2^e tirage, Paris, Les Belles Lettres, 1978 (CUF).
- TACITE, *Dialogue des orateurs. Vie d'Agricola. La Germanie*, texte établi et traduit par Henri GOELZER, H. BORNECQUE et G. RABAUD, Paris, Les Belles Lettres, 1922 (CUF).
- TACITE, *Dialogue des orateurs*, texte établi par Henri GOELZER et traduit par Henri BORNECQUE, 2^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1936 (CUF).
- TACITE, *Histoires. Livre I*, texte établi et traduit par Pierre WUILLEUMIER et Henri LE BONNIEC, Paris, Les Belles Lettres, 1987 (CUF).
- TERTULLIEN, *Apologétique*, texte établi et traduit par Jean-Pierre WALTZING avec la collaboration de Albert SEVERYNS, Paris, Les Belles Lettres, 1929 (CUF).

- TERTULLIEN, *Le manteau (De pallio)*, introduction, texte critique, traduction, commentaire et index par Marie TURCAN, Paris, Les éditions du Cerf, 2007 (Sources chrétiennes, 513).
- *The Roman Antiquities of Dionysius of Halicarnassus based on the version of Edward Spelman. Vol. I*, English translation by Earnest CARY, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1968 (The Loeb Classical Library, 319).
- *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. I*, translated by David MAGIE, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1967 (The Loeb Classical Library, 139).
- *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. II*, translated by David MAGIE, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1967 (The Loeb Classical Library, 140).
- *The scriptores Historiae Augustae with an English translation. III*, translated by David MAGIE, réimpr. anast., Cambridge / Harvard University Press, Londres / William Heinemann LTD, 1968 (The Loeb Classical Library, 263).
- VALERIUS MAXIMUS, *Memorable doings and sayings. II*, edited and translated by D. R. SHACKLETON BAILEY, Cambridge / Londres, Harvard University Press, 2000 (The Loeb Classical Library, 493).
- VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire Romaine. Tome II. Livre II*, texte établi et traduit par Joseph HELLEGOUARC'H, Paris, Les Belles Lettres, 1982 (CUF).
- VIRGILE, *Énéide. Livres I-VI*, texte établi par Henri GOELZER et traduit par André BELLESSERT, 6^e édition, Paris, Les Belles Lettres, 1948 (CUF).

Moyen-Âge

- *Glossae latinograecae et graecolatinae*, ediderunt Goergius GOETZ et Gottholdus GUNDERMANN, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1888 (Corpus glossariorum latinorum, vol. II).
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Registre des lettres. Tome II (Livres III-IV)*, texte latin de Dag NORBERG et traduction par Pierre MINARD et Marc REYDELLET, Paris, Les éditions du Cerf, 2008 (Sources chrétiennes, 520).
- ISIDORO DE SEVILLA, *Etimologías. Libro XIX. De naves, edificios y vestidos*, introducción, edición crítica, traducción y notas por Miguel RODRÍGUEZ-PANTOJA,

Paris / Les Belles Lettres, Cordoue / Servicio de Publicaciones de la Universidad de Córdoba, 1995.

- *Prisciani. Institutionum Grammaticarum Libri I-XII*, ex recensione Martini HERTZII, Hildesheim, Greg Olms Verlagsbuchhandlung, 1961 (Grammatici Latini, Vol. II).
- *Pseudoacronis scholia in Horatium vetustiora*, recensuit Otto KELLER, réimpr. anast., Stuttgart, In aedibus B. G. Teubneri, 1967, 2 vol..
- *Scholia in Horatium λφψ. Codicum Parisinorum Latinorum 7972, 7974, 7971*, edidit et apparatu critico instruxit H. J. BOTSCHUYVER, Amsterdam, in aedibus H. A. Van Bottenburg N. V., 1935.
- *Suidae Lexicon. Pars IV. Π-Ψ*, edidit Ada ADLER, Stuttgart, in aedibus B. G. Teubneri, 1971.
- *Thesaurus Glossarum emendaturum. Pars prior*, confecit Georgius GOETZ, Leipzig, In aedibus B. G. Teubneri, 1899 (Corpus glossariorum latinorum, vol. VI).
- *Τοῦ σοφωτάτου βασιλέως Λέοντος τὰ εὑρισκόμενα πάντα. Leonis, Romanorum imperatoris augusti, cognomine sapientis, Opera quae reperiri potuerunt omnia*, accurate et denuo recognoscente J.-P. MIGNE, Paris, Apud J.-P. Migne editorem, 1863 (Patrologia graeca, 107).

Renaissance

- *Ambrosii Calepini Dictionarium linguarum septem*, Bâle, Ex officina Henricpetrina, 1579.
- AUGUSTINUS Antonius, *Antiquitatum Romanarum Hispanarumque in nummis veterum Dialogi XI*, latine redditi ab Andrea Schotto, Anvers, Apud Henricum Aertsium, 1617.
- BOSSUS Hieronymus, *De toga Romana commentarius*, Amsterdam, Andrea Friseus, 1671.
- BUDAEUS Guilielmus, *Annotations in quatuor et viginti pandectarum libros*, s. l., ab Jodoco Badio impressae, 1508.
- CASTALIO Josephus, *Observationum in criticos, Decas prima*, Lyon, Samuel Crispin, 1608.
- CHOUL Guillaume du, *Discours de la religion des anciens Romains*, Lyon, Imprimerie de Guillaume Rouille, 1556.

- *Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres. Tome premier. 1600-1608*, publiés, traduits et annotés par Ch. RUELENS, Anvers, De Backer, 1887.
- *Dictionarium Latinogallicum*, Paris, Ex officina Roberti Stephani typographi Regii, 1546.
- *Dictionarium seu latinae Linguae Thesaurus*, Paris, Ex officina Roberti Stephani, 1531.
- GRUTERUS Janus, *Inscriptiones antiquae totius orbis Romani*, s. l., Ex Officina Commeliniana, s. d..
- HORATIUS, *M. Antonii Mureti in eundem annotationes*, Lyon, Apud Haeredes Guillielmi Roville, 1610.
- LISPIUS Justus, *De bibliothecis syntagma*, Anvers, Ex officina Plantiniana, 1602.
- LIPSIUS Justus, *De Constantia libri duo*, Anvers, Apud Christophorum Plantinum, 1584.
- LIPSIUS Justus, *De recta pronuntiatione Latinae linguae dialogus*, édition, traduction française et commentaire par Elisabeth DÉVIÈRE, Hildesheim e. a., Georg Olms, 2007.
- LIPSIUS Justus, *Electorum liber I*, Anvers, Ex officina Christophori Plantini, 1580.
- LIPSIUS Justus, *Electorum libri II*, Anvers, Apud Christophorum Plantinum, 1585.
- LIPSIUS Justus, *Epistolae. Pars I : 1564-1583*, édité par A. GERLO, M. A. NAUWELAERTS et H. D. L. VERVLiet, Bruxelles, Koninklijke academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, 1978.
- LIPSIUS Justus, *Epistolae. Pars II : 1584-1587*, édité par M. A. NAUWELAERTS avec l'aide de S. SUÉ, Bruxelles, Koninklijke academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België, 1983.
- LIPSIUS Justus, *Variarum lectionum libri IV*, Anvers, Ex officina Christophori Plantini, 1569.
- LEO imperator, *De bellico apparatu liber*, e graeco in latinum conversus, Joan. CHECO interp., Bâle, Apud Mich. Isingrinium, 1554.

- LEO imperator, *Tactica sive de re militari liber*, Johannes MEURSIUS graece primus vulgavit et notas adjecit, Leyde, Apud Joannem Baldinum, 1612.
- MANUTIUS Aldus, *De quaesitis per epistolam libri III*, Venise, Alde Manuce, 1576.
- PINGONIUS SABAUDUS Philibertus, *Augusta Taurinorum*, Turin, Apud haeredes Nicolai Bevilaquae, 1577.
- RUBENIUS Albertus, *De re vestiaria veterum, praecipue de lato clavo libri II*, Anvers, Ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti, 1665.
- RUBENIUS Philippus, *Electorum libri II*, Anvers, ex Officina Plantiniana apud Joannem Moretum, 1608.
- RUBENIUS Philippus, *S. Asterii episcopi Amaseae Homiliae Graece et Latine nunc primum editae*, Anvers, Ex officina Plantiniana, 1615.
- SCAPULA Joannes, *Lexicon graecolatinum novum*, Bâle, Ex officina Heruagiana, 1580.
- L. Anneus SENECA philosophus, *Opera quae exstant omnia*, a Justo LIPSO emendata et scholiis illustrata, Anvers, Ex Officina Plantiniana, 1605.
- C. Cornelius TACITUS, *Opera quae exstant*, ex Justo LIPSI editione ultima et cum eiusdem ad ea omnia commentariis aut notis, Anvers, Apud Christophorum Plantinum, 1585.
- VICTORIUS Petrus, *Variarum lectionum libri XXV*, Lyon, Apud Joannem Temporalem, 1554.
- *Θησαυρὸς τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. Thesaurus Graecae linguae. T. I*, s. 1., ab Henrico Stephano constructus, excudebat Henricus Stephanus, 1572.

Sources secondaires

- ACCIARINO Damiano, « The nature of Renaissance antiquarianism : history, methodology, definition », dans *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 57, 2017, p. 485-502.
- *Actes du IX^e congrès de l'Association Guillaume Budé (Rome, 13-18 avril 1973). Tome II*, Paris, Les Belles Lettres, 1975.

- ADAMS J. N., *The latin sexual vocabulary*, réimpr. anast., Londres, Duckworth, 1987.
- BALIS A. ed., *Rubens and his world. Studies*, Anvers, Het Gulden Cabinet, 1985.
- BARBIER Frédéric e. a. ed., *Le livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997 (Histoire et civilisation du livre, 24).
- BASAN F., *Catalogue des estampes gravées d'après P. P. Rubens. Troisième partie*, Nouvelle édition, Paris, De Lormel e. a., 1767.
- BIONDI Laura, « Sur quelques mots et leurs parcours dans la lexicographie latine du Moyen Âge et de l'Humanisme », dans *Histoire Epistémologie Language*, 39/2, 2017, p. 153-176.
- BORZA Elie, « *Commentatio*, Προλεγόμενα et *Variae Lectiones* : Différents aspects du commentaire humaniste » dans *Neulateinisches Jahrbuch*, vol. 18, n° 1, 2016, p. 37-60.
- BÜTTNER Nils et HEINEN Ulrich ed., *Quellen und Dokumente zu Leben, Werk und literarischen Bezügen des Malers, Unternehmers und Diplomaten Peter Paul Rubens (1577-1640). Wolfenbüttel : Herzog August Bibliothek*, bearbeit von Agnes HEINE, 2011 (Editiones Electronicae Guelferbytanae, 6).
Consulté sur le lien suivant : <http://diglib.hab.de/edoc/ed000083/startx.htm>
- *Centuriae Latinae. Cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat*, Colette NATIVEL dir., Genève, Droz, 1997 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, CCCXIV).
- CLAIRE Lucie, « *Ut notat Politianus in Miscellaneis* : Marc-Antoine Muret et Politien » dans *Camenae*, n° 22, décembre 2018, p. 1-13.
- CONSIDINE John, *Dictionaries in early modern Europe. Lexicography and the making of Heritage*, Cambridge e. a., Cambridge University Press, 2008.
- DE LANDTSHEER J., SACRÉ D. et COPPENS C. ed., *Justus Lipsius (1547-1606) een geleerde en zijn europese netwerk. Catalogus van de tentoonstelling in de Centrale Bibliotheek te Leuven, 18 oktober-20 december 2006*, Louvain, Leuven University Press, 2006 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XXI).
- GALAND-HALLYN Perrine, HALLYN Fernand et TOURNOY Gilbert ed., *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction. Volume II*, Genève, Droz, 2005 (Romanica Gandensia, XXXII).

- GRUMMOND Nancy de, « The study of classical costume by Philip, Albert and Peter Paul Rubens », dans *The Ringling Museum of Art Journal*, 1, 1983, p. 78-93.
- HALSTED David, « Distance, Dissolution and Neo-Stoic Ideals : History and Self-Definition in Lipsius », dans *Humanistica Lovaniensia*, 40, 1991, p. 262-274.
- HYMANS Henri, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens*, Bruxelles, Fr. J. Olivier, 1879.
- ISEWIJN Jozef, *Companion to Neo-Latin Studies. Part I. History and diffusion of Neo-latin literature*, 2^e édition, Louvain, Leuven university Press / Peeters Press, 1990 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, V).
- ID., *Humanism in the Low Countries*, a collection of studies selected and edited by Gilbert TOURNOY, Louvain, Leuven University Press, 2015.
- ISEWIJN Jozef et SACRÉ Dirk, *Companion to Neo-Latin Studies. Part II. Literary, linguistic, philological and editorial questions*, 2^e édition, Louvain, Leuven university Press, 1998 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XIV).
- JEHASSE Jean, *La Renaissance de la critique. L'essor de l'Humanisme érudit de 1560 à 1614*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1976.
- JUDSON J. Richard, *P. P. Rubens als boekillustrator. Tentoonstelling 7 mei – 4 juli 1977*, traduit en néerlandais par Robert HOZEE, Anvers, Stad Antwerpen Museum Plantin – Moretus, 1977.
- JUDSON J. Richard et VAN DE VELDE Carl, *Book illustrations and Title-pages. Volume I*, Londres / Philadelphie, Harvey Miller / Heyden & Son, 1997 (Corpus Rubenianum Ludwig Burchard, XXI).
- LAURENS Pierre, « La poétique du Philologue : Les *Miscellanea* de Politien dans la lumière du premier centenaire », dans *Euphrosyne. Revista de filologia classica*, XXIII, 1995, p. 349-367.
- LAUREYS Marc e. a. ed., « The world of Justus Lipsius : A contribution towards his intellectual biography. Proceedings of a colloquium held under the auspices of the Belgian Historical Institute of Rome (Rome, 22-24 May 1997) », *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, 68, 1998.
- *Library of latin Texts- Series A* de Brepols Consultée au cours des années 2019 et 2020 sur le lien suivant : <http://clt.brepolis.net.proxy.bib.ucl.ac.be/llta/pages/QuickSearch.aspx>.

- LURIN Emmanuel et MORANA BURLOT Delphine dir., *L'artiste et l'antiquaire. L'étude de l'antique et son imaginaire à l'époque moderne*, Paris, INHA / J. Picard, 2017.
- MAZZOCCO Angelo, « A reconsideration of Renaissance antiquarianism in light of Biondo Flavio's "Ars Antiquaria" with an unpublished letter from Oskar Kristeller (1905-1999) », dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, 59/60, 2014/2015, p. 121-159.
- MILLER Peter N., *History and its objects. Antiquarianism and material culture since 1500*, Ithaca / Londres, Cornell University Press, 2017.
- MILLER Peter N. et LOUIS François ed., *Antiquarianism and Intellectual Life in Europe and China, 1500-1800*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2012.
- MOMIGLIANO Arnaldo, « Ancient History and the Antiquarian », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, v. 13, n° 3/4, 1950, p. 285-315.
- MOUCHEL Christian ed., *Juste Lipse (1547-1606) en son temps. Actes du colloque de Strasbourg, 1994*, Paris, Honoré Champion, 1996 (Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance, VI).
- Notice bibliographique de Giuseppe Castiglione fournie par la BNF consultée sur le lien suivant le 15/11/2019 : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb10544703s>.
- PAPY Jan, « An Antiquarian Scholar between Text and Image ? Justus Lipsius, Humanist Education, and the Visualization of Ancient Rome », dans *The Sixteenth Century Journal*, XXXV/1, 2004, p. 97-131.
- RENOUEUR Ant. Aug., *Annales de l'imprimerie des Alde, ou Histoire des trois Manuce et de leurs éditions*, 3^e édition, Paris, Jules Renouard, 1834.
- ROUX Maïté, *Les Variae Lectiones de Marc-Antoine Muret : l'esprit d'un homme, l'esprit d'un siècle*, mémoire de master de l'Université Lyon 2, sous la direction de Raphaële Mouren, 2011.
- RUYSSCHAERT José, *Juste Lipse et les Annales de Tacite. Une méthode de critique textuelle au XVI^e siècle*, Louvain, Bibliothèque de l'Université. Bureaux du recueil, 1949 (Humanistica Lovaniensia, 8).
- RUYSSCHAERT José, « Le séjour de Juste Lipse à Rome (1568-1570) d'après ses "Antiquae Lectiones" et sa correspondance », dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, XXIV, 1947-1948, p. 139-192.

- *Thesaurus Linguae Graecae* de l'Université de Californie, consulté au cours des années 2019 et 2020 sur le lien suivant :
<http://stephanus.tlg.uci.edu.proxy.bib.ucl.ac.be/index.php>
- TOURNOY G., DE LANDSHEER J. et PAPY J. ed., *Iustus Lipsius Europae Lumen et columnen. Proceedings of the International Colloquium. Leuven 17-19 September 1997*, Louvain, Leuven University Press, 1999 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XV).
- TOURNOY G., PAPY J. et DE LANDTSHEER J. ed., *Lipsius en Leuven. Catalogus van de tentoonstelling in de Centrale Bibliotheek te Leuven, 18 september-17 oktober 1997*, Louvain, Leuven University Press, 1997 (Supplementa Humanistica Lovaniensia, XIII).
- VAGENHEIM Ginette, « Juste Lipse et l'édition du recueil d'inscriptions latines de Martinus Smetius », dans *De Gulden Passer*, 84, 2006.
- VANDER HAEGHEN Ferdinand, *Bibliographie lipsienne. Œuvres de Juste Lipse. Première série. Tome I*, Gand, C. Vyt, 1886 (Publications de l'Université de Gand).
- ID., *Bibliographie lipsienne. Œuvres de Juste Lipse. Première série. Tome II*, Gand, C. Vyt, 1886 (Publications de l'Université de Gand).
- ID., *Bibliographie lipsienne. Œuvres de Juste Lipse. Deuxième série. Tome III*, Gand, C. Vyt, 1888 (Publications de l'Université de Gand).
- VAN DER MEULEN Marjon, *Rubens copies after the antique. Volume I. Text*, Arnout BALIS ed., Londres, Harvey Miller, 1994 (Corpus Rubenianum Ludwig Burchard, XXIII).
- VAN HOUT Nico dir., *Rubens et l'art de la gravure*, Gand/Amsterdam, Ludion, 2004.
- WAZINK Jan, « Instances of classical citations in the *Politica* of Justus Lipsius : their use and purposes », dans *Humanistica Lovaniensia*, 46, 1997, p. 240-257.
- WRIGHT David, *Brian Faucett : Antiquary Extraordinary*, Oxford, Archaeopress, 2015.

Table des matières

Remerciements	1
Introduction	3
<i>Plan</i>	6
Corpus.....	8
<i>Introduction au corpus</i>	8
<i>Juste Lipse, I, XIII (De vestitu Romano collectanea)</i>	12
<i>Juste Lipse, I, XXV (Servorum quae propriae olim vestes)</i>	51
<i>Philippe Rubens, I, XVII (Quid sinus togae)</i>	65
<i>Philippe Rubens, I, XXXIIX (De armillis collectanea)</i>	73
<i>Philippe Rubens, II, I (Vestibus olim versus et tituli inscripti)</i>	85
<i>Philippe Rubens, II, XII (De veste militari)</i>	97
Contexte.....	110
<i>La situation politique et l'humanisme dans les anciens Pays-Bas</i>	110
<i>Les antiquaires</i>	111
<i>Juste Lipse</i>	113
Liste des principales publications de Lipse	114
<i>Philippe Rubens</i>	117
Chapitre I : Sources	118
<i>Inscriptions</i>	120
<i>Sources archéologiques</i>	120
<i>Sources littéraires</i>	123
Extraits identiques	123
Corrections et conjectures philologiques.....	125
Les <i>Electorum libri</i> de Lipse et Rubens et leurs travaux d'éditeurs.....	130
<i>Conclusion</i>	132
Chapitre II : Le genre des miscellanées philologiques comme lieu de diffusion des recherches antiquaires	134
<i>Miscellanea, Variae Lectiones et Electa</i>	134
Les adresses aux lecteurs de Lipse et Rubens	137
<i>Caractéristiques formelles des chapitres</i>	141
Méthode « philologique ».....	141
Construction historiographique	146
	239

Entrées en matière des chapitres.....	147
Comparaisons entre les usages antiques et contemporains	150
Situation d'énonciation.....	151
<i>Conclusion</i>	152
Chapitre III : Lipse, Rubens et la recherche antiquaire de leur époque	154
<i>Études sur le vêtement antique</i>	154
<i>Le réseau intellectuel et personnel de Lipse et Rubens à travers leurs textes</i>	156
Liens avec des artistes	160
<i>Conclusion</i>	164
Chapitre IV : Rapports entre Lipse et Rubens et la lexicographie de leur temps.....	166
<i>Albus – candidus</i>	169
Lipse (1585).....	169
Dictionnaires de la Renaissance	171
Dictionnaires actuels	173
<i>Armilla, -ae et ses synonymes</i>	175
Rubens (1608)	175
Dictionnaires de la Renaissance	176
Dictionnaires actuels	182
<i>Bardocucullus – cucullus</i>	186
Lipse (1585).....	186
Dictionnaires de la Renaissance	187
Dictionnaires actuels	188
<i>Galbanus, -a, -um</i>	190
Lipse (1585).....	190
Dictionnaires de la Renaissance	191
Dictionnaires actuels	193
<i>Pullus, -a, -um</i>	195
Lipse (1585).....	195
Dictionnaires de la Renaissance	196
Dictionnaires actuels	198
<i>Sagum, -i</i>	201
Rubens (1608)	201
Dictionnaires de la Renaissance	202

Dictionnaires actuels	203
<i>Zōon, -ov</i>	205
Texte et traductions	205
Dictionnaires.....	206
<i>Conclusion</i>	207
Conclusion générale	208
Annexes	210
<i>Annexe n° 1 : Iconismus statuae togatae</i>	210
<i>Annexe n° 2 : Iconismus circensium et missionis mappae</i>	211
<i>Annexe n° 3 : Liste des extraits d’auteurs anciens cités par chapitre</i>	212
Bibliographie	222
<i>Ouvrages de reference</i>	222
<i>Sources primaires</i>	223
Antiquité	223
Moyen-Âge.....	231
Renaissance	232
<i>Sources secondaires</i>	234
Table des matières	239

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial